TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE — N° 10 064 — 42 PAGES — JEUDI 9 JUIN 1977

A Reims

LES GRÉVISTES DES VERRERIES CHAMPENOISES REFUSENT LA REPRISE DU TRAVAIL PROPOSÉE PAR LA C.G.T.

LIRE PAGE 39



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1,50 F

Algérie, 1,20 DA; Maroc, 1,60 dir.; Tunisie, 1,20 m.; Allemagne, 1 DM; Autriche, 11 sch.; Belgique, 13 fr.; Canada, $ 0,85; Danemark, 3,50 kr.; Espagne, 28 pes.; Grande-Bretagne, 20 p.; Grèce, 20 dr.; Iran, 45 rls; Italie, 350 L.; Liban, 175 p.; Luxembourg, 13 fr.; Norvège, 2,75 kr.; Pays-Bas, 1 fl.; Portugal, 15 esc.; Suède, 2,25 kr.; Suisse, 1 fr.; U.S.A., 65 cts; Yougoslavie, 10 n. din.

Tarif des abonnements page 22

5, RUE DES ITALIENS 75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

BULLETIN DU JOUR

Une relance franco-soviétique ?

La visite de M. de Guiringaud à Moscou, qui s'est terminée mardi soir, celle de M. Brejnev en France le 20 juin, marqueront-elles un changement dans le ton, voire dans la substance des rapports franco-soviétiques ? Plusieurs indices le donnent à penser.

Depuis le voyage de M. Giscard d'Estaing en U.R.S.S., il y a bientôt deux ans, les relations politiques entre les deux pays sombraient dans l'indifférence. Les consultations s'espaçaient du fait, surtout, des Soviétiques. Depuis un an qu'il est à Moscou, l'ambassadeur de France, M. de Leusse, n'a rencontré M. Gromyko que lors de cérémonies protocolaires, alors que M. de Guiringaud a, pendant le même temps, reçu sept fois l'ambassadeur soviétique à Paris, M. Tchervonenko. Sans doute continuait-on à signer des « papiers », comme l'an dernier un accord sur la « prévention du risque nucléaire », mais leur portée était plus symbolique que pratique. Quant aux « sommets » franco-soviétiques, clé de voûte de la coopération politique, biannuels à la fin de la présidence de Georges Pompidou, ils ont complètement disparu en 1976 malgré les tentatives de relance de M. Giscard d'Estaing.

On ne peut dire que les relations franco-soviétiques se soient subitement mises au beau fixe. Les propos échangés par MM. Brejnev et Gromyko avec le ministre français n'ont pas manqué de vivacité, mais ils indiquent indiscutablement un regain d'intérêt du gouvernement de Moscou pour celui de Paris.

Ainsi, M. de Guiringaud a-t-il signé à Moscou un accord sur le statut des coopérants dans l'un et l'autre pays. Il est le seul de ce type qu'aient jusqu'ici conclu les Soviétiques, et il ne paraîtra anodin qu'à ceux qui ignorent les mille tracas de la vie quotidienne en U.R.S.S. Les négociations piétinaient depuis un an, quand le ministre français fit savoir, d'entrée de jeu, que s'il n'était pas signé « il serait difficile de poursuivre la coopération franco-soviétique à la même échelle », les Français volontaires pour travailler en U.R.S.S. étant de moins en moins nombreux.

La préparation des textes qui seront signés par M. Brejnev à Paris a elle aussi rapidement progressé. Certaines contre-propositions françaises furent même acceptées d'emblée, signe que la décision de conclure était prise d'avance. Enfin, la télévision et la presse soviétiques ont réservé à la visite de M. de Guiringaud un traitement de choix.

D'où vient le changement ? D'abord, selon toute apparence, de l'arrivée de M. Carter à la Maison Blanche. Le président américain déconcerte les dirigeants du Kremlin. Ses méthodes non conformistes, ses prises de position publiques en faveur des contestataires des pays de l'Est, les inquiètent sans doute plus encore que la supériorité technologique de plus en plus affirmée des Etats-Unis dans le domaine des armements. Intrigué par les méthodes de la Maison Blanche, M. Brejnev est plus à l'aise avec les Français, et peut-être aussi avec les autres Européens, qui s'en tiennent à la diplomatie classique pour traiter, entre autres, des droits de l'homme.

L'accroissement de la puissance économique de l'Allemagne fédérale peut aussi inciter les Soviétiques à se rapprocher de la France. M. Brejnev est certes plus que jamais intéressé par la R.F.A. : n'a-t-il pas profité des questions des journalistes français sur sa visite à Paris pour rappeler qu'il était aussi invité à Bonn ? Mais le Kremlin, par un souci d'équilibre européen qui est un des fondements de sa politique, peut d'autant moins négliger la France.

La réactivation des relations entre Paris et Moscou paraît donc aujourd'hui dans la nature des choses. La coopération politique franco-soviétique ne sera pas pour autant dénuée d'ambiguïté. Et comment pourrait-il en être autrement ?

(Lire nos informations page 2.)

Le Sénat italien rejette le projet sur l'avortement

Le vote complique les relations des communistes avec les démocrates-chrétiens

La majorité qui, en Italie, soutient depuis bientôt un an le cabinet Andreotti et qui allie, en fait, la démocratie chrétienne et les partis laïcs est-elle menacée d'éclatement ? Ces deux fractions viennent en effet de s'opposer au Sénat, où, contrairement à toute attente, le projet de loi sur l'avortement a été repoussé. Sept représentants des partis laïcs ont déserté leur camp. Le secret des urnes empêche de les identifier et de connaître leur calcul.

Mais ce vote est déjà interprété comme une manœuvre destinée à interrompre le processus de coopération entre communistes et démocrates-chrétiens qui s'opère au détriment des formations intermédiaires, notamment des socialistes.

De notre correspondant

Rome. — Le Sénat italien a repoussé, mardi 7 juin, la proposition de loi sur l'avortement, que la Chambre avait précédemment approuvée par 156 voix contre 154. C'est une grosse surprise, car le « front laïc » disposait de la majorité et devait en principe gagner cette bataille engagée depuis deux ans. Sept sénateurs lui ont fait faux bond au cours du scrutin secret. Etait-ce pour des raisons de conscience, ou pour torpiller le petit accord qui se profile entre communistes et démocrates-chrétiens en matière d'économie, d'ordre public et d'enseignement ? « Ce ne sont plus les Brigades rouges qui opèrent, mais les Brigades blanches (1) », a laissé tomber un membre du P.C.I.

Depuis les élections de juin 1976, le camp laïc (communistes, socialistes, sociaux-démocrates, républicains, libéraux, radicaux, révolutionnaires et indépendants de gauche) est majoritaire à la Chambre comme au Sénat. Cela lui a permis d'élaborer une proposition de loi très libérale, qui autorise l'interruption de grossesse pour des raisons physiques, psychiques, économiques et sociales. Les catholiques de gauche élus sur les listes du P.C.I. y ont apporté une contribution déterminante, s'attirant ainsi de sévères remontrances de la hiérarchie catholique. Cette dernière s'est engagée directement contre une proposition de loi qu'elle juge inique et contraire à la Constitution. Avec quelque réticence, la démocratie chrétienne a adopté une position similaire.

Le vote du 7 juin aura pour première conséquence de maintenir une situation intolérable : d'innombrables avortements clandestins opérés dans des circonstances dramatiques et qui concernent surtout les franges les plus pauvres de la population. Aussitôt après le vote, des militantes féministes sont allées manifester sur ce thème devant le Sénat.

La deuxième conséquence est juridique. Repoussée, une proposition de loi ne peut plus être examinée par le Parlement avant six mois. Au cas où les deux Chambres ne l'auraient pas adoptée le 15 avril 1978, le référendum demandé l'an dernier par le parti radical aurait lieu immédiatement, puisque cinq cents mille citoyens en ont fait la demande.

Mais c'est sur la troisième conséquence, politique celle-là, que tout le monde s'interroge aujourd'hui à Rome. Les partis pourront-ils continuer, comme si de rien n'était, leurs négociations sur l'économie, l'ordre public et l'enseignement ? Si l'on en croit l'extrême droite, qui est au comble de la joie, « l'accord a déjà sauté ». C'est prendre ses désirs pour des réalités, puisque les deux grands partis cherchent au contraire à ne pas dramatiser la situation.

Pour montrer sa bonne volonté, la démocratie chrétienne vient de convoquer de nouvelles rencontres avec ses partenaires, tandis que le P.C.I. parle de « repousser les manœuvres qui veulent empêcher un accord entre les forces démocratiques ».

Il faudra aussi compter avec la mauvaise humeur des petits partis laïcs, qui n'étaient déjà pas contents de la tournure des négociations et dont certains sénateurs sont peut-être responsables du vote du 7 juin. Les dirigeants communistes devront également s'expliquer devant leur propre base, car la « ligne Berlinguer », toute orientée vers le compromis, vient de recevoir une nouvelle gifle — et de taille.

ROBERT SOLÉ.

(1) Le blanc est la couleur des catholiques.

Le débat sur l'avenir de l'Europe fait rebondir le conflit entre le R.P.R. et le pouvoir

Le conseil des ministres, réuni mercredi matin 8 juin à l'Elysée, devait évoquer la prise de position des députés du R.P.R., qui se sont prononcés pour l'ajournement de la discussion du projet de loi concernant l'élection au suffrage universel direct des membres de l'Assemblée des Communautés européennes.

Ce projet, adopté par le gouvernement le 18 mai, doit venir en discussion au Palais-Bourbon le 14 juin. Mais la décision du R.P.R. a fait rebondir le conflit, toujours latent, entre le pouvoir et le mouvement gaulliste.

Dans une interview qu'il accorde ce mercredi à notre confrère *la Croix*, M. Barre (*lire p. 42*), évoquant ses relations avec les formations parlementaires de la majorité depuis qu'il est installé à l'hôtel Matignon, se montre, à son habitude, assez satisfait de lui-même, et fait observer : « *Depuis que je suis premier ministre, je n'ai jamais fait voter par le Parlement des textes que les formations de la majorité aient eu par la suite à regretter. Je crois même que je les ai aidées à sortir de certaines impasses* ».

Il s'agira précisément de sortir d'une nouvelle impasse, mardi 14 juin, lorsque viendra en discussion au Palais-Bourbon le projet de loi portant ratification de l'accord européen du 20 septembre 1976 sur l'élection à l'Assemblée européenne au suffrage universel direct. M. Barre devra en effet obtenir de l'Assemblée nationale le vote d'un texte dont le R.P.R., principale composante, et de loin, de la majorité parlementaire, ne veut pas.

Le règlement de l'Assemblée ne leur permettant pas d'amender le projet, M. Chirac et ses amis souhaitent que le gouvernement modifie lui-même un texte qui ne garantit pas suffisamment, selon eux, l'indépendance et la souveraineté nationales. Faute de quoi ils menacent de se prononcer, à l'issue de la discussion générale, pour l'ajournement du projet de loi.

Cette nouvelle poussée de fièvre antigiscardienne des « chiraquiens », dont André Passeron explique, page 8, les motivations profondes, crée problème au pouvoir, qui a le choix entre trois attitudes. Ou bien il capitule en remaniant son texte, ainsi qu'il l'a déjà fait au cours des derniers mois pour les plus-values et pour la taxe professionnelle ; ou bien il « laisse venir » en spéculant sur un repli de dernière minute du R.P.R. ; ou bien il prévient le risque de collusion entre gaullistes et communistes en mettant en œuvre l'article 49 de la Constitution qui dispose dans son troisième alinéa : « *Le premier ministre peut, après délibération du conseil des ministres, engager la responsabilité du gouvernement devant l'Assemblée nationale sur le vote d'un texte. Dans ce cas, ce texte est considéré comme adopté sauf si une motion de censure, déposée dans les vingt-quatre heures qui suivent, est votée dans les conditions prévues à l'alinéa précédent.* » C'est-à-dire « *à la majorité des membres composant l'Assemblée* ».

Le choix de cette dernière procédure ne pouvait être écarté *a priori* dans la mesure où M. Giscard d'Estaing l'a récemment laissé prévoir à diverses reprises. Le 29 avril, au lendemain du « débat de confiance » qui s'était déroulé trois journées durant au Palais-Bourbon, il avait déclaré, au cours d'un entretien télévisé : « *Le gouvernement de M. Raymond Barre (...) ne pourrait être renversé que par le vote d'une motion de censure, puisqu'il a posé la question de confiance une fois et qu'il ne la reposera pas. Il faudrait donc le vote d'une motion de censure, c'est-à-dire qu'il faudrait que les députés de la majorité rejoignent les députés de l'opposition pour voter ensemble contre le gouvernement et que l'on retrouve ainsi des députés communistes, des députés socialistes et des députés de la majorité censurant ensemble le gouvernement de M. Raymond Barre. Eh bien ! je vous le dis, je considère que c'est une circonstance qui ne peut pas se produire.* »

RAYMOND BARRILLON.

(Lire la suite page 9.)

Du bon usage de la Constitution et du traité de Rome

par ÉTIENNE BURIN DES ROZIERS (*)

S'il n'appartient qu'au législateur de légiférer, le gouvernement doit être en mesure de mettre le Parlement devant ses responsabilités, c'est-à-dire en demeure de se prononcer, sans les avoir dénaturés au préalable, sur les projets de loi que l'exécutif lui soumet. Notre Constitution y pourvoit, qui dispose que l'ordre du jour des Assemblées comporte, par priorité, la discussion des projets de loi déposés par le gouvernement, que cette discussion porte sur ces textes et non plus, comme autrefois, sur les textes résultat des travaux des commissions, enfin que le gouvernement peut à tout moment du débat demander à l'Assemblée de se prononcer par un seul vote sur son propre texte assorti des seuls amendements qu'il accepte.

L'article 49, alinéa 3, dont le président de la République vient de rappeler l'existence, met entre les mains de l'exécutif une arme supplémentaire, l'arme absolue, en quelque sorte : « *Le premier ministre peut, après délibération du conseil des ministres, engager la responsabilité du gouvernement devant l'Assemblée nationale sur le vote d'un texte. Dans ce cas, le texte est considéré comme adopté, sauf si une motion de censure déposée dans les vingt-quatre heures qui suivent est votée...* »

(Lire la suite page 7.)

(*) Ambassadeur de France, ancien secrétaire général de la présidence de la République.

Les socialistes face aux institutions

par ANDRÉ LAIGNEL (*)

Lors de la préparation du programme de gouvernement du P.S., en 1972, l'avant-projet qui avait l'appui de François Mitterrand définissait ainsi la fonction du chef de l'Etat : « Elu au suffrage universel, le président de la République est le garant des orientations politiques sur lesquelles il s'est engagé durant la campagne présidentielle, ainsi que des orientations fixées par la volonté populaire telle qu'elle s'est exprimée lors des élections législatives. »

Ce texte, qui décrit une présidence active, politique, recèle sa contradiction et nous plonge au cœur du débat actuel. En effet, lorsqu'il est dit que le président est le garant de ses orientations ainsi que de celles de l'Assemblée nationale, on suppose résolu le problème du « fait majoritaire », c'est-à-dire la conformité des majorités présidentielle et parlementaire. S'il n'en était pas ainsi, comment le chef de l'Etat pourrait-il garantir ses options en même temps que celles d'une majorité parlementaire qui lui serait hostile ?

Dans cette hypothèse de deux majorités discordantes, « *le gouvernement* — a rappelé François Mitterrand — *aura pour mission d'exécuter le programme sur lequel il aura été élu, et comme le président de la République est élu avant, sur un autre programme, naturellement, cela fera un choc* ».

Toute l'ambiguïté des institutions de la V[e] République est là. La gauche, pas plus que la majorité, ne peut ignorer la nécessité d'une double majorité, nécessité qui a fait écrire à Maurice Duverger que « *seule la rupture de l'unité d'orientation entre le chef de l'Etat et la majorité parlementaire bouleverserait le système, soit qu'un président de droite doive gouverner avec une chambre de droite* (1) ».

(Lire la suite page 10.)

(*) Assistant au département de science politique de Paris-I, auteur d'une thèse de doctorat d'Etat sur *la Gauche socialiste face au fait majoritaire*. Membre du comité directeur du parti socialiste, maire d'Issoudun.

(1) *La Monarchie républicaine* (R. Laffont).

AU JOUR LE JOUR

EXAMENS BLANCS

M. Giscard d'Estaing, qui a déjà été reçu à l'examen d'entrée à Polytechnique, à l'ENA, au ministère des finances, à la présidence de la République, sait bien qu'il ne suffit pas d'entrer dans une grande école, mais qu'il faut aussi en sortir dans un bon rang.

Peut-être est-ce dans cette idée que, à l'école de l'Elysée, où les études durent sept ans, il a décidé de passer régulièrement des examens blancs. Le premier d'entre eux fut une épreuve écrite intitulée Démocratie française, *qui obtint tout juste la moyenne.*

Ce résultat étant insuffisant, les conseillers pédagogiques du président ont donc organisé un premier oral de rattrapage, à la télévision, devant un jury constitué par un échantillon de Français. Ils ont, enfin, décidé une nouvelle épreuve télévisée, devant un jury de lycéens soigneusement sélectionnés.

Ainsi, avec le temps, M. Giscard d'Estaing va peut-être devenir incollable, grâce à cette télévision qui se révèle être une excellente boîte à bachot.

BERNARD CHAPUIS.

AU CENTRE GEORGES-POMPIDOU

Le « ping-pong » Paris-New-York

Si vous voulez voir New-York, allez à Beaubourg. Vous trouverez également Paris. La capitale artistique de l'ancien monde et celle du nouveau monde sont réunies, après tant de divergences qui les ont séparées. Les musées américains ont généreusement prêté, pour l'occasion, une suite spectaculaire d'œuvres américaines ou françaises, faites à New-York ou à Paris par des artistes de l'un et l'autre pays. Leur rassemblement illustre ce « ping-pong » culturel qui, depuis le début du siècle, s'est joué des deux côtés de l'Atlantique.

Quelques œuvres importantes n'ont pas fait la traversée : « Guernica », « les Demoiselles d'Avignon », de Picasso, « la Dame au chapeau », de Matisse. Mais l'ensemble de l'exposition n'en suffirait pas moins à remplir un éblouissant musée d'art moderne.

C'est aussi la première fois que l'architecture du Centre Georges-Pompidou est confrontée à l'aménagement d'une exposition qui nécessite une articulation complexe et claire. Il faut le dire, les vertus du plan libre n'ont pas fait merveille. Le circuit est un dédale où il faut renoncer à chercher un déroulement linéaire. Mieux vaut s'y perdre. Il est pavé de « chefs-d'œuvre » contemporains. Les tableaux illustrent leur propre mythe. Ce sont ceux-là même qui ont figuré dans telle ou telle exposition « historique » comme le « Nu descendant l'escalier », de Duchamp, qui provoqua un scandale lorsqu'il fut présenté à l'Armory Show de New-York en 1913 ou telle toile de Pollock que le Paris des années 50 reçut dans l'indifférence. Deux peintures qui sont devenues des pièces significatives du musée imaginaire de l'art d'aujourd'hui.

L'exposition Paris-New-York est le premier volet de deux manifestations (le second devant être, l'an prochain, Paris-Moscou) qui sont appelées à établir le rôle de Paris dans l'art de ce siècle. Précédée par les rétrospectives Picabia, Masson et Duchamp, elle montre, en fait, les dernières années de l'empire esthétique parisien et la montée du nouveau monde artistique.

(Lire page 19 l'article de JACQUES MICHEL.)

DIPLOMATIE

LA FIN DE LA VISITE DE M. DE GUIRINGAUD A MOSCOU

La détente doit s'étendre «à toutes les régions du monde»

déclare le communiqué franco-soviétique

De notre envoyé spécial

Moscou. — *La deuxième journée* des conversations de M. de Guiringaud, à Moscou, a été marquée par *un entretien d'une heure* quinze du ministre des affaires étrangères avec M. Brejnev. Le *premier secrétaire* du P.C. soviétique a lu pendant une vingtaine de minutes une déclaration sur la politique étrangère de Moscou, insistant sur son désir de paix et le désarmement.

M. de Guiringaud a souligné les aspects pacifiques de la politique française. La conversation s'est engagée ensuite sur un ton détendu, avec des reparties rapides, auxquelles prenait part M. Gromyko. Elle a porté notamment sur l'Afrique. M. Brejnev *a fait allusion* à la situation troublée en Angola et *dans la région (sans nommer* le Zaïre). Notre politique — a-t-il dit en substance — est fondée sur la *non-ingérence, et ceux qui* disent le contraire *« nous calomnient »*. M. de Guiringaud a répondu que la politique française était fondée sur les mêmes principes. Le ministre a obtenu que le communiqué de sa visite souligne le caractère nécessairement global de la détente. Tous les Etats, lit-on dans le communiqué, doivent agir en sorte que la détente s'étende *« à toutes les régions du monde »*.

Mardi après-midi, le dernier entretien de M. de Guiringaud avec M. Gromyko a porté sur le *dialogue* Nord-Sud et le Proche-Orient. Le ministre français a fait un exposé sur la conférence de Paris. *Il en a souligné les aspects* positifs et il a invité l'U.R.S.S. à se joindre aux Occidentaux *pour coopérer avec le tiers-*monde. M. Gromyko a rejeté cette suggestion, indiquant que l'U.R.S.S., elle aussi, aide les pays en voie de développement.

Au sujet du Proche-Orient, M. Gromyko *reste convaincu*, en dépit des résultats des élections israéliennes, qu'une réunion de la conférence de Genève est possible. Les deux ministres ont pris acte que, sur le fond, leurs vues sont très voisines. Deux divergences persistent. Pour la France, l'évacuation des territoires occupés par les Israéliens pourrait être accompagnée de rectifications mineures de frontières, afin de les rendre plus sûres ; l'U.R.S.S. estime que les frontières de 1967 sont intangibles. D'autre part, pour l'U.R.S.S., la Palestine doit constituer un Etat, alors que la France ne précise pas la forme juridique que devrait prendre la « patrie » palestinienne, laissant le soin d'en décider aux pays arabes les plus directement intéressés.

MAURICE DELARUE.

En visite officielle en Italie

M. JANOS KADAR SERA REÇU PAR LE PAPE

Rome (A.F.P.). — M. Janos Kadar, premier secrétaire du parti ouvrier socialiste hongrois, est arrivé le 7 juin à Rome pour une visite officielle de trois jours en Italie. Il s'est entretenu dans l'après-midi avec M. Giulio Andreotti, président du conseil. Ses conversations porteront notamment sur la préparation de la conférence de Belgrade et les relations économiques bilatérales.

Le premier secrétaire du parti ouvrier socialiste hongrois aura le 9 juin un entretien avec le pape Paul VI. Après le début de la normalisation des rapports entre l'Eglise et l'Etat en Hongrie, lors d'une visite du président du conseil hongrois, M. Gyorgy Lazar, en Italie, en 1975, celui-ci n'avait pas exclu la possibilité d'établir à plus ou moins long terme des relations diplomatiques avec le Saint-Siège.

M. JEAN LE CANNELIER EST NOMMÉ AMBASSADEUR EN HAUTE-VOLTA

Le Journal officiel en date du 9 juin publiera le décret par lequel M. Jean Le Cannelier est nommé ambassadeur en Haute-Volta, en remplacement de M. Paul Blanc.

[Né en 1922, engagé volontaire de 1942 à 1945, M. Jean Le Cannelier est sorti de l'ENA en 1953. Après avoir travaillé à l'administration centrale du ministère des affaires étrangères, il a été nommé successivement deuxième puis premier secrétaire à Washington (1957-1960), conseiller à Abidjan (1961-1962), deuxième conseiller à Lima (1963-1967), conseiller général à la Nouvelle-Orléans (1968-1971), premier conseiller à Tananarive (1971-1973) et ambassadeur à Bangui de 1973 à ce jour.]

UN ACCUEIL MILITAIRE EXCEPTIONNEL EST PRÉVU POUR M. BREJNEV

Les honneurs militaires qui seront rendus à M. Brejnev lors de son arrivée à Orly le 20 juin revêtiront une ampleur exceptionnelle.

Pour la première fois, à l'occasion de la visite d'un hôte de marque, des appareils militaires figureront aux côtés des troupes traditionnelles.

Sept *Mirage F-1*, basés à Reims, se rendraient à Paris pour la circonstance. Le secrétaire général du P.C. soviétique passerait en revue les équipages de ces appareils en même temps que les autres détachements militaires.

La vie quotidienne des coopérants français en U.R.S.S. sera améliorée

De notre correspondant

Moscou. — Les lettres — qui ont valeur d'accord — échangées, mardi 7 juin, entre M. de Guiringaud et M. Gromyko devraient faciliter quelque peu la vie difficile des quatre cents à cinq cents Français résidant en U.R.S.S. au titre de la coopération économique, scientifique, technique et culturelle. Bien que ces *textes soient* encore assez limitatifs et parfois un peu vagues, leur adoption constitue *un succès pour la partie* française, qui réclamait depuis plus d'un an une amélioration des conditions de vie et de travail de ses coopérants. Un tel accord apparaissait indispensable à Paris pour poursuivre et développer la coopération entre les deux pays : vu les multiples difficultés faites aux coopérants en Union soviétique, il était devenu en effet de plus en plus difficile de trouver des candidats.

L'échange de lettres devrait mettre un terme aux situations absurdes et intolérables qui émaillent parfois la vie de la communauté française en U.R.S.S. : coopérants bloqués dans une ville de province, avec interdiction d'en sortir, fût-ce pour se rendre à Moscou, et *impossibilité de recevoir le moindre* journal français ; attente indéfinie d'un visa de sortie du pays ; *conditions de logement ne correspondant* en rien aux promesses ; interdiction d'entrée en U.R.S.S. *faite sur les frontières* terrestres aux coopérants arrivés en voiture, avec obligation de retourner *en France* et de revenir à Moscou par avion, etc.

Dorénavant, les personnes engagées *dans la coopération* et résidant en U.R.S.S. pour un minimum de six mois recevront des visas d'entrée et de sortie multiples valables pour la durée de leur mission, ou pour une période d'un an si leur séjour est supérieur à une année. Elles auront le droit d'importer une voiture particulière par famille et de se rendre en Union soviétique par la route. Les délais prévus *pour l'accueil des coopérants* seront respectés : ils n'auront plus à attendre parfois des semaines *leur départ*, et ils *se* verront attribuer *« des logements avec le confort correspondant à leur situation »*. Enfin, *« toute l'aide leur sera apportée dans les contacts avec leur ambassade ou leur consulat »*.

La partie la moins précise des lettres concerne le déplacement des résidents français à l'intérieur de l'U.R.S.S. Seuls seront *« facilités »* les voyages d'affaires et ceux justifiés par une urgence médicale ou familiale. Au moins est-il entendu que, par *voyage* d'affaires, on désigne notamment le déplacement entre le lieu de *travail et la capitale du pays*, ce qui devrait permettre au moins aux coopérants de Bakou, de Khabarovsk *ou* de Krasnodar de se rendre à Moscou lorsqu'ils sont invités par les services culturels de leur ambassade. Ils devront, en revanche, attendre des jours meilleurs pour se voir reconnaître le droit de visiter à des fins touristiques, le pays où ils ont choisi de travailler. Cela restera encore un privilège soumis aux aléas d'une bureaucratie tatillonne et toujours proliférante.

JACQUES AMALRIC.

● *A l'occasion de la conférence des Nations unies sur le droit de la mer*, les fédéralistes mondiaux *« réaffirment l'impérieuse nécessité de créer dans les plus brefs délais une autorité mondiale dotée de pouvoirs réels mais limités pour gérer, explorer, exploiter et surveiller les mers et les océans en dehors des eaux territoriales et des zones économiques qui les prolongent »* (26, rue du 4-Septembre, 75002 Paris).

S'adressant au corps diplomatique

M. Giscard d'Estaing : respecter le pluralisme c'est, en matière internationale refuser les prétentions à l'hégémonie

A l'occasion du deuxième dîner qu'il offrait à l'Elysée mardi 7 juin en l'honneur du corps diplomatique — il avait reçu un premier groupe de diplomates le 24 mai — M. Giscard d'Estaing a prononcé une allocution dans laquelle il a mis l'accent sur le pluralisme.

« Respecter le pluralisme, a-t-il déclaré, *c'est, en matière internationale, refuser les prétentions à l'hégémonie et reconnaître le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Ce droit, la France l'exerce pour elle-même en manifestant vis-à-vis de tous, fussent-ils ses amis, ses alliés ou ses partenaires, sa résolution de demeurer libre de ses jugements et maîtresse de ses décisions.*

» Elle entend aussi s'en prévaloir pour les autres, et vous la verrez toujours soucieuse non seulement de respecter la souveraineté des autres Etats, grands ou petits, mais d'encourager leur volonté d'indépendance. Elle vient d'en donner un exemple en conduisant à l'indépendance le dernier territoire dont elle avait la responsabilité sur le continent africain. Celle-ci sera acquise le 27 juin prochain. C'est dans le même esprit qu'elle apporte une contribution vigoureuse aux efforts actuellement en cours en Afrique australe pour y favoriser les transformations indispensables qu'exige la dignité des hommes.

« La liberté, a dit aussi le président de la République, *respire mal dans un monde hérissé de barrières idéologiques ou militaires. Elle a besoin du large espace du forum, qui est le lieu de la rencontre, de l'échange et du dialogue. Contribuer à dégager cet espace, en démantelant les bastilles de l'intolérance, de la peur et de la méfiance, c'est servir la liberté et c'est à quoi la France s'emploie.*

» Les occasions ne manquent pas en Europe, où il s'agit de promouvoir la détente, détente à laquelle la France reste fondamentalement attachée, d'abord parce qu'elle est la seule alternative à la reprise de la course aux armements, et aussi parce qu'elle exprime en profondeur, malgré les différences et les antagonismes, l'unité de notre continent. »

DANS UN CLIMAT ALOURDI PAR LA RÉPRESSION

Une rencontre internationale consacrée à la mission de l'écrivain pour sauvegarder la paix se déroule à Sofia

De notre correspondant en Europe centrale

Sofia. — Quelle mission les écrivains doivent-ils remplir dans l'esprit d'Helsinki pour sauvegarder la paix dans le monde ? Réunis à Sofia, depuis le mardi 7 juin, à l'invitation de l'Union des écrivains bulgares, une centaine de poètes et de romanciers venus de vingt-trois pays d'Europe, des *Etats-Unis et du canada* vont s'efforcer, pendant trois jours, de répondre à cette question.

Dans un message adressé à la conférence et lu par M. Markov, premier *secrétaire de l'Union des* écrivains soviétiques, M. Brejnev a assuré que *« la voix des écrivains appelés à être la conscience de leur époque est d'une valeur exceptionnelle »*. Il a toutefois mis en garde contre ceux qui voudraient *« faire retourner l'humanité en arrière, à l'époque de la guerre froide, et qui n'admettent pas une consolidation radicale de l'atmosphère internationale »*. M. Todor Jivkov a également souhaité bon travail aux participants.

Cette rencontre est convoquée une semaine avant l'ouverture de la réunion préparatoire à la prochaine conférence de Belgrade sur la sécurité et la coopération en Europe.

Ses organisateurs voulaient se situer dans la lignée des grandes rencontres pour la paix, du genre de celle organisée, avant 1939, par Romain Rolland. Cette réunion n'en est qu'une pâle imitation.

Le désir de réunir les plus grands représentants des différents courants littéraires n'a, de toute évidence, pu se réaliser.

Les brimades que subissent, ici ou là, en particulier en Tchécoslovaquie, certains écrivains dans leur activité professionnelle ou leur vie de citoyen n'ont pas été, d'autre part, sans répercussion sur la préparation de cette réunion. Le dramaturge tchèque, Pavel Kohout, n'a pu se rendre à Sofia, ce qui a été à l'origine d'un éclat provoqué, à la veille de la rencontre, par l'un de ses promoteurs, et non des moindres l'écrivain allemand Peter Weiss.

« La manie du soupçon »

Dans une lettre adressée aux organisateurs et publiée le 3 juin dans la *Frankfurter Allgemeine*, Peter Weiss a fait savoir qu'il ne lui était pas possible, dans ces conditions, de participer au débat de Sofia. *« Parler dans la situation actuelle de la paix et des droits de l'homme tels qu'ils sont définis dans l'accord d'Helsinki sans aborder la position des travailleurs de la culture, dans certains pays, n'a pour moi aucun sens et m'apparaît même répréhensible. »* Peter Weiss poursuit : *« Comme si l'on pouvait parler de la paix, de l'humanisme, des valeurs culturelles, sans examiner comment ces notions sont appliquées dans les différents pays ! »*

Imitant le geste de leur collègue, trois autres écrivains suédois ont également indiqué les raisons de leur abstention, dans une lettre adressée à M. Zarev, président de l'Union des écrivains bulgares. La Suède n'a finalement aucun représentant à Sofia.

C'est en partie à cette situation que devait faire allusion l'écrivain français Hervé Bazin, à qui revenait l'honneur de prononcer l'allocution d'ouverture, lorsqu'il salua *« ceux qui auraient voulu être là et qui ne l'ont pas pu »*. Faisant ensuite un plaidoyer en faveur de l'esprit d'Helsinki, qui, remarqua-t-il tout de même en passant, *« n'est pas l'Esprit-Saint »*, il invita l'Est et l'Ouest à *« se délivrer de leur manie du soupçon »* et à *« ne pas donner la priorité aux querelles »*.

Après avoir évoqué des *« épisodes, les uns amusants, les autres pénibles »*, survenus pendant la préparation de la rencontre, M. Zarev appela lui aussi à la concorde : *« La voix raisonnable et honnête des grands écrivains du monde entier n'est pas une voix élevée en faveur de la confrontation, de la haine, de l'hermétisme national et de l'égoïsme comme on essaie de nous en convaincre, mais la voix de la concertation mutuelle de la solidarité spirituelle. »*

Les premières victimes de la nervosité ambiante ont en tout cas été les journalistes. En dehors de la séance inaugurale, l'accès à la salle de conférences leur a été interdit et ils ont déjà été avertis qu'ils ne pourront prendre connaissance des textes complets des interventions que lorsque celles-ci seront publiées, sous forme de livre, après la fin de la rencontre, à une date non précisée.

MANUEL LUCBERT.



A TRAVERS LE MONDE

Guinée

● **LA LIGUE INTERNATIONALE POUR LES DROITS CIVIQUES** a remis, mercredi 8 juin, un rapport à l'ONU dans lequel elle fait état d'un nombre important de prisonniers politiques torturés et assassinés en Guinée et invite le secrétaire général de l'ONU à intervenir *« pour mettre un terme au règne de la terreur instauré par Sekou Touré »*. Le rapport, qui porte la signature de quatre anciens ambassadeurs des Etats-Unis en Guinée, membres du barreau américain, et de M. Jack Greenberg, président de l'Association nationale pour l'émancipation des gens de couleur (N.A.A.C.P.), contient quatre cents pages de témoignages.

République Sud-Africaine

● **DEUX AUTOBUS ONT ÉTÉ LAPIDÉS** et une maison incendiée mardi 7 juin à Soweto, le faubourg africain de Johannesburg. D'autre part, une organisation d'étudiants africains a appelé tous les Noirs de Pretoria à respecter une « semaine de deuil » du 16 au 21 juin, en souvenir des victimes des émeutes de l'an dernier. — *(A.F.P.)*

Tchécoslovaquie

● **DANS UN DOCUMENT** remis mardi 7 juin aux correspondants étrangers, les animateurs de la Charte 77 indiquent que quatre-vingt-un signataires ou sympathisants du manifeste ont, au cours des quatre premiers mois de l'année, perdu leur emploi. — *(A.F.P.)*

Timor

● **L'ASSOCIATION DE SOLIDARITE AVEC LE TIMOR ORIENTAL** présentera, le jeudi 9 juin à 20 h. 30 (62, rue de Babylone, 75007), un court métrage titré *Timor, terre agressée*, retraçant la lutte armée du Front de libération (Fretilin) contre les troupes indonésiennes depuis décembre 1975. La projection sera suivie d'un débat. Sur le même thème, les éditions l'Harmattan viennent de faire paraître un ouvrage de M. Marcel Roger intitulé : *Timor Hier la colonisation portugaise, aujourd'hui la résistance à l'agression indonésienne* (25 F). Le livre se présente sous la forme d'un dossier qui retrace l'histoire de l'île au temps des Portugais, l'émergence du mouvement de lutte armée et le contexte international dans lequel il se situe.

Tunisie

● **M. ALI TRIKI**, ministre d'Etat libyen pour les affaires étrangères, est arrivé mardi 7 juin à Tunis pour participer aux *négociations sur la délimitation du plateau continental*, qui s'ouvrent ce mercredi 8 juin en présence de M. Mahmoud Riad, secrétaire général de la Ligue arabe. — *(A.F.P.)*

● **Mme SIMONE VEIL**, ministre français de la santé, a terminé mardi une visite officielle de deux jours en Tunisie. Elle a été reçue mardi par M. Hedi Nouira, premier ministre.

Union soviétique

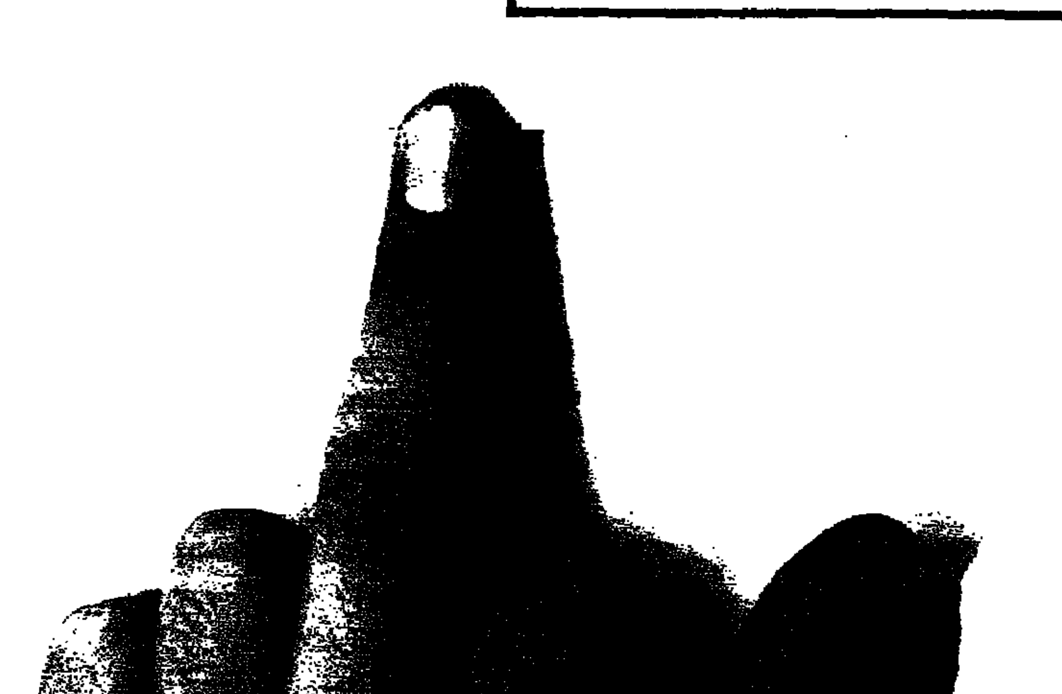
● **L'AGENCE TASS** réagit très violemment au rapport de M. Carter sur le respect des droits de l'homme en U.R.S.S. *(le Monde* du 8 juin). L'agence soviétique met en garde le président des Etats-Unis contre toute ingérence dans ses affaires intérieures. Elle souhaite que la rencontre de Belgrade soit une étape nouvelle dans le processus de la détente. — *(A.F.P.)*

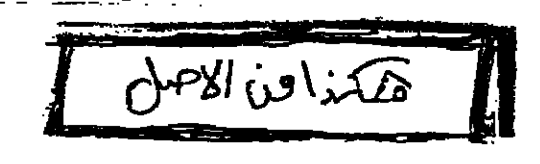
Vietnam

● **LES VOLS HO-CHI-MINH-VILLE-BANGKOK**, organisés en août 1975 par la France avec l'accord des autorités vietnamiennes pour rapatrier les ressortissants français seront interrompus le 30 septembre prochain après avoir rempli leur fonction, a-t-on indiqué de source française autorisée à Paris. Au nombre de cinq par semaine, pendant environ un an, ces vols avaient été réduits en 1976 à une rotation hebdomadaire. — *(A.F.P.)*

Zaïre

● **LE PRESIDENT MOBUTU** sera l'hôte à déjeuner de M. Giscard d'Estaing le 10 juin a indiqué le porte-parole de l'Elysée, M. Jean-Philippe Lecat. Le président zaïrois qui arrivera la veille à Paris en visite privée, aura sans doute un entretien avec le chef de l'Etat français dans l'après-midi du 9 juin.





DIPLOMATIE

La conférence du Commonwealth s'est ouverte en présence de vingt-six chefs d'État ou de gouvernement

La vingt et unième conférence du Commonwealth s'est ouverte, ce mercredi 8 juin, à Londres, sous la présidence de M. James Callaghan, premier ministre de Grande-Bretagne. Vingt-six des pays membres de l'association sont représentés par leur chef d'Etat ou de gouvernement. Seuls pourraient faire défaut l'Ouganda (lire page 4) et les Seychelles, en raison du récent coup d'Etat. La conférence, qui réunit au total quelque quatre cents participants, doit consacrer l'essentiel de ses travaux au dialogue Nord-Sud et à la situation en Afrique australe (« le Monde » du 8 juin).

Un homme sur quatre dans le monde

Le Commonwealth bénéficie déjà d'une longévité que pourraient lui envier la plupart des autres ensembles politiques ou économiques de la planète : il est né en 1925. Cette longévité est d'autant plus remarquable qu'elle ne repose sur aucune unité géographique ou économique et que les liens politiques entre Etats membres semblent fort ténus.

Aucune unité géographique : le Commonwealth comprend un milliard d'habitants — un individu sur quatre, dans le monde, est citoyen ou sujet d'un Etat membre, — mais ceux-ci sont répartis sur les cinq continents. L'Asie, certes, avec quelque sept cents millions d'individus représentés dans cet ensemble, occupe une place prépondérante, du moins au regard de la démographie, avec six cent quatre millions d'Indiens et soixante et onze millions d'habitants du Bangladesh. Mais le Commonwealth compte aussi des populations fort différentes, en Amérique (vingt-trois millions de Canadiens et environ cinq millions d'habitants de la Jamaïque, de Trinidad et Tobago, et d'autres Etats), en Afrique — dont le Nigéria aux quatre-vingts millions d'habitants, mais aussi des pays relativement peuplés comme la Tanzanie, le Kenya — et dans le Pacifique, où l'on compte plus de treize millions d'Australiens, trois millions de Néo-Zélandais et autant de citoyens de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. En Europe, le Commonwealth regroupe, outre les cinquante-six millions de sujets britanniques, environ six cent mille Chypriotes et trois cent mille Maltais...

Aucune unité économique, non plus : si, en 1925, le Commonwealth a été conçu comme une sorte de club commercial, ses trente-six membres actuels ne présentent pas aujourd'hui de « profil industriel » commun, c'est le moins que l'on puisse dire. Le développement et l'équipement de chaque Etat membre demeurent la finalité essentielle de l'association, mais l'éventail de leurs revenus moyens respectifs reste largement ouvert : ils vont de 6 000 dollars — environ 3 000 F — par an pour les Canadiens à 100 dollars à peine pour les habitants du Bangladesh. La Grande-Bretagne elle-même, fondatrice et ancienne puissance dominante coloniale, n'arrive qu'en quatrième position avec un revenu individuel moyen de l'ordre de 3 600 dollars.

Des régimes très divers

Ainsi, contrairement à une certaine idée reçue, le Commonwealth est surtout caractérisé par la pauvreté. Il est vrai que la population du sous-continent indien fait baisser considérablement la moyenne : 80 % des individus, dont le revenu par tête est inférieur à 200 dollars par an, vivent dans les pays du Commonwealth. La dotation annuelle du fonds destiné à la coopération technique entre la Grande-Bretagne et les autres Etats membres est de l'ordre de 8 millions de livres — quelque 70 millions de francs.

Les statuts politiques des Etats membres sont aussi très divers. L'association a dû évoluer : limitée à cinq pays « blancs » en 1946 (Grande-Bretagne, Australie, Nouvelle-Zélande, Canada et Afrique du Sud), elle a aujourd'hui une orientation résolument tiers-mondiste qui repose précisément sur cette diversité. En 1951, quatre ans après l'indépendance de l'Inde, l'adjectif « britannique » a été supprimé de l'appellation officielle du Commonwealth. Londres continue d'exercer une certaine influence sur les Etats membres, bien que la reine Elizabeth ne soit plus aujourd'hui reconnue comme chef d'Etat que par onze de ces pays (mais elle reste « chef » du Commonwealth). Les vingt-cinq autres pays membres se partagent en vingt et une républiques démocratiques ou dictatoriales et quatre monarchies.

L'unité politique du Commonwealth a été battue en brèche d'une autre façon depuis la guerre : par certaines dissensions entre ses membres et par l'exclusion de fait ou la démission de certains d'entre eux. Quelques pays africains ont reproché à plusieurs reprises à la Nouvelle-Zélande d'entretenir des relations jugées trop cordiales — en particulier sur le plan sportif — avec l'Afrique du Sud, cependant que le différend entre Singapour et la Malaisie contribuait à alourdir le climat des rapports inter-asiatiques au sein de l'association et que d'autres dossiers délicats — ceux de Chypre, de la Rhodésie et... de l'encombrant président ougandais Idi Amin Dada, en particulier — continuaient de constituer autant de difficultés.

Quant à l'Afrique du Sud, elle a quitté le Commonwealth en 1961 alors qu'elle allait en être exclue en raison de sa politique d'apartheid ; dix ans plus tard, et pour des raisons bien différentes, elle fut imitée par le Pakistan, bientôt remplacé par le Bangladesh. Si la Papouasie-Nouvelle-Guinée participe pour la première fois à une réunion des chefs de gouvernement de l'organisation — de même que les Seychelles, mais un coup d'Etat vient d'y remettre en cause l'autorité du président Mancham (le Monde du 7 juin), — quatre territoires britanniques qui attendent leur indépendance doivent adhérer au Commonwealth l'an prochain : les îles Gilbert, Salomon, Dominique et, probablement, Sainte-Lucie.

Morcelée géographiquement et politiquement, l'association n'en a pas moins conservé une étonnante vitalité contre les sombres prédictions de ceux qui lui promettaient un éclatement prochain lors de différents tournants décisifs de son histoire, de l'indépendance de l'Inde à l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté économique européenne. Cette permanence a plusieurs raisons : élément du « standing » international de très jeunes Etats, union de pays qui ont en commun d'avoir appartenu à l'empire britannique, de posséder l'anglais comme langue officielle ou au moins officieuse, mais surtout de trouver dans le Commonwealth d'importants avantages en ce qui concerne la coopération économique, technique et culturelle avec la Grande-Bretagne.

BERNARD BRIGOULEIX.

PROCHE-ORIENT

Israël

Le parti Dash pose ses conditions à son entrée dans le gouvernement

Jérusalem (A.F.P., U.P.I.). — M. Menahem Begin a été reçu mardi 7 juin par le président Ephraïm Katzir, qui l'a officiellement chargé de former le nouveau gouvernement. M. Begin dispose de vingt et un jours pour mettre sur pied un cabinet, mais, s'il échoue, il peut demander un nouveau délai de vingt et un jours. A l'issue de cette entrevue, le chef du Likoud a déclaré qu'il tenterait de nouveau d'amener le parti travailliste à participer à un gouvernement de coalition. « *Il y a entre nous des divergences d'opinion*, a-t-il dit, *mais il existe des problèmes nationaux très graves qui nous unissent : en particulier l'opposition à l'établissement d'un prétendu Etat palestinien en Judée, en Samarie et dans la bande de Gaza, le refus du retrait sur les lignes de juin 1967, et le rejet catégorique de l'idée d'une participation quelconque de la prétendue organisation de libération de la Palestine à des négociations entre Etats.* »

Le parti Dash a fait savoir pour sa part, dans un mémorandum en huit points adressé au Likoud, qu'il n'entrerait dans un gouvernement dirigé par M. Begin que si ce dernier accepte des concessions territoriales en Cisjordanie dans le cadre de la paix. Plusieurs points de ce document paraissent difficilement acceptables pour le Likoud.

Le Dash exige que la création de tout nouveau point de peuplement en Cisjordanie qui ne serait pas justifié par les besoins de la défense soit approuvé par tous les partis de la coalition et non par une simple majorité. Un autre point stipule que la loi israélienne ne saurait être appliquée à la Cisjordanie qu'en cas d'échec des négociations de paix. Le comité directeur du Likoud devait se réunir ce mercredi pour examiner la réponse à donner à ce mémorandum.

Une avocate israélienne dénonce les violations des droits de l'homme dans les territoires occupés

Mᵉ Lea Tsemel et M. Eytan Grosfeld ont tenu mardi 7 juin à Paris une conférence de presse sous les auspices du Collectif d'information sur les prisonniers et détenus palestiniens en Israël. Ils ont rendu compte du témoignage qu'ils venaient d'apporter à Genève devant le comité spécial d'enquête de l'ONU sur les « *pratiques des autorités d'occupation israéliennes en violation des droits de l'homme dans les territoires occupés* ».

L'avocat israélienne résume la politique des autorités de son pays dans les territoires occupés dans les termes : « *oppression, expropriations, expulsions, confiscations* ». Les habitants des territoires occupés n'ont aucun droit civil. Les gouverneurs militaires israéliens ont toute licence de détenir administrativement qui bon leur semble sans procès. Ils y ont recours surtout contre les intellectuels et les artistes.

Elle relève que depuis 1972 la loi israélienne, réprimant certains actes, « *s'applique dans le monde entier* », un tribunal ayant jugé que toute personne relevant de cette loi pouvait être « amenée » dans le pays pour y passer en jugement. Le tribunal ne veut pas avoir à connaître de la manière dont l'inculpé a été « amené » en Israël. C'est ainsi que Mᵉ Tsemel a été mandatée par les parents de deux jeunes Allemands, Brigitte Schultz et Thomas Reuter, afin de les retrouver. Interrogés, les autorités israéliennes ont admis qu'ils étaient détenus depuis plus d'un an en Israël après avoir été arrêtés au Kenya. Ils seraient jugés par un tribunal militaire, mais l'avocate ne pourra les défendre, car, rappelle-t-elle, « *Mᵉ Félicia Langer, autre avocate israélienne spécialisée dans la défense des Palestiniens, et moi-même, avons été rayées de la liste des avocats qui peuvent plaider devant des tribunaux militaires* ». Interrogée sur les motifs de cette mesure, Mᵉ Tsemel indique qu'elle est membre de la Ligue communiste révolutionnaire, et rappelle que Mᵉ Langer est communiste. « *Je sais*, conclut-elle, *qu'il y a des plaintes contre moi en Israël visant à m'exclure du barreau.* » — R. D.

ASIE

Pakistan

LA LEVÉE DE LA LOI MARTIALE POURRAIT PRÉLUDER A UN ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT ET L'OPPOSITION.

Islamabad (*A.F.P.*). — La loi martiale proclamée le 21 avril dans trois grandes villes du pays — Lahore, Karachi et Hyderabad — a été levée mardi 7 juin à la suite des « *progrès satisfaisants* » enregistrés au cours des négociations entre le gouvernement et l'opposition. Les porte-parole des deux camps ont indiqué qu'un « *tournant avait été pris* » et qu'une « *solution positive* » était en vue. On s'achemine, semble-t-il, vers un règlement global de la crise, et les conversations pourraient s'achever dès jeudi avec l'annonce de la date des futures élections.

Le rassemblement de l'opposition, l'Alliance nationale pakistanaise, estimant que les élections législatives du 7 mars avaient donné lieu à des irrégularités de la part de la formation gouvernementale, le parti populaire pakistanais réclame une nouvelle consultation. Le gouvernement lui aurait donné le choix entre l'organisation d'un nouveau scrutin dans un délai très court, ou à plus long terme.

L'opposition ne semble pas avoir faite de la libération de tous les détenus politiques une condition *sine qua non* à la poursuite des négociations, auxquelles participe le premier ministre, M. Bhutto. Selon les chiffres fournis par le porte-parole d'Islamabad, douze mille neuf cents personnes arrêtées au cours des trois derniers mois ont été libérées depuis le 3 juin. L'Alliance nationale affirme de son côté que plusieurs milliers de personnes sont encore détenues. L'un de ses chefs, le général d'armée aérienne Asghar Khan, a menacé, mardi, de relancer l'agitation si le rythme des libérations ne s'accélérait pas.

AFRIQUE

Ouganda

Qui a peur d'Idi Amin ?

Depuis mardi matin, le maréchal Idi Amin Dada tient en haleine des milliers de personnes à travers le monde. Les salles de rédaction restent en alerte, s'efforçant de suivre à la trace un avion ectoplasmique, dont le plan de vol est ignoré de tous, et qui transporterait le dictateur ougandais vers l'Europe.

A l'origine de ce remue-ménage, l'annonce mardi, par la radio de Kampala, du départ *du chef de l'Etat ougandais pour* Londres, où se tient la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement du Commonwealth. *Le speaker avait ajouté qu'entre*-temps le maréchal Idi Amin Dada *ferait escale « dans un pays arabe ami »*, puis qu'il se rendrait *« par bateau en Grande-Bretagne, soit à partir de la France, de l'Allemagne fédérale ou de l'Irlande du Nord »*.

Décidément, jamais à court d'idées, le dictateur africain semble avoir tenté un nouveau coup de bluff. C'est l'opinion des observateurs en poste à Nairobi, qui demeurent persuadés que le président Amin, en fait, n'a pas quitté l'Ouganda. Ils en veulent pour preuve le fait que les plus proches collaborateurs du maréchal, et surtout ses gardes du corps, sont toujours à Kampala.

Les proclamations de la radio ougandaise n'ont pourtant pas été prises à la légère. Elles sont même à l'origine de spéculations *extravagantes qui ont pris naissance* en Europe même. C'est *ainsi que, selon l'une des dernières rumeurs*, le chef de l'Etat de l'Ouganda, qui a obtenu son brevet de parachutiste en Israël, se ferait larguer au-dessus des îles Britanniques...

Quel que soit le dénouement de son « voyage » réel ou imaginaire, le chef de l'État ougandais a déjà marqué des points. En provoquant une réunion du cabinet irlandais, en créant un climat de psychose dans les ports de la mer du Nord, en perturbant les fêtes du jubilé de la reine Elizabeth II, l'imprévisible maréchal a montré qu'il était en mesure d'inquiéter le monde. Renoncera-t-il un jour à régler un si vieux compte avec les Anglais, qu'il tiendra, sans doute jusqu'à son dernier souffle de vie, pour responsables des humiliations subies, sous l'uniforme de sous-officier des troupes coloniales ?

Malgré ses funambulesques — *et souvent sanglantes — « initiatives »*, le maréchal peut se *réjouir de conserver apparemment* quelques amis. Le secrétariat général français à l'aviation civile a indiqué qu'il pourrait, s'il le souhaitait, atterrir sur un aérodrome français alors que certains de ses pairs africains ne craignent plus de lui manifester hostilité ou dégoût. C'est le cas du président Kaunda de Zambie, homme réputé modéré, qui qualifiait mardi, à Londres, son homologue ougandais d'« *homme très dangereux, responsable, comme Hitler et Mussolini, de crimes contre l'humanité* ».

PHILIPPE DECRAENE.

Mozambique

Maputo ville-témoin de la construction nationale

Maputo. — L'Etat mozambicain va fêter, à la fin de ce mois, son second anniversaire. Le 21 mai, à l'occasion de la *conférence sur l'aide* aux mouvements de libération de l'Afrique *australe*, une manifestation groupant une dizaine de milliers de personnes avait donné le ton.

Il s'agissait alors de saisir la première occasion de montrer à la population locale l'audience internationale acquise par la toute jeune république. « Le monde entier est ici pour célébrer notre victoire », criait à la foule le camarade Joachim Chissano, ministre des affaires étrangères.

De notre envoyé spécial

Avant l'indépendance, une trop longue période de transition avait facilité le pillage, par des Portugais sur le départ, d'une économie qui avait déjà le défaut d'être coloniale. Faute de moyens de transport, aujourd'hui encore, des récoltes de noix de cajou ou de *coton pourrissent parfois sur* place. La dépendance économique, en particulier vis-à-vis de la République Sud-Africaine, n'en est que renforcée. Une dure guerre se poursuit depuis plus d'un an sur une frontière rhodésienne perméable. A tous les échelons, les cadres manquent. Le régime n'en *est pas moins parvenu non seulement* à s'imposer, mais aussi à respecter ses principales options.

Maputo, l'ancienne Lourenço-Marques, est le reflet de cet effort entrepris par une poignée de dirigeants issus de la résistance. On aurait pu imaginer une ville à l'abandon, peuplée de chômeurs, une *sorte de produit africain* d'une décolonisation manquée, ce qui est le cas de plusieurs capitales indépendantes du continent. Avec ses chaussées fraîchement refaites et ses gazons bien tondus, la « ville de ciment », l'ancienne métropole coloniale, donne une impression de netteté. Les *graffiti de la révolution — « Vive le socialisme scientifique ! », « Vive la dictature du prolétariat, forme supérieure de la démocratie ! »* — ont été soigneusement inscrits sur des murs repeints en blanc et accompagnés d'illustrations. « *Maputo ne se développe plus*, nous dit un diplomate occidental, *mais elle est entretenue par une municipalité qui fonctionne bien.* »

Les *problèmes de ravitaillement* existent, comme en témoignent quelques files matinales d'attente à la porte des épiceries. Il y a, tour à tour, des ruptures de stocks de viande, de farine, de pommes de terre, de tomates, d'huile ou encore de beurre, toutes dues à des problèmes d'arrivages. Dans les rues du centre, on voit quelques mendiants, dont des lépreux, des cireurs de souliers, un bon nombre de vendeurs de journaux à la criée. Mais, dans l'ensemble, les gens mangent à leur faim. Chacun a son petit bout de terrain et ses deux ou trois poulets. La désintégration brutale de l'économie coloniale — comme la fermeture, en mars 1976, de la frontière avec la Rhodésie — a jeté sur le pavé un bon nombre de travailleurs. *Mais la société africaine, plus* intégrée, se défend mieux contre le chômage. On y garde toujours d'étroites relations avec le reste de la grande famille demeurée au village.

Priorité à l'intégration rurale

Dans les *caniços* des alentours, une population africaine semi-urbanisée de quelque quatre cent mille habitants s'est étalée. En *offrant la sécurité foncière*, l'indépendance a provoqué une ruée *sur la brique* pour remplacer le bois. Plutôt que de rejeter ces énormes appendices d'une ancienne ville coloniale, le régime y a vu le point de départ d'une « *forme viable de communauté* », selon l'expression d'un urbaniste du gouvernement. La densité humaine n'y est pas trop élevée. *La municipalité s'est préoccupée* de reloger quelques centaines de familles installées dans des zones marécageuses et de déplacer la population en direction de zones nouvelles pour élargir les *shambas*, ces petits lopins de terre individuels sur lesquels les Africains font un peu de culture et aménagent un semblant de basse-cour.

La priorité est accordée à l'intégration rurale, et les autorités *ne veulent pas que les villes* deviennent une gêne, avec de trop *forts budgets* et des *milieux « non politisés »*. On s'efforce donc de réduire le contraste entre ville et campagne. La ville coloniale a été débarrassée de ses éléments marginaux, les « *sous-produits de la culture coloniale* ». Personne n'a été contraint de faire un tour chez le coiffeur, *mais* prostituées et voyous ont été dirigés sur des camps de rééducation.

Dans les hôtels, le service demeure efficace et le personnel n'est pas à l'affût du pourboire. On peut se promener à pied dans le centre de Maputo, à n'importe quelle heure de la nuit, sans risque de s'y faire détrousser. Il n'y a pas eu de ruée sur les *propriétés abandonnées par les Portugais*. Elles ont été, dès le départ, nationalisées et redistribuées. Beaucoup d'appartements sont encore inoccupés. Une politique stricte de loyers a permis à la municipalité d'organiser le mouvement. La représentation du Vietnam socialiste a ainsi hérité *de la mauvaise copie luxueuse* d'un palais italien avec piscine au pied des colonnades.

Le régime a bien opté, en janvier dernier, lors du troisième congrès du Frelimo, pour le marxisme-léninisme. Il vient de conclure, à l'occasion de la visite de M. Podgorny, un traité d'amitié et de coopération avec l'Union soviétique qui comporte plusieurs clauses militaires. *L'image ainsi* projetée à l'étranger — et à laquelle l'Occident est si réceptif — n'est pourtant pas exacte. On oublie trop facilement que la révolution mozambiquaine traverse une phase de roamntisme. Si ses options, comme ses slogans, surprennent parfois, ils sont acceptés par la population. En outre, et c'est capital, les Mirage de l'ar*mée de l'air sud-africaine* sont parqués à six minutes de vol de Maputo.

En sus du romantisme de la victoire, règne ici une immense fierté de la libération. Le président Machel, qui a troqué le treillis contre le complet-veston, s'adresse pendant neuf heures d'affilée aux congressistes du FRELIMO. Le camarade Chissano dialogue avec la foule. Dans de grands rassemblements populaires, *souvent dans le nord du pays*, le président de la République annonce les nouvelles orientations du régime. Le Mozambique a beau s'affirmer avec les moyens du bord, l'improvisation n'y est pas de mise.

Le « Pouvoir organisé » est le titre d'un film sur le Frelimo présenté, en mai, dans le centre de Maputo. Il retourne aux origines — *la vie dans les premières* zones libérées — et s'achève sur *l'apothéose des fêtes de* l'indépendance. Dix années d'histoire vues du côté africain montrent comment, à partir d'une aspiration profonde mais dont l'expression se heurtait à tant de tabous et de barrières, on en est arrivé à mettre en place des nouvelles structures d'autorité. Sous le soleil des *tropiques* avec *son magnifique* bord de mer aux palmiers alignés, Maputo n'a rien d'une capitale affligée par un marxisme triste.

JEAN-CLAUDE POMONTI.

Somalie

Dans une interview à «Afrique-Asie»

« NOUS NE METTONS NULLEMENT EN CAUSE NOS RAPPORTS AVEC L'U. R. S. S. », déclare le président Syaad Barre.

Dans une interview accordée à l'envoyé spécial d'*Afrique-Asie* à Mogadiscio, et publiée dans le numéro de cet hebdomadaire en date du 13 juin, le général Syaad Barre, président de la Somalie, déclare notamment :

« *Nous ne mettons nullement en cause nos rapports avec l'U.R.S.S. Nous n'avons même pas protesté auprès de nos amis soviétiques contre le fait qu'ils arment intensivement l'Ethiopie. L'U.R.S.S. a le droit souverain d'aider qui elle veut. Mais il reste que nous pouvons exprimer à nos amis soviétiques notre appréciation de la situation et leur dire que nous ne pouvons pas rester indifférents au renforcement d'un régime qui nous est hostile et qui colonise une partie de notre territoire national.*

» *Mais, et je le répète avec force, cette politique de l'U.R.S.S. ne met nullement en cause nos accords et les rapports étroits que nous entretenons avec elle et qui restent empreints d'une grande solidarité et d'une profonde amitié. Il faut connaître l'immense étendue de l'aide qu'elle nous a accordée pour comprendre ce que je veux dire. Cette aide se chiffre non pas en millions, mais en milliards. Et cela, aucun Somalien ne peut l'oublier ou l'ignorer. Nous pouvons fort bien ne pas partager certaines analyses politiques de nos amis sans pour autant conclure, comme le fait une certaine presse orientée par l'impérialisme et avide de sensationnalisme, que nous allons renverser nos alliances et rejoindre le camp occidental, ce qui serait une aberration monstrueuse. Le camp révolutionnaire, nous l'avons choisi une fois pour toutes.* »

Rhodésie

SALISBURY MENACE DE SUSPENDRE LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ A LA ZAMBIE

La Rhodésie a menacé, mardi 7 juin, de suspendre la *fourniture* d'électricité à la Zambie, dans un communiqué demandant au *gouvernement* de Lusaka de « *ne pas perdre de vue sa dépendance envers la centrale de Kariba* ». Ces installations, qui se trouvent sur la rive rhodésienne du lac de Kariba, appartiennent conjointement aux deux pays et représentent une source vitale d'énergie pour la « *ceinture de cuivre* » zambienne.

La mise en garde rhodésienne survient quelques jours après une attaque zambienne contre la ville de Kariba. A ce sujet, le communiqué ajoute : « *On doit espérer que le président zambien empêchera ses troupes de se livrer à de nouvelles attaques non provoquées contre la Rhodésie et des civils étrangers.* »

Lorsque la Rhodésie décida, en 1973, de fermer sa frontière avec la Zambie, M. Smith, premier ministre, avait expliqué que le complexe de Kariba étant un projet conjoint, la partie rhodésienne respecterait ses engagements. La centrale avait, en conséquence, continué à fournir du courant aux mines zambiennes.

● A Lusaka, on précise que la Zambie disposerait de sa propre énergie électrique au cas où la Rhodésie stopperait la fourniture de courant. *En effet*, la construction du barrage hydro-électrique de Kariba-Nord, *sur le* Zambèze, est achevée. — (*A.F.P., Reuter.*)



Le Zaïre miraculé

III. — « L'ARTICLE 15 »

De notre envoyé spécial JEAN-PIERRE LANGELLIER

Sauvé de l'effondrement d'extrême justesse, le régime zaïrois est parvenu à consolider ses positions diplomatiques à la faveur de la guerre du Shaba. Le président Mobutu exerce un pouvoir sans partage et il est l'objet d'un « culte de la personnalité », tandis que le parti unique se borne à diffuser les mots d'ordre du « guide » (« le Monde » des 7 et 8 juin).

Kinshasa. — Quatorze heures par jour, François, vingt-huit ans, sillonne Kinshasa au volant de sa Mazda. La voiture appartient à un autre chauffeur de taxi, un « petit patron », qui possède deux véhicules, et à qui François remet, chaque soir, 40 zaïres (240 francs). L'essence payée, il dégage, tant bien que mal, un bénéfice moyen de 5 zaïres. Les mauvais jours, il doit puiser dans ses réserves pour pouvoir verser au patron la dîme exigée. Dieu merci, ces prélèvements douloureux sont rares. Dans l'ensemble, il « se défend » bien. Il a sa clientèle d'habitués, tels ces trois enfants européens qu'il conduit chaque matin à l'école. « *Tout de même*, s'exclame-t-il, en joignant le geste à la parole, *il faut serrer la ceinture. La vie est plus dure qu'à Lubumbashi.* » François est « monté » à Kinshasa, voici cinq ans, laissant dans la capitale du Shaba sa mère ainsi que six frères et sœurs cadets. Il s'est marié ici et a déjà quatre enfants. Au total, la Mazda doit nourrir une quinzaine de personnes.

Au Zaïre, comme dans tout le continent noir, le jeu des solidarités familiales, claniques, régionales, est une composante essentielle des rapports sociaux. On ne peut oublier de prendre en compte ces éléments non quantifiables de la vie économique. Ainsi, rappeler que le produit national brut par tête plafonnait, en 1975 (dernier chiffre connu), à 93 zaïres, n'est pas inutile, mais n'a qu'une signification limitée. Comment évaluer, en effet, les mille petits profits, les menus bénéfices, les gains occasionnels, les revenus parallèles, qui ne trouvent place dans aucun tableau statistique et sont pourtant le lot quotidien du Zaïrois ? Comment estimer le rapport des multiples activités, plus ou moins légales, que l'homme de la rue, d'un air entendu, résume par la formule : « *Article 15, on se débrouille* » ?

Ici comme ailleurs, la solidarité familiale rétablit, dans un contexte de pauvreté et d'inégalité, une certaine justice distributive, atténue les tensions et désamorce les conflits.

Autre phénomène dont les effets sont difficiles à chiffrer : la corruption, endémie aux multiples symptômes (pots-de-vin, fraudes, détournements, confusion entre biens publics et privés, contrebande, marché noir), que le Zaïrois a baptisée d'un terme générique : le « matabiche ». La pratique florissait déjà avant l'arrivée au pouvoir de l'actuel président. Elle est devenue l'un des éléments de base du système économico-politique. « Matabicher » est un réflexe familier qui accompagne les divers moments de la vie sociale. Moyen de survie pour les plus pauvres, source d'enrichissement scandaleux pour les privilégiés ou les détenteurs d'une autorité, la corruption, en descendant le long de l'échelle sociale, permet parfois, elle aussi, d'apaiser le mécontentement populaire, même si elle contribue, en fin de compte, selon un processus cumulatif bien connu, à exacerber les inégalités.

De fréquents abus

Glisser quelques billets à un policier de l'aéroport de Kinshasa pour récupérer le passeport qu'il vient soudainement de subtiliser en invoquant un motif mystérieux ne tire guère à conséquence. Mais il n'y a pas que le menu fretin. A Goma, la dotation présidentielle (20 000 zaïres), destinée à secourir les populations sinistrées après l'éruption du volcan Nyiragongo, n'est jamais parvenue à ses bénéficiaires. Le chef de l'Etat a dû verser une seconde dotation, d'un montant égal. Un évêque zaïrois se plaint, devant nous, du détournement systématique des colis de médicaments. Reconnaissant la gravité de telles pratiques, le commissaire de région assure qu'il n'en peut mais. Dans un discours prononcé, il y a un an, le général Mobutu déplorait que des caisses de médicaments soient entièrement vidées de leur contenu et « *remplies de pierres* ». A Goma, un parc de véhicules Range Rover commandés par le département des affaires politiques a été payé avec l'argent du ministère de l'agriculture. A Lubumbashi, le luxueux Hôtel Karavia possède une lourde « ardoise ». Trop de militaires et de cadres du parti, de passage dans la capitale du Shaba, ont signé des « bon pour ».

La population est souvent mise en coupe réglée. Les chauffeurs de taxi de Kinshasa n'aiment guère circuler la nuit. Ils connaissent trop bien le « tarif » du militaire en patrouille : de 3 à 5 zaïres, selon le grade. A Goma, pour améliorer l'ordinaire, l'agronome ou le vétérinaire du département de l'agriculture — excipant d'un décret imaginaire — double la taxe de vaccination. Le petit éleveur du Kivu ignorant la loi, où est le risque? Un soir de janvier dernier, un groupe d'inconnus — des militaires en mal de solde ? — a pris le contrôle de l'avenue centrale de Bukavu, pillé quelques magasins et rançonné tous les passants.

La spéculation fait, elle aussi, des ravages. Tel fonctionnaire de Kinshasa décharge dans son garage deux camions remplis de boîtes de pilchards. Tel autre stocke les « casiers » de bière ou les cartons de lait en poudre. Un commissaire urbain organise la pénurie du manioc. Les déficiences « naturelles » de l'économie zaïroise sont, de ce fait, aggravées. Dans la région du Kivu, l'essence provient, en contrebande, du Rwanda voisin, le prix du litre faisant trois fois la culbute. Ailleurs, la spéculation est le fait des représentants locaux de Pétro-Zaïre, la compagnie de distribution nationale. Même la bière, dont les Zaïrois sont si amateurs — la consommation annuelle à Kinshasa est de de 170 litres par habitant, — emprunte, dans certaines grandes villes, les seuls circuits parallèles. Faute de mazout, les brasseries tournent au ralenti. Par manque de papier, *Joa*, le journal de Bukavu, ne paraît plus depuis trois mois. *Boyoma*, le « quotidien » de Kisangani, ne publie plus que deux numéros par semaine. On pourrait poursuivre longtemps cet inventaire.

Le procès de la corruption

Il serait injuste de soutenir que les dirigeants zaïrois n'ont rien tenté pour mettre en échec la corruption. Ainsi, la rotation accélérée des fonctionnaires d'autorité vise à les préserver des tentations. Le procès de la corruption a été maintes fois instruit en haut lieu. « *Je sais*, admettait le chef de l'Etat en 1976, *qu'il y a trop de mauvais exemples.* » Ce discours resta sans effet. L'un des plus célèbres slogans du mobutiste « *M.P.R. = servir, non se servir* » reflète parfaitement, à cet égard, les craintes présidentielles. De temps à autre, la presse monte en épingle une escroquerie. « *Halte au margoulinage* », titrait récemment le quotidien *Salongo* à propos des méfaits d'un gang de faux agents des affaires économiques (contrôleurs des prix) qui, bardés de faux ordres de mission, sévissaient dans un quartier commerçant de Kinshasa. « *Ça ne vas pas*, constatait, non sans amertume, un responsable de la répression des fraudes, cité par le journal. *Les escrocs sont devenus intouchables. Leur arrestation et leur garde à vue ne durent jamais deux heures. Nous ne pouvons rien sans la coopération honnête de la gendarmerie.* »

Dans un tel environnement, résister à la tentation est méritoire. « *Si je voulais*, avoue un fonctionnaire qui nous reçoit dans son modeste appartement de Kisangani, *je gagnerais 500 zaïres par semaine rien qu'en servant d'intermédiaire.* »

Les puissants, ceux dont les noms sont sur toutes les lèvres à Kinshasa, se savent assurés de l'impunité, surtout si des liens ethniques ou familiaux les rendent proches du pouvoir. Avant d'être écarté de la direction de l'armée, le capitaine-général Bumba a pu se livrer à loisir, aux dépens de l'intendance, à des trafics lucratifs et notoires. Encore fut-il sanctionné, non pour s'être montré trop avide, mais parce que son manque d'ardeur au combat risquait, en période de crise, d'avoir de fâcheuses répercussions politiques. De toute évidence, toute mesure d'assainissement financier, tout programme de redressement économique qui ne s'accompagnera pas d'une solide volonté de « moralisation » du régime sera voué à l'échec.

« *Le M.R.P. ne tolérera pas de bourgeoisie au Zaïre.* » Ce slogan à coloration maoïste, lancé voici quelques années, semble aujourd'hui bien démodé. Si le régime n'a pas encore, à proprement parler, donné naissance à une « bourgeoisie économique » puissante et autonome, il n'en a pas moins favorisé l'émergence d'une caste de privilégiés qui se recrute avant tout parmi le personnel politico-administratif. Chaque soir, la grande salle du bar de l'Hôtel Métropole, naguère bastion de la bourgeoisie belge, est un des lieux les plus animés de Bukavu. Au cœur de cette province du Kivu, si attachée à la défense de sa langue, si fière de sa culture swahili, c'est un spectacle étrange, en vérité, d'entendre les clients de cet établissement converser uniquement en lingala, l'idiome du pays bakongo, la « langue des fonctionnaires ».

Les nantis du régime, ceux qui « *dînent au Lions-Club* », le premier et le troisième mercredi de chaque mois, ne contribuent guère à l'enrichissement du pays. Il faut que l'argent « tourne ». Aussi choisissent-ils exclusivement les secteurs d'activité qui rapportent vite et beaucoup : l'immobilier, l'import-export, les transports. Acquérir un taxi est un bon placement, car l'achat est amorti en moins d'un an. Or plus d'un affairiste kinois (habitant de Kinshasa) en possède une cinquantaine. « *Dans ce pays*, nous dit un économiste, *la notion d'investissement à long terme est quasiment inconnue.* »

Rares sont les coopératives agricoles qui ont fonctionné de manière satisfaisante. Souvent, le gérant a levé le pied avec la caisse. La grande majorité des plantations du Kivu appartiennent à des cadres politiques « absentéistes ». Dans le nord de cette province, près de Sake, les employés d'une plantation de café sont au chômage forcé depuis un an. Ils vivotent en attendant le retour du propriétaire qui habite Kinshasa. Touchés de plein fouet par la « zaïrianisation » de novembre 1973 (prise de contrôle par l'Etat des petites entreprises agricoles et commerciales appartenant aux étrangers), une bonne partie des Grecs, Libanais et Pakistanais, qui contrôlaient les réseaux de distribution, sont revenus au Zaïre depuis l'entrée en application des mesures de « rétrocession » prises en décembre 1975 et septembre 1976.

Le sort de la population urbaine ne fait qu'empirer, en raison notamment de l'insuffisance dramatique du système de transports publics. Chaque matin, le long des grandes avenues des faubourgs de Kinshasa, des dizaines de milliers de travailleurs attendent — parfois pendant des heures — avant de trouver place dans l'autobus, ou plus souvent dans le « Fula Fula » (traduction libre : « ça fonce, ça fonce ») qui les conduira en toute insécurité vers leur lieu de travail. Même scénario le soir. Depuis que l'office des transports en commun du Zaïre, société nationale, est tombé en déliquescence (une grande partie du parc est immobilisée faute de pièces de rechange), ce secteur d'activité est très largement entre les mains d'entrepreneurs privés, qui en tirent de confortables profits. Les mêmes carences se retrouvent à l'échelle nationale.

La dégradation des services publics

« *Sans chemin de fer, le Congo ne vaut pas un penny* », déclarait pourtant Stanley au roi Léopold II dès 1897. L'Etat du Congo construisit donc un immense réseau ferroviaire — et routier — en fonction d'un double objectif économique : évacuer les immenses richesses minières du Katanga, exporter les produits agricoles des grandes plantations. Les nostalgiques de l'époque coloniale évoquent encore le temps où « *il y avait un cantonnier pour chaque kilomètre de route* », sans préciser évidemment que la bonne marche de l' « entreprise Congo » reposait sur le dogme du travail forcé. La légende ne dit-elle pas que la voie ferrée Matadi-Kinshasa (alors Léopoldville) a coûté « *un mort par traverse* » ?

Aujourd'hui, les déficiences du système de communication — qui témoignent d'une dégradation générale des services publics — constituent l'un des goulets d'étranglement de l'économie zaïroise. Ne pas avoir accordé, dès 1970, une priorité absolue à l'amélioration de la « voie nationale » (ensemble des moyens de transport entre le Shaba et l'Atlantique) restera l'une des grandes erreurs du régime en matière d'équipement. Le vieux et ambitieux projet de construction d'un chemin de fer reliant Ilebo (ex-Port-Francqui) à Kinshasa — qui éviterait au trafic deux ruptures de charge — reste à l'ordre du jour. Pour apprécier l'enjeu et les difficultés du développement dans ce pays pratiquement dépourvu de façade maritime, souffrant de son gigantisme (2 345 000 kilomètres carrés), il suffit de superposer la carte du Zaïre et celle de l'Europe ; en faisant coïncider Paris et Kinshasa, Lubumbashi devient Palerme, Bukavu chevauche Varsovie, et la boucle du fleuve Zaïre arrose Stockholm. Comment maintenir, sans un remarquable réseau routier et ferroviaire, l'unité de ce sous-continent ?

Prochain article :

UNE ÉCONOMIE A GENOUX

EUROPE

Portugal

M. Mario Soares se refuse à faire alliance avec la droite ou avec la gauche

De notre correspondant

Lisbonne. — M. Mario Soares rejette toute alliance avec la droite ou avec la gauche. Cette stratégie définie par le parti socialiste lors des élections législatives d'avril 1976 et appliquée depuis presque un an, le premier ministre portugais l'a réaffirmée, mardi 7 juin, à deux reprises, dans une interview au quotidien *Diario de Noticias* puis à la télévision. Conclusion : le parti socialiste est « *condamné à gouverner tout seul* » (alors que les partis situés à droite du P.S. au Parlement voulaient négocier avec lui un programme de gouvernement).

D'après M. Soares, le parti a la « *confiance* » du président de la République. Il peut compter sur la « *neutralité bienveillante* » de l'Eglise et l'« *appui* » des forces armées. Aucune formation politique ne pourrait, estime-t-il, jouer le rôle de conciliateur, dialoguant avec les syndicats, les associations patronales et les autres courants d'opinion. « *Hier nous nous sommes opposés aux tentatives de marginalisation du parti social-démocratique et du Centre démocratique et social. Aujourd'hui les rapports de forces ont changé, et nous nous battons contre tous ceux qui veulent écarter le parti communiste de la vie politique nationale.* » Aussi M. Soares se considère-t-il comme l'élément « stabilisateur » entre des « extrêmes qui essaieraient de « s'écraser mutuellement ».

Le premier ministre s'est employé à réfuter toutes les critiques qui lui sont adressées. Voyage-t-il trop ? « *Nous nous étions habitués depuis un demi-siècle à un premier ministre qui ne quittait jamais le pays. Les déplacements que j'ai effectués étaient indispensables pour obtenir à l'extérieur des appuis visant à consolider la démocratie et l'option européenne du Portugal.* »

La politique économique du gouvernement reste-t-elle indéfinie ? « Non, répond M. Soares; *nous avons déjà mis au point une loi délimitant les secteurs public et privé de l'économie. Le conseil des ministres a en outre approuvé un projet de loi sur les investissements étrangers qui donne aux entreprises toutes les garanties.* » « *Mais*, a-t-il ajouté, *il faut qu'elles respectent les règles du jeu.* » On accuse encore le gouvernement de ne pas avoir maîtrisé l'inflation. « *C'est peut-être la critique la plus sérieuse*, admet le premier ministre. *Il ne faut pas oublier cependant que nous dépensons 9 milliards d'escudos par an afin de maintenir les prix de certains produits de première nécessité, et que, d'autre part, la hausse des prix tient en grande partie à des raisons extérieures à notre économie.* »

M. Soares reconnait que le Portugal traverse actuellement une crise qui se traduit notamment par un lourd déficit de la balance des paiements et un taux élevé du chômage.

L'accroissement acquis au début de l'année de la production industrielle, l'augmentation considérable des rentrées de fonds des travailleurs immigrés et la relance des activités liées au tourisme lui permettent, toutefois, d'envisager l'avenir avec optimisme.

Pourquoi donc les partis politiques s'efforceraient-ils de trouver une « alternative » démocratique au gouvernement actuel ? A cet égard, M. Soares a été très clair : « *A en croire certains dirigeants politiques, le gouvernement serait au bord de la chute. Mais ce n'est pas le cas. Si le C.D.S. et le P.S.D. sont mécontents, ils n'ont qu'à soumettre une motion de censure au Parlement.* » Le premier ministre écarte la possibilité d'une scission au sein du groupe parlementaire du P.S.

Harcelé par la droite, M. Mario Soares a d'évidence corrigé ses perspectives. Le parti communiste n'est plus l'objet de propos aussi durs qu'auparavant. Le premier ministre s'est aussi félicité du « *sens des responsabilités* » des dirigeants de *l'intersyndicale* — centrale unique influencée par les communistes — au cours des récents entretiens avec le gouvernement.

JOSÉ REBELLO.

Turquie

Les partis de droite conservent la majorité absolue à la Chambre

De notre correspondant

Ankara. — Le dépouillement complet du scrutin du 5 juin s'est enfin achevé en fin d'après-midi le mardi 7, et l'allégresse initiale du Parti républicain du peuple a été démentie. S'il enlève pour le Sénat 28 sièges sur les 50 en lice, il n'a que 213 députés et ne se trouve donc pas en mesure de constituer une majorité cohérente, même s'il parvient à attirer les quatre élus indépendants.

Les trois formations de droite, Parti de la justice, Parti du salut national et Parti du mouvement nationaliste, réunissent 229 élus, soit 3 de plus qu'il n'en faut pour la majorité absolue. Ce qui permet à M. Demirel, qui passe à juste titre pour un « homme de combinaisons », d'affirmer que « *le nouveau gouvernement ne sera pas celui du parti républicain* ».

Le Parti du salut national, de M. Erbakan, occupe de nouveau la position-clé. Il commande en pratique toute majorité. Or l'éditorialiste de *Milli-Gazete*, son organe semi-officiel, estime qu'une coalition avec le parti de M. Ecevit aurait les plus grandes chances de voir le jour. Mais Erbakan est un champion des volte-face, ce qui conduit les milieux politiques à s'abstenir de tout pronostic.

La nouvelle législature s'ouvrira le 13 juin. Les résultats officiels seront alors proclamés.

ARTUN UNSAL.

ATHÈNES ATTEND UN GESTE DE DÉTENTE D'ANKARA

(De notre correspondant.)

Athènes. — Les résultats des élections en Turquie plongent les milieux politiques grecs dans une certaine perplexité. Pendant la campagne électorale, ces milieux ont soigneusement évité toute déclaration ou prise de position pouvant être interprétée comme une ingérence dans les affaires intérieures d'un pays qui fut ami et allié et qui peut le redevenir. Cependant, M. Ecevit avait, à plusieurs reprises, exprimé sa volonté de rencontrer M. Caramanlis afin de régler les problèmes en suspens entre les deux pays. Le chef du Parti républicain du peuple turc s'était attiré de nombreuses sympathies qui apparaissaient dans les articles et commentaires de la presse grecque. D'une façon générale, Athènes estimait qu'un dialogue franc, réaliste et constructif serait plus facile à engager avec M. Ecevit qu'avec M. Demirel, plus lié aux petits partis ultra-nationalistes.

Les milieux politiques athéniens attendent de savoir si M. Ecevit sera en mesure de former un cabinet homogène ou s'il devra composer avec certains députés, voire s'entendre avec M. Demirel, pour constituer un gouvernement d'union nationale.

Les Grecs souhaitent mettre un terme à la tension provoquée entre leur pays et la Turquie par la question de Chypre et les problèmes de l'Egée, mais certainement pas à n'importe quel prix. Ils attendent des futurs dirigeants d'Ankara qu'ils traduisent par des initiatives concrètes et raisonnables leur bonne volonté et les dispositions jugées encourageantes manifestées par M. Ecevit.

MARC MARCEAU.

CHYPRE ESPÈRE ENCORE UN DÉBLOCAGE DES CONVERSATIONS

(De notre correspondant.)

Nicosie. — Les Chypriotes grecs estiment que M. Ecevit est, parmi les dirigeants turcs, celui qui est le plus capable de négocier un règlement du problème de Chypre. En tant que premier ministre, il avait décidé l'intervention à Chypre pendant l'été de 1974, et personne ne pourrait l'accuser d'avoir accepté des concessions.

Le président Makarios aurait récemment reçu des Etats-Unis et de certains pays du Marché commun l'assurance que, après les élections, la Turquie serait plus souple, ce qui permettrait d'aboutir à un règlement définitif du problème. M. Clark Clifford, l'envoyé spécial du président Carter à Chypre, aurait annoncé un changement positif de la politique d'Ankara et certaines concessions importantes, notamment en ce qui concerne le problème territorial, qui constitue l'un des deux aspects fondamentaux du conflit, l'autre étant la question constitutionnelle.

De son côté, le président Makarios a déclaré le jour même des élections turques que « *les perspectives dans le dialogue intercommunautaire apparaîtront après les élections en Turquie, surtout si les résultats des élections donnaient un gouvernement fort* ». A Nicosie, on observe cependant que les motifs invoqués jusqu'à présent par la Turquie pour justifier l'absence de tout progrès dans le problème de Chypre demeurent après les élections.

DIMITRI ANDREOU.



Espagne

Le parti nationaliste basque s'affirme face aux séparatistes divisés

M. Adolfo Suarez, chef du gouvernement espagnol, a reçu, mardi 7 juin, le général Manuel Gutierrez Mellado, vice-président du conseil, chargé de la défense nationale, et les ministres de l'intérieur, de l'armée de terre, de la marine et de l'armée de l'air. Les chefs de la garde civile et de la police, ainsi que les chefs d'état-major des trois armes, ont également pris part à cette réunion, qui avait été convoquée afin de coordonner les mesures visant à garantir la sécurité jusqu'à la consultation électorale du 15 juin.

Pour apaiser la tension qui règne au Pays basque, le gouvernement envisagerait de libérer dans les délais les plus brefs les prisonniers politiques coupables de « crimes contre l'État ». Il s'agit d'une douzaine de personnes qui feraient l'objet d'une mesure d'expulsion. Nous publions ci-dessous le reportage de notre envoyé spécial sur la campagne électoral au Pays basque.

D'après un sondage d'opinion réalisé à la fin de la semaine dernière et publié par l'hebdomadaire « Cambio 16 », 58 % les personnes consultées n'ont pas encore arrêté leur choix. La direction de la télévision et de la radio nationales a, pour sa part, résolu, en accord avec la commission centrale des élections, de ne plus diffuser aucune enquête ou sondage.

De notre envoyé spécial

Bilbao. — « *No somos, pero estamos.* » Pour exprimer la situation des Basques, l'orateur joue des deux mots qui traduisent le verbe être en espagnol. « *Nous n'existons pas*, dit-il, *mais nous sommes-là.* » Est-ce aussi sûr ? Après quinze jours de campagne électorale, en effet, la nation basque — si longtemps réprimée — manifeste partout son existence. Le long du Nerviom, le fleuve boueux qui relie Bilbao à la mer, on voit derrière les grues et les navires le drapeau vert, blanc et rouge des provinces nordiques flotter comme un drap sur les façades : il y a quelques années il aurait été aussi subversif qu'un drapeau rouge. L'arbre de Guernica — celui des libertés traditionnelles — a droit en pleine ville, sur un fronton bourgeois, à un hymne composé par un « barde ». Les poings socialistes se referment au fil des banderoles sur des slogans écrits en euskera, la langue des Basques. La plupart des tracts sont bilingues. Sur les murs, des mains anonymes nationalisent les mots castillans avec une avalanche de Z et de K.

Ici, à Portugalete, sur l'estuaire, l'ambiance est ardemment autonomiste, et rien de plus normal : le Parti nationaliste basque (P.N.V.), qui a réuni plusieurs milliers de personnes sur un terrain de football, est né il y a quatre-vingt-deux ans d'une affirmation de souveraineté nationale. Avec le parti socialiste et quelques autres formations, il maintient un gouvernement en exil. Placé à droite par les séparatistes, donné comme moribond par les guérilleros de l'ETA, le P.N.V. est plus vivant que jamais. D'inspiration chrétienne, il s'est déconfessionnalisé. Bourgeois d'origine, il unit désormais la « libération sociale » à la « libération nationale ». Tout le monde s'accorde à le voir en tête à l'issue du scrutin.

« *Gora Euskadi Askatuta !* » (Vive le Pays basque libre !) Chaque discours se termine par ces mots. La foule reprend en chœur : « *Gora !* » Les mainds se lèvent, deux doigts en forme de V, non celui de la victoire — pourtant probable — mais le V du mot *Vasco*, Basque en espagnol. L'hymne basque est joué par les fifres et les tambourins. Dans l'assistance, les bérets sont nombreux, coiffure du dimanche, signe de ralliement.

20 % des habitants connaissent leur langue nationale

A la tribune, les revendications se succèdent : enseignement bilingue, universités basques, police autochtone, autonomie administrative et fiscale. Venues d'ailleurs, la gendarmerie et la police sont considérées comme des forces d'occupation ou tout au moins de répression. L'éphémère République espagnole avait accordé l'autonomie : socialistes, communistes et nationalistes traditionnels se sont engagés à la réclamer aux nouvelles Cortès. Quant à la multiplication des ikastolas (écoles d'euskera), comment ne serait-elle pas nécessaire ? « *Seulement 20 % des Basques savent parler leur langue* », nous dit M. Nicolas Redondo, secrétaire général de l'U.G.T. (syndicat socialiste) et tête de liste du P.S.O.E. à Bilbao. Le franquisme a tenté de coloniser les esprits par l'usage exclusif du castillan.

A-t-il essayé aussi de saper la prééminence industrielle de Bilbao et de sa région ? L'opposition lui en a longtemps fait grief. Mais les arguments des nationalistes d'aujourd'hui contredisent ceux d'hier : « *Ces deux dernières années*, disent-ils, *le Guipuzcoa est passé du premier au neuvième rang sur une cinquantaine de provinces pour le revenu par habitant. La Biscaye a perdu sa place de premier centre industriel du pays. Les capitalistes madrilènes complotent contre nous pour nous appauvrir et nous placer en position d'infériorité le jour où nous négocierons l'autonomie.* »

Mais les bombes, les rapts d'industriels, ne font-ils pas autant, sinon plus, pour appauvrir la région en décourageant les entreprises d'y investir ? Or, les attentats ont repris à la veille du scrutin. Les séparatistes — du moins ceux qui ont décidé de boycotter les élections — ont amorcé une « *campagne de déstabilisation* ». Traités par le B.N.V. de « *prophètes de la catastrophe* », ils sont accusés de recourir à la violence par peur d'un processus démocratique qui les réduirait à néant. « *Ne pas voter ? C'est voter contre Euskadi* », dit le B.N.V., privé de tribune électorale pendant quarante ans. A quoi les séparatistes répondent par un dessin qui montre un policier lançant une urne meurtrière avec un fusil lance-grenades. « *En votant*, disent-ils, *nous légitimons nos assassins !* »

Déjà compliqué et fractionné ailleurs, le jeu politique est rendu ici encore plus subtil par la revendication autonomiste. Chaque grand parti espagnol a sa section régionale. Les plus puissants sont les socialistes de M. Felipe Gonzalez et les communistes de M. Santiago Carrillo. Les trotskistes et maoïstes de toutes nuances sont également bien représentés. Aux yeux des nationalistes, les uns et les autres ne sont pourtant que des « succursalistes » : même s'ils adhèrent à la cause autonomiste, ils restent différents, puisque leur organisation a son siège à Madrid.

Le parti nationaliste basque est né et a grandi sur place. Mais ses positions modérées l'ont amené à s'allier avec la gauche « espagnoliste » traditionnelle. Il passe chez les séparatistes pour un parti « bourgeois » conservateur. L'autonomie selon eux ne peut être qu'une étape. L'indépendance politique est l'objectif déclaré et la condition nécessaire à la révolution sociale. Eparpillés eux aussi en diverses tendances et surtout divers sigles, les séparatistes s'étaient presque mis d'acord, il y a quelques mois, avec l'extrême gauche « espagnoliste » pour tenter de faire échec aux formations traditionnelles. Mais, à l'approche des élections, trotskistes et maoïstes « succursalistes » ont décidé de présenter des candidats. Regroupés au sein d'une Coordination des patriotes basques (K.A.S.), les séparatistes ont résolu de boycotter le scrutin aussi longtemps que tous les prisonniers politiques basques n'auront pas été libérés et toutes les organisations révolutionnaires légitimées.

« Suarez a bien joué »

Mais le K.A.S. vient à son tour de se scinder en deux : certaines organisations ont finalement décidé de lancer des candidats sous l'étiquette d'Euskadiko Eskuerra (gauche basque). Les autres continuent de prôner l'abstention. Adversaire politique de l'ETA, l'organisation clandestine de guérilla est elle-même divisée en une branche politico-militaire et une autre militaire, en fait consacrée exclusivement à la lutte armée.

« *Reconnaissons-le : Suarez a bien joué.* » Partisans du boycottage, ces militants révolutionnaires au physique puissant, aux arguments polis de longue date, ne reculent pas devant la contradiction. Ils affirment que le gouvernement Suarez est anti-démocratique, mais déclarent qu'il y a six mois ils n'auraient pas pu parler aussi librement avec nous dans une cafétéria. M. Suarez a bien joué, disent-ils, parce qu'il a divisé l'extrême gauche nationaliste basque en libérant les prisonniers un par un et en admettant, sans les reconnaître, les organisations révolutionnaires. Si les Basques vont massivement aux urnes, les partisans de l'abstention se sentiront-ils désavoués ? Non, disent-ils « *parce que nous n'avons pas eu le temps de diffuser notre idéologie* ».

Si elle est accordée, l'autonomie ne va-t-elle pas désamorcer la revendication séparatiste ? C'est ce que pensent les communistes. Mais pas l'ETA ni ses interprètes politiques : « *Au contraire, l'autonomie nous donnera plus de force pour réclamer l'indépendance.* » Les séparatistes n'attendent rien des prochaines Cortès « *qui seront dominées par la droite* » et qui donneront — si elles la donnent — « *une autonomie de droite* ». En revanche, ils comptent, comme les communistes, sur les élections municipales pour posséder un embryon de pouvoir local. Et de là conquérir l'indépendance d'Euskadi, Sud et Nord (1).

CHARLES VANHECKE.

(1) Les nationalistes appellent Euzkadi Word la région basque française.

Pays-Bas

APRÈS L'AFFAIRE LOCKHEED

Les négociations officielles avec des constructeurs aéronautiques étrangers font l'objet de nouvelles critiques

De notre correspondant

Amsterdam. — La commission parlementaire présidée par un député socialiste, M. Klaas de Vries, et constituée à la suite de l'affaire Lockheed, a rendu public, mardi 7 juin, un premier rapport sur l'achat d'un autre avion de combat en 1965-1966 aux Pays-Bas. Il s'agit ici de l'avion F 5 de la firme américaine Northrop. Son achat avait été décidé en 1966 par l'armée de l'air néerlandaise. La commission parlementaire a minutieusement étudié le dossier. Elle n'a pas trouvé traces de pots-de-vin, mais estime que le contrôle parlementaire sur cet achat, totalisant à l'époque 1,2 milliard de francs français, n'a pas été suffisant.

Plus grave encore : la firme Northrop a été mise au courant prématurément, estime la commission, de toutes les spécifications opérationnelles de l'avion choisi par l'armée de l'air néerlandaise, et en a ensuite tiré parti en durcissant sa position dans les négociations. De plus, la firme aéronautique hollandaise Fokker a été informée très tôt, par un général de l'armée de l'air, que le prince avait pris position en faveur de l'avion Northrop. Or Fokker était directement intéressé dans cette affaire car Northrop avait pris une participation de 20 % dans son capital.

Cinq types d'avions, dont le Mirage-V français, étaient sur les rangs, mais, comme l'a déclaré M. de Vries, « *les négociations, à l'époque, ne se sont pas déroulées selon un rythme équitable avec les différentes compagnies* ». La commission reproche donc clairement à l'armée de l'air son manque de distances dans ses négociations avec Northrop. La Belgique, de son côté, a finalement choisi le Mirage à cette occasion, bien qu'il eût été prévu qu'elle se prononcerait en faveur du même avion que les Pays-Bas. De plus, la Belgique a pu acheter les Mirage-V pour un prix moins élevé que les Hollandais n'ont payé les F-5.

A propos du rôle du prince Bernhard dans cet achat, la commission parlementaire déclare n'avoir rien à ajouter aux conclusions de la fameuse « commission des trois » qui avait examiné, à la suite de l'affaire Lockheed, les relations du prince avec l'industrie aéronautique et les rumeurs concernant les pots-de-vin qui lui auraient été payés.

Comme inspecteur général des forces armées, ce dernier s'est informé auprès de l'armée de l'air américaine des qualités de l'avion Northrop ; il a, en outre, assisté, contrairement aux habitudes, aux réunions d'évaluation technique de l'avion réclamé par l'armée néerlandaise. Mais la commission n'a trouvé aucune indication d'irrégularités financières en faveur du prince. En fait, le résultat le plus important du rapport est sans doute que ces négociations n'ont pas été menées de façon professionnellement satisfaisante par l'armée de l'air néerlandaise.

MARTIN VAN TRAA.

République fédérale d'Allemagne

M. Franz Josef Strauss critique les mesures de lutte contre le chômage proposées par la C.D.U.

De notre correspondant

Bonn. — M. Geissler, secrétaire général de la C.D.U. (démocrates-chrétiens), a présenté, mardi 7 juin, le programme de lutte contre le chômage adopté la veille par le comité directeur. Ce programme, qui donne lieu à un nouveau conflit entre la C.D.U. et la C.S.U. bavaroise de M. Strauss, part du principe qu'« *il revient moins cher de donner du travail aux chômeurs que de les entretenir à ne rien faire* ». Aussi la C.D.U. n'éprouve-t-elle aucune inquiétude pour le financement des mesures qu'elle propose. Elle évalue leur coût global à 13 millions de deutschemarks pour trois ans, alors que la présence d'un *million de chômeurs* coûte 18 milliards par an à l'Etat (paiement des indemnités et perte de recettes fiscales et de cotisations sociales) et que la perte de production s'élève à 13 milliards.

La C.D.U. propose la création de 510 00 emplois en 1978 : 250 000 grâce à des allégements fiscaux en faveur des entreprises, 175 000 par l'abaissement de l'âge de la retraite de soixante-trois à soixante ans, 50 000 par le paiement d'une « *indemnité d'éducation* » pour les mères qui renonceraient à travailler afin de pouvoir élever leurs enfants, et 35 000 par le développement de l'année d'apprentissage à la fin de la scolarité obligatoire. Pour les années suivantes, la reprise de la croissance économique, liée à des allégements fiscaux pour les entreprises, devrait jouer un rôle essentiel dans le recul du chômage, dont le taux ne devrait plus être, en 1979, que de 1,6 %, contre 4,5 % actuellement.

M. Strauss a vivement critiqué les propositions du « parti frère ». Il estime que la C.D.U. a purement et simplement aligné ses positions sur celles de la coalition libérale socialiste. « *Une manière funeste de penser, qui consiste, selon le plus mauvais exemple socialiste, à faire gérer la pénurie par l'Etat, apparaît ici*, écrit son journal, le *Bayern Kurier*, *alors qu'il conviendrait de remettre en route le char embourbé de l'économie.* » A l'intérieur de la C.D.U. elle-même, de nombreux experts jugent ce programme financièrement irréaliste et pratiquement inefficace.

M. Helmut Kohl n'a décidément guère de chance sur le terrain économique : quand il ne propose pas de politique de rechange à l'action gouvernementale, le président de la C.D.U. se voit taxer d'incompétence par la coalition libérale socialiste, mais quand il en propose une, il s'expose à la critique de son partenaire bavarois et de certains de ses propres amis.

DANIEL VERNET.



DEUX POINTS DE VUE SUR LE FUTUR PARLEMENT DES « NEUF »

Du bon usage de la Constitution et du traité de Rome

(Suite de la première page.)

Tandis que, selon la règle du jeu rappelée plus haut, le Parlement est tenu de se prononcer sur les projets *du gouvernement, mais se prononce* librement, l'article 49, alinéa 3, est conçu en vue de le contraindre. La pression exercée sur lui est très rude si, comme cela semble être le cas aujourd'hui, on l'avertit par avance que la censure, si elle vient à être votée, entraînera *ipso facto* la dissolution de l'Assemblée.

Une procédure d'exception

La procédure instituée par l'article 49, alinéa 3, est une procédure d'exception. Son objet est d'avoir raison des réticences de l'Assemblée, donc de faire violence, dans *une certaine mesure, à ses* sentiments et à ses convictions. Elle ne saurait être d'un usage courant. Ce n'est pas un procédé pour faire régner l'ordre dans les rangs de la *majorité. Y recourir* systématiquement, comme les gouvernements de la Quatrième République posaient la question de confiance plusieurs fois dans une même nuit sur les articles *d'un projet de loi, serait enfreindre* l'esprit de nos institutions. L'article 49, alinéa 3, ne peut servir que dans des circonstances exceptionnelles. Il n'a d'ailleurs servi qu'une fois *depuis le début de la Cinquième* République. Il s'agissait d'obtenir d'une majorité incertaine l'adoption du programme nucléaire de la France.

Dira-t-on que le projet de loi portant approbation de l'acte international stipulant qu'à l'avenir les membres de l'Assemblée européenne *seront élus au suffrage universel* direct revêt cette importance primordiale qui justifierait le recours à la procédure d'exception instituée par l'article 49, alinéa 3 ? La réponse *dépend du point de vue auquel* on se place.

L'opposition des adversaires du projet est basée sur des raisons qui *en soulignent le caractère fonda*mental.

Que l'Assemblée issue du suffrage universel dépose à brève échéance *des propositions tendant* à modifier l'équilibre institutionnel établi par le traité de Rome, cela est d'orès et déjà expressément prévu. L'Assemblée a été chargée, en effet, comme chacune des institutions de la Communauté, d'établir un rapport sur ce que pourrait être l'« union européenne » qui doit voir le jour d'ici trois ans. Il est dit dans ce rapport *que le Parlement européen* devra participer pleinement aux travaux concernant la « coopération politique », c'est-à-dire à l'élaboration d'une politique étrangère commune *aux neuf Etats membres ; qu'il devra participer* à la désignation des membres de la Commission, pour souligner leur légitimité ; qu'il devra, enfin, obtenir de véritables pouvoirs *législatifs. En prenant cette position,* l'Assemblée ne va guère plus loin que M. Tindemans dans son propre rapport au Conseil européen. Ce conseil, réuni à Paris, au mois de décembre 1974, par le président de la République n'avait-il pas, d'ailleurs, déjà conclu à l'extension des compétences de *l'Assemblée après* son élection au suffrage universel ?

Il est vrai que l'accroissement des pouvoirs attribués à l'Assemblée par les traités de Paris et de Rome ne peut procéder que d'une modification de ces traités eux-mêmes. En cette *matière, le Parlement français tran*cherait donc en dernier ressort. Inscrire cette évidence dans la loi relative à l'élection de l'Assemblée européenne au suffrage universel direct *est une précaution vaine et superflue.* Une telle disposition législative n'ajouterait rien aux garanties qui découlent déjà de notre Constitution. Elle ne nous épargnerait pas, en *revanche, les stériles querelles* institutionnelles qui ne manqueraient pas de renaître au sein de la Communauté au lendemain même des élections européennes.

Nul article de loi ne peut non plus nous prémunir contre l'usage abusif *que l'Assemblée pourrait faire de ses* prérogatives sans pour autant se mettre en infraction vis-à-vis des traités. Même élu au suffrage universel direct, un Parlement européen *ne pourrait, dans l'état actuel* des textes qui déterminent sa compétence, s'arroger des pouvoirs de décision. Déclarer d'avance que ses actes n'engageraient juridiquement *la France en aucune manière, c'est* à nouveau enfoncer une porte ouverte.

Un danger d'un autre ordre

Le problème ne se pose donc ni *en termes de révision des traités* ni en termes d'excès de pouvoir. Le danger est d'un autre ordre et il est considérable.

En décembre 1974, les chefs d'Etat et de gouvernement, réunis à Paris, ont admis que, « compte tenu *du rôle croissant* de la coopération politique dans la construction européenne, il importe d'associer plus *étroitement l'Assemblée à ses tra*vaux, entre autres par voie de *réponses* aux questions adressées à la présidence par les parlementaires sur les activités de la coopération politique ». Nul doute que demain au sein de cette société de débats, que *sera l'Assemblée européenne* élue, jusqu'à ce qu'elle obtienne des pouvoirs, la politique étrangère de la Communauté sera constamment à l'ordre du jour. Nul doute non plus *que la France, si elle persite* à demeurer hors du rang, sera sans cesse rappelée à l'ordre par une vaste majorité de parlementaires pour qui le règlement de Yalta a scellé *le sort de l'Europe et qui conçoivent* la Communauté des neufs comme la marche orientale du bloc atlantique. Sans doute, les résolutions et recommandations que l'Assemblée viendrait *à prendre, seraient-elles, jusqu'à* nouvel ordre, dénuées de valeur juridique. Mais quelle force politique le suffrage universel ne conférera-t-il pas aux prises de position des élus *des peuples européens !*

Le moyen le plus sûr d'échapper *à la guerre d'usure* qui va ainsi s'engager à Strasbourg entre les parlementaires fidèles à la France et leurs collègues européens serait de revenir sur l'acte malencontreusement signé par notre ministre des affaires étrangères. La parole de la France, en *cette grave circonstance*, ne peut être engagée, en effet, que par la représentation nationale. Si notre gouvernement craignait néanmoins de se déjuger, il ne serait pas trop tard pour rechercher auprès de nos *partenaires les assurances indispen*sables. C'est, en effet, on l'a vu, avec l'acquiescement et même à l'instigation des Etats membres que l'Assemblée a fait ses premières *incursions hors du domaine* communautaire sur le terrain de la coopération politique. Ce n'est qu'avec leur complaisance qu'elle pourrait étendre demain le champ de ses intrusions. Il suffirait que, revenant à l'esprit et à la lettre des traités, le Conseil des Communautés rompît, le cas échéant, le dialogue avec l'Assemblée pour que les débats de celle-ci, *faute* d'interlocuteur, se perdent dans le vide.

Le précédent de 1965

A cet égard, la crise surmontée par la *Communauté à la fin de l'année* 1965 vient à l'esprit par analogie. Alors, déjà, une institution communautaire, la Commission, sous le règne du professeur Hallstein, était en *passe d'élargir abusivement son rôle* sans, cependant, contrevenir formellement aux dispositions des traités. Les choses rentrèrent dans l'ordre dès que les gouvernements des six *Etats membres eurent, dans une dé*claration commune, rappelée la Com*mission* aux règles du devoir. Depuis lors, le Conseil et la Commission n'ont cessé de travailler en bonne et *fructueuse intelligence.*

On peut aisément concevoir une *déclaration commune du même* ordre, par laquelle les gouvernements des *neuf Etats membres affirmeraient* une conception commune de la vocation du futur Parlement et s'engageraient à ne pas prêter la main à une remise en cause des rôles dévolus en *droit et en fait aux diverses institu*tions communautaires. On objectera, peut-être, qu'aucun de nos partenaires ne souscrira jamais une déclaration de cette nature. Cela est bien *probable, en effet. Du moins, l'Assem*blée nationale saura-t-elle alors, au moment de se prononcer, que les autres n'attachent pas le même sens ni la même portée que nous à l'élection de *l'Assemblée* européenne au suffrage universel direct.

Si elle adopte le projet de loi qui lui est soumis, sans avoir obtenu *auparavant les garanties nécessaires,* l'Assemblée nationale risque donc d'engager la France dans une voie qui conduit à la mise en tutelle de sa politique étrangère. Aucun de ceux qui ont été formés à l'école du général de Gaulle ne peut, sans *se renier, prendre* son parti d'un tel choix. Pour eux, le rejet du projet de loi relatif à l'élection de l'Assemblée européenne au suffrage universel direct revêt une importance nationale.

Du point de vue du gouvernement, *l'affaire se présente sous un autre* jour. Elle ne relève, à aucun titre, des circonstances exceptionnelles qui, seules, pourraient légitimer un recours à la procédure de l'article 49, alinéa 3. *Comment* attacher, en effet, une signification capitale à un acte auquel on dénie d'avance toute portée ? Or c'est bien ce à quoi s'emploient nos dirigeants oublieux de leurs affirmations antérieures, ignorant les proclamations contraires *des autres et faisant* fi du simple bon sens. Comment croire, d'autre part, que le temps presse et ne laisse pas le loisir d'une élucidation complémentaire, alors que le traité *ne fixe aucun délai*, que le dossier de « l'Union européenne » doit être ouvert de nouveau dans trois ans, *qu'un Parlement élu par* tous les ressortissants de la Communauté *devrait être la dernière, et non pas* la première pierre, de l'édifice européen, enfin que le Marché commun, assailli de toutes parts, a besoin de toute son énergie pour résister *aux pressions du dehors*, et que l'heure est donc mal choisie pour ranimer les vieilles querelles intestines.

« Peut-être, le plus grand service à rendre à l'Europe » écrivait sagement en février 1974 M. Giscard d'Estaing, *alors ministre de l'éco*nomie et des finances, *« est-il, à l'heure actuelle, de lui faire traverser une période d'apaisement. »* On ne saurait encore mieux dire.

ETIENNE BURIN DES ROZIERS.

Communauté européenne, protection des libertés

par LOUIS PETTITI (*)

LA *construction et l'unification européennes* sont rarement considérées sous l'angle des protections des libertés et de l'apport de l'Europe aux *droits des citoyens. Cependant* un des faits majeurs de l'évolution des institutions de l'Europe des Neuf et de l'Europe des Dix-Neuf, Communauté européenne écono*mique d'une part,* Conseil de l'Europe de l'autre, a été la prise en considération des droits fondamentaux des citoyens. Ce mouvement aurait dû sensibiliser davantage l'opinion et devrait jouer un rôle au moment de la campagne pour l'élection du Parlement européen au suffrage universel.

Au sein de la Communauté économique européenne, c'est l'œuvre de la Cour de justice qui a tracé la voie dans ce domaine. Le traité de Rome était muet sur la définition et la protection des droits fondamentaux, mais l'interprétation donnée par la Cour aux dispositions du traité dont le but est la position sociale des citoyens des neuf Etats membres a eu pour conséquence la mise en place de critères et de mécanismes de protection.

*Statuant, sur les bases de l'ar*ticle 48, par la suppression de toute discrimination de nationalité, la cour a considéré que cette libre installation présupposait *une égalité des droits permettant* le plein épanouissement de la vie privée et de la vie familiale dans les mêmes conditions que celles offertes aux ressortissants nationaux.

Cette démarche a conduit la Cour à limiter les obstacles tenant à l'utilisation de l'ordre public interne pour faire échec aux libertés individuelles. Les problèmes de l'appartenance à une secte religieuse (cas Van Duyn), d'une expulsion motivée par des mesures de prévention et de dissuasion (cas Bonsignore), d'un refoulement du conjoint au détriment de l'unité du foyer (cas Royer), ont donné lieu à une *jurisprudence qui tend à définir* un ordre public européen plus respectueux des libertés que chaque ordre public interne.

Dans le même temps, la Cour s'est référée aux droits fondamentaux et a retenu comme source *de droit la Convention européenne* des droits de l'homme ratifiée par les Etats membres du Conseil de l'Europe, conjuguant ainsi les principes et les mécanismes juridiques des deux institutions.

C'est le deuxième volet de la protection assurée directement par le recours des Etats ou par le *recours individuel de chaque* citoyen, du moins pour les Etats qui ont accepté le protocole sur l'exercice de ce recours.

*L'institution de la Cour euro*péenne des droits de l'homme qui siège à Strasbourg constitue une étape historique, puisqu'elle aboutit à la création d'une juridiction supranationale. Depuis 1953, la Cour a rendu, après filtrage de la Commission européenne des droits de l'homme, une série d'arrêts qui ont sanctionné les viola*tions des droits individuels,* notamment en matière de détention arbitraire, mais qui ont évoqué aussi les grands problèmes collectifs : liberté de l'enseignement, *admission ou refus par les parents* de l'éducation sexuelle dispensée dans les écoles publiques à leurs enfants, légalité des législations autorisant l'interruption de grossesse, égalité linguistique, *licéité* des internements administratifs, etc., etc.

C'est dire que ce sont les principes mêmes des lois concernant les droits fondamentaux et les libertés qui sont évoqués à l'échelon supranational. L'incidence des décisions est directe puisqu'elles ont conduit, dans plusieurs cas, les Etats à modifier leurs législations internes.

Le phénomène d'imprégnation est également important. Les législations s'enrichissent l'une l'autre par confrontation transnationale, et c'est la formule la plus *protectrice des libertés qui* est généralement retenue et qui devrait ensuite inspirer les tribunaux de l'ordre judiciaire dans chaque pays ; cette connaissance comparée est en *même temps* enrichissante pour les praticiens et les enseignants.

Si même l'effet des arrêts n'est pas d'application directe, leur retentissement dans le monde judiciaire est certain ; c'est ainsi *que les normes de droit coutu*mier anglo-saxon, plus protectrices des droits de la défense, vont pouvoir peu à peu pénétrer dans nos systèmes de droit continental.

Il devrait se créer dans une *Europe unie un véritable sens* collectif des libertés, grâce à une harmonisation bien comprise qui tienne compte des nécessaires *solidarités inter-nations* ; c'est le véritable lien qui doit unir les Européens.

Dans la perspective de la campagne pour l'élection du Parlement européen, une *telle* motivation pour les jeunes citoyens des neuf Etats emportera plus d'enthousiasme que l'habituelle interrogation sur les avantages éco*nomiques du Marché commun.*

S'il est un domaine où les *craintes concernant* la *supranationalité* ne sont pas fondées c'est bien celui de la protection des droits fondamentaux. L'histoire a trop souvent démontré cruellement que les Etats saisis du vertige de l'autoritarisme trouvaient toujours dans la notion de l'ordre public la justification de leurs mesures arbitraires. Or les institutions européennes permettent d'assurer le contrôle des pouvoirs d'exception invoqués par les Etats en *cas de situations* dites d'urgence ou de péril et d'en saisir le secrétaire général du Conseil de l'Europe et, éventuellement, la Commission et la Cour européenne *des droits de l'homme.* Le mécanisme a fonctionné efficacement à l'égard du gouvernement de la Grèce et des colonels.

Au plan de la Communauté européenne et des neuf Etats membres, la Cour de justice s'est efforcée de définir les limites de l'ordre public interne afin d'assurer la sauvegarde des travailleurs bénéficiant de l'article 48 du traité de Rome (libre circulation).

La critique formulée par M. Michel Debré [« La Cour de justice a inventé la notion d'ordre juridique européen grâce à quoi elle entame les souverainetés des Etats bien au-delà des traités » (*le Monde* 2 mai 1977)] ne peut inquiéter. La séparation des pouvoirs existe bien dans la Commu*nauté économique*, la *Cour* de justice a toujours manifesté sa totale indépendance dans un esprit humaniste européen ; sa mission est distincte de celle du Parlement européen. En *tout cas,* on ne pourrait que se féliciter de la notion et de la reconnaissance d'un ordre juridique européen si celui-ci assure la sauvegarde des droits fondamentaux et des libertés et la survie des démocraties.

(*) Avocat à la cour de Paris, secrétaire général de l'Association des juristes européens.

POLITIQUE

LE PROJET D'ÉLECTION DU PARLEMENT

Le R.P.R. accentue ses réserves

La décision du groupe R.P.R. de déposer, mardi 14 juin, une motion d'ajournement contre le projet d'élection du Parlement européen au suffrage universel, ne s'explique pas seulement par la « découverte » qui aurait été faite « in extremis » d'un article du règlement de l'Assemblée nationale qui interdit d'amender un acte international. La nouvelle attitude des députés gaullistes, adoptée mardi 7 juin après plusieurs heures d'une discussion à laquelle participaient les membres du conseil politique du R.P.R. et à l'initiative de M. Chirac, constitue une véritable novation.

Ce comportement, après les critiques adressées par M. Chirac à la politique étrangère du gouvernement lorsqu'il a reçu le corps diplomatique à l'Hôtel de Ville (« le Monde » du 4 juin), illustre sur le point particulier de la politique européenne le désaccord persistant entre les conceptions des gaullistes et celles de M. Giscard d'Estaing. Les dirigeants R.P.R. ne font toujours pas une confiance absolue au chef de l'État pour qu'il soit le défenseur sourcilleux de l'indépendance nationale et le garant intransigeant de la souveraineté du pays contre tout empiétement.

Ils se sont montrés particulièrement inquiets des déclarations récentes de plusieurs responsables étrangers, souhaitant que l'Assemblée européenne une fois élue au suffrage universel élargisse ses compétences, et ils ont dénoncé, selon l'expression de M. Debré, l' « attitude solitaire » de la France, dont seuls les dirigeants ne croiraient pas à une telle extension. Ils ont aussi dénoncé comme le « comble de l'absurdité », selon la formule de M. Chirac, que la conférence Nord-Sud due à une initiative française se tienne à Paris sans que la France y soit représentée en tant que telle, tout comme cela s'était déjà produit pour la conférence de Londres, où la France avait accepté de déléguer ses pouvoirs au représentant de la Communauté européenne. Ils ont vu dans ces faits autant d' « abdications ».

Les élus R.P.R. ont donc tout à la fois voulu manifester leur inquiétude, marquer leur vigilance et lancer une mise en garde en demandant une nouvelle discussion européenne et nationale du traité prévoyant l'élection du Parlement européen au suffrage universel.

Il leur a semblé aussi que cette attitude était mieux à même de préserver leur propre unité. Les partisans d'un comportement plus sévère, c'est-à-dire ceux qui étaient favorables à la question préalable déposée par M. Debré, sont apparus plus nombreux qu'on ne le pensait. Un vote indicatif a donné, mardi, 17 voix pour cette question et 18 contre, le reste du groupe s'abstenant. En revanche, la solution de la motion d'ajournement a tout d'abord recueilli 43 voix contre 10, puis, après d'autres explications, 70 contre 10, M. Chaban-Delmas se faisant le porte-parole de ces derniers. Ainsi une forte majorité, mais non une quasi-unanimité, comme le pense M. Chirac, s'est dégagée.

Les élus du R.P.R. ne veulent toutefois pas pousser leur offensive jusqu'à la crise. M. Chirac ne veut pas « s'engager dans un processus d'escalade », et il a déjà annoncé que ses amis ne voteraient pas de motion de censure contre le gouvernement. Si ce dernier engageait sa responsabilité, ce geste serait dénoncé comme « un détournement de procédure manifeste ».

Certains élus communistes, qui, eux aussi, avaient envisagé le dépôt d'une motion d'ajournement, se disaient « intéressés » par l'attitude du groupe R.P.R., mais ils ne devaient arrêter leur position que mardi matin, alors que les socialistes n'envisageaient pas encore de s'opposer au projet gouvernemental.

Tandis que les gaullistes se déterminaient, M. Raymond Barre, devant les députés du groupe républicain (ex-R.I.), proclamait qu'il n'accepterait aucun amendement au projet de loi, et, selon M. Chinaud, il se montrait « résolu et serein ». Il est vrai que le premier ministre ignorait alors la décision du plus important groupe de « sa » majorité.

ANDRÉ PASSERON.

M. Chirac : des discussions nationales ou internationales nouvelles sont nécessaires

Le bureau du groupe R.P.R. à l'Assemblée nationale et le conseil politique du mouvement, dont la réunion, initialement prévue pour le mercredi 8 juin, avait été avancée au mardi 7, ont appris, par la voix de M. Chirac, que l'article 128 du règlement de l'Assemblée, qui interdit aux députés d'amender le texte de ratification d'un acte international, s'appliquait aux deux articles du projet de loi sur l'élection de l'Assemblée européenne. M. Edgar Faure, président de l'Assemblée nationale, qui venait de s'entretenir avec M. Giscard d'Estaing, avait fait remettre à M. Chirac un message l'informant de l'interprétation qu'il faisait de ce point du règlement.

La question avait été soulevée, le 2 juin, par M. Odru, député communiste, devant la commission des affaires étrangères. M. Couve de Murville, président de la commission, avait alors déclaré que les députés pourraient amender l'article 2 du projet de loi autorisant l'approbation de l'accord de septembre 1976 sur l'élection de l'Assemblée des Communautés européennes au suffrage universel direct. Cet article, dont l'introduction dans le projet avait été négociée avec le gouvernement par l'ancien ministre des affaires étrangères, reprend les « considérants » de l'avis rendu par le Conseil constitutionnel en décembre dernier (1).

Depuis l'adoption du projet de loi par le conseil des ministres, le 18 mai, le bureau de l'Assemblée nationale examinait la question de savoir si les dispositions d'ordre purement politique, et ne concernant que la France, qui sont contenues dans l'article 2, pourraient être modifiées par les députés. Ni M. Couve de Murville ni M. Debré, qui était premier ministre lors de l'élaboration du règlement de l'Assemblée, en 1959, n'ignoraient l'existence de l'article 128, qui déclare :

« Lorsque l'Assemblée est saisie d'un projet de loi autorisant la ratification d'un traité ou l'approbation d'un accord international non soumis à ratification, il n'est pas voté sur les articles contenus dans ces actes et il ne peut être présenté d'amendement.

» L'Assemblée conclut à l'adoption, au rejet ou à l'ajournement du projet de loi. L'ajournement peut être motivé. »

Ordinairement, un projet de ratification ne comprend qu'un seul article, renvoyant au texte de l'acte international qui en est l'objet. La présence, dans le projet sur l'Assemblée européenne, d'un second article, qui ne met pas en question les clauses de l'accord de septembre 1976, avait amené un certain nombre de députés, dont les communistes, à penser qu'ils pourraient renforcer les « garanties » offertes par le texte du gouvernement. Mardi soir encore, à la conférence des présidents, M. Ballanger, président du groupe communiste, a posé la question à M. Edgar Faure. Celui-ci a étayé son interprétation négative sur plusieurs précédents.

M. Labbé, président du groupe R.P.R., avait indiqué, la semaine dernière (1), que M. Couve de Murville allait reprendre sa négociation avec le gouvernement pour modifier l'article 2 du projet de loi de manière à apaiser les craintes d'un groupe de députés gaullistes qui, avec M. Debré, considèrent que l'Assemblée européenne, élue au suffrage universel, pourrait empiéter sur la souveraineté nationale française. La « découverte » de l'article 128 a amené les dirigeants du R.P.R., au cours de la réunion du conseil politique et du bureau du groupe, suivie de la réunion hebdomadaire du groupe, auquel le conseil politique s'est joint en fin d'après-midi, à recommander la procédure de la motion d'ajournement, présentée après la discussion générale du texte.

En proposant successivement le dépôt d'un amendement, puis celui d'une motion d'ajournement, M. Chirac, qui a affirmé sa volonté de « *ne pas ouvrir de crise au sein de la C.E.E. ni créer de difficultés au gouvernement* », paraît chercher à permettre un débat public qui pourrait rallier la quasi-totalité des députés gaullistes aux thèses du gouvernement. M. Labbé a déploré, mardi, que, lors des réunions du groupe, « *on en revienne sans cesse au débat de fond, au lieu de s'en tenir à des questions précises* ».

Après la réunion du groupe et du conseil politique, M. Chirac a tenu à réaffirmer, devant les journalistes, « *l'attachement profond* » du R.P.R. à la réalisation de l'unité européenne pour deux raisons fondamentales.

1) « *Nous ne pensons pas qu'il soit possible aux pays de l'Europe occidentale de conserver leur régime de liberté et de démocratie, seuls, face aux pressions extérieures. Notre seule chance est de nous unir pour le défendre, l'affirmer et le sauvegarder.* »

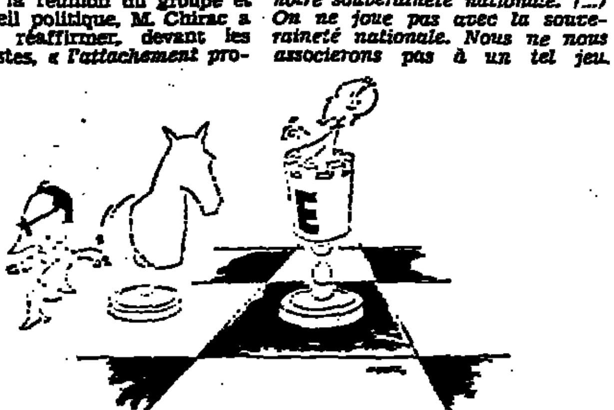
2) « *Nous sommes convaincus que dans les dix à vingt années qui viennent, si l'Europe ne réussit pas à s'unir, elle sera probablement l'homme malade du monde et le terrain d'élection de toutes les interventions étrangères, de toutes les convoitises et manœuvres politiques pour mettre fin à son indépendance.* »

M. Chirac a réaffirmé également la nécessité de construire une Europe confédérale. « *Nous regrettons qu'actuellement cette idée ne fasse aucun progrès, mais de surcroît recule,* a-t-il dit, *parce que les chefs d'État et de gouvernement ne marquent pas une volonté et une capacité de surmonter les obstacles conjoncturels et économiques qui se mettent sur la route.* »

Le président du R.P.R. reconnaît que la tâche est difficile, mais, ajoute-t-il, « *dans le cadre du conseil européen des progrès seraient réalisables. Hélas, aucun progrès n'est fait, mais l'on assiste, au contraire, à une remise en cause permanente de l'acquis communautaire. De plus, face à cette incapacité, à ce manque de foi, d'élan, de responsabilité nécessaire à l'évolution historique de nos peuples, on nous propose, à titre de substitut, une petite réforme, l'élection de l'Assemblée européenne au suffrage universel. On veut ainsi créer une institution en contradiction totale avec l'idée de confédération, puisqu'elle est d'essence fédérale.* »

« *Certes,* a-t-il dit, *le gouvernement nous apporte un certain nombre de garanties, mais elles ne sont pas opposables aux tiers. La volonté du gouvernement de ne pas laisser s'étendre les pouvoirs de l'Assemblée européenne est solitaire. Les déclarations récentes des plus hauts responsables européens nous montrent leur volonté de donner à cette assemblée des pouvoirs étendus, y compris constituants.* »

M. Chirac s'est clairement prononcé pour une renégociation du traité de Rome en déclarant : « *Quels que soient les termes de l'article 2 de ce projet, ils ne sont pas conformes à la sauvegarde de notre souveraineté nationale. (...) On ne joue pas avec la souveraineté nationale. Nous ne nous associerons pas à un tel jeu. Nous présenterons, à la fin de la discussion générale, une motion d'ajournement, voulant indiquer par là que nous ne sommes pas hostiles au principe, mais qu'il est nécessaire que de nouvelles discussions, nationales ou internationales, interviennent pour nous apporter les garanties que nous demandons.* » Le président du R.P.R. a indiqué que cette position faisait la « *quasi-unanimité* » du groupe.



(Dessin de CHENEZ.)

M. Chinaud, président du groupe républicain, a aussitôt dénoncé le « *revirement* » du R.P.R. Il estime que le gouvernement devrait engager sa responsabilité sur ce texte et contraindre ainsi les députés gaullistes, pour en empêcher l'adoption, à déposer et à voter une motion de censure, ce qui entraînerait la démission de M. Barre et la dissolution de l'Assemblée. M. Chirac ayant affirmé que le R.P.R. ne voterait pas la censure, M. Chinaud en a conclu que les dirigeants gaullistes essayaient peut-être, en obligeant le gouvernement à engager sa responsabilité, de provoquer l'adoption du texte sans avoir à le voter.

M. Chirac a précisé que le groupe arrêterait une position définitive lors de sa réunion du mardi 14 juin, qui précédera l'ouverture du débat devant l'Assemblée.

(1) *Le Monde* du 2 juin.



...ECTION DU PARLEMENT...

...entue ses réserves

ANDRÉ PASSERON.

des discussions nationales
...es nouvelles sont nécessaires

EUROPÉEN AU SUFFRAGE UNIVERSEL

QUELQUES PRISES DE POSITIONS ANTÉRIEURES

M. Giscard d'Estaing : la France n'a pas l'intention de demander la négociation d'un protocole additionnel

Interrogé, le 12 avril, au cours d'un entretien radiotélévisé, sur le risque d'une crise au sein de la majorité, à propos de l'élection de l'Assemblée européenne au suffrage universel, M. Giscard d'Estaing avait d'abord rappelé que le principe de cette élection, inscrit dans le traité de Rome, avait été confirmé par le conseil européen des 9 et 10 décembre 1974. Cinq conseils européens et six conseils des ministres français, a-t-il ajouté, *« ont entendu parler de ce sujet »*, la dernière délibération gouvernementale ayant eu lieu le 15 juillet 1976. Le président de la République poursuivait :

« Maintenant, il faut que le Parlement se prononce.

» Alors, je vous dirai que je ne crois pas qu'il y ait à ce sujet une très grande difficulté. Il y a naturellement quelques hommes qui sont hostiles à cette élection parce qu'ils sont en général hostiles, ce qui est leur droit, à la construction européenne. Mais à l'intérieur de l'Assemblée telle que je la connais, des parlementaires tels que je les ai rencontrés, il y en a un très grand nombre qui sont favorables au principe de cette élection.

» Parmi eux, certains éprouvent une crainte. Cette crainte est que la nouvelle Assemblée puisse déborder de sa compétence, et s'arroger de nouveaux pouvoirs qui empiéteraient sur les pouvoirs du Parlement français.

» Je voudrais vous dire, à propos de cette crainte, que nous avons pris les dispositions nécessaires pour qu'elle n'ait aucun motif de se manifester. (...)

» Il s'agit d'abord de la consultation du Conseil constitutionnel à laquelle j'ai procédé. (...) Ensuite, le gouvernement accompagnera la proposition de ratification d'une disposition qui soulignera le fait qu'il n'est pas possible pour l'Assemblée d'élargir ses compétences sans recourir à la procédure de modification constitutionnelle française. Dans ces conditions, je pense que le texte devrait être accepté à une large majorité. »

Le 7 mai, dans un entretien accordé au *Monde*, M. Giscard d'Estaing excluait la négociation d'un protocole additionnel à l'accord du 20 septembre 1976, demandée par M. Debré.

« Je crois, disait-il, *que dans ce protocole additionnel il n'y aurait rien d'autre que ce qui est déjà dans les textes, puisque les pouvoirs de l'Assemblée parlementaire européenne sont définis de façon très précise par le traité de Rome. Ces pouvoirs ne peuvent être modifiés que par une renégociation du traité, qui, elle-même, est soumise, vous le savez, à la règle de l'unanimité. Donc, juridiquement, le problème ne se pose pas. La France n'a pas l'intention de demander la négociation d'un protocole additionnel. »*

Evoquant ensuite l'attitude du Parlement sur ce sujet, le chef de l'Etat déclarait :

« Il ne faut pas confondre la majorité dans sa dimension générale et les positions individuelles de tel ou tel de ses membres. Vous vous souvenez qu'il y a eu d'abord un problème qui a été soulevé, qui a été celui de la constitutionnalité. Et on nous laissait entendre que si ce problème était réglé, le reste pourrait aller de soi. Le problème de la constitutionnalité a été réglé par le Conseil constitutionnel, qui a rendu l'avis que vous connaissez. Il y a eu ensuite un problème que le gouvernement avait l'intention de traiter, qui est celui de bien faire savoir que toute modification des compétences de l'Assemblée parlementaire européenne ne pourrait se faire que dans le respect des textes, c'est-à-dire d'une part en observant la procédure de révision du traité de Rome telle qu'elle est prévue par le traité, d'autre part en en tirant les conséquences sur le plan intérieur française, telles qu'elles résultent de l'avis du Conseil constitutionnel, c'est-à-dire, le cas échéant, une modification de la Constitution. Et nous prévoyons dans notre dispositif de rappeler ces deux points essentiels. Je dis rappeler parce que, quand on regarde les textes, de toute façon, on ne peut pas agir autrement. Mais il n'y a pas d'inconvénient à ce que la loi confirme cette garantie juridique. »

M. RAYMOND BARRE : le gouvernement résolu.

M. Raymond Barre, premier ministre, a déclaré le 5 octobre 1976 dans sa déclaration de politique générale à l'Assemblée nationale :

« Certains craignent que ce changement ne conduise à une sorte de coup de force, la nouvelle Assemblée européenne s'arrogeant des prérogatives indues ; c'est douter de son respect à l'égard des traités. C'est sans doute méconnaître la vigilance des Parlements nationaux à l'égard de tout empiètement sur les attributions qu'ils ont le pouvoir d'exercer. C'est en tout cas se tromper sur la résolution du gouvernement français — que j'ai l'honneur de diriger — de maintenir les distinctions qui s'imposent entre la plénitude de la souveraineté nationale et les compétences d'attribution confiées par traité aux institutions de la Communauté. »

SEULE L'ITALIE A RATIFIÉ L'ACCORD

Un seul des Etats membres de la Communauté a ratifié l'accord sur l'élection du Parlement européen au suffrage direct. Il s'agit de l'Italie.

Le débat est prévu pour l'automne en Allemagne fédérale, en Belgique, en Irlande, au Luxembourg et aux Pays-Bas.

Au Danemark, la date du débat n'est pas encore fixée, mais l'opposition aux élections européennes a beaucoup faibli.

Le cas le plus complexe est, en dehors de la France, celui de la Grande-Bretagne. Le gouvernement doit faire à ce sujet une déclaration aux Communes la semaine prochaine. Il est à ce point divisé que M. Callaghan laisserait à ses ministres la liberté de vote.

M. Chirac : les plus expresses réserves

Le 10 décembre 1975, M. Chirac, alors premier ministre, déclarait devant les journalistes économiques : *« Cette élection est un élément nécessaire de la construction européenne. Il faut que l'Europe progresse d'une façon ou d'une autre, à condition, bien entendu, de préserver l'individualité des nations qui la composent. »*

Le 17 décembre 1976, à Strasbourg : *« Il n'est évidemment pas question que la prochaine Assemblée puisse se voir confier des pouvoirs autres que ceux qui sont actuellement les siens. Une déclaration solennelle du gouvernement devra affirmer qu'en aucun cas la France n'acceptera de participer à des négociations tendant à élargir les compétences de l'Assemblée telles qu'elles résultent du traité de Rome. »*

Le 26 mars 1977, devant le comité central du R.P.R. : *« Tel qu'on va nous le proposer, le texte n'est pas compatible avec l'idée que nous nous faisons de l'indépendance nationale et n'est donc pas susceptible d'être voté par nous. Nous faisons à son égard les plus expresses réserves. »*

Au « Club de la presse » d'Europe 1, le 3 avril 1977 : *« Ce projet ne nous donne pas les garanties nécessaires au regard de nos exigences en matière d'indépendance nationale — c'est là un point sur lequel notre analyse n'est pas très éloignée de celle du parti communiste — dans la mesure où nous n'avons pas la conviction que cette Assemblée ne sera pas tentée, et autorisée, de prendre des décisions dans des domaines qui ne sont pas les siens. Autrement dit, nous ne sommes pas certains qu'elle respectera véritablement ce que prévoit pour elle le traité de Rome, qui, je le rappelle, ne lui confère aucun pouvoir législatif, lequel est de la compétence du conseil des ministres. »*

Le 7 avril 1977, devant les journalistes anglo-américains : *« Il nous faudrait des garanties réelles pour nous associer à une réforme qui ne serait à nos yeux qu'une réformette destinée à masquer l'incapacité de nos dirigeants à construire l'Europe. Devant cette incapacité à résoudre les problèmes concrets de l'Europe, qui n'a de chance de préserver sa civilisation face aux totalitarismes de droite et de gauche que si elle est unie, on voudrait nous jeter de la poudre aux yeux. Je veux bien qu'on élise le Parlement européen au suffrage universel, mais à condition que cette Assemblée n'ait aucun pouvoir. »*

Le 18 mai 1977, après l'adoption du projet par le conseil des ministres : *« Nous sommes très réservés dans cette affaire, car nous souhaitons que toutes les garanties soient trouvées pour éviter qu'il ne s'agisse d'une aventure de nature à mettre en cause l'indépendance nationale. Or les garanties du projet ne sont pas opposables aux tiers, c'est-à-dire à l'étranger. Ce sont simplement des garanties intérieures françaises.*

» C'est un pas dans la bonne direction, mais qui n'est pas susceptible de remettre en cause un processus pernicieux, s'il devait être engagé. En toute hypothèse, nous resterons les champions de l'idée de la renégociation. »

● M. OLIVIER GUICHARD, ancien ministre d'Etat, écrit dans *le Monde* du 2 juin 1977 : *« Dans l'état présent, l'identité européenne est trop inconsistante pour qu'un pays comme la France puisse songer à s'y confondre. Nous sommes prêts à proposer beaucoup d'Europe européenne ; mais nous nous refusons à troquer l'indépendance française contre une dépendance européenne. »*

● M. CHABAN-DELMAS déclarait le 11 octobre 1976, à Bordeaux : *« Il ne faut pas se lancer dans une telle opération tête baissée. (...). Ce que l'on fait est important, mais ce n'est que du bricolage. »*

Le texte du projet de loi

Le projet de loi autorisant le gouvernement à approuver la décision du Conseil européen du 20 septembre 1976 sur l'élection du Parlement européen au suffrage universel, et adopté par le conseil des ministres le 18 mai, avait été déposé, mercredi 25 mai, avait été déposé le mercredi 25 mai sur le bureau de l'Assemblée nationale. Il est ainsi rédigé :

ARTICLE PREMIER. — *« Vu la décision du Conseil constitutionnel du 30 décembre 1976, est autorisée l'approbation des dispositions annexées à la décision du Conseil des Communautés européennes du 20 septembre 1976 et relatives à l'élection des représentants à l'Assemblée des Communautés européennes au suffrage universel direct, dont le texte est annexé à la présente loi. »*

ART. 2. — *« Toute modification des compétences de l'Assemblée des Communautés européennes, telles qu'elles sont fixées à la date de signature de l'acte portant élection des représentants à l'Assemblée au suffrage universel direct, qui n'aurait pas fait l'objet d'une autorisation de ratification ou d'approbation suivant les dispositions des traités de Paris et de Rome, et qui, le cas échéant, n'aurait pas donné lieu à une révision de la Constitution conformément à la décision du Conseil constitutionnel du 30 décembre 1976, serait de nul effet à l'égard de la France.*

» Il en serait de même de tout acte de l'Assemblée des Communautés européennes qui, sans se fonder sur une modification expresse de ces compétences, les outrepasserait en fait. »

Le projet de loi relatif au mode d'élection (scrutin proportionnel à l'échelon national et à la plus forte moyenne) des représentants de la France à l'Assemblée européenne, adopté par le conseil des ministres en même temps que le premier, a été publié au même moment.

Le conflit rebondit

(Suite de la première page.)

Le 9 mai, le président de la République avait précisé dans une interview à *l'Express* : *« Le point fort c'est que désormais le gouvernement de M. Raymond Barre ne pourrait être renversé que par une motion de censure, et donc par le vote explicite de certains députés de la majorité, joignant leurs bulletins aux bulletins des députés socialistes et des députés communistes, et créant la situation préalable à l'arrivée aux responsabilités des représentants du programme commun. »*

Le 20 mai, il s'était répété une nouvelle fois, à la faveur d'un entretien avec les représentants des grands quotidiens régionaux : *« L'adoption d'une motion de censure, qui suppose son vote par un nombre important de membres de la majorité, signifierait que ceux-ci reviennent sur leur vote de confiance et qu'il n'y ait plus, dès lors, de vraie majorité. Dans ces conditions, il y aurait lieu de prononcer la dissolution. Mais je fais confiance aux députés de la majorité, à ces hommes et à ces femmes qui connaissent en profondeur les réalités françaises et qui ont une haute conscience de leurs responsabilités, pour maintenir le soutien qu'ils ont apporté à Raymond Barre. Raymond Barre conduira la législature jusqu'à son terme. »*

Le nouvel épisode de la guerre entre « Européens » et « anti-Européens », en définitive c'est bien de cela qu'il s'agit encore et toujours, risquait donc de se dérouler dans des conditions déplorables. Les gaullistes qui ne veulent pas aller jusqu'à censurer le gouvernement pouvaient avoir une fois de plus le loisir de ne pas aller jusqu'au bout de leur propre logique et de « laisser passer » un texte dont on sait pourtant qu'ils ne veulent pas.

C'est une occasion de plus de rappeler, pour y souscrire, le sévère jugement que Paul Reynaud avait formulé le 13 août 1958 devant le comité consultatif Constitutionnel qu'il présidait : *« Chaque fois qu'il s'agira d'un texte important, le gouvernement posera la question de confiance et l'Assemblée nationale, empêchée de discuter le texte, ne disposera plus que d'un droit de veto. Cas unique dans le monde, l'Assemblée ne votera pas la loi, c'est le gouvernement qui, de sa propre autorité, la fera.*

» Eh bien ! Je dis qu'accepter de telles dispositions serait une erreur capitale. Autant je suis d'accord, et nous le sommes tous ici, pour reconnaître que l'Assemblée nationale de la IVe République a mérité de graves critiques dans sa gestion des affaires, autant j'estime néfaste de diminuer ainsi la prochaine Assemblée, de la déshonorer d'avance. »

Le gouvernement peut se dispenser, par une « astuce de procédure », d'obtenir le concours explicite de sa majorité pour le vote d'un texte auquel il tient, mais que se passera-t-il l'an prochain, quelle que soit la conjoncture politique du moment, lorsque le pays sera appelé à élire ses députés « européens » ?

Le précédent du référendum sur l'élargissement de la Communauté économique européenne ne saurait être oublié : l'indifférence du corps électoral (39,75 % d'abstentions) avait, le 23 avril 1972, enlevé une bonne part de sa portée politique à une consultation sur laquelle Georges Pompidou avait fondé les plus grands espoirs.

RAYMOND BARRILLON.

POLITIQUE

Réflexions constitutionnelles

II. - L'ÉQUILIBRE

par PIERRE CHATENET (*)

La Constitution de 1958 ayant institué un pouvoir exécutif doté d'une existence propre, et non plus simple prolongement du pouvoir législatif comme dans la situation antérieure, le problème des relations entre l'un et l'autre pouvoir doit trouver un équilibre (*le Monde* du 8 juin).

La Constitution, dans son texte, est un code de relations, et éventuellement de règlement des conflits. De ces rapports entre les pouvoirs publics l'arbitrage suprême est d'ailleurs explicitement confié, par l'article 5, au président de la République, seul cas où la Constitution emploie ce terme d'arbitrage. Cette fonction d'arbitre, où certains veulent confiner le président de la République, croyant, ou feignant de croire, qu'elle s'exerce entre les partis ou les tendances politiques, n'est très précisément prévue que dans le fonctionnement des pouvoirs publics. Elle apparaît comme une conséquence directe de la première mission dont la Constitution investit le chef de l'État, *à savoir être le gardien des institutions*.

Le gouvernement est le lien entre l'exécutif et le législatif. Il *procède* très incontestablement de l'exécutif, car le premier ministre est nommé par le président de la République, pouvoir sans partage de celui-ci, puisque, ainsi qu'il résulte de l'article 19, il s'agit là d'un acte qu'il fait sans aucun contreseing. Cette situation n'a évidemment rien à voir avec l'investiture parlementaire de la Constitution de 1946. Est-ce à dire que ce pouvoir sans partage *soit un pouvoir arbitraire* ? Sans doute non, car ce premier ministre que seul le président de la République peut nommer, le Parlement, ou plus précisément l'Assemblée nationale, peut, par le vote d'une motion de censure, procédure d'ailleurs assortie de conditions précises, le contraindre à démissionner. C'est donc au niveau du premier ministre que se trouve le premier cas de nécessité d'un équilibre puisque l'Assemblée ne peut pas désigner le premier ministre, mais elle peut dire qu'elle *ne veut pas*, ou ne veut plus, de celui choisi par le président. Telle est la situation de droit. La situation de fait s'apprécierait *éventuellement*, en cas de divergence, en fonction tant de la force politique relative des deux pouvoirs que du *risque pour l'un ou l'autre* de supporter devant l'opinion la responsabilité de l'initiative du conflit ou du maintien d'une position *trop* intransigeante.

Le problème se pose de nouveau à propos de la nomination des ministres. Là, il faut une collaboration entre le président de la République et le premier ministre. Le premier ne peut nommer que sur proposition du second, mais *celui-ci doit obtenir* la signature du décret de nomination par le président, et il n'a nul moyen juridique de l'y contraindre. De même, si l'article 20 dispose que le gouvernement détermine et conduit la politique *de la nation*, on ne peut pas supposer, comme certains semblent le croire, que cela puisse se faire en dehors du chef de l'État. En effet, cette politique de la nation s'exprime dans des actes, qui sont les plus importants faits par le gouvernement, et qui sont des projets de lois, des décrets en conseil des ministres ou, éventuellement, des ordonnances. *Or* les délibérations correspondantes ont lieu en conseil des ministres, c'est-à-dire sous la présidence du président de la République, et les actes eux-mêmes requièrent la signature de celui-ci. L'idée d'un gouvernement n'ayant que des rapports lointains avec le président de la République, comme lorsque existait un président du conseil investi par l'Assemblée, n'est pas compatible avec la Constitution de 1958.

Majorités et majorité

Cependant, ce gouvernement n'est pas indépendant du Parlement, puisque sa responsabilité peut être mise en cause devant lui. Certes, il ressort de la comparaison de la terminologie employée, avec la situation antérieure à 1958, que cette mise en œuvre n'est plus préalable et que cette responsabilité est organisée dans une procédure assez solennelle. Il n'en reste pas moins que le gouvernement doit démissionner si la majorité des membres composant l'Assemblée en a ainsi décidé.

Majorité, ce *mot qui revient* si souvent dans le commentaire politique courant — avec des sens variables d'ailleurs, — ne se trouve que sept *fois* dans *tout le* texte de la Constitution de 1958, dont trois *fois* seulement à propos de l'Assemblée nationale. On peut lire la Constitution de 1958 aussi attentivement qu'il est possible, on peut passer au crible tous ses articles, nulle part on ne trouve ni explicitée ni impliquée la notion d'*une* majorité, de *la* majorité, en tant qu'institution de la République. Le mot majorité n'est employé que pour des cas d'espèce. La majorité, au sens où ce mot est utilisé fréquemment dans la glose politique de tous les jours, est un fait politique, mais n'a pas de consécration constitutionnelle.

Dans les premières années du fonctionnement de la Constitution, pratiquement pendant tout le premier septennat du général de Gaulle, le fait politique majoritaire n'était pas au premier plan. On pouvait voir là une certaine logique dans la ligne même de la rupture avec le régime d'assemblée. Beaucoup pensaient alors qu'il suffisait qu'il y ait, à *l'occasion des votes émis* par le *Parlement*, *des* majorités, sans que doive préexister *une* majorité, toujours la même, et plus ou *moins organisée en tant que* telle. Pourtant, depuis la disparition du général de Gaulle, et aussi sous la pression d'une opposition qui tend à transformer un simple cartel électoral en unité politique, on a pris l'habitude, de part et d'autre, de parler de la majorité comme d'une *composante obligatoire* de la vie politique. L'avenir dira si, pour ceux qui attachaient du prix au changement de philosophie politique intervenu en 1958, ce n'était pas tomber dans le piège.

Quoi qu'il en soit, certains proposent d'aller plus loin encore en institutionnalisant, et en quelque sorte en enfermant cette notion de majorité — il ne faut pas l'oublier, dans la seule Assemblée nationale, — dans un système appelé « contrat de législature ». Cette procédure, dont l'adoption nécessiterait sans doute une révision constitutionnelle préalable, notamment au regard de l'article 27 de la Constitution, consacre la soudure d'une sorte de bloc : *majorité* de l'assemblée-gouvernement. Certains proposent même de renforcer ce bloc à l'égard des autres par un *engagement des partis sur le vote* de leurs élus, qui, lui, paraît formellement contraire au deuxième alinéa de l'article 27 de la Constitution (1). *Il faut être clair*. Il s'agit d'un retour complet, et en quelque sorte organique, au régime d'assemblée, mais à un *point tel que l'on ne voit pas, dans* ce système sclérosé, la place qui peut rester au débat politique au cours de la législature.

Le contrat de législature

En réalité, le contrat de législature n'est qu'en apparence un accord institutionnel : en fait, c'est un pacte entre des états-majors de partis, instances parfaitement respectables, mais qui n'ont aucun lien de filiation directe avec le citoyen tel qu'il doit s'exprimer, en cette seule qualité, dans le cadre de la souveraineté nationale. Le contrat de législature, *tel qu'il a été proposé*, qui est, en réalité un mécanisme de captation du pouvoir, risquerait de dénaturer une élection pour le renouvellement de l'Assemblée nationale dans la mesure où il ne s'agirait pas seulement d'influer sur les *votes qu'elle émet dans* le cadre des pouvoirs que lui donne la Constitution, mais bien de changer la portée réelle de ceux-ci au détriment des autres institutions de la République, notamment le président de la République et le Sénat. Il n'y a plus d'équilibre.

Alors, on en revient au vrai problème, pour lequel il faut être clair, il faut être franc. Veut-on, ou non, revenir sur la rupture intervenue en 1958, avec le régime d'assemblée ? On peut être favorable au régime d'assemblée, et les citoyens ont le droit de se prononcer en sa faveur. Mais ce *qui n'est pas admissible*, c'est qu'ils risquent de le faire sans le savoir. Ce qui n'est pas honnête, c'est de ne pas les éclairer complètement *sur* la *portée exacte du* vote qu'on leur demande d'émettre. Ce qui est dangereux, c'est d'entretenir les malentendus générateurs *de colères futures lorsqu'ils* sont dissipés. Le vote des citoyens est le fondement même de la démocratie, il est prévu dans des *cas précis*, avec des *finalités* précises. Le citoyen *doit* savoir en toute clarté lorsqu'il vote pour élire les membres de l'Assemblée nationale s'il désigne des *législateurs* ou change de République.

FIN

(*) Ancien ministre, ancien membre du Conseil constitutionnel.

(1) Article 27 : « Tout mandat impératif est nul. Le vote des membres du Parlement est personnel. »



Les socialistes face aux institutions

(Suite de la première page.)

Mais, alors, le président de la République doit-il intervenir pour peser sur l'élection, pour obtenir une majorité parlementaire conforme à ses vues ? Les socialistes ont très longtemps été partagés à ce sujet. Pour les tenants d'un vrai régime parlementaire, le chef de l'État ne doit en aucun cas intervenir lors des élections législatives. A l'inverse, Gaston Defferre, au cours de sa campagne présidentielle de 1969, avait indiqué qu'il entendait peser de tout le poids nécessaire s'il était élu, allant jusqu'à prévoir des élections présidentielle et législatives *simultanées pour renforcer* les chances d'un résultat cohérent et concordant.

François Mitterrand, pour sa part, se déclarera, pendant un temps, hostile à une telle simultanéité, n'étant « *pas partisan de lier directement le sort du président de la République à celui de l'Assemblée nationale* », tout en estimant que *celui-ci doit préparer* les élections législatives. La campagne présidentielle de 1974 est l'occasion pour le premier secrétaire du parti socialiste de franchir un nouveau pas : non seulement il ne rejette plus la possibilité d'une simultanéité des élections, mais il prévoit même une procédure répondant aux objections que pose cette concordance dans le temps des votations, présidentielle et législatives, *dans le cas de disparition* du président en cours d'exercice. En effet, rappelant que les socialistes sont pour un mandat présidentiel de cinq ans, il ajoute : « *Mais si c'est pour cinq ans, et si l'on devait aligner les élections législatives sur l'élection présidentielle, pour éviter de procéder trop souvent à des élections générales, je pense que l'institution d'un vice-président assurant la soudure, jusqu'au renouvellement quinquennal, serait une bonne initiative* (2) ».

C'est la fin de l'illogisme qui consistait à compter sur la quasi-simultanéité des élections législatives survenant de suite après la désignation d'un nouveau président *de la République pour* assurer la conformité des deux majorités en profitant du courant, de l'appel d'air créé par le premier succès, et de rejeter ce phénomène sur les autres échéances. La nécessité de la réalisation du fait majoritaire est telle qu'elle ne permet pas les demi-mesures.

Un double portrait

Le « portrait » du président de la République vu par les socialistes, à travers leurs textes programmatiques et leurs déclarations, peut être tracé ainsi : un candidat politique, ayant un programme, s'engageant pour faire élire une majorité parlementaire conforme à ses vues, et dont il serait obligatoirement le chef, veillant à la conclusion du « contrat de législature », ayant le libre choix du premier ministre et du gouvernement, gardant un droit de dissolution intact...

Bref, un président actif... S'il a une majorité législative. Mais en l'absence de la clef de voûte de cet édifice : le fait majoritaire ? En cas d'une majorité parlementaire contradictoire avec *la majorité présidentielle* ?

C'est là que les socialistes, et c'est leur originalité, dessinent « en creux » un second portrait du président de la République.

Tout d'abord, les « options » présentées par le candidat à la *magistrature suprême sont conditionnelles* : « *Sans doute*, notait déjà François Mitterrand en 1965, *ai-je pour mission de vous dire ce que sera la politique française si une majorité parlementaire se dessine dans le courant populaire qui m'aura porté à la présidence* », et si cette majorité n'existe pas « *je constaterai... et il appartiendra aux formations politiques responsables de se déterminer elles-mêmes* ».

Quant au choix du premier ministre et du gouvernement, il est conditionné par les élections législatives, le président pouvant certes nommer « *qui il voudra... s'il le choisit dans le cadre de la nouvelle majorité* ».

Et François Mitterrand déclarait, résumant bien le problème et la position des socialistes à la veille des dernières élections législatives : « *Je n'imagine pas que le président de la République puisse agir autrement qu'en tenant compte de la volonté populaire...* »

Lors de la campagne présidentielle de 1974, le premier secrétaire du P.S. confirmait cette analyse et indiquait : « *Si je suis élu président de la République, sera chef du gouvernement et seront membres du gouvernement les hommes et les femmes issus de la majorité qu'aura choisie le suffrage universel, quelle que soit cette majorité.* »

Bien sûr, François Mitterrand, si de nouvelles élections législatives s'étaient avérées nécessaires au lendemain de son éventuelle accession à la magistrature suprême, souhaitait, et aurait essayé de faire en sorte, que « *le peuple confirme le vote émis en (l')élisant, mais s'il désirait modifier son vote, c'est lui qui décide, et le gouvernement épouserait les contours de la nouvelle majorité* ».

Il ressort de ces prises de position que la gauche socialiste envisage deux modalités possibles *des fonctions du chef de l'État* : la première correspond à la coïncidence entre la majorité présidentielle et la majorité parlementaire ; quant à la seconde, c'est celle qui repose sur une divergence entre ces deux majorités.

Pour les socialistes l'étendue du rôle présidentiel se trouve conditionnée par l'existence, ou l'absence, *d'une majorité législative* conforme à la majorité présidentielle, autrement dit par la réalisation, ou non, du « fait majoritaire ».

Le président qui n'a pas un soutien constant à l'Assemblée nationale n'a plus d' « options » ; il doit choisir le premier ministre parmi *ses* adversaires. Autrement dit, à son *rôle politique est substitué* celui d' « arbitre », de « régulateur », au sens passif des termes. La gauche socialiste, en précisant ainsi les deux *faces* qui peuvent être celles du président de la République, *fait* le peuple juge ; elle *annonce* qu'elle respectera son verdict. En tout état de cause, comme l'a dit Gaston Defferre : « *Nous acceptons, si nous gagnons les élections, de gouverner avec M. Giscard d'Estaing.* » Quand le président de la République *sera-t-il capable d'autant* de clarté ?

Enfin, certains auteurs, évoquant l'absence de concordance des majorités, en ont tiré la conclusion que le président, jouant sur des « majorités tournantes », *pourrait* avoir les *mains* beaucoup plus libres. Cette dernière hypothèse serait envisageable si l'absence de majorité favorable au chef de l'État au Parlement n'est pas le fait d'une autre majorité, structurée dans son opposition aux thèmes et à la politique du président. Cela serait vrai s'il n'y avait pas deux blocs ayant des *projets de société fondamentalement* différents. Mais l'état de la vie politique française, la coupure en deux camps dont l'un remet en cause les structures — aucun consensus réel n'existant sur les fondements mêmes de la société capitaliste, — rend illusoire toute tentative de collaboration, si ce n'est sur des points secondaires ou au prix du renoncement total, pour l'un des deux blocs, à ce qui constitue ses options fondamentales. Les refus répétés de la gauche dans son ensemble de toute forme d' « union sacrée », l'actualisation du programme commun et le renforcement constant de son union confirment cette analyse de la situation.

Il ne faut pas se méprendre sur le sens qu'il convient de donner à cette description d'un double visage, d'une *double image* présidentielle. Ce n'est pas l'ébauche d'une volonté des socialistes d'amoindrir le rôle du chef de l'État, c'est un constat. Si le président a une *majorité*, alors rien *ne s'oppose* à ce qu'il joue un rôle *actif* ; s'il n'a pas de majorité, il lui revient d'avoir la sagesse d'être un arbitre, un garant *du bon fonctionnement* des institutions. Il ne peut être acceptable que l'élection présidentielle soit, pour sept ans, la seule référence démocratique du pays. Dans une telle hypothèse, à quoi serviraient les élections législatives ?

L'élection principale ?

Les socialistes reconnaissent une pleine valeur politique à l'élection du président de la République, ils n'entendent pas que l'on dénie au scrutin législatif cette même valeur : les deux élections se font au suffrage universel direct, elles sont toutes deux l'expression de la volonté populaire.

L'élection principale ? Tant que les scrutins présidentiel et législatif *seront séparés dans* le temps, ce ne peut être que la dernière en date. Qui peut prétendre consulter le peuple pour ne pas l'écouter ? Comme le déclarait Gaston Defferre : « *En matière électorale, ce sont les résultats de la dernière consultation qui doivent être retenus.* » C'est là une règle d'or. Et qui donc pourrait imaginer s'en affranchir sans sortir de la légalité ? Et qui donc pourrait prétendre gouverner en ayant bafoué le peuple ? Ou alors, que resterait-il de la démocratie ?

Non ! Il n'y a pas deux souverains : le président et le peuple, le premier pouvant mettre en échec le second lorsque son verdict lui est défavorable.

Ce que le peuple a fait, il peut le défaire.

Le reconnaître, c'est *faire* le pas décisif sur cette voie de la « sagesse » que François Mitterrand a *souhaité* voir emprunter par tous les « *responsables pour éviter que ce soit la France qui paie les pots cassés* (4) ».

Et cette voie n'a-t-elle pas un nom ? Démocratie, tout simplement.

ANDRE LAIGNEL.

(2) *Le Monde* du 3 mai 1974.
(3) *Le Monde* du 8 février 1977.
(4) *Le Monde* du 11 février 1977.

PUBLICATION JUDICIAIRE

Jugement rendu le 18 janvier 1977 par le Tribunal de Paris condamnant « Valeurs Actuelles » à la demande de « France Terre d'Asile » :

ATTENDU que l'Association « FRANCE TERRE D'ASILE » fait grief à l'article de la présenter comme l'intermédiaire du Parti Communiste auquel elle serait affiliée pour permettre à celui-ci d'être présent dans tous les centres d'hébergement de réfugiés et de se livrer à la « récupération » de ces malheureux exilés à des *fins politiques*; qu'elle fait valoir que, contrairement à cette accusation, les membres qui la constituent [illegible] de tous les horizons politiques et sont les plus sûrs garants de la neutralité de son action ; que, par suite, les imputations de [illegible] à sa vocation uniquement humanitaire et désintéressée porteraient ainsi atteinte à son honneur et à sa considération :

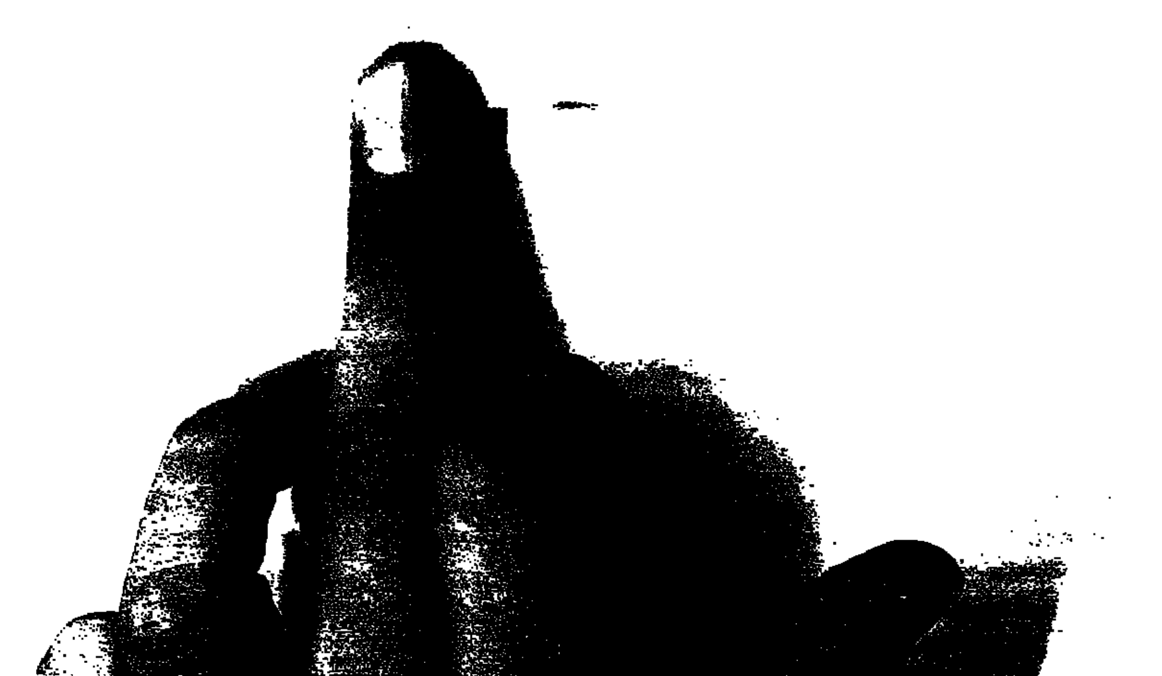
... ATTENDU que le nommé Raymond BOURGINE n'a [illegible] aucune offre de preuve ; que, bien plus, les deux témoins, entendus à la requête de la partie civile, le Préfet BARRIER et l'Abbé [illegible], ont précisé que l'article était basé sur des renseignements erronés et confondait, à tort, [illegible] français avec les réfugiés; [illegible] que seuls ces derniers [illegible] pris en charge par « FRANCE TERRE D'ASILE », qui assurait leur transit et leur acheminement en direction des différents centres d'hébergement : qu'ils ont également affirmé que l'association se situait au-dessus de tout parti politique déterminé et agissait dans le seul intérêt des réfugiés sans aucune considération d'origine :

... Que, par suite, les dommages-intérêts doivent être évalués à la somme de deux mille francs :

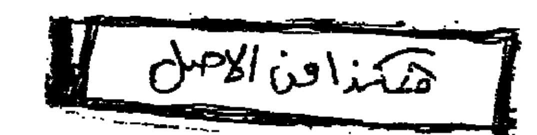
... Le Tribunal... Déclare le nommé Raymond BOURGINE atteint et convaincu du délit de diffamation publique envers un particulier ;

... CONDAMNE le nommé Raymond BOURGINE à la peine de MILLE FRANCS d'amende...

Pour extraits :
Me Henri Leclerc.







nnelles

aux institutions



POLITIQUE

LA POLITIQUE MARITIME DE LA FRANCE EXPOSÉE A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le gouvernement défendra l'accès de tous les pêcheurs européens à la mer communautaire

Il y avait quelque paradoxe et quelque dérision à entendre, mardi, tous ces orateurs parler de « l'immense enjeu de la bataille des océans » devant un hémicycle de plus en plus squelettique à mesure qu'approchait le crépuscule.

Les choses, pourtant, avaient bien commencé puisqu'on avait compté jusqu'à quarante députés lorsque, ouvrant le débat par une allocution exhaustive et précise, le ministre de l'équipement, M. Jean-Pierre Fourcade, n'avait pas craint de comparer la politique de la mer à « la mutation technologique qui a accompagné la conquête de l'espace par l'homme ». Le nombre des députés inscrits — vingt-trois — suffisait à démontrer que les choses de la mer suscitaient quelque intérêt, et peut-être des passions, sur les berges de la Seine. La France littorale et celle de l'outre-mer ayant appris que le groupe d'études des problèmes de la mer groupait, sous la présidence de M. Frédéric Gabriel (app. rép.), près de cent cinquante députés, attendaient un grand débat à la mesure de l'enjeu.

Hélas ! Les monologues succédant aux psalmodies, et la mer disposant, comme le soulignent à l'envi les experts, d'un « formidable pouvoir de digestion », on attendit en vain jusqu'aux premières heures du matin le début du débat.

M. Guy Guermeur (R.P.R.) eut beau, dans un discours sans complaisance, dénoncer le laxisme de la politique suivie jusqu'à maintenant à l'égard des gros pétroliers, et M. Louis Darinot (P.S.), accuser l'État d'un « laisser-aller scandaleux dans l'utilisation des fonds publics », l'Assemblée semblait avoir pris conscience, dans une sorte de résignation, que la gestion et la sauvegarde des océans constituaient pour elle une tâche démesurée. D'ailleurs, si vingt-quatre administrations dépendant au moins de cinq ministères ne sont pas parvenues à élaborer jusqu'à maintenant une politique cohérente et dynamique de la mer, comment, même si dans « cette affaire grave la politique n'a pas sa place », cent cinquante députés, si motivés soient-ils, y réussiraient-ils ?

L'Etat et les Assemblées, nationale et régionales, feraient pourtant preuve d'une coupable négligence à l'égard des prochaines générations, qui semblent plus sensibles à l'appel du large, s'ils n'entretenaient dans l'avenir le semblant d'intérêt qui s'est manifesté au Palais-Bourbon. M. Virgile Barel (P.C.) s'est d'ailleurs déclaré convaincu que c'est par la mer que « l'homme pourra garder sa santé physique, morale et intellectuelle, car la mer contribuera à influencer la pensée et l'art ». Et Michel Debré (R.P.R.) a renchéri : « La politique de la mer est une réponse à une grande ambition nationale et appelle une nécessaire réaction contre une sorte d'abandon. Après ceux de l'énergie nucléaire, de l'informatique et de l'espace, c'est un nouveau rendez-vous avec l'Histoire qu'il ne faut pas manquer. »

M. Raymond Barre, qui devait venir ce mercredi conclure ce qui fut appelé un débat, dira si la France veut être à ce rendez-vous et comment, à Bruxelles et à l'ONU, elle compte, avec 11 millions de kilomètres carrés sous sa juridiction, honorer son rang de troisième puissance maritime mondiale et préserver ses chances.

Il est sûr en tout cas que le gouvernement français défendra avec fermeté un principe essentiel, le 27 juin, à l'occasion du conseil des ministres des Neuf sur la pêche : le maintien de la règle d'« égalité d'accès » de tous les pêcheurs des Etats membres dans les eaux des 200 milles de la Communauté.

FRANÇOIS GROSRICHARD.

Mardi 7 juin, sous la présidence de M. Edgar Faure, l'Assemblée nationale a entendu une déclaration du gouvernement sur les problèmes de la mer, déclaration qui devait être suivie d'un débat.

M. FOURCADE, ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire, expose les divers aspects de la politique maritime de la France, « *puissance maritime et pays à technologie avancée* ». Cette politique, précisa-t-il, s'ordonne autour de trois grandes orientations :

I. — Protéger le cadre de vie et assurer la promotion des hommes.

Laissant à M. d'ORNANO, ministre de l'environnement, le soin de développer le premier point, il insiste pour sa part sur le développement de la sécurité, grâce à une action de surveillance et de contrôle qui, dans les zones de circulation dense, se traduit par la mise en place de véritables aiguilleurs de la mer. Il relève notamment l'entrée en vigueur, à compter du 15 juillet, d'une nouvelle convention internationale tendant à prévenir l'abordage en mer, convention qui concernera les zones du Pas-de-Calais, du Cotentin et d'Ouessant. Il rappelle que les centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvegarde verront leurs moyens renforcés. Puis il évoque la mise en œuvre de procédures claires et concertées d'aménagement de l'espace, qui se concrétise notamment par l'élaboration d'un schéma directeur national de la conchyliculture et de l'aquaculture et par l'action du conservatoire du littoral, qui devra acquérir d'ici 1981 10 000 hectares permettant d'ouvrir au public des espaces naturels sans les défigurer. « *La France se dote ainsi d'un véritable urbanisme maritime* », note le ministre, qui observe ensuite que « *la valorisation des façades maritimes doit être avant tout un moyen de promotion pour les hommes qui vivent directement ou indirectement de la mer.* »

En ce qui concerne les gens de la mer, la politique suivie vise à :

— *Intégrer progressivement* dans le statut social du marin les évolutions du droit social général;

— Engager au niveau international une action d'harmonisation des statuts sociaux. Les contrôles du respect des normes minima en matière sociale pourront, indique-t-il, être effectués par les Etats autres que l'Etat du pavillon. Ainsi, constate-t-il, sera ouverte une nouvelle possibilité de lutter contre le phénomène de la complaisance.

II. — Exploiter rationnellement les ressources des océans.

M. Fourcade rappelle la politique de la France en matière d'accès et de valorisation des ressources, politique qui doit se concentrer sur l'Europe des pêches. Il indique que dans la négociation en cours à Bruxelles, afin d'élaborer un véritable régime communautaire des ressources halieutiques, le gouvernement ne transgressera pas sur les principes suivants :

— Maintien de la règle d'égalité d'accès des pêcheurs des Etats membres aux 200 milles communautaires ;

— Adoption de mesures de limitation exclusivement fondées sur des conditions biologiques et débouchant sur un système de quota défini et contrôlé au niveau communautaire ;

— Une utilisation du potentiel économique de la Communauté pour la négociation des droits de pêche avec les pays tiers ;

— Refus ferme et confirmé de toute idée de bande côtière réservée ou de mesures discriminatoires unilatérales comme celles édictées par l'Irlande le 13 mars 1977, condamnées, du reste, par décision de la Cour de justice des communautés du 22 mai 1977.

III. — Tirer le meilleur parti du vecteur de notre commerce extérieur que constitue la mer.

Il s'agit d'abord d'assurer la promotion et la défense du pavillon national. Il déclare : « *La France demande qu'avant d'admettre d'autres pays dans la Communauté, la règle du jeu entre les partenaires soit bien définie et qu'une période transitoire soit imposée aux nouveaux membres pour qu'ils se mettent en mesure de respecter la loi commune ; c'est important lorsqu'il s'agit d'une grande puissance maritime comme la Grèce.* »

Il s'agit ensuite de sauvegarder les chantiers navals. Dans ce but, le gouvernement élabore actuellement un plan comportant trois volets :

— L'assainissement de la concurrence internationale :

— Le renforcement des structures et des solidarités industrielles ;

— L'adaptation de l'aide des pouvoirs publics.

Le ministre précise : « *Les structures financières de nos chantiers sont aujourd'hui trop faibles. Ils doivent donc se solidariser eux-mêmes par un renforcement de leurs structures organiques et financières permettant aux groupes solides d'aider les plus faibles. Le gouvernement n'entend pas imposer un schéma de restructuration aux chantiers mais considère qu'une restructuration industrielle et financière est la condition d'une amélioration de l'aide publique. (...)* »

Il s'agit enfin de se doter d'une structure portuaire de dimension internationale : la France s'est donc engagée dans un programme ambitieux de développement de trois grandes plates-formes portuaires : Dunkerque, Le Havre-Antifer, Marseille-Fos. « *Cette politique,* observe le ministre en faisant allusion à la récente grève des dockers de Dunkerque, *ne pourra toutefois porter pleinement ses fruits que si des conflits stériles et des comportements monopolistiques ne font pas disparaître au niveau de l'utilisateur les avantages que procurent les infrastructures modernes et adaptées.* »

Pas d'organisme spécialisé dans la lutte contre la pollution maritime

M. D'ORNANO, ministre de la culture et de l'environnement, rappelle que, à l'occasion de l'adoption de la loi du 7 juillet 1976 relative à la prévention et à la répression de la pollution marine par les opérations d'immersion, l'Assemblée avait demandé au gouvernement le dépôt d'un rapport sur les dispositions administratives techniques et financières arrêtées pour mettre en œuvre, en cas de pollution marine accidentelle, des plans assurant une intervention d'urgence. Ce rapport, préparé par M. ACHILLE-FOULD, président du groupe interministériel de coordination des actions en mer des administrations (GICAMA), vient d'être déposé devant le Parlement (*le Monde* du 27 avril). Le ministre en présente les dispositions nouvelles en les situant dans la politique d'ensemble conduite par le gouvernement, au plan international comme au plan national, pour assurer la protection du milieu marin.

Il indique notamment : « *Le gouvernement fait procéder, à la lumière des événements d'Ekofisk, à l'examen des conditions dans lesquelles les producteurs et les transporteurs de pétrole pourraient être incités à développer en commun des moyens lourds d'intervention contre les pollutions marines accidentelles (...) D'autre part, les travaux de la troisième conférence des Nations unies sur le droit de la mer, qui viennent de débuter, porteront en particulier sur les compétences des Etats côtiers dans la zone économique des 200 milles en matière de poursuite des infractions à la réglementation internationale sur les pollutions. La France est d'accord pour un renforcement de ces compétences, mais seulement en cas d'infraction flagrante ou de dommages graves, afin qu'il n'en résulte pas une limitation abusive de la libre navigation maritime.* »

Et M. d'Ornano conclut : « *Dans cette affaire grave, où la polémique politicienne n'aurait pas sa place, le gouvernement, sans céder à la tentation de la démagogie, a montré sa détermination de renforcer progressivement la prévention des sinistres et d'améliorer les conditions de lutte contre les marées noires. Fallait-il aller plus loin en créant, comme certains l'ont proposé, un organisme national spécialisé dans la lutte contre la pollution marine accidentelle ? Je ne le pense pas. Un tel organisme n'aurait ni l'échelle, ni l'entraînement, ni l'expérience, ni même sans doute les moyens nécessaires pour assurer partout et toujours son efficacité. C'est donc par un effort concerté des Etats et sans doute aussi par un développement des moyens de lutte en haute mer des transporteurs d'hydrocarbures et des sociétés d'exploitation du plateau continental qu'une approche de ce difficile problème doit être conduite.* »

« *La mer n'est ni de droite ni de gauche ; elle est un grand domaine et une grande responsabilité qui s'impose et s'imposera à tous quel que soit le gouvernement de la France* », affirme M. ACHILLE-FOULD (app. réf., Gironde), président du GICAMA, groupe qui, rappelle-t-il, a proposé la constitution d'un organisme de chercheurs et de spécialistes, qui développeraient la recherche et une technologie adaptée aux problèmes à résoudre. Il propose la création d'un comité interministériel de la mer et d'une délégation à l'action en mer ainsi que l'élaboration d'un « *plan océan* » qui chiffrerait les crédits et la chronologie de leur affectation.

M. GABRIEL (app. rép., Saint-Pierre-et-Miquelon), président du groupe d'études des problèmes de la mer à l'Assemblée nationale (près de cent cinquante députés), estime que la solution ne réside ni dans la création d'un ministère de la mer ni dans une coordination interministérielle renforcée, mais dans la création d'un haut comité de la mer, qui aurait pour mission de proposer au gouvernement une politique globale, d'en définir les moyens et d'être obligatoirement consulté sur les grands problèmes. En feraient partie des représentants des secteurs économiques et financiers, des syndicats, des ministères, ainsi que des élus.

M. DUROMEA (P.C., Seine-Maritime) évoque la crise de la construction navale et déclare : « *De 1955 à 1975, le nombre des chantiers français construisant des navires de fort et de moyen tonnages est passé de seize à huit ; pendant ce temps, le Japon voyait les siens passer de vingt-cinq à cinquante et un. Ainsi, quelques années suffirent à éliminer les entreprises les plus faibles. Il n'y eut que deux fausses notes : la victoire des travailleurs de La Seyne-sur-Mer puis de la SICCNA à Saint-Malo. La puissance publique persiste à soutenir que la constitution de deux grands groupes (contre cinq aujourd'hui) serait seule de nature à sauver la construction navale française. Cette concentration est imposée ou orientée par l'Etat au prix d'une réduction des effectifs.* »

Une commission nationale des affaires maritimes

Pour M. GUERMEUR (Finistère), chargé au R.P.R. des affaires maritimes, il s'agit, avec ce débat, d'informer les Français et de tracer les orientations d'une politique de la mer. Cette politique, estime-t-il, doit sauvegarder l'indépendance nationale, renforcer le développement économique et servir la population littorale. Il conclut : « *Pour maintenir sur place la population de nos côtes, il faut une politique maritime à long terme, fondée sur l'aménagement du territoire et la protection de l'emploi. Il convient d'établir un véritable plan de rénovation maritime et de passer des contrats liant l'Etat aux régions. Il faut nommer un commissaire à la rénovation maritime qui veillera à l'application de cette politique. Il faut aider les jeunes marins à s'installer, comme on le fait pour les jeunes agriculteurs. (...) Une réflexion plus approfondie doit mener au dépôt d'une loi d'orientation maritime et à la définition d'une charte des affaires maritimes. Pour atteindre ces buts, il faut constituer une commission nationale des affaires maritimes où seraient associés parlementaires et professionnels.* »

En séance de nuit, sous la présidence de M. BROCARD (rép.), M. DARINOT (P.S., Manche), exprime la crainte qu'il ne reste du débat de ce soir qu'une suite de discours, comme la mer toujours recommencés. « *Nous redoutons que ce débat ne soit qu'un alibi à des fins de propagande électorale. Vous n'avez pas de politique de la mer,* lance-t-il au gouvernement, *sauf celle des armateurs et des constructeurs. C'est un laisser-aller scandaleux de l'utilisation des fonds publics* », qui produisent des bénéfices « *insolents* » à certains chantiers navals. Pour certains petits chantiers, la phase de liquidation est engagée.

M. Darimont propose un regroupement et une coordination des transports maritimes autour de l'armement public et la constitution de groupes de chargeurs par produit, ainsi qu'une mise en valeur équilibrée du territoire par le développement du cabotage. A propos des pavillons de complaisance, il propose que les navires battant ces pavillons soient interdits dans nos ports et qu'un *contrôle beaucoup plus strict* des pavillons des pays de l'Est soit exercé.

M. RICHOMME (rép., Calvados) demande pour sa part un renforcement des moyens juridiques et techniques de lutte *contre les pollutions* et souhaite que les sanctions pénales soient réellement appliquées contre les pollueurs. Répondant à une question de M. MEXANDEAU (P.S., Calvados), M. d'Ornano annonce la création d'une commission chargée d'examiner les problèmes de la baie de Seine, et notamment les conditions de travail des pêcheurs.

M. FONTAINE (N.-I., la Réunion) constate que les compétences sont de plus en plus enchevêtrées et estime urgente la définition d'un droit de la mer. Il propose la création d'un ministère de la mer.

M. PORELLI (P.C., Bouches-du-Rhône) évoque « *le caractère ahurissant* » de la place occupée par la flotte française sur le plan mondial, « *et ce en dépit d'une aide généreuse de l'Etat* ». Il critique l'attitude de la société nationale Corse-Méditerranée et reproche au gouvernement de ne rien faire pour combattre sérieusement les pavillons de complaisance.

Un élément de l'indépendance nationale

M. DEBRE (R.P.R., la Réunion) replace la politique maritime dans la perspective de l'effort national mené depuis la libération par la France pour se moderniser et se fixer de grandes ambitions. Cet effort, observe-t-il, stagne ; aussi est-il temps de réagir. Or, constate-t-il, la politique de la mer devient un des éléments essentiels de notre avenir, un élément de l'indépendance nationale, que l'on raisonne en termes économiques, commerciaux ou scientifiques. Pour l'ancien premier ministre, il faut, dans ce *domaine,* mener *une politique* « tous azimuts », dégager les crédits nécessaires, créer un droit nouveau et développer une marine de guerre « *qui seule peut faire respecter nos ambitions et notre droit* ».

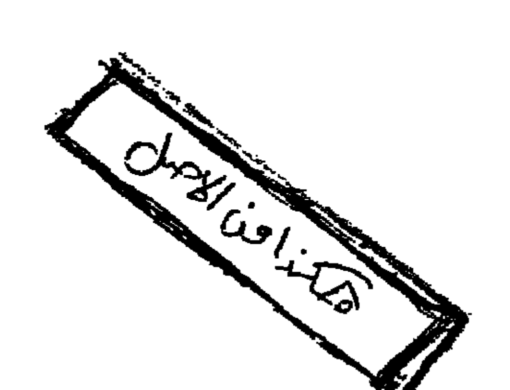
Intervenant dans le débat, M. CAVAILLÉ, secrétaire d'Etat aux transports, définit la position française à la conférence sur le droit de la mer qui se tient actuellement à New-York. Pour ce qui concerne l'exploitation des fonds marins, il indique : « *Notre pays défend une position de compromis en acceptant la création d'une autorité internationale des fonds marins, pour autant qu'elle dispose de compétences bien délimitées par l'existence d'un code minier international excluant tout pouvoir discrétionnaire. Il se rallie à l'idée d'exploration et d'exploitation parallèle, les sites pouvant être partagés entre ceux qui relèvent de la compétence de l'autorité internationale et ceux qui pourraient être mis en valeur directement par les Etats. Il soutient le principe de l'instauration d'une clause antimonopole, afin qu'aucun Etat ou groupe multinational ne bénéficie d'une position dominante de l'exploration et de l'exploitation des fonds marins. Il accepte que l'autorité internationale joue un rôle dans la régulation des cours des matières premières.* »

M. CREPEAU (rad. de gauche, Charente-Maritime) déclare : « *La France et, d'une manière générale, l'Europe ont déjà perdu trois grandes batailles : celle de l'informatique, celle des fusées et celle des avions moyen-courriers.* » « *Allons-nous gagner ou perdre la bataille des océans ?* », demande le député, qui ajoute : « *On ne peut plus se contenter d'improviser ou tout simplement de suivre ce qui se fait à l'étranger. Une vraie politique de la mer exige à la fois des objectifs clairs, des moyens suffisants et des structures appropriées.* » Pour terminer, il demande que soit créé un grand ministère de la mer.

Pour M. CERNEAU (app. réf., la Réunion) le développement de la pêche apporterait une solution au moins partielle au problème de l'emploi des Réunionnais. « *Ce qu'il faut,* estime M. BAREL (P.C., Alpes-Maritimes), *c'est s'attaquer aux véritables pollueurs, les grandes industries et les compagnies pétrolières.* » Aussi préconise-t-il des sanctions réellement dissuasives. Pour M. LE PENSEC (P.S., Finistère), envisager l'avenir de la pêche, c'est se préoccuper des ressources en poissons, donc de la gestion des stocks. M. GLON (app. R.P.R., Côtes-du-Nord) constate que la France agricole ne dispose pas des installations portuaires nécessaires pour ses approvisionnements en matières premières. Pour M. JOSSELIN (P.S., Côtes-du-Nord) « *il faut déplacer les responsabilités vers les régions maritimes* ». Il propose la création d'une institution régionale permettant le règlement des conflits relatifs à l'utilisation du littoral. Opinion partagée par M. EHRMANN (rép., Alpes-Maritimes) qui souhaite que l'on institue un permis de pêche obligatoire pour les plaisanciers.

La suite du débat est renvoyée à mercredi.

PATRICK FRANCÈS.





POLITIQUE

[...]EMBLÉE NATIONALE

[...] à la mer communautaire

FRANÇOIS GROSRICHARD

[...] nationale [...] maritimes

[...]n élément de l'indépendance nationale

Le Sénat refuse le projet gouvernemental sur le vote des Français de l'étranger

Les sénateurs ont approuvé mardi après-midi 7 juin le projet de loi tendant à réduire dans les communes de moins de mille cinq cents habitants (87,5 % des communes françaises) le cas où pourrait être constitué le délit d'ingérence. Ce projet, dont le rapporteur est M. PEYOU (Gauche démocratique) et qui a désormais force de loi, porte de 10 000 à 30 000 F le *montant* des marchés qu'un élu municipal pourra passer avec la commune qu'il représente. Le Sénat a ensuite voté les propositions de la commission mixte paritaire sur la réforme du code minier. Ce texte assorti de trois amendements gouvernementaux (rapporteur M. CHAUTY, R.P.R.) a été adopté dans les mêmes termes qu'à l'Assemblée nationale et revêt donc désormais, lui aussi, force loi.

Les sénateurs ont, en revanche, renvoyé devant leur commission des lois, après en avoir longuement délibéré, le projet tendant à *faciliter le* vote des Français hors de France. Une première étape avait été franchie avec la loi organique du 31 janvier 1976 qui a réglé le problème en ce qui concerne les élections présidentielles et les référendums. S'agissant des autres élections, le problème restait entier. Ce projet, a indiqué le rapporteur, *M. DE CUTTOLI (Gauche démocratique)* tend notamment à autoriser les Français de l'étranger à s'inscrire librement sur les listes électorales des communes non plus de cinquante mille habitants et plus, mais de trente mille habitants et plus, qu'ils disposent ou non d'une autre commune de rattachement. Il permet aussi aux mandataires des Français de l'étranger de disposer de cinq procurations au lieu de deux. D'autres dispositions organisant, en particulier, le vote direct des Français de l'étranger aux élections législatives par l'intermédiaire de « *centres de vote* » n'étaient pas approuvées par la commission des lois. Le Sénat s'est rallié au vœu du rapporteur qui souhaitait donc que le gouvernement révise ses positions sur ce point. Il a en conséquence décidé le renvoi du texte devant leur commission.

Les entreprises de plus de trois cents salariés devront présenter leur bilan social en 1982

Les sénateurs ont adopté (et modifié) dans la soirée le projet de loi tendant à rendre obligatoire le bilan social de l'entreprise. Ils ont d'abord entendu le rapporteur du Conseil économique et social, M. CALVEZ, qui a rappelé que son assemblée avait approuvé le projet par 86 voix (C.F.T.C., C.G.C., UNAF) contre 8 (P.M.E.) et 63 abstentions (C.G.T., C.F.D.T., F.O.). Puis M. BOHL (Un. centr.) a *présenté le rapport de la* commission sénatoriale des affaires sociales. Les divergences majeures avec le texte voté par l'Assemblée nationale, a-t-il indiqué, portent sur le « seuil » d'application de la loi (trois cents *salariés au* lieu de sept cent cinquante) et sur les délais: l'Assemblée nationale n'avait pas précisé la date d'application du premier bilan social obligatoire, laissant ce soin à des décrets réglementaires. *La commission demande que cette* date soit celle de 1978 pour les entreprises comptant au moins sept cent cinquante salariés, et de 1979 pour les entreprises d'au moins trois cents salariés. *« Augmenter de la sorte le nombre des entreprises concernées,* souligne le rapporteur, *c'est par voie de conséquence, poser la question des « indicateurs », toutes les entreprises ne disposant pas des mêmes données statistiques. Il faudra distinguer selon les branches d'activité et la nature des entreprises. »*
e,ohlcc

M. MOREIGNE (P.S., Creuse), estime que le projet demeure, sur ce point, trop imprécis puisqu'il laisse le soin de cette diversification du contenu à des décrets d'application. M. PRORIOL (ind., Haute-Loire) annonce que son *groupe s'opposera à tout amende*ment tendant à abaisser le seuil de sept cent cinquante salariés.

« Le gouvernement, répond M. BEULLAC, ministre du travail, *pense que dans l'immédiat le bilan ne doit être obligatoire que pour les grandes entreprises, puis, après quelques années d'application, aux entreprises de trois cents salariés et plus. »*

M. VIRON (P.C., Nord) déclare que son groupe ne votera pas un projet qui est encore en-deçà de ce que demandait le Conseil économique.

Le Sénat s'est rallié finalement à la proposition de M. BEULLAC et a voté un amendement gouvernemental transactionnel fixant que le premier bilan social devra être présenté : au cours de 1979, pour les entreprises comptant au moins sept cent cinquante salariés ; au cours de 1982, pour les entreprises comptant au moins trois cents salariés. — A. G.

M. SAVARY, M. SOUBRÉ ET « LE MONDE » VICTIMES DE FAUSSAIRES

Le lettre de M. Soubré, premier secrétaire de la section du P.S. de Toulouse, que nous avons publiée dans nos éditions du 8 juin est un *faux. Quant à M. Savary, il* n'a jamais pris contact avec l'ambassadeur d'Ouganda à Paris. Notre vigilance a été surprise par des faussaires qui ont subtilisé du papier à en-tête du parti socialiste et fait usage d'une fausse signature à deux reprises.

● *M. Georges Marchais,* participe, jeudi 9 juin, à 20 h. 30 à l'hôtel Sheraton, à une soirée à laquelle il convie les intellectuels.

● *Le conseil général de la Haute-Vienne,* à l'unanimité, a émis, mardi 7 juin, un avis favorable à une demande du conseil municipal de Cognac-le-Froid. Ce dernier souhaite changer le nom de *cette commune en* celui de « Cognac-la-Forêt ». — *(Corresp.)*

LA PRÉPARATION DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

M. Chinaud : le premier ministre souhaite éviter la cacophonie

Outre le projet de loi relatif à l'élection du Parlement européen au suffrage universel, plusieurs autres sujets ont été évoqués au cours du déjeuner organisé mardi 7 juin à l'hôtel Méridien, à Paris, par le groupe des républicains de l'Assemblée nationale, qui recevait M. Raymond Barre.

Le premier ministre répondait à l'invitation qui lui avait été adressée le mois dernier par le *président du groupe,* M. Roger Chinaud. M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire général du parti républicain, participait également à ce déjeuner.

M. Raymond Barre a notamment indiqué aux quarante-neuf *députés* présents qu'il entend mettre fin pour sa part à la controverse ouverte sur la question de savoir qui dirigera la majorité lors de la campagne électorale. *Le chef du gouvernement* estime qu'il s'est exprimé sur ce point avec suffisamment de clarté au cours de ces dernières semaines.

A l'issue du déjeuner, M. Roger Chinaud a déclaré : *« Le premier ministre nous a fait savoir qu'il ne répondra plus aux questions qui pourraient lui être posées sur l'organisation de la campagne. Il désire éviter la cacophonie au moment des échéances électorales, mais il souhaite que les formations de la majorité parviennent d'elles-mêmes à s'entendre. Nous lui avons répondu que, pour notre part, nous ne sommes pas partisans de procéder à une simple juxtaposition des différents programmes en cours d'élaboration et que nous sommes disposés à participer à des discussions sérieuses avec les autres formations de la majorité afin de parvenir à un accord sur des objectifs d'action commune. Alors, de deux choses l'une : ou les différentes formations de la majorité se concertent et tombent d'accord sur des objectifs communs pour la prochaine législature, ou elles n'y parviennent pas, et, dans ce cas, il est tout à fait normal que le premier ministre, chef de la majorité, intervienne pour apporter un peu de clarté aux électeurs. Il appartient aux représentants des formations de la majorité de faire les premiers pas, de procéder en quelque sorte à un premier « balayage », et ils parviendront peut-être ainsi à régler leurs problèmes sans avoir recours au premier ministre. »*

(Dessin de KONK.)

M. Raymond Barre confirme donc son intention de jouer essentiellement un rôle de conciliation et de synthèse au cours de la campagne.

Au nom du groupe républicain, M. Roger Chinaud s'est félicité de constater un certain progrès dans le domaine du *« rétablissement de l'autorité de l'Etat ».* Il a ajouté : *« M. Barre nous est apparu tout à fait résolu, tout à fait serein et tout à fait convaincu que la majorité remportera les élections malgré la campagne d'intoxication laissant croire que la victoire de l'opposition est inéluctable. »*

Le premier ministre et ses hôtes se sont également entretenus de quelques-uns des objectifs qui devraient figurer dans la « plate-forme » électorale commune de la majorité. M. Roger Chinaud a insisté pour que la politique familiale du gouvernement *« soit désormais financée par l'impôt et non plus par l'assistanat »* et pour que les célibataires et les familles ayant deux enfants et un revenu mensuel de l'ordre de 5 000 F bénéficient d'un allégement de l'impôt sur le revenu.

ALAIN ROLLAT.

M. SERVAN-SCHREIBER : l'image de M. Giscard d'Estaing est restée celle d'un homme de droite.

M. Jean-Jacques Servan-Schreiber, président du parti radical, a déclaré mardi 7 juin au micro de France-Inter : *« Je ne compte pas m'intéresser à la majorité qui va maintenant s'en aller : elle appartient au passé, elle ne m'intéresse plus, mais créer la prochaine majorité sur des propositions précises qui répondent aux aspirations des Français (...). Les radicaux sont à gauche (...), ils veulent un changement de la société française qu'ils ressentent comme extrêmement bureaucratique et extrêmement injuste. M. Giscard d'Estaing, malgré sa bonne volonté et quelques velléités, est resté dans son image publique et dans sa politique comme un homme de droite. »*

A propos des radicaux de gauche, M. Servan-Schreiber a affirmé : « [Ces hommes] *ont renié les convictions du Manifeste radical pour des avantages électoraux. Je n'ai pas à les juger, mais je dis qu'ils n'ont plus rien à voir (...) avec le parti radical (...). Je ne suis pas prêt à faire des compromis ni du côté de la droite, c'est-à-dire de l'ancienne majorité, ni du côté de ceux qui ont besoin des voix communistes au second tour et qui, en fonction de l'apport de ces voix, renient leurs propres convictions. »*

● *M. Valéry Giscard d'Estaing* assistera samedi 18 juin, au Mont-Valérien, à la cérémonie qui marquera, comme chaque année, la commémoration de l'appel lancé en 1940 par le général de Gaulle

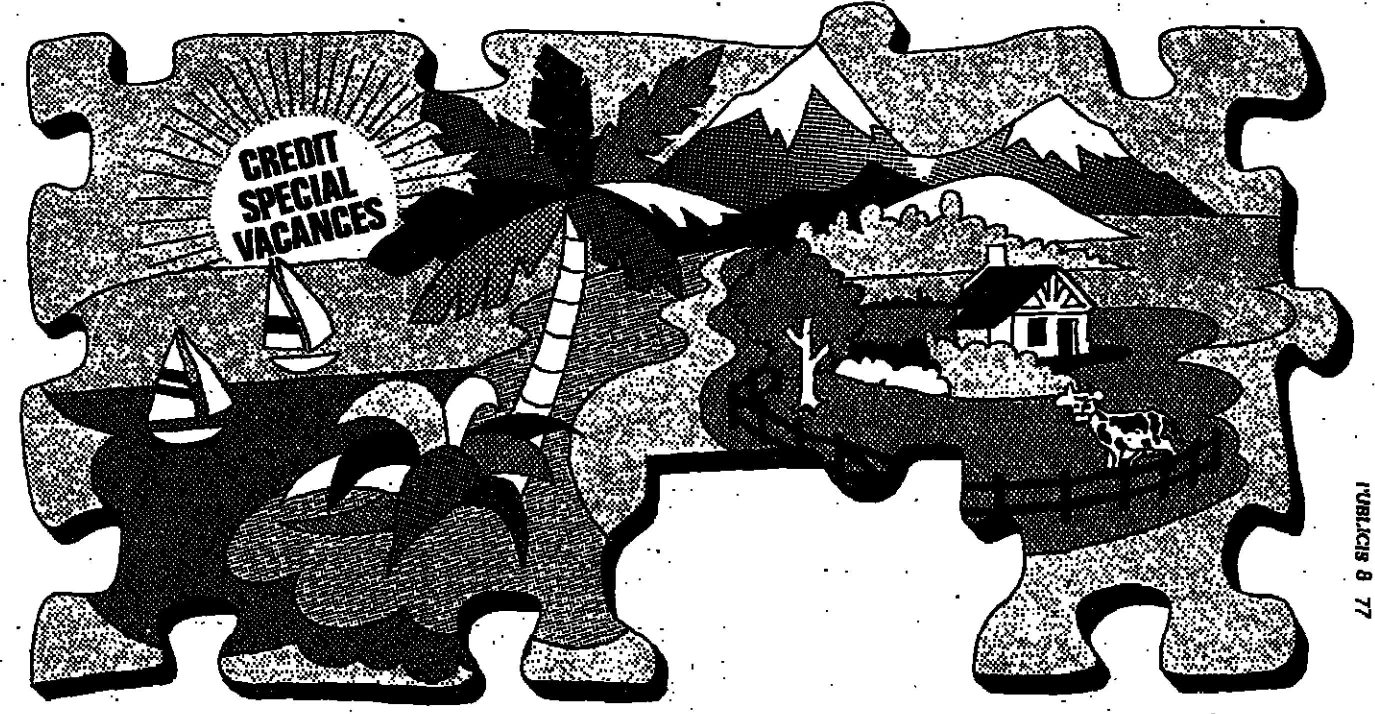
Pour prévenir une victoire de la gauche

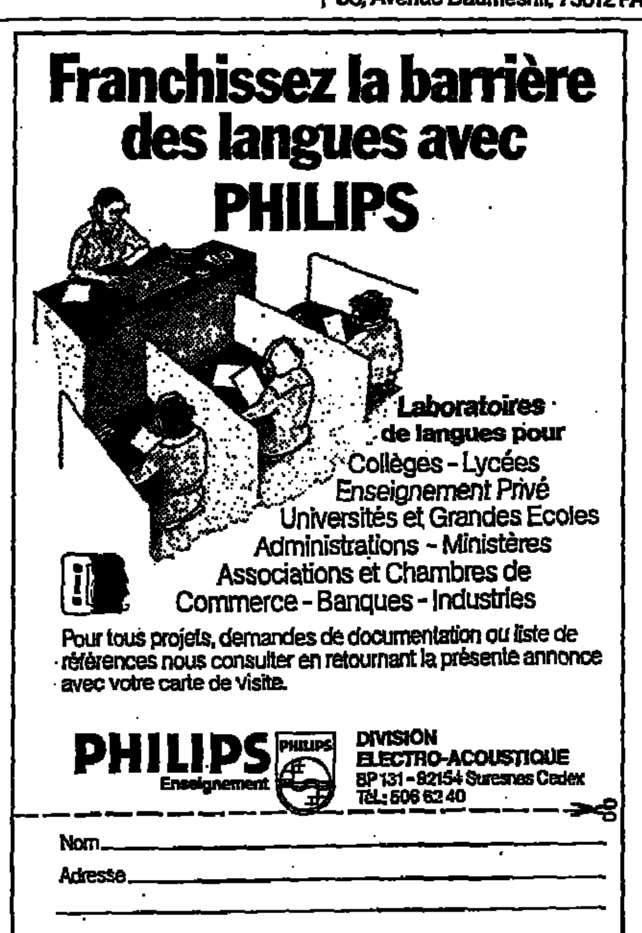
LE « NEW YORK TIMES » INVITE WASHINGTON ET BONN A AIDER M. GISCARD D'ESTAING

Dans un éditorial publié le mardi 7 juin et repris mercredi par l'*International Herald Tribune*, le *New York Times* analyse la situation politique en France. *« Le reste de l'Europe occidentale,* écrit-il, *et les Etats-Unis sont préoccupés à juste titre par les effets que l'entrée des communistes dans le gouvernement de Paris aurait sur l'alliance atlantique et le Marché commun. La question qui se pose est de savoir s'il y a quelque chose qu'on pourrait ou devrait faire pour renverser ce courant. Il n'est pas certain que quelque chose puisse être fait parce que les forces anticommunistes en France sont divisées, mais le président Giscard d'Estaing demeure convaincu qu'une reprise de l'économie française lui permettrait d'attirer suffisamment de voix des socialistes modérés et du centre gauche pour l'emporter. Or, une reprise en France dépend dans une large mesure de la politique économique d'autres nations. (...) »*

» Une croissance plus rapide [en Europe occidentale] *dépend de la croissance dans les trois économies « locomotives » du monde industriel — les Etats-Unis, le Japon et l'Allemagne de l'Ouest. Celles-ci assurent presque deux tiers de la production du monde libre ; elles doivent montrer le chemin du progrès à la France et aux économies encore plus faibles de la Grande-Bretagne et de l'Italie (...).*

» L'argument en faveur d'une relance américaine plus poussée doit être examiné dans un contexte plus large, mais la situation en France, en Italie et dans les autres démocraties industrialisées qui éprouvent des difficultés économiques devrait être davantage présente à l'esprit des gouvernants de Washington. Et les appels en direction des Allemands (pour une relance économique plus franche) devraient certainement se poursuivre. »







SCIENCES

L'UTILISATION PACIFIQUE DE L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

Une mission d'experts américains va visiter l'usine de retraitement de combustibles de Tokaimura

De notre correspondant

Tokyo. — *Après de laborieuses négociations, les Etats-Unis et le Japon ont décidé, mardi 7 juin à Washington, qu'une mission d'experts américains iraient inspecter la petite usine de retraitement du combustible nucléaire de Tokaimura. Les Japonais, qui voudraient la mettre en route en juillet, présentent l'envoi de cette mission comme un premier pas vers un règlement du différend, de plus en plus évident, qui oppose Tokyo et Washington sur la question de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. L'usine de Tokaimura ayant été construite en coopération avec la France, une demande d'accord pour cette inspection a été adressée au contractant français, Saint-Gobain Technique nouvelle.*

Depuis plusieurs semaines, les Japonais se heurtent au refus américain de les autoriser à faire fonctionner l'usine de Tokaimura. Aux termes de l'accord de coopération nucléaire signé entre les deux pays en 1958, les Etats-Unis ont en effet un droit de contrôle sur l'uranium enrichi qu'ils fournissent au Japon. Ils peuvent notamment s'opposer à son retraitement. Depuis que M. Carter a formulé en mars dernier les grandes lignes de sa politique nucléaire, les Japonais cherchent à convaincre les Américains que l'usine de Tokaimura qui n'a qu'une capacité de production annuelle de 210 tonnes est moins de nature commerciale qu'expérimentale.

Bien qu'à Tokyo on considère que l'envoi de cette mission d'inspection est le prélude à la mise en marche de Tokaimura, l'incertitude demeure entière, car aucun accord n'est intervenu sur cette question entre Japonais et Américains. Pour ces derniers, il s'agit surtout d'examiner les possibilités de développer à Tokaimura une technologie permettant de retraiter le combustible sans séparer le plutonium de l'uranium (les Etats-Unis s'opposent, en effet, à l'extraction du plutonium qui peut servir à la fabrication d'armes nucléaires). Les Japonais refusent d'examiner cette possibilité, faisant valoir que cette technologie n'en est qu'à son stade expérimental et que sa mise en application, qui suppose la transformation d'une partie de l'usine de Tokaimura, retarderait de trois ou quatre ans leur programme nucléaire.

En réalité, la décision d'envoyer une mission d'inspection à Tokaimura semble avant tout destinée, de part et d'autre, à gagner du temps. Les Etats-Unis voudraient « noyer » le problème de l'usine de retraitement japonaise dans la question générale des études sur le cycle du combustible qui commence ce mercredi 8 juin, à Paris. Les Japonais pour leur part estiment que la question de Tokaimura doit être traitée séparément. A la veille des élections sénatoriales de juillet et alors que l'opinion publique nippone a déjà été déçue par les résultats des négociations sur les pêches avec les Soviétiques, M. Fukuda, premier ministre, veut surtout donner l'impression que les pourparlers nippo-américains sur la question nucléaire ne sont pas dans l'impasse.

Le différend entre Tokyo et Washington est crucial, car il pose clairement la question du droit d'un pays à développer son énergie nucléaire. D'une manière significative, les hauts fonctionnaires japonais, généralement réservés dans leurs commentaires, ne cachent pas leur irritation devant la « *mauvaise foi des Américains, qui ne peut que conduire à une détérioration des relations entre les deux pays* ».

Sur beaucoup de points les Japonais sont disposés à céder aux demandes des Etats-Unis. Dernièrement, pour ne pas accroître le contentieux avec Washington, ils ont fait des concessions importantes en ce qui concerne les exportations de téléviseurs en couleurs. En revanche, ils semblent décidés à se montrer fermes sur la question de l'énergie nucléaire dont dépend, estiment-ils, leur avenir économique.

Afin de pallier une dépendance du pétrole qu'ils trouvent intolérable, les japonais se sont lancés dans un programme nucléaire ambitieux, axé sur une utilisation maximale de l'énergie contenue dans l'uranium, ce qui suppose le retraitement du combustible irradié. Le Japon produit déjà deux fois plus d'énergie nucléaire que la France. Mais il dépend des Etats-Unis pour l'enrichissement de l'uranium qui alimente ses centrales.

Le Japon cherche à diversifier ses partenaires. Il compte notamment sur la France, qui est sans doute l'un des pays qui l'a le plus aidé à développer sa technologie nucléaire. On trouve d'ailleurs de plus en plus, à Tokyo, dans l'entourage même du premier ministre, de défenseurs de la politique indépendante de la France en matière nucléaire. Dans les années 80, Eurodif fournira 10 % de sa production d'uranium enrichi au Japon, mais celui-ci continuera néanmoins à dépendre des Etats-Unis et du Canada pour les cinq sixièmes de son approvisionnement.

Bien que rien ne permette de douter actuellement de la bonne foi des Japonais lorsqu'ils affirment ne vouloir utiliser l'énergie nucléaire qu'à des fins pacifiques, on peut se demander si, dans l'hypothèse d'un relâchement relatif des liens avec les Etats-Unis, le Japon pourrait rester « *une grande puissance au petit pied* » et ne se trouverait pas placé devant la nécessité de posséder l'arme nucléaire. Certains hommes politiques nippons, qui sont loin d'être des « faucons », n'excluent pas cette éventualité.

PHILIPPE PONS.

JEUNESSE

Le débat télévisé entre M. Giscard d'Estaing et des jeunes

L'UNCAL DÉNONCE LA « MANIPULATION » DES LYCÉENS

Les responsables de l'Union nationale des comités d'action lycéens (UNCAL), animée notamment par de jeunes communistes, dénoncent les méthodes utilisées pour la préparation de l'émission télévisée « Valéry Giscard d'Estaing face aux jeunes », diffusée ce mercredi 8 juin à 20 h. 30 sur Antenne 2.

Les responsables de l'UNCAL regrettent que le président de la République ait choisi les élèves d'un lycée-pilote de Lyon pour dialoguer, et surtout une classe qui n'a pas d'adhérents de l'UNCAL, alors que « *le lycée Saint-Exupéry de la Croix-Rousse en compte trois cent cinquante* ». Pour l'UNCAL, l'émission ne sera en fait qu'un « *monologue du président cautionné par des lycéens* ». Selon eux, ces lycéens sont victimes d'une « *manipulation* », leurs questions ayant été « *triées* » par les responsables de l'émission.

M. BARRE : priorité à la formation de ceux qui n'ont pas d'emploi.

M. Raymond Barre a présidé, mardi 7 juin, l'inauguration du nouveau siège social de l'Institut français de gestion (I.F.G.) (1). Le premier ministre a affirmé que la formation professionnelle n'est pas menacée mais qu'il faut lui définir de nouveaux objectifs : « Nous sommes entrés dans une période dans laquelle nous devons ajuster nos choix à la réalité sociale. La priorité doit aller aujourd'hui à la formation de ceux qui n'ont pas d'emploi, et non au perfectionnement de ceux qui en ont un. La formation devient ainsi davantage axée sur l'emploi, et tout particulièrement sur celui des jeunes qui arrivent sur le marché du travail. Le problème n'est pas tant de trouver des emplois que de trouver les demandeurs capables de tenir ceux qui leur sont offerts, à condition qu'ils acceptent de les tenir, ce qui n'est pas toujours le cas. »

(1) L'I.F.G. est une association créée en [illegible] qui organise pour les cadres en activité, des cycles courts d'initiation, des cycles longs de perfectionnement et des [illegible] d'enseignement des langues étrangères. L'I.F.G. assure également une première formation aux jeunes sélectionnés après le baccalauréat. Il dispose de [illegible] établissements [illegible] et trente-huit centres régionaux. Renseignements : I.F.G., 37, qua. de Grenelle, 75015 Paris. Tél. 578-61-22.

ÉDUCATION

Libres opinions

LA RÉUSSITE DES I.U.T.

par CLAUDE MICHEL (*)

CHAQUE année, près de vingt-cinq mille bacheliers — soit 15 % de ceux qui rentrent à l'Université — sont admis sur examen de leurs dossiers, dans les soixante-six instituts universitaires de technologie. Ils y reçoivent une formation universitaire courte et dense qui leur permet d'obtenir un diplôme universitaire de technologie (DUT) débouchant sur une activité professionnelle réelle.

Cette formation est courte, puisqu'elle ne dure que deux ans. Elle est dense, puisqu'elle est dispensée sur trente-deux semaines par an sur la base de trente heures de cours par semaine, comprenant une formation théorique de haut niveau et des stages dans les milieux professionnels.

Les programmes sont fixés par les commissions pédagogiques nationales dans lesquelles sont représentés paritairement les universitaires et les professionnels du monde économique et industriel.

Plus de quatre mille professeurs et universitaires aidés par des professionnels participent à l'encadrement des I.U.T. Ils y dispensent un enseignement de qualité, ouvert sur les professions. Sous certaines conditions, le titulaire du DUT peut éventuellement accéder au deuxième cycle universitaire et se présenter au concours d'entrée de plusieurs grandes écoles.

Alors que les titulaires du DEUG, de la licence et de la maîtrise, rencontrent des difficultés certaines — parfois insurmontables — pour s'insérer dans la vie économique, il en va tout à fait différemment pour les titulaires du DUT dont les diplômes, en cette période de crise économique, sont largement appréciés par les employeurs, publics ou privés.

Cependant, au cours des derniers mois, les I.U.T. ont beaucoup fait parler d'eux. Les étudiants sont inquiets pour leur avenir, les enseignants réclament des crédits pour assurer leurs cours, les directeurs et leurs présidents de conseil d'administration expriment leurs craintes, plusieurs syndicats sont en désaccord avec les employeurs sur le niveau de reconnaissance du DUT dans les conventions collectives.

Enfin, le secrétariat d'Etat aux universités a estimé que, après dix ans de fonctionnement, il fallait revoir l'« institution ». Dans cette optique, il a demandé l'avis des commissions pédagogiques nationales, et créé un groupe de réflexion présidé par le professeur Louis Néel, prix Nobel.

Pendant ce temps, les I.U.T., qui sont aux prises avec les difficultés rencontrées finalement dans toute l'Université, continuent, avec courage, de travailler durement, continuent de s'améliorer, continuent de s'ouvrir sur la vie professionnelle, continuent de faire preuve d'initiative.

Les deux tiers de leurs étudiants obtiendront leurs diplômes contre seulement un tiers pour le DEUG ; leur niveau culturel leur permettra de poursuivre éventuellement des études supérieures et ils auront d'ores et déjà un métier.

Ils font beaucoup parler d'eux, parce qu'il s'agit en fait d'un corps vivant, dynamique, imaginatif, véritable pionnier d'un renouveau universitaire, et que cela dérange. Selon les cas, cela dérange les uns ou cela dérange les autres : et c'est bien là la preuve de leur originalité et de leur réussite.

(*) Président de l'Union nationale des présidents d'I.U.T.

LE RECRUTEMENT DES UNIVERSITÉS PARISIENNES N'EST PLUS « SECTORISÉ »

Un décret du 27 mai, publié au *Journal officiel* du 4 juin, fixe les conditions d'accès dans les universités des académies de Paris, Créteil et Versailles, conformément à la récente décision du secrétariat d'Etat aux universités de « désectoriser » les universités de la région parisienne. Selon ce décret, les « *candidats ayant obtenu leur baccalauréat ou leur titre d'accès à l'enseignement supérieur dans l'une des académie de Paris, Créteil ou Versailles* » ou qui sont domiciliés dans l'une de ces académies pourront s'inscrire dans l'université parisienne de leur choix.

Cette possibilité n'était auparavant accordée qu'aux étudiants domiciliés à Paris. Les étudiants de province pourront, comme par le passé, demander l'autorisation de s'inscrire dans un centre d'enseignement supérieur de la région parisienne au recteur de leur académie d'origine. (*Le Monde* du 5 mai.

Toutefois, un arrêté du 27 mai du secrétariat d'Etat aux universités précise que les recteurs des trois académies concernées pourront « inviter » les présidents d'université « *à clore le registre des premières inscriptions en première année de premier cycle* » lorsque le nombre d'étudiants prévu aura été dépassé. Les étudiants devront alors s'inscrire dans une autre université parisienne

M. MICHEL DURAFOUR POURRAIT ÊTRE NOMMÉ PROFESSEUR ASSOCIÉ A L'UNIVERSITÉ DE DAUPHINE.

M. Michel Durafour, ancien ministre du travail, ancien ministre délégué auprès du premier ministre, chargé de l'économie et des finances, ancien maire de Saint-Etienne, pourrait être prochainement nommé professeur associé à l'université de Paris-Dauphine. Le conseil restreint de cette université a accepté la proposition du secrétariat d'Etat aux universités de mettre un poste d'enseignant à la disposition de cette université pour M. Durafour et d'affecter définitivement ce poste à Paris IX. La candidature de l'ancien ministre doit être toutefois soumise le 15 juin au comité consultatif des universités.

Né le 11 avril 1920 à Saint-Etienne (Loire), M. Michel Durafour est diplômé de l'école libre des sciences politiques. Il devrait enseigner à Dauphine « *les relations industrielles* ».

[Les professeurs associés sont des personnalités non universitaires recrutées par les universités en raison de leur expérience et de leurs compétences personnelles. Ils peuvent être de nationalité étrangère. Rappelons que M. Jacques Delors, notamment, est professeur associé à Dauphine depuis 1973.]

Portraits

Trois lauréats du Concours général

Cinquante-cinq prix — sur quatre-vingt-deux — ont été décernés au concours général de 1977 (« le Monde » du 8 juin). Nous publions ci-dessous les portraits de trois lauréats : Eric Kayayan, premier prix d'éducation musicale, du lycée Maurice-Ravel à Paris ; Sylvia Fonseca, premier prix de portugais, des lycées Fénelon et Henri-IV à Paris, et Rémi Champion, premier prix de construction mécanique, du lycée technique des Lombards à Troyes.

Servir Dieu par la musique

« *A quatre pattes, alors qu'il n'avait pas dix-huit mois, il restait des heures à écouter de la musique classique...* » Mme Kayayan se souvient : son fils Eric a toujours été captif de la musique.

Le premier prix d'éducation musicale au concours général n'étonne donc personne chez les Kayayan. Ce n'est pourtant pas la famille Bach : des parents et des trois enfants, personne d'autre qu'Eric ne joue d'un instrument. Mais ils écoutent longuement des disques ensemble. Du baroque surtout et Manuel de Falla « *à cause du pays* », sourit Mme Kayayan qui a quitté l'Espagne lors de son mariage.

Ils font cercle autour du lauréat. Ils auraient tant aimé eux-mêmes faire de la musique ! Mais une famille de pasteur émigré, d'origine arménienne, ne vit pas dans l'opulence. Quand M. Kayayan avait la charge d'une paroisse à Paris, Eric a pu jouer de l'orgue une année. Plus tard, à quatorze ans, il a repris le piano. Aujourd'hui, à dix-sept ans, il suit trois heures de cours de musique par semaine au lycée Maurice-Ravel, à Paris, où il est en première : harmonie, solfège, histoire de la musique (« *Ça éveille la sensibilité* »). Plus deux heures de chorale et une d'audition de disques.

Il a, aussi, trois heures de cours hebdomadaires au conservatoire municipal. Chez lui, dans sa chambre, Eric joue du piano. « *Après 10 heures et avant 20 heures* », car cette H.L.M. de brique rouge, en plein quartier de Belleville, est très sonore.

Après le baccalauréat, Eric s'inscrira à l'université pour étudier la musicologie et prendre le temps d'atteindre le niveau d'entrée au Conservatoire national de Paris. Car son but, c'est l'écriture musicale et la direction d'orchestre. « *J'y arriverai. Si je rate, je recommencerai.* »

Eric place au-dessus de tout Bach, Mozart, Beethoven... « *Ceux qui ont dit le plus de choses et auxquels même les Japonais sont sensibles.* » Les variétés ? La musique pop ? — « *Pas d'intérêt. Les Pink Floyd font appel à des sentiments qu'on éprouve aujourd'hui, mais qui ne sont pas universels.* »

Eric, le bon élève, n'est pas très heureux dans sa classe. « *Il ne faudrait garder au lycée que les élèves qui veulent acquérir quelque chose, accepter la discipline... Et puis, après tout, je ne sais pas bien. Vous savez, toutes mes idées ne sont pas toujours ordonnées dans ma tête !... Je crois que la forme actuelle d'enseignement aboutit à l'intolérance. Si je pouvais rester à la maison, faire ce qui me plaît — de la musique, des lettres, de l'histoire, — je n'irais pas m'ennuyer au lycée... Au lycée où l'on nous apprend que l'homme doit rechercher l'absolu sans nous donner aucune réponse. Moi, j'en ai une, c'est Dieu.* » Critique, Eric n'en admire pas moins le dévouement de ses professeurs qui « *travaillent dans des conditions difficiles* ».

Eric aime lire. Parmi ses auteurs préférés : Calvin. Influence de son père, de son milieu ? Il ne s'en défend pas. Un temps, il a commencé à étudier la théologie. Maintenant, il croit qu'on peut « *aussi servir Dieu par la musique* ».

CHARLES VIAL.

Une « bûcheuse »

Que fait-on lorsqu'on habite à Paris entre l'école normale supérieure de la rue d'Ulm et l'école supérieure de physique et chimie, que l'on est « bonne en tout » au lycée et que l'on a une mère professeur agrégé ? Fatalement, un jour ou l'autre, on est présenté au concours général. C'est ce qui est arrivé à Sylvia Fonseca, élève de première au lycée Fénelon à Paris — comme autrefois sa mère, — et qui vient de recevoir le premier prix à l'épreuve de portugais, inaugurée cette année.

Sylvia a vécu les huit premières années de sa vie au Protugal, où son père était médecin. Les huit années suivantes, elles les a passées en France, d'abord seule avec ses grands-parents, puis avec sa famille — un père portugais, une mère française et deux jumeaux (garçon et fille) de deux ans ses cadets.

D'abord élève au C.E.G. de la rue Victor-Cousin, elle entre au lycée Fénelon en 1975 pour continuer une carrière scolaire déjà brillante — sans être exceptionnelle. Sylvia n'est pas une « grosse tête », comme le précise sa mère, mais c'est une « bûcheuse ». « Dans ma famille, dit Mme Fonseca, nous sommes des bûcheurs. Mon père était ouvrier, et moi j'ai travaillé dur pour réussir. »

Par tradition familiale, mais aussi par goût personnel, Sylvia aime le travail scolaire, l'étude, la lecture. Toutes ses activités s'ordonnent autour du lycée, où elle est élève en première C. Elle a même été présentée cette année — sans succès — au concours général d'histoire. Cinq fois par semaine elle va à la piscine, et le dimanche, parfois, elle participe à des compétitions avec son club. Quant aux loisirs, elle les consacre à ses amies (du lycée encore). Pas de contestation, vités organisées par l'aumônerie (du lycée encore). aPs de contestation, pas de « ras-le-bol », tout juste un peu d'agacement, parfois, lorsqu'elle a l'impression de perdre son temps pendant un cours.

« Ma mère m'a poussée à faire du portugais au lycée, dit-elle. J'ai dû abandonner mon entraînement du lundi soir à la piscine pour aller au lycée Henri-IV suivre les cours. Cela m'a plu et mon professeur m'a proposée pour le concours.

ROGER CANS.

Études, cyclisme et bricolage

De notre correspondant

Troyes. — *C'est avec calme que Rémi Champion, du lycée technique des Lombards, à Troyes, a appris qu'il venait d'obtenir le premier prix du concours général en construction mécanique. Un calme non exempt cependant d'une certaine surprise :* « Les épreuves, *dit-il*, ne m'étaient pas apparues très difficiles. Je m'attendais à pire, et je savais que j'avais rendu une bonne copie, mais, quant à obtenir le premier prix, je n'y croyais guère, compte tenu de la valeur des autres candidats. D'autant que je n'avais pas préparé spécialement ce concours. »

« Rémi est trop modeste, *précise son professeur, M. Christian Reboul.* Il est exact que, comme ses camarades, il n'a pas préparé spécialement ce concours. En effet, je suis contre le bachotage. En revanche, durant nos cinq heures hebdomadaires de cours, Rémi n'a jamais perdu son temps et a toujours fourni un travail régulier. C'est là, je crois, l'explication de sa réussite. Si nous avons obtenu dans cette classe un premier prix avec Rémi et deux accessits avec Christophe Weiss et Michel Vernier, c'est le résultat d'un travail d'équipe qui a duré toute l'année. »

Ce succès ne grise pas Rémi, qui le fêtera seulement après le baccalauréat, un examen pour lequel apparemment il n'a pas trop à se faire de souci, bien qu'il soit un peu faible en français. « Il ne s'agit pas de rigoler, *ajoute Rémi,* il me faut le bac, si je veux entrer en « *math sup techno* » au lycée Roosevelt de Reims pour préparer le concours d'entrée aux arts et métiers. »

Incontestablement, Rémi appartient à la catégorie des bûcheurs. Néanmoins, comme il faut cultivers son esprit mais aussison corps il trouve le temps, malgré ses trente-deux heures et demi de cours par semaine, de pratiquer le cyclisme, ce qui lui permet de satisfaire son autre passion : le bricolage. Le démontage, le remontage, la mise au point d'un dérailleur ou d'un double plateau n'ont plus de secrets pour lui.

Etudes, cyclisme et bricolage, tels sont les trois centres d'intérêt de la vie de Rémi Champion, ce garçon qui avoue en riant : « C'est largement suffisant pour un seul homme. Les filles ? Je ne suis pas insensible à leur charme, mais j'ai encore le temps d'y penser. »

ANDRÉ BRULEY.



— *Portraits*

...ois lauréats du Concours géné...

Servir Dieu par la musique

Une « bûcheuse »

Études, cyclisme et bricolage

CORRESPONDANCE

L'enseignement au féminin

La série de trois articles consacrés à « l'enseignement au féminin » (« le Monde » des 3, 4 et 5 mai) a indigné un certain nombre de nos lectrices enseignantes. Elles *nous accusent* notamment de reprendre les stéréotypes, les lieux communs, les préjugés *dépassés* sur les rôles des hommes et des femmes. De ce fait, nous aurions livré les enseignantes « à la vindicte publique » les rendant, à tort, responsables de l'immobilisme du système éducatif.

***Là n'était évidemment pas notre objectif.* Il s'agissait de donner un aperçu sur la façon *dont les femmes — qui composent* la grande majorité du corps enseignant — vivent la *réalité quotidienne* de leur *profession*. Leur situation d'épouse et de mère a nécessairement sa place dans leurs préoccupations. Le constater n'était pas porter un jugement de valeur, sur cette condition faite aux femmes dans notre *société*. *Si, par ailleurs, les enseignantes* freinent l'évolution du système éducatif, ce *n'est pas* parce *qu'elles sont* femmes, *mais* justement parce qu'elles sont victimes d'un *système social que certaines subissent et que* d'autres acceptent.**

Il y a certes des enseignantes heureuses dans le système éducatif actuel, d'autres qui luttent pour le transformer, mais elles ne sont *pas, de loin, les plus nombreuses. Certaines* lettres que nous avons reçues confirment d'ailleurs les *nombreux témoignages de malaise* que nous avons recueillis au cours de l'enquête.

Nous publions ci-dessous les extraits les plus significatifs du courrier que nous avons reçu.

C. A.

Mme Elizabeth Arnold, professeur au lycée d'Enghien, est pessimiste :

(...) Ce sont les femmes qui refusent le changement ! Ouf ! Le bouc émissaire est trouvé, et l'on *sait enfin qui est responsable du* malaise de l'enseignement. Mais cette affirmation péremptoire appelle quelques remarques.

Tout d'abord, de quel changement s'agit-il ? Chacun sait qu'il y a des réformes « de droite » et des réformes « de gauche » ; (...) les premières qui tendent à limiter l'initiative des élèves, les secondes qui cherchent à leur donner le maximum d'autonomie. L'actuelle résistance à la réforme Haby n'est pas indifférente à ces nuances.

Ensuite, c'est faire peu de cas *de tous les conservatismes ou* conformismes auxquels se heurte un enseignant, homme ou femme, qui veut « changer quelque chose » : conformisme de certains parents, paniqués si l'on ne respecte pas les programmes et les méthodes *qu'ils pratiquaient* il y a vingt ans ; de certains élèves, qui trouvent plus confortabe et surtout plus rassurant de « consommer » le savoir, et s'inquiètent dès qu'on leur demande un peu d'initiative ; que dire du conservatisme de l'administration ? (...)

Dans ces conditions, un enseignant a toujours le sentiment qu'il lui faut d'abord lutter contre des montagnes d'inertie avant de pouvoir changer un iota à sa pédagogie.

Enfin, si je ne peux souscrire à l'attitude de cette directrice qui nie l'influence de l'origine sociale sur les résultats scolaires *(« les enfants ont les résultats qu'ils méritent »)*, je dois reconnaître que bien souvent nous nous sen*tons « désarmés et incompétents »* : parce que les cas difficiles ne se résolvent pas dans un groupe de trente élèves, malgré toute la bonne volonté de l'enseignant ; parce qu'un professeur n'est pas, étant donnés ses conditions de travail et l'état actuel de sa formation, un psychothérapeute capable de prendre en compte les angoisses, les refus, les problèmes individuels des élèves. *Alors c'est vrai, « on fait ce qu'on* peut », et trop souvent nous aboutissons à la conclusion que, isolés « nous n'y pouvons rien ».

UN SYSTÈME QUI INFANTILISE

Mme Marie-France Raguet, professeur à l'Ecole normale nationale d'apprentissage de Saint-Denis, insiste sur l'insuffisance de formation des enseignants.

(...) Le prof (...) n'a plus qu'à s'adonner aux joies de l'improvisation solitaire et de la recherche aventureuse, si les heures passées *dans des classes trop nombreuses*, à un travail devenu absurde, lui laissent des forces disponibles.

Mais on ne peut créer une pédagogie nouvelle si on n'a pas reçu d'initiation, et un prof isolé ne peut rien. Or l'isolement du *prof est une des tristes réalités* de l'enseignement : les équipes pédagogiques n'existent que de nom, et la seule tâche qu'on exige d'elles est de dresser sur l'élève un constat d'échec ou de réussite. Pendant mes six années dans *l'enseignement secondaire, j'ai* compris que ma fonction essentielle — efficace — était de trier.

Imaginons quand même quelques fortes personnalités capables d'autonomie, d'initiative. Elles *se heurteront* vite aux structures rigides et, si elles persistent, s'obstinent, essaient de passer outre, elles seront mal notées par leur chef d'établissement et par leur *inspecteur ; et ces notes se* traduisent en chiffres sur les feuilles de paie ; l'initiative privée coûte souvent très cher.

C'est une absurdité que d'attendre des conduites nouvelles, autonomes, de personnes que la hiérarchie, le système de notation, infantilisent ; que d'imputer à *des êtres dépourvus par le système éducatif de tout pouvoir de décision sur le contenu et la dé*marche de leur travail, l'immobilisme dont souffre l'enseignement.

Dans cette commune expérience de l'impuissance, j'ai vraiment vécu l'égalité des sexes.

Pour finir, je tiens à dire comment je me suis *tirée* de cette stagnation obligée : convaincue de l'insuffisance de mon savoir et de l'inadaptation de ma pédagogie, et lasse d'étouffer, je me suis présentée à un concours de recrutement de profs d'école normale, et la logique du système veut qu'un jury — exclusivement masculin — m'ait reconnue apte à enseigner à de futurs profs ce que je savais ne pas savoir.

UNE IMPUISSANCE A « CHANGER LE MONDE PAR L'ÉCOLE »

Trois professeurs et un animateur travaillant dans l'Orne et la Seine-Saint-Denis — Mmes Claude Etienne-Guerrero, Chantal Gonzalès de Linarès, Monique Leguyader, M. Sauveur Guerrero précisent :

On peut s'étonner du silence absolu de l'auteur de l'article sur la situation des maîtres auxiliaires, dont la majorité est aussi constituée de femmes : comment *« vit-on au rythme de ses enfants »* quand on se promène à travers la France au gré des nominations annuelles, des remplacements trimestriels ? Quel rare « privilège » en France de toucher après trois années (minimum) d'études supérieures *aux environs de 2 500 F, ce* qui est le cas des M.A. (...)

L'auteur de l'article relève aussi que « le souci d'exercer un métier aux conditions de travail supportables » est rarement cité comme une « motivation » par les jeunes *normaliennes. Conditions* de travail « supportables » pour qui ? Les suicides récents d'enseignants, l'absentéisme (mais oui, il existe !) par découragement sinon par désespoir, ne révéleraient-ils pas un malaise un peu plus profond qu'une simple « perte de prestige » ? Il faut avoir vu des insti*tutrices de vingt-cinq ans sortir* tous les jours de leur classe préprofessionnelle de niveau au bord de l'effondrement, il faut connaître la terreur des jeunes institutrices (et instituteurs !) et des jeunes certifié(e)s d'être nommés *chez les jeunes « loulous » de* banlieue pour comprendre que peu leur importe le prestige social du « prof », mais que ce qu'elles redoutent, c'est d'affronter chaque jour les problèmes scolaires et surtout personnels et sociaux de leurs élèves, *alors que* rien ni personne ne les y a préparées. L'enseignant le plus épanoui, le « mieux dans sa peau », n'apaisera pas tout à fait l'angoisse et la rage d'enfants désespérés par leur élimination scolaire-sociale. (...)

Les véritables résistances au changement ne sont pas « à la base », elles tiennent à un système subtilement hiérarchisé qui interdit toute vraie responsabilité face aux élèves dont nous avons la charge, qui infantilise sys*tématiquement les professeurs*. Nous connaissons toutes des enseignantes qui se sont épuisées pour « modifier » la transmission d'un savoir, le contenu d'un savoir (...) et qui se sont heurtées aux barrières administratives et hiérarchiques...

Et puis, déception après déception, est venu le doute, puis le sentiment d'une incohérence, d'une absurdité. Face au plus cruel miroir de la *« société* libérale avancée » : les classes d'enfants dont elles savent très tôt que seul un très petit nombre pourra profiter de cette société, face au plus parfait reflet de l'injustice, face à l'angoisse de *l'avenir d'enfants* de douze ans, les enseignantes se sont trouvées déchirées entre leur appartenance culturelle à la bourgeoisie et leur révolte, impuissantes à « changer le monde par l'école ».

Beaucoup de femmes qui ont vécu 1968 comme un espoir de changement de société (mais de *celles-là il n'est jamais question !)* refusent un « aménagement » qui permettrait simplement de cacher un peu mieux l'ampleur de la crise de société que reflètent tous les jours les violences, dégradations, cris de rage des « enfants des écoles ». La « résistance » au changement est parfois politique, et on peut tout simplement opposer une « résistance » passive quand on vous demande de rani*mer un corps en voie de décom*position.

Mme Dominique Pain, professeur à Carentan (Manche), confirme :

(...) Je suis entrée dans l'enseignement par hasard. Mon mari et moi étions surveillants, nous allions nous marier ; afin que l'un *de* nous *au moins* ait une situation stable, j'ai déposé une demande d'entrée au C.E.G. de Caen en section lettres-anglais. Et j'ai eu la chance d'y être acceptée. Au départ, donc, je n'ai pas ressenti une vocation profonde pour l'enseignement. *Cette* année est ma première année d'enseignement, et le premier trimestre a été très dur. Souvent je rentrais chez moi en menaçant de donner ma démission, et nous étions convenus avec mon mari que lorsqu'il aurait une situation stable (il est encore *surveillant et étudiant) je* prendrais un poste à mi-temps. Et puis, peu à peu, mes rapports avec mes élèves se sont améliorés et maintenant je ne peux plus envisager d'exercer une autre profession.

Bien entendu, je me sens quand même dans une position privilégiée avec les vacances assez importantes dont nous bénéficions, même si à la fin du tri*mestre on en* a un grand besoin. Pourtant, je pense qu'il y a une information à faire sur le métier d'enseignant : peu de gens savent qu'une fois rentrés chez nous nous avons des corrections ou des préparations à faire.

Enfin je voudrais vous dire que, bien que je n'aie pas honte de mon sexe, il y a une classe dans laquelle je me sens très nettement une infériorité due à mon sexe : c'est dans celle des « allégés ». Ce sont en majorité des *enfants qui n'aiment* pas l'école, qui viennent de milieux défavorisés, reproduisant le schéma traditionnel de la société homme au travail/femme au foyer, car mère de trop nombreux enfants. Ces enfants reconnaissent la supériorité du « mâle » et surtout la supériorité physique, la force. De ce côté-là, je suis plutôt défavorisée : je mesure 1 m. 52, et dans cette sixième il y a des *élèves qui mesurent 1 m. 76. Leur* professeur de maths (un homme) se fait obéir à coups de gifles : je me refuse à employer cette méthode, mais je reconnais que parfois cela serait bien utile.

Mme Guimard, de Paris, donne l'opinion d'une mère d'élèves :

Mère de cinq enfants, j'ai toujours trouvé admirable l'esprit des institutrices et, vu l'importance de ce qu'elles apportent aux enfants, autant au point de vue formation morale, humaine, qu'au point de vue enseignement. Car, enfin, quand un enfant entre en sixième, il possède à jamais sa langue, et les bases des maths, ou ne les possédera jamais. Et ce goût du travail impeccable qui se perd tant, mais c'est là qu'on le *trouve encore. Dans quatre villes* différentes, avec cinq enfants différents, je n'ai eu qu'à me louer de cette mise à l'étrier dans la vie qu'est l'école. Et puis crac, catastrophe, le *lycée. Des* enfants travailleurs, passionnés, qui, jour après jour, s'ennuient. Des professeurs sclérosés ne sachant pas qui sont les élèves, ne leur demandant pas ce qu'ils aiment, à quoi ils s'intéressent.

ET LES ÉLÈVES ?

Mme Andrée Walter s'interroge sur l'éducation donnée aux enfants par les femmes :

Etant enseignante moi-même, je constate effectivement que les professeurs hommes sont une « espèce en voie de disparition ». Je regrette cette féminisation ; de la naissance à l'âge de vingt ans, les jeunes sont entre les mains des femmes ; comment pourront-ils, dans un cas pareil, affronter le monde des adultes ?

Toute école devrait compter autant d'hommes que de femmes. On nous accuse d'avoir les nerfs moins solides que les hommes, de manquer d'autorité ; mais a-t-on bien réalisé que les femmes sont confrontées à des problèmes nouveaux ? La mixité en est un ; autrefois l'enseignant était en face d'une classe de filles ou de garçons, c'était beaucoup plus facile. Le laisser-aller général en est un autre. Dans son milieu familial, l'enfant n'apprend plus à respecter l'être humain, pas plus le professeur que la femme de ménage : ils sont payés, on peut donc se permettre de leur dire n'importe quoi ; il ne respecte plus le matériel ni les locaux scolaires : pourquoi se *gêner ? La collectivité payera et* surtout personne ne doit faire de remarques à ce « cher ange » ; pensez-donc, il serait traumatisé à vie, bien sûr (...).

Je souhaite sincèrement un changement, l'équilibre des adultes de demain est en jeu. Nous ne formons plus des hommes et des femmes de caractère, nous fabriquons des inadaptés.

Il est intelligent, elle a tout à apprendre

***Au nom d'un groupe** de « collègues accablées et désarmées », une institutrice nous a adressé le texte d'une circulaire particulièrement « sexiste », rédigée par une inspectrice des écoles maternelles des Hauts-de-Seine, à propos de l'utilisation pédagogique des marionnettes. Nous en publions l'extrait suivant :*

Plus qu'une image de l'homme *et de la femme*, nos marionnettes matérialisent les tendances qui se *trouvent* en chacun de nous.

Il peut y avoir une marionnette :

— *La maman* : à l'âge de l'école maternelle, les petits, très dépendants, sont très attachés à leur mère. Ce personnage idéalisé qui retient l'attention, reste le refuge, le réconfort.

— *Un petit garçon :* les enfants vont pouvoir facilement se projeter. Cette marionnette représente la connaissance, l'habileté, l'intelligence, connaît sa main droite, sa main gauche ; elle sait lire, a des amis, reçoit des lettres, se promène dans la forêt. C'est le *grand* déjà réalisé. En lui, on projette ce qu'on veut être, ce que l'on veut devenir ; cela permet bien des dépassements.

Mais il est nécessaire de se projeter en un être plus faible, plus reposant, parce qu'à notre mesure.

— *La petite fille* : intermédiaire entre la maman et le petit garçon, elle ne connaît rien à la vie, a tout à apprendre.

Ces deux êtres, le petit garçon et la petite fille, symbolisent le moi et le surmoi.

*Il est à noter que les marion*nettes ne s'assimilent pas au garçon ou à la fille, mais expriment les tendances que ceux-ci représentent.

Entre la maman qui représente *le lien sécurisant,*

Le garçon qui s'est radicale*ment libéré du lien maternel*, devenant du même coup un idéal *un peu lointain, inaccessible.*

La petite fille forme une unité, elle exprime *une nouvelle façon* d'être, permet une nouvelle naissance. Riche de son ignorance, de toute *sa disponibilité*, elle *peut s'emplir du moi* de tous les enfants qui veulent assumer leur propre vie. Cette petite fille veut tout connaître, touche à tout, pose des questions sur tout, se promène partout. Elle est heureuse ou elle a peur, elle dort, elle mange, veut apprendre à lire. *Elle est tout ce qu'il est possible d'être.*

Le papa : la sagesse, la paix. Il est symbole du père de l'enfant.

HISTOIRE

SUR FRANCE-CULTURE

Les services secrets : de l'assassinat à l'académisme

Deux vétérans de la *guerre secrète* : M. Roger Wybot, ancien d'un réseau en France occupée, des services secrets *de la France libre* à Londres, fondateur de la Direction de la sécurité du territoire (D.S.T.) *dont il fut le patron jusqu'en 1958* ; M. William Colby, ancien de l'O.S. (1) et des Jedburgh, parachuté en 1944 dans l'Yonne, ex-*directeur général de la C.I.A.* de 1973 à 1976.

Belle affiche pour un débat en duplex sur France-Culture, mardi après-midi 7 juin, *sur la moralisation* des services secrets, d'autant que M. Colby se débrouille assez bien en *français et que* M. Wybot *est*, aussi, auteur dramatique.

L'ennui est que M. Colby, qui eut bien *des malheurs* à la tête d'une C.I.A. à l'ère des règlements de comptes, dirigeait un service d'es*pionnage et M. Wybot de contre*-espionnage. Le premier se défendait de porter atteinte aux lois américaines en agissant à l'intérieur des *frontières des États-Unis* : le second soulignait qu'on ne pratiquait jamais l'espionnage dans la légalité, celle *des autres tout au moins.*

Légalité ou moralité ? En fait, on n'a guère parlé que de légalité. *Pour M. Colby d'ailleurs, fidèle à* une forte tradition américaine, la confusion est quasi totale. Et M Wybot s'est montré d'une franchise assez rude. *Pour l'Américain,* la C.I.A., arme de l'exécutif soumise au contrôle du *législatif*, n'a, malgré ses erreurs et sa tentative avortée contre Castro et des projets contre Lumumba, jamais « assassiné » *personne. Tué ? Ne confondons pas.* Les vingt mille morts de l'opération « antisubversive » *Phoenix* au *Sud-Vietnam* étaient ramassés après les combats sur le terrain... Pour le Français, l'assas*sinat politique peut devenir une* nécessité : « *Si j'avais été là, j'aurais participé sans aucun remords à l'assassinat de Darlan. Et si quelqu'un avait tué Hitler...* »

M. COLBY (en substance). — Quand on pense qu'on a le droit d'assassiner, on *pense* qu'on est Dieu et qu'on peut tout arranger comme cela. Et on ne peut pas *mesurer* les *conséquences* d'un assassinat politique...

M. WYBOT *(idem)*. — Les Espa*gnols ont bien* fait *indirectement* poignarder Henri IV par Ravaillac. Ils ont ainsi évité une guerre...

M. COLBY. — Quand les *Etats* étaient dirigés par des rois, on pouvait changer l'histoire en changeant les personnes. Pas aujourd'hui dans des *régimes* démocratiques ou à fondement populaire.

M. WYBOT. — Et dans les régimes *totalitaires où il n'y a pas de véritable* équipe au *pouvoir* ?

Le prudent M. Colby, instruit par *ses* mésaventures et celles de l'« Agence » et M. Wybot, qui songe à son pouvoir passé, font chorus sur un point : il ne faut pas mélan*ger les genres. L'Américain déplore* que la C.I.A. ait, pendant la guerre du Vietnam, reçu mission de « *pénétrer » — sans résultat visible* — les milieux contestataires américains; le Français, que la D.S.T. ait — *probablement, car « il n'en sait rien »* — reçu l'ordre de poser des micros au *Canard Enchaîné*. Le cloisonnement *des services de renseignement intérieurs et extérieurs est gênant*, mais *c'est une nécessité* démocratique.

Et fournir de l'argent aux partis politiques étrangers ? *M. Colby* rappelle que la France de Louis XVI finançait discrètement les insurgents américains par l'intermédiaire d'une « *société* bidon » la compagnie Hortalez, mise sur pied par Beaumarchais. « *Nous avons fait la même chose pour aider à combattre les mouvements politiques subversifs.* »

M. WYBOT. — C'est tout à fait normal. Soudoyer *par exemple des* politiciens italiens est tout à fait dans le rôle de la C.I.A. A eux de ne pas se laisser *soudoyer. Quand j'étais* à la D.S.T., si j'apprenais que c'était le cas de politiciens *français, je ne pouvais rien faire* — *sauf prévenir* le *gouvernement* qui n'en pouvait, mais. *Car* il n'y a pas *de poursuite* possible s'il n'y a pas *de livraison de secrets de défense* nationale.

L'ancien directeur de la C.I.A. *indique que, dans les années* 50 à 60, les opérations paramilitaires *représentaient* de 45 à 50 % de son budget. *Depuis trois ou quatre ans* : 1 à 2 %. « *Parce que le monde est comme ça.* » Il assure que le bon système de contrôle *démocratique* est de « *cacher les techniques, mais d'être responsable devant le public* ». *Oui*, mais le public lit James Bond. Désastreux. Il faut éliminer le romantisme et le « sensationnalisme » « *Le renseignement est aujourd'hui surtout une étude académique* » basée sur la recherche de l'information par les moyens électroniques et photographiques.

« *Depuis dix ans, cela a transformé les choses. Nous en savons beaucoup plus* » grâce par exemple aux satellites. « *Le renseignement est devenu beaucoup plus un service de savoir qu'un service de clandestinité.* »

M. WYBOT. — Et le K.G.B. ?

M. COLBY. — Les Russes — pas tous — se sont aperçus que c'était plus utile. Ils ont créé un Institut d'études sur les États-Unis et le Canada.

M. WYBOT. — Les services secrets de l'Est sont pourtant toujours aussi actifs à l'heure actuelle qu'autrefois.

De *toute façon les anciens de* la belle époque s'accordent tout de même sur un point : le *renseignement, ce n'est pas très amusant* : « *Si on décrivait la réalité de notre travail, ce serait fastidieux.* » Vraiment ?

JEAN PLANCHAIS.

(1) *Office of Strategic Services* ancêtre direct de la C.I.A., créé en 1941 par le général Donovan.

SOCIÉTÉ

MORT A VINGT ANS

« *J'en ai marre, ras-le-bol...* » Depuis une demi-heure, Francis Vieilly, âgé de vingt ans, lance ces mots comme autant de défis à une vingtaine de personnes médusées et trois gendarmes arrivés en catastrophe à la « brasserie du Pic de Marcelly », à Cluses (Haute-Savoie). Pistolet 22 long rifle au poing, Francis Vieilly vise tour à tour les consommateurs de l'établissement, les gendarmes, lui-même.

Francis Vieilly, est un suicidé en sursis. Il plaide sa cause, cherche les arguments, piétine. Autour de lui, les minutes, depuis quinze heures, paraissent très longues. On recourt aux principes de bon sens. On « négocie ». La patronne, qui connaît le jeune homme, les clients, pour qui il est une connaissance, cherchent les mots justes.

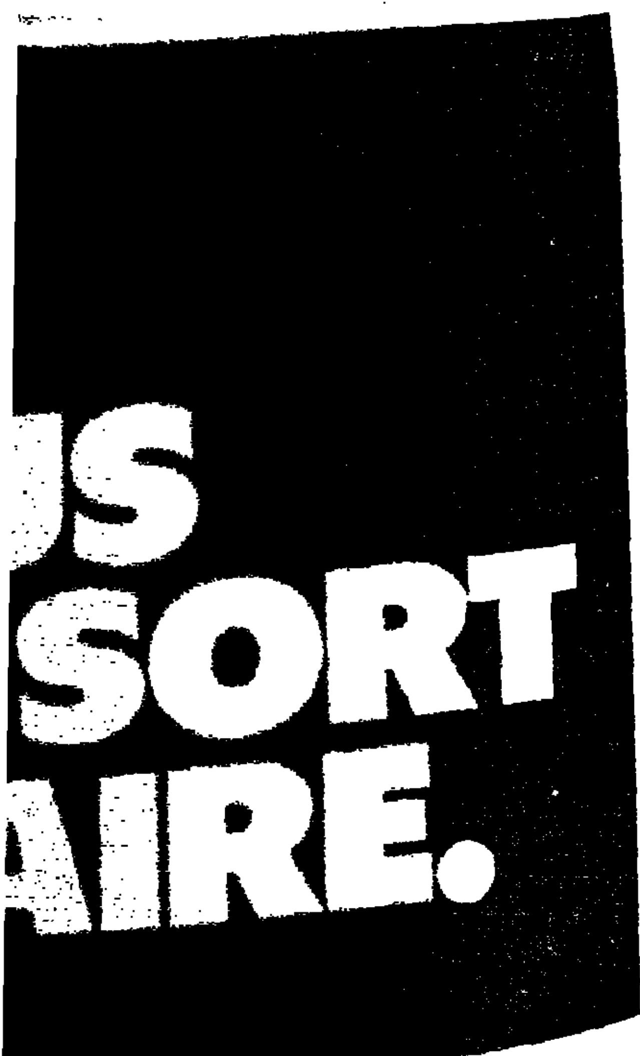
Francis Vieilly n'était pas un inconnu à Cluses. Il avait pris pension, un temps, à l'hôtel-brasserie du Pic de Marcelly. Il y avait des amis, une fiancée, un travail dans *une entreprise de travaux publics.* Il était, dit-on, « très estimé, très entouré ». Mais voilà, les choses de la vie, pour Francis Vieilly, s'étaient brusquement dégradées, il y a six mois. Deux deuils dans sa très proche famille, des ennuis sentimentaux, des dépressions nerveuses en chaîne...

Le 3 juin, Francis Vieilly sortait d'un hôpital de Dijon. Le 6, il venait d'arriver à Cluses pour reprendre son travail. A 15 h. 30, il se tirait une balle en plein cœur et mourait sur le coup. Un fait divers. Dans la soirée, la gendarmerie retrouvait les quelques bagages de Francis Vieilly, vingt ans, à la consigne de la gare. — L. G.

...ANCE-CULTURE

...de l'assassinat à l'académis...

JEAN PLANCHAIS





AÉRONAUTIQUE

Le R.P.R. « refuse tout achat réel ou déguisé de Boeing nouveaux » par la compagnie Air France

Le secrétariat général du R.P.R. a annoncé, mardi 7 juin, que « *le R.P.R. refuse avec force tout achat réel ou déguisé de Boeing nouveaux. Seules seraient acceptables des locations, dans l'attente de matériels européens* ». Le R.P.R. fait référence au désir de la compagnie Air France d'acquérir des biréacteurs court et moyen-courriers Boeing 737 pour remplacer ses avions Caravelle.

Le R.P.R. demande aussi qu'Air France s'engage à accroître le nombre de ses Airbus commandés, tout en reconnaissant que cet appareil ne couvre pas tous les besoins des compagnies françaises.

« *La vraie question, c'est celle de l'avion nouveau qui doit être européen. L'échec prévisible de l'accord avec McDonnel Douglas, relatif au Mercure-200, ne fait pas disparaître — au contraire — les projets d'avions de la famille A-200 autour du moteur CFM 56, qui doivent faire l'objet d'un pacte européen à monter d'urgence (...). La technologie européenne est là en tout cas, mais on ne fera pas d'avion sans marché. Ce marché européen dont on parle tant et qu'il faudra bien concrétiser parce qu'il n'est pas sensé que l'Europe ne puisse pas vendre aux États-Unis en laissant son propre marché sous la pression d'un monopole américain de fait et en se montrant plus libérale que ne le sont à son égard ses adversaires commerciaux* », conclut le R.P.R.

La C.G.T. réclame des crédits de développement

De son côté, la C.G.T. « *exige le déblocage de crédits aptes aux développements rapides des études concernant un avion moyen-courrier dont ont besoin les compagnies françaises et européennes. Par ce moyen-courrier, la recherche d'une coopération, plus particulièrement en Europe, doit être conçue comme un moyen de développement et de préservation de nos capacités nationales et de dégagement de la domination américaine* ».

Reçue au salon du Bourget par M. Benno-Claude Vallières, président-directeur général du groupe privé Dassault-Bréguet, qui lui a présenté son projet de nouveau moyen-courrier Mercure-200, une délégation du P.C.F., conduite par M. Claude Poperen, membre du bureau politique, a estimé que « *la concurrence entre constructeurs français apportait une justification supplémentaire au projet de nationalisation de Dassault. Celle-ci rendra possible une réelle coopération franco-française* ». Le P.C.F. fait allusion au projet d'avion A-200, conçu par la SNIAS et rival du programme Mercure-200 de Dassault.

MÉDECINE

LES ÉTUDIANTS HOSPITALIERS ONT REPRIS LE TRAVAIL

Les affectations dans les services ont repris dans toutes les U.E.R. de médecine, après la grève des étudiants hospitaliers qui, depuis deux mois, les tenait éloignés des malades.

Dans un communiqué, l'UNEF (Union nationale des étudiants de France) souligne à ce propos que diverses assurances ont été données à ses représentants par Mme Simone Veil, lors d'une entrevue le 2 juin. La rémunération des gardes de chirurgie et de maternité sera portée de 40 à 50 francs. Les stages d'été des externes seront rémunérés à partir de la fin de la deuxième année du second cycle, un congé maternité serait accordé aux étudiantes enceintes.

Un nouveau rendez-vous sera pris fin juin entre le ministre et l'UNEF, déclare aussi ce communiqué, afin de discuter le projet de statut des étudiants hospitaliers.

Mme Veil a, d'autre part, réaffirmé aux étudiants, conclut l'UNEF, qu'aucun des points faisant litige dans le rapport de la commission Fougère ne serait appliqué dans les années prochaines (pré-sélection, examen de second cycle).

SPORTS

AUX VINGT-QUATRE HEURES DU MANS

Renault va provoquer Porsche sur son terrain

Le Mans. — Tout l'intérêt des 45es Vingt-Quatre Heures du Mans tiendra, les 11 et 12 juin, dans le match qui va opposer Porsche à Renault. Confrontation originale que celle de ces deux constructeurs qui ne semblaient pas avoir vocation à se rencontrer *sur un tel terrain*. Car, si Porsche représente la tradition sportive, si l'essentiel de sa fabrication porte la marque de la course et que, en conséquence, le sport peut être considéré comme un banc d'essai logique, à l'inverse, Renault, par la grande diffusion de sa production et le lien distant longtemps entretenu avec la compétition, pouvait tout aussi logiquement ne pas se risquer à prendre la mesure de pareil adversaire dans son lieu de prédilection.

De notre envoyé spécial

La participation de Renault aux Vingt-Quatre Heures est la conséquence du *grand chambardement* qui a progressivement modifié l'approche qu'avait la Régie du sport automobile au plus haut niveau. La transformation a même été à ce point radicale que Renault est en passe de devenir *le premier constructeur* sportif mondial par le budget alloué pour la compétition. En 1977, l'offensive s'opère tous azimuts. Les débuts de la formule 1 sont annoncés pour dans un mois, et, dimanche soir, la Régie compte bien prendre, au Mans, la succession des constructeurs les plus réputés au palmarès des Vingt-Quatre Heures.

Dans ce match qui ne peut que redonner à cette compétition un crédit et un lustre perdus ces dernières années, ce sont deux philosophies de l'automobile qui s'affrontent, mais aussi se rejoignent, *dans ce but* à atteindre. Il s'agit pour Renault comme pour Porsche de la conquête de la notoriété par le biais de la course. C'est dans le même temps, pour chacun des adversaires, un match exemplaire dans ce sens que le *vainqueur pourra se prévaloir* d'un succès significatif eu égard à la qualité du vaincu. Ce sont deux vrais constructeurs qui ont choisi d'en découdre, à la loyale, dans la meilleure caisse de résonance possible — Le Mans, — *pour la suprématie d'un jour* qui aura de bien plus longues répercussions pour leur image de marque.

Porsche et Renault, bien entendu, ne sont pas seuls en lice, mais le rapport de forces semble exclure qu'une autre marque puisse jouer au troisième larron. Si Porsche n'a engagé *officiellement* que trois voitures — deux prototypes 936 et une « *silhouette* » 935, — tout un lot de bonnes Porsche, et notamment quatre autres « silhouettes » 935, présentées par des écuries privées, sont à même, le cas échéant, *de pallier les défaillances* des voitures dites « d'usine ». La force de Renault est encore plus importante dans le type de voitures qui a, en principe, le plus de chances de s'imposer.

Ce sont, en tout, six voitures de course biplaces — ce qu'on appelle les prototypes — qui ont été préparées pour Le Mans. Quatre Renault et deux Mirage, toutes équipées des moteurs 2 litres turbocompressés de la Régie, qui seront à la fois alliées et concurrentes. Tout porte à croire que l'alliance jouera à plein si la menace Porsche est effective durant vingt-quatre heures, *mais* que chacun retrouvera sa liberté de manœuvre et ses ambitions propres *dans* l'hypothèse *contraire*. Autant dire que, compte tenu de l'expérience de Porsche dans ce genre de compétition, c'est presque à coup sûr la première éventualité qui doit être retenue.

En regard des vingt ans d'expérience de Porsche au Mans, Renault est un nouveau venu, surtout pour la victoire à la distance, la seule qui compte. Porsche a gagné les Vingt-Quatre Heures en 1970 et en 1971, *avec ses célèbres voitures de sport « 917 »*, et en 1976 avec un prototype 936. Vite et bien construites, les Porsche 936 ont tout remporté l'année dernière : le championnat du monde et les Vingt-Quatre Heures du Mans. Chaque fois que Renault s'est frotté aux Porsche 936, dans des épreuves courtes ou d'endurance, chaque fois Porsche s'en est tiré à son avantage. Il est vrai que la Régie n'avait pas, en 1976, les mêmes atouts qu'aujourd'hui.

Le service de compétition, né de la nouvelle politique sportive, venait d'être mis en place, et quelques erreurs, ajoutées au manque d'expérience, n'ont pas permis que le potentiel des voitures soit vraiment *exploité* comme il convient. *En 1977, l'étonnement serait* que la Régie n'ait pas su tirer la leçon de ses échecs. L'équipe qu'a réuni Gérard Larrousse, directeur du service compétition, a disposé des meilleurs moyens d'action pour atteindre l'objectif prioritaire que s'est *fixé la direction générale* de Renault : une victoire au Mans.

Porsche et Renault ont pris *grand soin de ne pas se rencontrer* cette année avant les Vingt-Quatre Heures. D'autres constructeurs, avant eux, ont fait la preuve que c'était une chose de se préparer pour Le Mans et que c'en était une autre de disputer les épreuves de 500 ou de 1 000 kilomètres du championnat du monde. Ce sont deux types de *voitures bien distincts* qui conviennent pour ces courses, et pas plus Porsche que Renault n'ont voulu disperser leurs efforts.

Pour l'heure, l'avantage dans le domaine de la fiabilité — c'est-à-dire de la robustesse indispensable pour gagner les Vingt-Quatres Heures — semble être dans le camp de Porsche. Les voitures *allemandes ont connu* des essais d'endurance sans histoire et à ce point satisfaisants que le programme d'entraînement pour Le Mans a même été limité au strict minimum. A l'inverse, Renault a dû résoudre bon nombre de difficultés au fur et à mesure que s'est développée la préparation des Vingt-Quatre Heures, et seul le dernier essai a, semble-t-il, donné satisfaction.

FRANÇOIS JANIN.

LES VAINQUEURS DEPUIS 1958

1958. Ferrari (Gendebien et Frère).
1959. Aston Martin (Salvadori et Shelby).
1960. Ferrari (Gendebien et Frère).
1961. Ferrari (Gendebien et P. Hill).
1962. Ferrari (Gendebien et P. Hill).
1963. Ferrari (Scarfiotti et Bandini).
1964. Ferrari (Guichet et Vaccarella).
1965. Ferrari (Gregory et Rindt).
1966. Ford (Amon et Mac Laren).
1967. Ford (Gurney et Foyt).
1968. Ford (Rodriguez et Bianchi).
1969. Ford (Ickx et Oliver).
1970. Porsche (Atwood et Hermann).
1971. Porsche (Van Lennep et Marko).
1972. Matra (Pescarolo et G. Hill).
1973. Matra (Pescarolo et Larrousse).
1974. Matra (Pescarolo et Larrousse).
1975. Mirage (Ickx et Bell).
1976. Porsche (Ickx et Van Lennep).

Alpinisme

Il y a vingt-cinq ans

LA VICTOIRE SUR L'EVEREST

La victoire de l'expédition du colonel Hunt sur l'Everest (8 880 mètres) est fêtée dans les milieux alpins britanniques comme elle le fut à Londres il y a vingt-cinq ans, à l'heure symbolique de minuit, le 2 juin, qui marquait le grand jour du nouveau règne, suscitant des transports de joie parmi la foule massée sur les trottoirs.

C'est le 29 mai que, après trente ans de vaines tentatives, la cordée formée par le Néo-Zélandais E. P. Hillary, ancien officier de la R.A.F., et le sherpa Tensing réalisa l'assaut triomphal de la plus haute cime du monde et inaugura, équipée d'appareils à oxygène, la grande marche d'expéditions victorieuses qui se sont succédé jusqu'à nos jours par le versant népalais.

Les sept premières tentatives sur le Toit du monde avaient été effectuées par le nord du massif himalayen, versant tibétain. Les Anglais Mallory et Irvine parvinrent jusqu'à l'altitude extrême de 8 565 mètres, puis disparurent sans qu'on sût jamais s'ils avaient réussi. — O. M.

JUSTICE

Contredanse

Promenade d'une contravention : le 10 août 1976, lors d'un reportage effectué à Mont-de-Marsan, c'est l'incident. L'agent chargé de la surveillance des parcmètres, dans le centre ville, verbalise. Rien de plus banal. Il y a eu dépassement de temps, justiciable du timbre. La contravention placée sous l'essuie-glace du véhicule est négligée. Peut-être même, peut-on l'avouer, finit-elle sa carrière dans un caniveau. Rien de plus courant.

Ce qui l'est moins, à partir de ce moment-là, c'est la débauche de temps perdu, d'énergie gaspillée, de paperasserie accumulée pour qu'enfin la contravention rattrape le contrevenant.

Certes, le cas n'est pas simple : il s'agit d'un véhicule loué à Bordeaux dans la Gironde, mais immatriculé dans les Alpes-Maritimes, verbalisé dans les Landes et conduite par un Parisien. Mais, tout de même, quel itinéraire : la police de Mont-de-Marsan interroge la police de Nice qui, n'en pouvant mais, le fait savoir en quelques exemplaires et renvoie sur la gendarmerie des Landes qui, renonçant à trouver..., fait suivre à la police de Bordeaux... qui, elle-même, transmet à la police de Clamart, lieu où se trouve le siège et donc les archives de la société de location. Le contrevenant est localisé.

Il ne reste plus, dernier relais, qu'à envoyer le dossier, grossi de tous les procès-verbaux, au commissariat de police de l'arrondissement de résidence. Convocation est adressée sur papier bleu. L'affaire y est explicitée avec une mention en rouge : « présence indispensable à cet avis ». *Un officier de police reçoit le contrevenant, s'installe à sa machine à écrire et dresse un procès-verbal en cinq ou six exemplaires. Tout doit y être dit : l'âge, le domicile, le lieu et date de naissance, profession, nom et adresse de l'employeur, nom du père, nom de jeune fille de la mère, vous étiez bien à Mont-de-Marsan, le 10 août 1976 ? Certes. Vous vous souvenez d'avoir été verbalisé ?* Certes non. *Contestez-vous ?* Certes non. *Bien : alors,* « M... admit, en effet, qu'il se trouvait bien à la date du 10 août... », etc.

Il faut à l'officier de police vingt bonnes minutes pour établir le P.V. d'audition et celui-ci dit : « Vous vous rendez compte. Et c'est comme cela toute la sainte journée. Travaillez au *Monde* ? On reçoit tous les jours trois exemplaires, on pourrait pas en avoir un quatrième ? Je ne tape pas très vite, je rentre de vacances, vous comprenez... le stylo est grippé ? Bah, si je gagne au loto, je pourrai m'en payer un autre. Quelle paperasserie ! Vous comprenez cela vous ? Bon, allez, vous me lisez cela et vous signez. Pas là, là. Voilà, très bien. Qu'est-ce que vous faites ? Oh, bien, vous attendez. Moi je renvoie le tout sur Mont-de-Marsan et eux vous enverrons un avis. Quand cela ? J'en sais rien. Bon, allez, c'est pas tout cela. Au revoir. Bonne journée. »

PIERRE GEORGES.

Au tribunal correctionnel de Lyon

Une peine d'emprisonnement est requise contre M. Gérard Nicoud poursuivi pour incitation au meurtre

De notre correspondant régional

Lyon. — M. Gérard Nicoud comparaissait, mardi 7 juin, devant la 6e chambre correctionnelle du tribunal de grande instance de Lyon. Ce ne sont pas des faits, mais des paroles, qui valaient au fondateur du Syndicat des commerçants et artisans d'être cité une fois de plus en justice.

Le 25 février 1976, au cours d'un rassemblement régional du Cid-Unati organisé à Lyon, il avait mis en cause les méthodes de certains fonctionnaires du ministère de l'économie et des finances, en particulier des agents des brigades spéciales de contrôle et de recherche fiscale, déclarant que « *contre elles, la guerre est bien ouverte. Il faut qu'un de leurs membres perde la vie ou du moins soit pendu par les pieds.* » Ces propos ont valu à M. Nicoud une inculpation pour diffamation (*le Monde* du 4 mars 1976), et une autre pour incitation au meurtre (*le Monde* du 19 juillet 1976).

M. Nicoud a contesté une partie de ces propos — ceux invitant à attenter à la vie des fonctionnaires en question, — mais il a admis la matérialité de la première et de la dernière phrase citée.

Malgré les efforts du président, M. Jean-Marie Monier, le procès devint celui de l'administration fiscale. *Quelles sont donc ces violences... dont se seraient rendus coupables des agents du Trésor ? Pas un témoin n'a* rapporté un cas de brutalités, mais *plusieurs ont parlé de « méthodes »* traumatisantes, comme ce boucher *du centre de la France chez qui les* brigades spéciales ont débarqué à 6 heures du matin, mis son commerce et son habitations sens dessus dessous

Les trois syndicats de personnel — le Syndicat unifié des impôts, le *Syndicat des impôts F.O.* et le Syndicat national des impôts C.F.D.T. — *qui se sont constitués partie* civile ainsi que la direction générale des impôts — ont *dénoncé* vivement l'amalgame pratiqué.

L'avocat du syndicat des impôts Force ouvrière a accusé M. Nicoud de se comporter comme un « agitateur », obligé « *chaque fois qu'il prend la parole d'aller plus loin dans la violence* ». « C'est vous, a-t-il dit, *le véritable responsable des suicides de commerçants et artisans.* » Le syndicat national des impôts C.F.D.T., tout en contestant l'attitude du chef de file des petits commerçants, a déploré le manque de moyens du personnel du Trésor.

Les difficultés dans lesquelles se débattent les fonctionnaires du Trésor, *les « bavures » de quelques-uns,* valaient-elles cet appel au meurtre *qui ne fut heureusement pas suivi* d'effet ? Trois jours après les propos *tenus par M. Nicoud,* le président de la République n'avait-il pas, a rappelé le défenseur de celui-ci, Me Joannès Ambre, tenu des propos, certes autrement choisis, au ministre de l'économie et des finances, mettant en cause certaines méthodes de l'administration fiscale et prescrivant un glissement vers une procédure plus réglementée ? Pour sa part, le ministère public a demandé, pour cette « violence verbale aussi grave qu'inutile », une peine d'emprisonnement laissée à l'appréciation du tribunal, assortie d'une forte amende.

Le tribunal rendra son jugement le 21 juin.

BERNARD ÉLIE.

A LA CONFÉRENCE DE GENÈVE

Les victimes des conflits armés internes ne bénéficieront pas du droit humanitaire

De notre correspondante

Genève. — *La notion du droit humanitaire international, en cas de conflit armé, ne s'étendra pas aux combattants ni aux victimes des conflits armés internes, à moins que ces derniers, considérés comme des* « guerres justes contre la domination coloniale, l'occupation étrangère et les régimes racistes » *ne soient assimilés à des conflits internationaux (le Monde du 31 mai).*

Un ensemble de dispositions tendant à protéger le maximum de personnes en cas de guerre civile avait été prévu par le projet de Protocole II aux conventions de Genève de *1949, soumis par* le Comité international de la Croix-Rouge (C.I.C.R.) à la conférence diplomatique sur la réaffirmation et le développement au droit humanitaire applicable dans les conflits armés, réuni à Genève *depuis* le 14 avril.

Or ces dispositions ont été, à la suite d'une proposition du Pakistan — suivie de consensus ou de votes, article par article, — purement et simplement supprimées. Cela signifie que les gouvernements en place auront le droit d'ignorer les conventions humanitaires de Genève lorsqu'ils devront se défendre contre des « rebelles », à moins que ceux-ci *ne soient reconnus comme faisant* partie de mouvements de libération dûment agréés par la Ligue arabe ou l'Organisation de l'unité africaine.

C'est ainsi que le projet d'article 22 intitulé « Quartier », qui interdisait « *d'ordonner qu'il n'y ait pas de survivant, d'en menacer l'adversaire ou de conduire la lutte en fonction de cette décision* », a été effacé.

A été également éliminé l'article 21, interdisant la perfidie, c'est-à-dire « *des actes qui font appel à la bonne foi de l'adversaire dans l'intention d'en abuser* », par exemple « *simuler une situation de détresse, en particulier en abusant d'un signe de protection universellement reconnu ; simuler un cessez-le-feu, une négociation de caractère humanitaire ou une reddition; simuler avant l'attaque la qualité de non-combattant ; user au combat des signes distinctifs de l'adversaire* ».

On ne saurait s'étonner, dès lors, que l'article 23, qui interdisait d'utiliser indûment le signe de la Croix-Rouge, ait été escamoté, de même que l'article 25, tendant à définir la « *personne civile* » et la « *population civile* », ou encore l'article 30, qui autorisait le personnel de la protection civile à poursuivre ses tâches lors des *conflits armés de tout ordre.*

Les « guerres injustes »

Les Etats qui font la majorité aux conférences internationales tiennent à se défendre contre leurs « dissidents » réels *ou* potentiels et, surtout, contre leurs minorités nationales. Mais *qui* aurait pensé que ce serait au point de parvenir à faire voter (par 22 voix contre 15 et 42 abstentions) la suppression de l'article 22 *bis*, qui *accordait la* « *sauvegarde de l'adversaire hors combat* » ?

Le Pakistan, inspirateur du nouveau Protocole II — pudiquement qualifié de « simplifié », — visant sans doute, notamment, les Beloutch, qui mènent *depuis* des années une lutte armée contre le pouvoir central d'Islamabad, précise dans une « note explicative » : « *Reconnaître que les activités militaires des rebelles ont une certaine légitimité, c'est inviter les rebelles à espérer obtenir, voire même à exiger, le statut de prisonniers de guerre lorsqu'on les capture.* »

La conférence a encore rejeté *les paragraphes 2 à 5 de l'article 33* concernant l'activité des sociétés de secours, selon lesquels les offres d'aide humanitaire à la population civile pouvaient provenir de l'extérieur du pays. Elles seront désormais, en cas de rébellion, *considérées selon la* formule classique comme des ingérences dans les affaires intérieures de l'Etat. Au surplus, la Croix-Rouge internationale ne sera plus autorisée à se *livrer* à des recherches sur le sort des disparu, afin de *pouvoir* transmettre des nouvelles à leur famille, comme le prévoyait l'article 34.

Cependant, l'exécution de la peine de mort avant la fin du conflit armé, interdite dans le cas *de conflit international, sera autorisée* du fait de la suppression du paragraphe 5 de l'article 10, lors de ces « *guerres injustes* » que sont les rébellions contre l'Etat. Pour que la mesure soit comble, le paragraphe 6 dudit article permettant d'accorder l'amnistie, la grâce ou la commutation de la peine de mort, a été également supprimé (par 17 voix seulement il est vrai, contre 16 et 49 abstentions).

Pour ceux qui n'auraient pas compris, l'article 10 *bis*, qui interdisait la violation de certaines « *règles humanitaires fondamentales* », a été également rejeté.

ISABELLE VICHNIAC.

M. JEAN CHAPRON EST INCULPÉ DE BLESSURES INVOLONTAIRES

Une autre inculpation pour infraction au code du travail et blessures involontaires vient d'être notifiée à M. Jean Chapron, directeur des établissements Huiles, goudrons et dérivés de Vendin-le-Vieil par M. Roger Capelle, juge d'instruction à Béthune. M. Chapron est ce dirigeant d'entreprise qui avait été incarcéré du 29 septembre au 4 octobre 1975 sur décision de M. Patrice de Charette, instruisant, également à Béthune, l'accident mortel du travail qui avait coûté la vie en janvier 1975 à M. Wulfiaume, employé intérimaire. M. Chapron avait été totalement relaxé, le 23 mars dernier, par la cour d'appel de Douai.

La nouvelle inculpation, signifiée par M. Capelle, vise des faits remontant au 11 avril 1975. Ce jour-là, une explosion s'était produite dans un réacteur chimique fabriquant des résines phénoliques. Sept personnes avaient été blessées. Le rapport de l'inspection du travail avait été transmis, le 3 octobre 1975, au parquet de Béthune (*le Monde* du 8 octobre 1975). Il faisait apparaître une insuffisance de taille des installations de dégardage (trop plein).

C'est à partir de cela que, le 25 mai, M. Capelle a inculpé M. Chapron, d'une part, d'infraction à l'article 233-1 du code du travail disant que les installations industrielles doivent garantir la sécurité des travailleurs, et, d'autre part, de blessures involontaires. Mais le magistrat a prononcé ce jour-là, quatre autres inculpations visant des collaborateurs de Huiles, goudrons et dérivés : M. René Glorieux, responsables du laboratoire ; M. Louis Victor, agent de maîtrise chef de poste du secteur ; M. Stanislas B[illegible], conducteur de poste et M. Jean Beauchamp, également conducteur de poste. On observera que ces deux dernières personnes font partie des victimes de l'accident du 11 avril 1975.

● *Une ordonnance de mise en liberté* en faveur de M. Gérard Rang, complice présumé d'Albert Spaggiari, lors de sa fuite du palais de justice, a été rendue, mardi 7 juin, à Nice, par le doyen des juges d'instruction, M. Pierre Laffargue, sous réserve d'appel du parquet. Gérard Rang restera cependant en prison, car il a été condamné à une peine de huit mois ferme, le 22 avril dernier, pour émission de faux chèques. Arrêté quelques jours après l'évasion, le 10 mars dernier, du « cerveau » du cambriolage de Nice, Gérard Rang avait été inculpé de complicité d'évasion (*le Monde* du 17 mars). Une première demande de mise en liberté avait été rejetée le 27 avril par la cour d'appel d'Aix-en-Provence.

● *L'enlèvement de M. Revelli-Beaumont.* — Mme Revelli-Beaumont, épouse du directeur général de Fiat-France, et son fils Paolo se sont rendus lundi 6 juin à Turin. Tous deux ont regagné leur domicile parisien dans la soirée du mardi 7 juin. En Italie, le fils de la victime a pris contact avec un avocat, M. Vittorio Chiusano, tandis que sa mère s'entretenait avec les dirigeants de Fiat. L'ultimatum fixé par les ravisseurs expire samedi 11 juin à 0 heure.

Les nouveaux services d'accueil du barreau de Paris commencent à fonctionner

Le bâtonnier Francis Mollet-Vieville inaugure, ce mercredi 8 juin, à 17 heures, à la mairie du quatrième arrondissement, le service des consultations gratuites d'avocat étendu à plusieurs mairies de Paris. Ce service, mis en place par un membre du conseil de l'ordre, Me Jean-Paul Clément, fonctionnera désormais de 17 heures à 20 heures, le mercredi dans les quatrième et vingtième arrondissements, le jeudi dans le quatorzième, le vendredi dans le dix-septième.

Il sera assuré par des avocats volontaires, alors que la formule du tour de rôle imposé persistera au palais de justice même, où les consultations gratuites — dont la tradition remonte à plusieurs siècles — continueront d'être données tous les matins (sauf les samedis et dimanches), de 10 heures à midi.

Un autre service — nouveau — a commencé à fonctionner au palais dans les anciens locaux réaménagés de l'ex-chambre des avoués près le tribunal : un service de « réconfort » inspiré de S.O.S. amitié, S.O.S. médecin, des Alcooliques anonymes, etc.

Des hommes et des femmes désemparés, aux prises avec des difficultés juridiques ou sociales, pourront trouver un contact à la fois humain et rapide avec un juriste compétent. Toujours dans les anciens bureaux de la chambre des avoués, ils auront à leur disposition un avocat de garde tous les jours, sauf le samedi et le dimanche, de 9 heures à 18 heures. Sans doute, à partir du 1er juillet, ils pourront aussi, dans les cas d'extrême urgence, demander un conseil par téléphone, de 18 heures à minuit, sauf le samedi et le dimanche.

Ici également, ce seront des volontaires qui assureront cet accueil des justiciables en détresse. Ils ne manquent point : les avocats se pressent pour se faire inscrire et les gardes sont assurées jusqu'à fin septembre, à raison de trois par jour, de 9 heures à 13 heures 30, de 13 heures 30 à 18 heures, puis (service téléphonique) à partir de 18 heures.

Le rôle de l'avocat de garde est précisé dans une note de trois pages que celui-ci découvre en arrivant sur le bureau qui lui est réservé. Il y est notamment indiqué qu'un premier tri entre les visiteurs qui se présentent dans la journée est effectué par une secrétaire, Mlle Isabelle Duprey, appelée à faire preuve d'une particulière perspicacité puisqu'elle devra sentir quels sont ceux dont le désarroi rend utile l'intervention secourable de l'avocat de garde et ceux qui ont seulement besoin d'un simple renseignement.

L'avocat de garde doit orienter, le cas échéant, son interlocuteur soit vers les consultations gratuites du lendemain, dirigées par Mme Bonnefoy, soit vers le « service pénal » organisé (à l'étage supérieur) par Mes Stasi et Chanson, et dirigé par M. Rousseau. Là, l'intéressé pourra recourir aux commissions d'office gratuites (ouvertes à tous) ou à l'aide judiciaire (à la condition de pouvoir justifier de l'insuffisance de ses revenus). — J. L.

Faits et jugements

L'affaire de Broglie : confrontations.

M. Guy Floch, premier juge d'instruction, a procédé le 6 juin à plusieurs auditions qui ne semblent pas avoir donné des résultats bien tangibles dans l'information ouverte sur l'assassinat de Jean de Broglie. Ce fut notamment le cas de M. Raymond Boucher, inspecteur principal de la deuxième section des Renseignements généraux, en retraite, qui a été confronté avec l'ancien inspecteur principal Guy Simoné (détenu) et Albert Leyris (inculpé libre).

Ce fut ensuite M. Jacques Robert, qui avait été conduit devant le magistrat la semaine dernière par Mlle Pascale de Varga pour lui confier une note de dix-sept feuillets et qui est revenu s'entretenir avec M. Floch. M. Robert, qui s'était signalé à l'attention publique en 1975 en occupant durant plusieurs heures un studio de R.T.L.

Auparavant, Mes Yves Le Borgne et Marcel Ceccaldi, défenseurs de M. Gérard Freche, le tueur de Jean de Broglie, avaient invité M. Floch à entendre le plus tôt possible le commissaire principal Brouaard, de la brigade de recherche et d'intervention, afin de lui demander pourquoi ses hommes ont interrompu, le 9 décembre dernier, les filatures entamées au mois d'août précédent pour surveiller certains des inculpés de la présente affaire, MM. Freche, Tessèdre, Kolkowicz et Simoné.

Les retenues de la S.N.C.F.

La cour d'appel de Dijon a condamné, mardi 7 juin, la S.N.C.F. à supprimer cinq blâmes et à verser le montant des retenues abusives sur salaire (au total 1 669,41 F) à M. Jean Dauphin, agent de mouvement principal à la gare de Perrigny-lès-Dijon. M. Dauphin, habilité à établir des rapports, refusait de réclamer des sanctions contre d'autres agents. Victime de plusieurs mesures disciplinaires, le cheminot avait obtenu gain de cause devant le conseil de prud'hommes de Dijon, au mois de juillet 1976, mais la S.N.C.F. avait fait appel.

« Libération » condamné pour « injures envers la police ».

Pour injures envers la police et apologie du crime de tentative de meurtre, dans la relation publiée le 5 mars 1976 de la fusillade de Montredon (qui opposait des viticulteurs aux forces de police), Mme Zina Rouabah, directrice de *Libération*, et M. Gérard Dupuy, journaliste, ont été condamnés le 7 juin respectivement à 3 000 francs et 1 500 francs d'amende par la dix-septième chambre correctionnelle de Paris. M. Jean Kerleroux, auteur d'un dessin représentant dans le même numéro un C.R.S. buvant du vin au goulot un pied sur le corps d'un cadavre, a été condamné à 1 000 francs d'amende pour injure envers la police.

UN COLIS PIÉGÉ A « ROUGE »

Un colis piégé adressé au quotidien trotskiste *Rouge*, organe de la Ligue communiste révolutionnaire, situé 2, rue Richard-Lenoir, à Montreuil (Seine-Saint-Denis), a explosé, mercredi 8 juin, vers 8 h. 30, dans la salle de la rotative du journal. Il n'y a pas eu de blessé mais des dégâts matériels. Le colis piégé contenait deux grenades quadrillées dont une n'a pas explosé, des bouts de fer divers et une ou deux bouteilles en verre. La police judiciaire est arrivée aussitôt dans les locaux de *Rouge*, ainsi que le service des artificiers. « *L'intention de tuer est évidente,* déclare la L.C.R., *et laisse peu de doutes quant aux responsables de cet acte criminel qui fait suite au meurtre du militant syndicaliste Pierre Maître, à Reims, par un commando de la C.F.T.* »

● *Un attentat* a été commis, pendant la nuit du 6 au 7 juin, contre les bureaux du siège social de l'association de tourisme social Loisirs et vacances de la jeunesse (L.J.V.), au 10, rue de *Château-Landon à Paris (10e)*, à l'aide de deux engins explosifs. Les dégâts consistent essentiellement en bris de vitres.

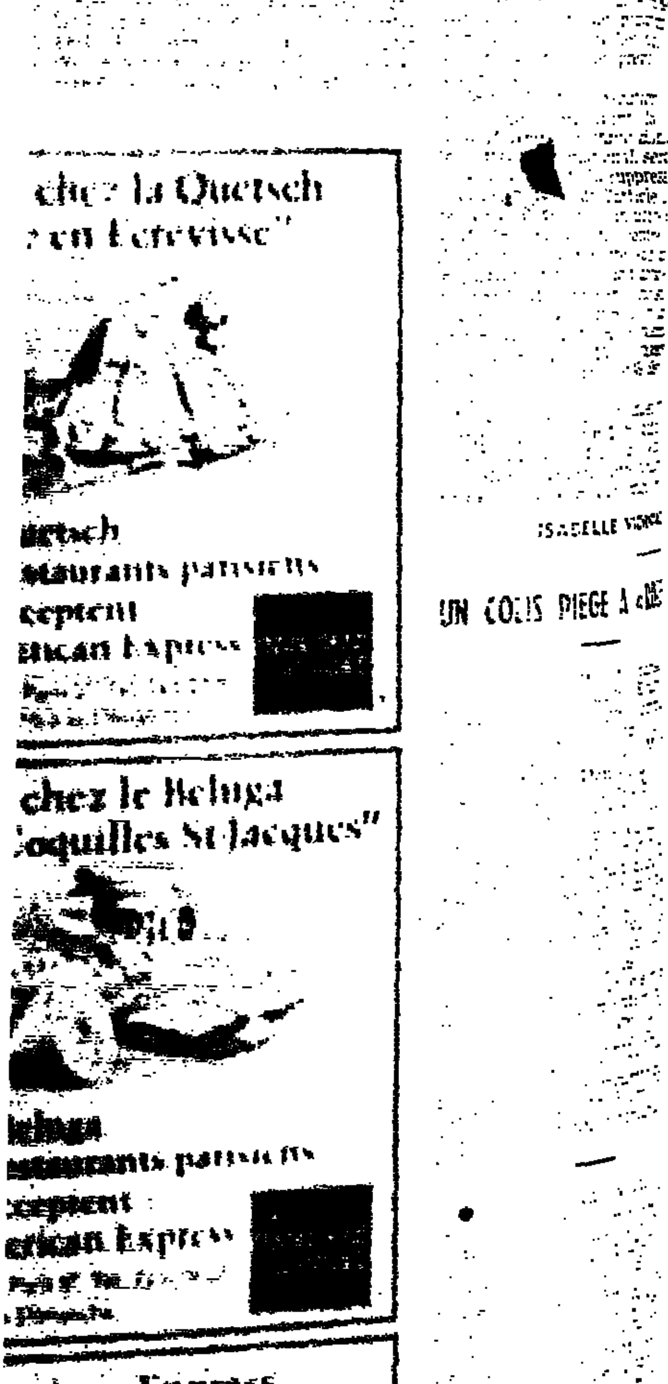
Le comité de direction de *L.V.J.* estime, dans un communiqué, que « *de tels actes s'inscrivent à l'évidence dans la campagne qui se développe en ce moment dans notre pays. Pour créer un climat de violence et d'insécurité* ». L'association Tourisme et Travail a également exprimé son indignation. Les deux associations sont adhérentes de l'Union nationale des associations de tourisme (U.N.A.T.).

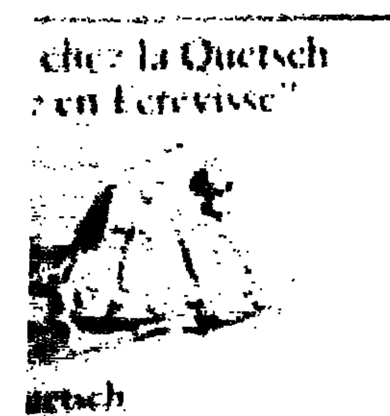
● *Une station météorologique installée par E.D.F.* sur le site d'une future centrale nucléaire de Saint-Maurice-l'Exil (Isère), à 60 kilomètres de Lyon, a été détruite, dans la nuit du dimanche 5 au lundi 6 juin par des inconnus. Divers appareils de mesures ont été saccagés à coups de pierres. Les dommages sont estimés à 500 000 F. — (Corresp.)

Le Monde DES ARTS ET DES SPECTACLES

A LA CONFÉRENCE DE GENÈ

Les victimes des conflits armés inter... ne bénéficieront pas du droit humanita...









AU CENTRE GEORGES-POMPIDOU

Le ping-pong culturel Paris - New-York

LE jeu commence par l'avance culturelle de Paris, sa situation de capitale de l'art héritée du siècle dernier. L'Amérique du dix-neuvième siècle, enrichie par sa révolution industrielle, aspire à la culture et à l'art. Se remplissent les demeures et les musées de chefs-d'œuvre fournis par les marchands Vollard et Durand-Ruel. Des artistes new-yorkais vont à Paris, où ils se sentent plus libres. En même temps, à l'approche de la première guerre mondiale, des artistes français, comme Duchamp ou Picabia, vont à New-York, où ils étonnent les Américains par leur créativité dadaïste. A l'époque, les « maîtres » sont à Paris et les « suiveurs » à New-York. Il suffit de lire les dates sur les tableaux. Tel peint en 1910 (Max Weber) un tableau à la manière de Picasso en 1907. Tel autre (Stella) fait du futurisme à la manière de Severini.

Siècle d'expatriés

Duchamp et Picabia à Manhattan, Gertrude Stein et les intellectuels « expatriés » à Montparnasse. Paris est une fête, disait Hemingway. Pendant l'entre-deux-guerres, le dollar cote haut. Avec de modestes moyens on peut boire du beaujolais et acheter la baguette de pain à bon compte. Et même des tableaux. Ce que fait Gertrude Stein, qui amasse des chefs-d'œuvre cubistes de Picasso, Braque, Gris ; fauves de Matisse ; des Cézanne, tous laissés pour compte par les collectionneurs parisiens.

Dans le Paris des années 30, les artistes peignent beaucoup mais les amateurs sont rares. Mondrian y vit dans l'indifférence, pendant vingt ans, de 1919 à 1939. Pas un seul tableau acheté par l'Etat. A New-York, il sera reçu à bras ouverts ; on lui demande d'enseigner. Il est stimulé, inspiré. On a reconstitué ici son atelier, accroché quelques-unes de ses toiles new-yorkaises, dont *Boogie-woogie*, achetées, entre d'autres, par un marchand de chemises nommé Sydney Janis, qui, enrichi dans le commerce des vêtements, avait décidé d' « enrichir » sa vie en se consacrant au marché de l'art contemporain et finit par y jouer un rôle remarquable. Emouvante cette salle où sont réunies des peintures « néo-plasticiennes » de ses élèves et admirateurs, qui copient le chef de file, tantôt naïvement, tantôt « à côté ».

Pendant les années de crise qui précèdent la dernière guerre, l'Europe se trouve sans force. Les artistes se sentent menacés, cherchent un refuge. Un comité — non officiel — composé de Edward Warburg, l'architecte Philip Johnson, l'historien d'art Alfred Barr, les invite aux Etats-Unis. C'est ainsi que les architectes antinazis du Bauhaus, Gropius, Breuer, Mies Van Der Rohe, traversent l'Atlantique. Cadeau inattendu de l'hitlérisme. Toute l'architecture américaine des tours d'acier et de verre, rêvée au Bauhaus, va être réalisée à Manhattan et à Chicago, dans un pays qui en a les moyens techniques et financiers. En attendant qu'une nouvelle génération d'architectes américains se rebelle contre la « germanité » fonctionnelle.

Ce qu'il advint dans l'architecture face à la tradition du Bauhaus s'est, en quelque sorte, répété dans le domaine de la peinture à l'égard de l'école de Paris. L'année 1936 fut à New-York une année exceptionnelle dans l'activité des musées, plus qu'à Paris où même l'idée de musée national d'art moderne n'était pas encore née. Le MOMA (*Museum of Modern Art*) de New-York, soutenu par des mécènes de grande carrure, comme les Rockefeller, organisent des expositions sans équivalent. Les musées qui se créent sont des chefs-d'œuvre d'architecture américaine, comme le Guggenheim sur la 5e avenue de Frank Lloyd Wright, qui ouvre avec une éblouissante collection où les Kandinsky sont légion, et les Chagall de première importance, comme le *Violoniste vert*.

Les peintres de Paris n'ont pas tardé à suivre les architectes allemands réfugiés à New-York. Léger, Masson, Ernst, Chagall, Tanguy, Hélion, etc. Picasso, lui, n'était là que par œuvre interposée : *Guernica*, restée sur place au MOMA jusqu'à ce jour. Cette période new-yorkaise est illustrée au Centre Georges-Pompidou par un étourdissant ensemble d'œuvres surréalistes, nichées dans la pénombre de cimaises noires trouées de lumières électriques. Un splendide Masson, dont Arshile Gorky va reprendre la viscéralité, un *Nu* de Magritte, en cinq tableautins, le portrait mythique de Sade par Man Ray, américain de l'Ecole de Paris, une sculpture de Giacometti, la *Tasse de fourrure* de Merret Oppenheim, le tout entourant une sculpture totémique de l'architecte surréaliste Kiesler, nouveau venu également à New-York. C'est à lui que Peggy Guggenheim doit le singulier aménagement de sa nouvelle galerie dans le New-York d'après 1940, Art of this century.

Ce lieu, en partie musée privé en partie galerie marchande, était le point de rencontre des Français de New-York. On le retrouve au Centre Georges-Pompidou avec ses cimaises concaves, où le délirant Kiesler avait fixé des battes de base-ball pour présenter ces mêmes peintures de Dali, de Hélion, de Tanguy, de Hirschfield (peintre naïf américain), de Man Ray, dans une esthétique moderniste très 1930. C'est là notamment que venaient rôder les jeunes américains qui se sentaient une vocation d'artiste.

Soudain Pollock

Parmi eux, un jeune marginal, inconnu, qui pour l'instant gagne sa vie en tant qu'homme à tout faire au musée Solomon-Guggenheim : Jackson Pollock ne tardera pas à faire parler de lui. Il remarque les tableaux à « écriture automatique » d'André Masson, écriture sortie de l'inconscient, d'une étrange liberté d'allure, mais qui semble extraordinairement concertée. Il visite l'atelier de Max Ernst, où il voit des boîtes de peintures percées couler directement sur la toile et tracer des arabesques dont aucune main ne saurait restituer la fraîcheur. C'est de ces « rencontres » qu'on date l'invention de la peinture de Pollock, faite de « coulures », qui allait devenir le prototype de l'art contemporain américain. De Léger, on voit l'influence très directe sur des peintres tels que Stuart Davis et d'autres, qui sont, dès ces années-là, sans qu'on l'ait jamais remarqué, des précurseurs de l'imagerie pop'art.

Ces rencontres sont importantes pour les artistes new-yorkais. L'exemple européen montre que l'artiste n'est pas un exclu, qu'il joue un rôle dans la société. Son homologue américain est mal vu chez lui, dans un pays qui qualifie de « têtes d'œuf » ses intellectuels. On n'a pas encore besoin d'eux. Mais déjà, dans la société industrielle avancée qui commence, s'annonce la phase de la consommation artistique. A peine embryonnaire et limité aux grandes collections et aux musées, le monde de l'art ne va pas tarder à exploser. A New-York, les Français ne faisaient que passer, mais ils ont ensemencé l'Amérique artistique. Ils retournent au pays après 1945.

« *Adieu New-York !* » s'écrie Léger dans son dernier tableau américain. D'ailleurs, ni les musées, le MOMA par exemple, ni les collectionneurs américains ne s'intéressent aux artistes américains ; ils n'ont d'yeux que pour les Parisiens. Sur leurs murs, Braque, Picasso, Chagall, Léger, Dubuffet, Giacometti. Et, pour les nouveaux contemporains, Soulages. Les nouvelles galeries américaines tentent de démontrer le parallélisme des recherches à Paris et à New-York. Un peu pour trouver une caution parisienne à la peinture new-yorkaise, l'une d'elle — oh ! ironie ! — rapproche l'œuvre de Pollock de celle de Lanskoy ; mais aussi, ce qui est plus naturel, Kline de Soulages. On préfère ce dernier à son équivalent new-yorkais, qu'on juge trop brutal.

Soudain, au cours de l'année 1947, la peinture change d'espace à *New-York comme* à Paris. Tobey, représenté par une très belle *Ecriture blanche*, change de civilisation. Installé à Seattle, *sur le Pacifique*, il se tourne vers l'Orient. Masson, Matta, Pollock, *Mathieu*, Wols, chacun à sa manière, vont destructurer l' « espace euclidien », qui organise la peinture depuis la Renaissance. *Mais* c'est naturellement Pollock qui donne l'expression la plus absolue de cet espace pictural sans devant ni arrière, sans haut ni bas, lyrique, direct. Il verse de la couleur sur la toile étendue par terre, marche dessus, la cerne, fait corps avec elle et commence à peindre sans savoir ce qu'il en sortira, sinon quelque chose qui sera un tableau. C'est l'esthétique de l'action, un désir de se trouver et de se peindre.

« NUMBER 32 » POLLOCK (1950)

Cette technique est bientôt érigée en philosophie : tout l'art qu'elle va produire sera expliqué par son processus d'élaboration. Elle déterminera le « type américain » de la peinture, caractérisé par la vitalité de l'expression, sa brutalité même, sa spontanéité et sa fraîcheur. L'art, c'est de la vie. Sans aucune référence à la culture des musées, il serait issu de l'épaisseur même de l'Amérique. Aujourd'hui, on sait que Pollock n'est pas ce cow-boy qui chevauchait sauvagement sa toile. Comme l'écrit William Rubin, dans son étude sur le grand peintre américain, il vient du cubisme, du surréalisme. Il a dévoré du Picasso et du Masson pour en faire du Pollock. Cannibalisme classique qui fait l'évolution de l'histoire de l'art. Ce qui en revanche est nouveau, c'est la dimension héroïque.

Face au « vitalisme » américain, la manière française vient d'une traditionnelle quête picturale, qu'on dit subtile et douce, cultivée. Pour mieux lui tordre le cou, L' « american type painting » (défini par Clément Greenberg) d'un côté, et la « frenchness » parisienne de l'autre. La critique à New-York impose une idéologie dont on se sert pour mieux promouvoir l'une et combattre l'autre. Car, en fait, les mouvements sont cousins : « abstract expressionnist » ou « action painting » (terme inventé par Harold Rosenberg) à New-York, et « tachisme » et « art informel » à Paris. La grande salle de confrontation des années 50 montre ce parallélisme. Mais le regard aujourd'hui donne la supériorité aux Américains, bien qu'il faille s'interroger sur le choix des œuvres. Pourquoi avoir mis à côté d'un monumental Motherwell un Poliakoff mineur ? A côté d'un splendide Rothko, qui a fait le tour des musées européens comme la *Joconde* abstraite américaine, un Hartung trop « joli » pour être vraiment « grand » et près d'un Kline souverain, un Soulages moins inspiré, plus décoratif ? Bref, la confrontation aboutit à ce que l'on sait, ou à ce que l'on dit : la monumentalité américaine à côté de la « french cuisine » picturale.

Pop ! Pop !

Spectaculaire retournement dialectique. La brutalité, qui fait le défaut de la peinture américaine, devient une qualité singulière, originale, dans la quête légitime par l'école américaine de son indépendance artistique. Quête que les difficultés de la politique gaulliste à l'égard de l'Amérique ont contribué à radicaliser pour en faire un thème de combat du patriotisme culturel dont les marchands américains tiraient les ficelles.

D'autant qu'un beau matin, un nouveau mouvement new-yorkais qui ne devait rien — ou presque — à l'Europe venait de naître : le pop'art. Il obtient un succès rapide très stimulant pour les milieux artistiques américains. Coïncidant avec l'enrichissement des années 60, il chante la civilisation post-industrielle dont on commence à parler. C'est l'heure de la consommation esthétique de masse. Les musées s'ouvrent de plus en plus, se libéralisent. C'est un art d'imageries populaires qui s'adresse à la plus large audience.

Le « *chromo* » de la civilisation contemporaine, avec sa mythologie de rêve pour le plus grand nombre. Le pop'art enrôle beaucoup d'artistes, même ceux qui travaillent dans une veine surréaliste, comme Rauschenberg et Jasper Johns. Ici, le *Lit* du premier, qu'on avait vu à l'exposition surréaliste chez Cordier, à côté de la *Cible* du second. Le *Drapeau américain* du même qui était resté des semaines sans trouver preneur pour quelques dollars en vitrine galerie Larcade, rue du Faubourg-Saint-Honoré.

De cette nouvelle école, le miracle économique américain allait faire son affaire. Jusqu'à présent, New-York importait des œuvres d'art moderne. Les choses vont changer : on va promouvoir cette école américaine par la convergence d'efforts de marchands, de collections, de musées, de critiques et d'artistes. Mieux vaut encourager la production nationale qui vient d'inventer une problématique artistique de statut international. Il ne faut guère s'étonner si, dans le pays du pragmatisme, le patriotisme culturel se double d'une affaire de dollars. Des collectionneurs achètent cependant avec le sentiment de participer à une excitante aventure nationale.

L'art de la guerre

Et c'est l'affaire de la Biennale de Venise en 1964 où, contre toute attente, le grand prix est attribué à Rauschenberg. Etonnement. Scandale. Mais c'est désormais New-York qui donne le ton. Paris est provincialisé. A l'action des marchands américains très actifs à New-York, Sydney Janis, Leo Castelli, répond celle des Sonnabend à Paris, qui montrent l'œuvre pop des Warhol, Rauschenberg, Lichtenstein, Rosenquist, Oldenburg... évoqués à Beaubourg aux côtés de leurs pairs français, Martial Raysse, Arman, Tinguely, Niki de Saint-Phalle, César, Yves Klein, que New-York avait traités par le dédain. Le « nouveau réalisme » français, qui vaut largement d'autres mouvements américains, a été effacé sans merci : autant que les artistes d'inspiration pop, mais plus critiques réunis sous le vocable de « mythologies quotidiennes », le *cinétisme*, absent — mais pourquoi ? — de l'exposition.

New-York entend être ce que fut Paris : une capitale de l'art, capable de recevoir et d'assimiler des artistes venus de tous les horizons. Tentative à vrai dire légitime, si elle ne s'accompagnait d'une concurrence sauvage. Des artistes parisiens s'y installent. Les ismes s'y succèdent et n'y durent qu'une saison. L'art devient une marchandise périssable et l' « *art-biz* » fleurit jusqu'à ce que la crise économique mondiale brise l'élan des spéculations sur l'art contemporain.

On peut dire que le projet du Centre Pompidou était lui-même une réponse à cette guerre esthétique qui a ébranlé l'empire parisien et vu monter « l'impérialisme culturel » américain. L'ironie veut que cette « usine » de culture artistique arrive au moment où les musées américains sont, pour leur part, revenus à un mode de fonctionnement plus traditionnel. Une telle exposition la justifie cependant, bien qu'on puisse prévoir qu'étant donné son coût élevé elle n'aura pas une trop nombreuse descendance.

Elle aura au moins permis de *réunir les protagonistes de cette* grande partie qui s'est jouée entre Paris et New-York.

JACQUES MICHEL.

★ Commissaires : Pontus Hulten, Daniel Abadie, Alfred Pacquement, Hélène Seckel.
Coordination : Malitte Matta.

Journées du cinéma militant à Rennes

UNE MÉMOIRE POPULAIRE

CENT cinquante heures de projections de films tout format (35 mm, 16 mm, Super-8) et de bandes vidéo, à raison de seize séances quotidiennes, réparties de midi à minuit, dans quatre salles : tel est l'impressionnant panorama qu'a présenté pendant une manifestation appelée « Les quatre jours du cinéma militant », la Maison de la culture de Rennes (dirigée par Cherif Khaznadar), entre le 1er et le 4 juin : une sorte de « Cannes du cinéma d'intervention politique », organisé, avec beaucoup de souplesse, par Robert Prot. Signe des temps : tous les collectifs de réalisation, à l'une ou l'autre exception, ainsi qu'une dizaine de cinéastes individuels (dont quelques étrangers) ont massivement répondu à cette initiative, et c'est ainsi que l'on a pu voir pêle-mêle, dans un climat aimablement décontracté, une succession de témoignages les plus variés sur les luttes des ouvriers, des immigrés, des femmes, des paysans, des écologistes, des comités anti-nucléaires, des mouvements anti-impérialistes, des handicapés, etc. C'est à un riche kaléidoscope de la réalité française et internationale depuis 1968 que le public a été convié.

1968 ? C'est à cette date en effet que l'on a assisté, dans un grand nombre de pays capitalistes, à la suite de l'Heure des brasiers, *de l'Argentin Solanas, et des ciné-tracts de Mai à Paris ou encore d'un film-témoin comme* A bientôt, j'espère, *de Chris Marker (fondateur de Slon-Iskra), à la résurrection d'une forme de cinéma dit d'intervention qui s'était développée, déjà, en marge du système avant la seconde guerre mondiale, avec Joris Ivens en Hollande et ailleurs, « Ciné-Liberté » en France (*la Vie est à nous, *de Renoir), le cinéma documentaire anglais, « Frontier Films » aux U.S.A., et, pendant les guerres coloniales d'Indochine et d'Algérie, avec René Vautier notamment. Infatigable, celui-ci a été l'un des animateurs de cette rencontre rennaise : il était chez lui et on le vit au fait que les films de son collectif, l'Unité de production cinéma Bretagne (U.P.C.B.), attirèrent un nombre de spectateurs bretons sensiblement supérieur.*

Reflétant, ou non, avec plus ou moins de clarté les positions, anciennes ou nouvelles, des partis de gauche ou des groupes d'extrême gauche, les films de tous ces collectifs (une bonne vingtaine en France) sont d'une foisonnante diversité politique. Ce qui les réunit par-delà des oppositions multiples, c'est le souci de constituer une « mémoire populaire » des luttes : une culture vivante est peut-être en train de naître sous nos yeux sur ce terrain, qu'elle s'exprime par le cinéma ou à travers d'autres arts. Elle n'est pas toujours considérée avec une attention suffisante.

*Il est vrai que la majorité des quelque cinq cents à six cents films d'intervention tournés en France depuis dix ans sont souvent pauvres sur le plan esthétique, et quelquefois défectueux sur le plan technique. Conscients de cette hypothèque, les délégués des collectifs ont longuement abordé au cours d'une « table ronde » « les problèmes d'expression ». Les Films du grain de sable ont réalisé des expériences novatrices (*l'Enfant prisonnier ; Nucléaire, danger immédiat*).* Front paysan *intègre de la fiction au sein du direct. Les collectifs vidéo de Mon œil se livrent de plus en plus à des recherches prometteuses. Et en Super-8, un nouveau groupe, « Audiopratif », jette les bases d'un nouveau type de journalisme cinématographique.*

Mais très vite, on se heurte, surtout en 16 millimètres, à des difficultés économiques : comment atteindre la même qualité que les productions commerciales avec des budgets qui, souvent, ne dépassent pas 50 000 F ? C'est pourquoi, dans une motion finale, les collectifs ont demandé, outre un accès effectif à la télévision, le droit à des nouveaux modes de financement. Ce qui a caractérisé cette première rencontre, c'est le refus du « pessimisme historique » professé par les nouveaux philosophes, mais aussi l'abandon du sectarisme qui affectait les groupes de gauche et d'extrême gauche. Aussi, les participants, unanimes, ont-ils demandé à la Maison de la culture d'organiser, dès l'an prochain, une rencontre internationale de façon à accentuer les échanges entre les deux cents collectifs qui, de Vancouver à Beyrouth, de Quito à Lisbonne, utilisent le cinéma comme media pour contribuer à la transformation de la réalité.

Un « comité d'initiative » a été formé pour préparer la participation française à la réunion ouest-européenne prévue à Utrecht (Pays-Bas) en août prochain, qui fera suite à celles de Montréal (1974), d'Estoril-Lisbonne et Stockholm (1976). Ces « assises » du cinéma militant français de Rennes ont marqué un tournant : ce succès augure bien de la création, en 1978, d'une manifestation qui pourrait être au cinéma d'intervention mondial, ce que sont, par exemple, les Journées de Carthage pour les cinémas arabes et africains.

GUY HENNEBELLE.

EN BREF

Les droits d'auteur ont deux cents ans

Le 3 juillet 1777, Beaumarchais, qui s'efforçait en vain d'obtenir le détail des recettes du *Barbier de Séville*, invitait tous les auteurs joués au *Théâtre-Français* à venir « prendre la soupe » chez lui. C'était le premier appel à la solidarité. Cette année, la S.A.C.D., Société des auteurs et *compositeurs dramatiques*, célèbre donc son bicentenaire. Elle cherche les moyens d'ajuster la défense de ses membres aux conditions nouvelles de travail : *radio, télévision, cinéma, théâtre* à vocation — et à prix de places — populaires. Elle envisage une plus large participation à ses travaux « d'auteurs actifs ».

Au cours de l'assemblée du 25 mai, M. Jean Valmy a été reconduit dans ses fonctions de président. La commission est ainsi constituée : président d'honneur, Armand Salacrou, de l'Académie Goncourt. Premier vice-président, Yves Jamiaque. Vice-présidents, Félicien Marceau, de l'Académie française, Henri Sauguet, de l'Institut, Alain Decaux, Henri Kubnick, Jean-Paul Le Chanois. Trésorier, Francis Didelot. Archiviste, Tony Aubin, de l'Institut. Commissaires, Jacqueline Audry, Raymond Castans, Jean-Michel Damase, Françoise Dorin, Victor Haïm, Marcel Moussy, Georges Neveux, Nicole Strauss, Pierre Tchernia, Youri.

La scène de l'intérieur et de l'extérieur

Sous la lumière se produisent comédiens et danseurs. *Entrée libre, dernière née des revues*, se propose de décrire ce qui reste dans l'ombre, de parler « autour » du théâtre et de la danse. Son objet : la fréquentation du public, la place de l'amateur, les pouvoirs en coulisses, la vie quotidienne des gens de scène... Son premier numéro évoque la création de nouveaux lieux, *raconte l'expérience de trois compagnies* de théâtre pour enfants, donne la parole au directeur d'une troupe d'amateurs, interroge les élèves d'un cours de *danse. La scène de l'intérieur et* de l'extérieur.

★ 50, boulevard Edgar-Quinet, Paris-14e. Le numéro (trimestriel) : 16 F; l'abonnement (quatre numéros) : 55 F (comédiens, danseurs, étudiants : 40 F).

Cannes à l'Olympic

Le cinéma Olympic popose une sélection de films projetés à Cannes dans les sections de la Quinzaine des réalisateurs et des Perspectives du cinéma français. *Des films de la Quinzaine*, on retiendra *Continuer à vivre* (Portugal), *Neuf mois*, de Marta Meszaros (Hongrie), *Fuera de Aqui*, de Jorge Sanjines (Équateur), et surtout, *les Noces de Zeim*, de Khalid Siddik (Koweït).

Les Perspectives sont représentées notamment par *Dora et la lanterne magique*, de Pascal Kané, *Au bout du printemps*, de Bernard Dubois, *Paradiso*, de *Christian Bricou, A. Constant*, de Christine Laurent, et *les Apprentis sorciers*, d'Edgardo Cozarinsky.

Des sélections de la Cinémathèque *française et de l'université* de Vincennes se détachent : *Aurais dû faire gaffe*, de Jean-Henri Meunier, *Trottoir des allongés*, de Jean-Louis Daniel; *Féminin-pluriel*, de Vera de Figueiredo (Brésil). Un film exceptionnel de Jean-Paul Aubert, *France, mère des armes, des arts et des lois*, d'après *Aden Arabie*, de Paul *Nizan*.

Une rétrospective Emile de Antonio

A l'occasion de l'exposition Paris-New-York, du 9 au 26 juin, *le Centre Georges-Pompidou* présente l'ensemble de l'œuvre cinématographique du cinéaste américain Emile de Antonio, de *Point of Order* (1961), encore *inédit en France malgré son* passage épisodique à la Semaine de la critique, sur le maccarthysme, à *Underground* (1976), sur la résistance clandestine de *militants américains*, en passant par ses films célèbres sur la guerre du Vietnam *(Vietnam, année du cochon)* et sur le président Nixon *(Millhouse, a White Comedy)*. En première française, avant sa sortie en salle, *Painters, Painting* (1972), sur la peinture moderne américaine, avec la participation de Willem de Kooning, Barnett Newman, Jasper Johns, Bob Rauschenberg, Andy Warhol : une œuvre inspirée, qui éclaire le travail politique du cinéaste.

UN WEEK-END A LILLE AVEC LA SALAMANDRE

Labiche, Rimbaud et la répression sexuelle

LE dix-neuvième siècle, celui qui nous pèse et que nous essayons d'exorciser, est dessiné par Daumier et défini par le fameux mot d'ordre « *Enrichissez-vous* ». Notre morale réprouve la morale de l'argent, les fortunes imbéciles et injustes des boursicotages, la vanité d'une bourgeoisie rapace qui ignorait le doute et nous a légué l'angoisse.

Nous *n'avons* pas fini de subir son héritage : la dureté cynique des rapports de classe, la toute-puissance des apparences, la majesté lourde des façades en *pierre* et de l'architecture en fer — à laquelle notre béton donne un charme nostalgique, — le puritanisme, le mépris des corps enfermés dans des corsets et des redingotes *noires*, et son corollaire, l'érotisme graveleux. Le théâtre bourgeois, derrière le velours rouge du rideau de scène

A Lille, dans une halle, la Salamandre, centre dramatique du Nord, pose une estrade et des rideaux, des lambris dorés peints en trompe-l'œil sur du contreplaqué, pour présenter *la Station Chambaudet*, le vaudeville le plus fou, le plus salace, le plus méchant de Labiche. Et la mise en scène de Gildas Bourdet n'édulcore ni le rire ni l'horreur.

L'histoire : un jeune architecte (Dominique Sarrazin), plutôt gandin et ambitieux, doit se marier avec Caroline (Jenny Paule Blasco), la *fille* d'un commerçant (Ronny Couture). Mais sa belle-famille le soupçonne d'avoir une « chaîne » avec une veuve (Yveline Ailhaud), pleine d'appétits, chez qui il se rend tous les jours à la même heure. En réalité, il l'aime « *comme un soldat aime sa guérite* ». Chez elle, il attend un signal de la voisine du dessus dont il espère les faveurs. Toujours est-il que la veuve croit être l'objet de *son* assiduité, *que* la belle-famille exige qu'elle se marie avant d'accorder la main de Caroline, que l'architecte, jouant sur les grands sentiments et l'esprit de sacrifice, lui *fait accepter* un époux cacochyme (Michel Valmer).

Le monde de Labiche n'est pas celui de l'affectivité, les mariages s'y font entre une dot et une situation d'avenir. C'est un monde d'ordre, chacun y a sa place. Quiproquos et imbroglios sont agencés pour corser le jeu, qui consiste à la trouver. Les personnages sont passifs, disponibles comme des boules de flipper, et tout aussi dénués de psychologie. Ils ne fonctionnent que sur sollicitation extérieure, avec des réaction quasi pavloviennes. Ils n'ont pas d'âge — les comédiens *sont tous jeunes. Ce sont les* costumes qui signalent les emplois. Ils portent tous des faux-nez, busqués, pointus ou en trompette, qui leur donnent un air obscène et un air de famille.

Vision d'autant plus extravagante qu'ils semblent presque vrais, antiques poupées écaillées, images aux couleurs éteintes sur du papier racorni. Ils ne se parlent pas, ils nous parlent, nous expliquent le cheminement laborieux de leurs cerveaux atrophiés, tandis qu'autour d'eux tout va très vite et que chaque minute entraîne *un changement* radical de situation. Ils sont toujours en décalage et en danger, comme les *héros* de dessins animés qui marchent au-dessus du vide sans s'en apercevoir. Ils se tournent vers nous, le regard rond, et *assènent des évidences absurdes*, surréelles, sur le tempo régulier d'un marteau-pilon qui les frapperait eux-mêmes, les lézardant, faisant apparaître leurs rouages de machines à *faire rire*, programmées pour l'éternité par un antimoraliste satisfait, bien à l'aise dans son siècle.

Cette bizarre souffrance

C'est là que le spectacle de la Salamandre gagne : il ne juge ni n'enjolive. Il dénude la mécanique du burlesque, la fait tourner à plein rendement sans essayer de combler les creux de sa marche incohérente. Ce sont les creux et les incohérences qui déclenchent le fou rire et aussi, par opposition, démasquent la tenace logique de comportements entièrement dominés par l'idéologie du profit. L'arrivée de l'archichitecte dans la *belle-famille*, pour la présentation, est un savoureux et cruel exemple. Chacun sait pourquoi il vient, mais est censé ne par savoir ; il s'agit de sauvegarder les bonnes *manières*. De se réserver au besoin une porte de sortie. Le père est un gros vieux bébé à la main baladeuse, étouffé par la chasteté du veuvage. Sa *sœur, la parente* pauvre, est une vieille fille sèche à l'œil humide. Caroline, poupée bariolée, coiffée d'anglaises et de gros nœuds rouges, est une *affreuse petite garce qui organise* dans sa tête la routine de son avenir. L'architecte a la fadeur veule du jeune cadre déjà empâté et soupèse les facilités qui lui sont promises. Dès qu'il est annoncé, tout le monde prend la pose. Les hommes jouent aux cartes, les femmes brodent. Le *jeune homme débite* des niaiseries, la jeune fille affiche une culture de jeu radiophonique. Tout le monde est content, tout va, tout irait bien si quelque chose (l'excès de zèle maladroit d'un domestique, une réplique qui ne vient pas en son temps) n'empêchait à chaque instant les personnages de continuer sur leur lancée, ne les obligeait à d'incroyables acrobaties pour reprendre pied, les forçant à se *révéler* comme un lapsus révèle une vérité. C'est aussi horrible et irrésistible que du Mel Brooks.

Quant à la scène finale, où l'architecte colle dans les bras de la veuve humiliée un vieillard maigrichon et maladif, en insistant sur la « franc-maçonnerie masculine », elle dépasse la misogynie tranquille de Labiche et déploie sans douceur les causes, *les effets*, les *conséquences* de la répression sexuelle.

C'est encore de cette répression que parle, mais cette fois directement, *le deuxième spectacle* présenté par la Salamandre, *Un cœur sous une soutane*, de Rimbaud. Pour l'occasion, la salle Salengro est transformée en collège religieux. On arrive d'abord dans la cour : graviers, statue de Christ, latrines de bois. Un collégien sonne la cloche. On entre dans la salle de classe : murs verdis couverts d'images pieuses, de planches pédagogiques d'époque. On s'assoit derrière des pupitres patinés, creusés pour des encriers blancs emplis d'encre violette. Et voilà qu'arrive un jeune séminariste (Pierre Ascaride) qui raconte, se raconte, qui à l'aide de mannequins évoque, matérialise « *cette bizarre souffrance possédant une autorité inquiétante* », le désir, son amour *pour une jeune fille, souvenirs* grinçants, rêves frénétiques, jeux fétichistes, réminiscences obscènes, révoltes vaines. Le comédien vit le récit avec une santé paysanne, des colères d'adolescent enfermé, mal résigné, qui dénigre et persifle pour se sauver du désespoir.

C'est très fort, mais sans doute faut-il pouvoir ajuster exactement ses propres frustrations passées ou présentes au spectacle. Sinon, on est impressionné, on admire le comédien, la reconstitution hyperréaliste de l'interprétation et du décor (dû à toute une équipe), et c'est tout de même un peu long. Il faut croire que les jeunes garçons et les jeunes filles ne réagissent pas de la *même manière aux mêmes* circonstances.

COLETTE GODARD.

★ Lille, jusqu'au 11 juin.

Les clowns de l'État-providence

DEUX Anglais en jupette de crépon rouge sur des collants annelés font les Ecossais et *jouent de la clarinette*. Ils sont suivis d'un homme en noir, qui porte au bout d'une perche un masque rougeoyant, et précédés d'une marchande des quatre-saisons en *robe de voile qui se dandine en* poussant une charrette lourde, primitive, sur laquelle repose un immense œuf jaune. Ils sont fiers et dignes comme des musiciens en habit dans une salle de concert.

La scène se passe dans une rue piétonnière de Lille. Tous les sujets de Sa Majesté ne sont pas dans leur île pour fêter le jubilé. Au milieu des magasins chics, le petit cortège fait sortir les serveuses blondes des cafés et s'arrêter les familles, d'autant plus qu'il est accompagné de clochards du cru, mal remis de leur samedi soir, c'est dimanche. Et par des enfants, bien entendu. Les enfants sont fous du Welfare State, groupe de sculpteurs et de musiciens qui font du théâtre, que le Centre dramatique du Nord a invité.



Les membres du Welfare State *connaissaient déjà la France*. Bernard Mounier les avait fait venir au Havre quand il dirigeait la maison de la culture, et l'an dernier, à La Rochelle, au moment du Festival (*le Monde* du 13 juillet 1976). Ils s'étaient installés sur une dalle de béton au milieu des H.L.M. Ils aiment envahir les « déserts culturels », mais ne sont pas sectaires. A Lille, ils ont trouvé en plein centre une cour rectangulaire, belle comme un décor, entourée d'une galerie voûtée à colonnes, avec murs à fenêtres sculptées : la Bourse du commerce.

« Nous avons trouvé la cour et elle nous a trouvés, dit John Fox, *directeur du Welfare State. Nous sommes venus comme des touristes, après avoir lu quelques légendes du pays. Nous avons acheté des cartes postales pour nous rendre compte de l'image que la ville tient à offrir au monde. Nous avons voyagé dans la région, nous avons visité le carnaval de Dunkerque, nous en avons rapporté la vision des grands parapluies multicolores auxquels sont suspendus des poissons de papiers... »*

Tous les après-midi, portes ouvertes, les acteurs décorent et modifient la cour, la transforment en paysage féerique, adossent aux colonnes des sculptures noueuses de bois ou de carton, visages aux yeux creux, corps squelettiques vêtus de feuilles aux couleurs tendres, chauves-souris aux ailes d'argent, oiseaux d'enfer, vierge noire couronnée d'une tiare, échelle recouverte de papier brillant incrusté de miroirs en morceaux. Au milieu, des lambeaux de tissu pendent à un cercle rattaché aux murs par des ficelles, une grande lune-sorcière flotte à terre : il y a un rond de graviers parsemés de cailloux blancs et rouges, une petite nef d'osier attend, un dragon de bambou tend sa tête au-dessus d'une mare bleue, un ruisseau de sang se fige dans un caniveau, des cercles de paille sont accrochés à des mâts. Il semble que flottent des écharpes de brouillards venus du Moyen Age.

Le Welfare State est né en 1968. Depuis, il part à la recherche des mythes, des légendes attachées à la *terre saxonne et à demi perdues dans* l'oubli ; à la recherche des elfes, des esprits qui reliaient les hommes à la nature. Les acteurs ne créent pas un monde de fiction coupé du *réel*, ne submergent pas le public d'une magie illusoire, ils insèrent dans le réel présent leur iconographie intemporelle.

« Je me méfie du mot « magie », dit John Fox. *Il se confond souvent avec des pratiques prétendues religieuses. Nous ne voulons surtout pas être considérés comme une troupe d'avant-gardistes spiritualistes, simili tibétains. Nous essayons seulement de placer l'irrationnel et le concret sur le même plan... Nous nous sommes installés à la Bourse du commerce, dans cette cour, parce qu'elle est belle, parce qu'elle est un centre historique et commercial à l'échelle humaine, alors qu'aujourd'hui, tout ce qui représente le commerce prend des dimensions gigantesques. L'histoire est inscrite sur les murs, sur les plaques commémoratives qui célèbrent les grands mathématiciens. Nous, Anglais du présent, nous venons y rencontrer un passé, auquel nous sommes étrangers, qui est déjà une rencontre entre l'art flamand et le baroque lyrique français.*

« Et puis, l'avantage d'un lieu central, c'est que tout le monde peut y passer en faisant ses courses. On voit des gens qui ressemblent à des directeurs de banque ainsi que des clochards. Ceux-là sont fidèles, il y en a même un qui nous a offert un seau rempli de fleurs... »

Dans la cour, tandis que le soir devient nuit, un petit enfant qui marche à peine se laisse fasciner par *la flamme d'une bougie plantée dans* le gravier. Ses parents sont dans la foule agglutinée devant un acteur qui, sous une coupole de papier joue les mères de famille nombreuse. Les bras encombrés de bébés-lunes, il fait à la fois les cris des bébés et ceux de la mère : un numéro de clown, une folle calme... A aucun moment, les britanniques acteurs du Welfare State n'abandonnent l'humour « cool » qui les fait déraper dans *l'univers de métamorphoses. « Nous sommes,* dit John Fox, *les héritiers directs de Lewis Carroll. L'ironie est notre toile de fond. Nous devons seulement prendre soin de ne pas la laisser oublier par les spectateurs. Sinon il y a risque de malentendu... Il nous est arrivé, parce que nous avions utilisé ironiquement les manies hippies à la mode, d'être vus comme des hippies. L'humour est ce qui brise l'enchaînement logique des relations de cause à effet. C'est une rupture qui peut libérer l'imagination émerveillée... Ou la peur. »*

De l'ombre des murs sortent des musiciens noirs. Leur visage est peint en blanc. Ils suivent de mystérieux méandres avant de faire danser un *homme, torse nu, qui tourne, portant* sur ses épaules un lourd pilori. A chaque extrémité, une cage emprisonne du feu. L'homme tourne en *battant des pieds sur la terre humide*. Il tourne et tombe. Un autre, en imperméable noir, enflamme une corde qui grimpe jusqu'à la grande lune, qui brûle et se tord avant d'atteindre des petits feux de bengale qui percent le ciel noir. Une madone au visage *sombre a déposé un bébé de chiffons* roses dans la petite nef devenue berceau-image née de la rencontre d'une légende du Nord et d'une légende polonaise.

Le Welfare State utilise les éléments naturels, le feu, l'eau, la *glace et des matériaux de rebut* : boîtes de conserve, papier d'argent, vieilles robes. *« Des morceaux de nature et les surplus de notre civilisation qui se rejoignent un moment avant de mourir et de renaître sous d'autres formes. Ce sont les formes qui conduisent nos spectacles. Elles sont un langage sans grammaire. Nous les modifions sans cesse, nous en modifions sans cesse l'usage pour éviter qu'elles ne deviennent tout simplement des accessoires de théâtre. »*

Le spectacle se termine quand les musiciens sortent dans la rue avec leurs vêtements noirs, leurs visages blancs. *Des elfes-clowns, des clowns* graves. John Fox joue de l'accordéon, penché en arrière, la jambe tendue, battant la mesure avec son pied. Il porte avec élégance des bottes d'égoutier, un vieil imperméable sur des pantalons déchirés, roi d'une *cour des miracles, prince du burlesque* poétique.

C. G.

LE MONDE

LILLE AVEC LA SALAMANDRE

ression sexuelle

idence

DEGAS AU METROPOLITAN MUSEUM DE NEW-YORK

Regards américains sur un maître parisien

ON fera un jour l'histoire de la seconde moitié du vingtième siècle comme de l'ère des « enchères fabuleuses ». En 1961, dans une vente à Parke Bernet, le Metropolitan Museum de New-York obtint *l'Aristote* de Rembrandt pour la somme de 2 300 000 dollars, ce qui fit *frissonner* longuement l'assistance. Quelque temps *plus tard*, la National Gallery de Washington eut la vedette *avec l'acquisition de Ginevra dei Benti*, où l'on parla de 5 *millions de dollars*. Le petit panneau de Léonard, qui est, en effet, une espèce de merveille, est visité et admiré en conséquence. Il fut encore question d'un nombre de sept chiffres, quand le Met conquit *le Mulâtre* de Velasquez, à Londres, en 1971.

Le balancement entre les deux grands établissements, qui sont les deux plus puissants musées du monde — et en forte expansion, — se poursuit, bien entendu, et porte plutôt en ce moment sur la peinture française. Après l'exposition de Georges La Tour à l'Orangerie, en 1974, Washington a complété son dix-septième siècle *en obtenant la sombre et douce Madeleine Fabius*, qui semble *avoir été appréciée à peu près* comme *l'Aristote*. La vedette revient maintenant à New-York, où, depuis le 21 mai, est exposée dans la nouvelle salle Louis-XVI du musée sa dernière acquisition : le *Lavoisier* peint par David en 1788, grand portrait sobre et calculé, gris et rouge, du savant vêtu de noir, entre sa jeune femme debout et ses instruments *de chimie, qu'on a pu voir* au Grand Palais, au moment de l'exposition « *De David* à Delacroix », en 1976. L'ouvrage appartient au moment le plus *tendu* de l'art de David et, peut-on ajouter, de la situation française : Lavoisier, chimiste ou non, sera guillotiné six ans plus tard, sans que son peintre, ami de Robespierre, ait, semble-t-il, fait grand-chose en sa faveur. On parle, cette fois encore, de 4 millions de dollars ; mais le cas est nouveau. Cette entrée au Met n'est due ni à une enchère victorieuse ni à une action auprès d'une collection ; l'ouvrage se trouvait depuis cinquante ans à la Rockefeller University, qui, selon une procédure prévue par le fondateur même, pouvait s'en défaire pour réunir les crédits nécessaires à la création de nouvelles chaires. Dont acte. Au même moment, dans l'immense et active usine de la Cinquième Avenue, a *lieu une exposition* Degas, qui mérite, elle aussi, l'at*tention* (1).

Degas a toujours *été* apprécié en Amérique. Sa mère était née à la Nouvelle-Orléans ; le peintre encore jeune (enfin, il n'avait pas *quarante ans !) fit le voyage* en 1872. Tout lui plut, les couleurs, la *vivacité de la population* noire, mais il ne se fit pas d'illusions, *« on ne fait rien ici, c'est le climat »* et il rentra bientôt avec deux souvenirs américains qui sont deux chefs-d'œuvre, où règne une sorte de calme moite : *le Bureau de coton* (musée de Pau), *la Femme à la potiche* (Louvre). S'il a été très tôt vénéré et recherché aux Etats-Unis, c'est beaucoup grâce à l'attachement de Mary Cassatt, qui, le suivant pas à pas dans *son* art, avait la *bonne* idée de recommander ses tableaux *vibrants de « modernité »* à ses riches compatriotes. Il en résulte que les ouvrages de Degas, ses merveilleux pastels et ses moindres dessins, ont été collectionnés avec autant, sinon plus de soin outre-Atlantique qu'ils ne l'ont été dans nos pays. Et, depuis un demi-siècle, la « scholarship » américaine s'est presque *fait* une spécialité de son étude.

Ayant reçu en 1929 le riche fond des Havemeyer, grands amis de Mary, le Metropolitan Museum possède un ensemble de toiles et de dessins assez solide pour se permettre d'organiser à partir de ses seules ressources une exposition notable sur le maître parisien. Elle est comme accompagnée de plusieurs ouvrages de C. Millard sur les sculptures de Degas et du professeur Reff de l'université Columbia, dont la publication détaillée des carnets, bourrés de notes personnelles, déposés à la Bibliothèque nationale de Paris, ne devrait pas passer *inaperçue* (2). *Mais le plus* intéressant pour le voyageur est peut-être moins de *s'instruire* — bien qu'on ne se lasse pas de suivre les démarches techniques, les analyses et les scrupules de Degas — que de s'interroger sur l'image que cette réunion nous donne de l'artiste.

Il y a justement soixante ans qu'il est mort et que l'atelier où *s'entassaient* dessins, esquisses, maquettes de cire, a été exploré par les amis et dispersé par les héritiers, comme il arrive presque toujours.

L'ombrelle de Mary Cassatt

Le classement thématique, un peu scolaire mais commode : portraits, scènes d'intérieur, femmes à la toilette — une excellente *série*, — *music-hall, danseurs, turf* et chevaux, a l'avantage de dis*tribuer dessins et éléments* d'appoint autour des pièces majeures. Outre *l'exquise et savante femme* aux chrysanthèmes, celles-ci comptent le portrait de *Tissot*, l'étonnante *Bouderie*, toute en largeur, tous deux sur un fond de tableaux au mur ; il y a aussi la composition coupée par la psyché verticale qui s'intitule *Chez la modiste*, et une scène de *Coulisse* à l'Opéra, avec un énorme violoncelle par terre au premier plan, où tout est grâce, ironie, imprévu... Ces pièces sont aisément mises en valeur par *toutes sortes de rapprochement*. Mais on en a peut-être un peu *abusé. Les confrontations intérieures* à l'œuvre sont certes efficaces, et c'est une chance que de pouvoir placer le pastel de Y. Gobillard auprès de l'esquisse à l'huile, mais il est moins nécessaire de rapprocher l'étude pour Mlle Lisk d'un dessin aux trois crayons de Watteau et de juxtaposer Ingres et Degas à propos du croquis de Duranty. L'aquatinte de 1880 (environ) où Degas a fixé de dos la silhouette de Mary Cassatt appuyée sur son ombrelle est un chef-d'œuvre d'esprit et un tour de force technique ; mais il n'est pas sûr qu'Hokusai soit passé par là.

L'idée la plus originale, mais la *plus contestable, a été d'accompagner* autant que possible peintures et dessins par les tirages en bronze des statuettes modelées par Degas. L'accent est mis ainsi avec bonheur sur les cambrures, les étirements, les scansions imprévues que le peintre donne à l'animal humain et chevalin. Mais deux réserves s'imposent à l'esprit. Degas a modelé par phases : en 1880 *et* 1881, il *exposa* la *Petite Danseuse* dégingandée qui fit sen*sation, puis, de temps en temps*, par caprice ou pour oublier la fatigue des yeux, il a *façonné* ses statuettes de cire, mais sans jamais les faire tirer, sans en faire des modèles. Il ne faut suggérer que Degas travaillait, comme Tintoret, en faisant jouer la lumière sur ses poupées. Et puis, ces bronzes trop nombreux donnent l'impression de bibelots. C'est là une vieille histoire.

Bartholomé, le sculpteur ami de Degas, *poussait celui-ci à faire* faire des tirages, mais le peintre *ne se décidait* pas. *A sa mort*, les cires ont été portées chez le fondeur Hébrard, qui réalisa, au cours d'un long travail, vingt-trois collections de soixante-treize pièces. Les Havemeyer obtinrent, naturellement, une de ces séries, et on la retrouve ici (les originaux, c'est-à-dire les cires elles-mêmes, ces précieux vestiges, furent acquis en 1955 par Paul Mellon, *et cela les orientera* finalement, semble-t-il, vers *Washington*). *Mais, enfin*, il reste l'impression légèrement embarrassante que, si utile qu'en soit la diffusion, c'est la partie de son œuvre que Degas n'a pas voulue sous cette forme et qu'il ne serait pas d'accord, mais pas du tout, sur cette présentation.


Degas : « Chez la modiste » (1882)

Le parapluie de Gustave Caillebotte

Au fond, ce qui domine sans doute toujours dans l'attraction exercée ici par Degas, c'est la vision « parisienne », la fraîcheur naturaliste, et justement ce qu'il peut avoir de commun avec un peintre comme Caillebotte, à qui le musée de Brooklyn vient de consacrer une très remarquable exposition (3). La superbe scène grise (2 mètres sur 3) intitulée *Temps de pluie*, 1877, et qui est le poème des pavés et du parapluie, vient d'être cédée par W. Chrysler au musée de Chicago, qui s'en fait gloire. La maison Wildenstein a multiplié ces dernières années les expositions Caillebotte, et l'on s'est aperçu que l'honnêteté naturelle de cet amateur aisé, stimulée par l'originalité de ses compagnons, Monet, Pissarro et, aussi bien, Degas, conduisait à des trouvailles *fréquentes*, avec ses vues plongeantes des compositions obliques. *Le retour d'intérêt pour* une certaine peinture descriptive du *dix-neuvième siècle* européen et américain est évidemment très favorable à un artiste sympathique et sérieux comme celui-ci. Faut-il rappeler que, sans son fameux legs de 1894, le *Balcon* de Manet, et le *Moulin de la Galette* de Renoir ne seraient sans doute pas au Jeu de Paume ? On est agréablement surpris de voir que tout cela reste, ou, en tout cas, est *actuellement très présent* à New-York.

ANDRÉ CHASTEL.

(1) *Degas in the Metropolitan*, 19 tableaux, 2 éventails, 53 aquarelles et pastels, 31 gravures, lithographies et monotypes, 64 sculptures, 2 photographies ; catalogue sommaire de Ch. S. Moffet, brochure de T. Reff, jusqu'en septembre 1977.

(2) T. Reff, *the Notebook of Edgar Degas* (38 carnets de la Bibliothèque nationale, Paris, et autres collections), 2 vol., Phaidon Press ed., Londres, New-York.

(3) *Gustave Caillebotte*, 77 numéros, *catalogue* par K. Varnedoe et T. Lee, avec des études sur la technique et la méthode. Musée de Houston (octobre 1976 à janvier) ; musée de Brooklyn (février à avril 1977).

DEUX EXPOSITIONS DE VÊTEMENTS ANCIENS AUX ÉTATS-UNIS

Costumes de théâtre, habits de fête

LE pays du blue-jean et de la fantaisie vestimentaire, où le luxe du vêtement et de la parure est également fort apprécié, n'y va pas de main morte quand il découvre *les mérites de certains* costumes anciens : il leur ouvre d'emblée *ses plus grands musées* d'art. C'est en effet à la National Gallery of Art, à *Washington, et au Metropolitan* Museum, à New-York, que sont présentées *deux expositions, il est* vrai exceptionnelles, la « Tokugawa Collection », vouée aux costumes et masques du théâtre nô, et « Gloire du costume russe », un large panorama historique illustré grâce à cinq cents pièces prêtées *par* les collections nationales de Leningrad, Moscou et Pavlovski.

Outre un immense succès, ces deux manifestations ont en commun *une volonté de considérer* le costume comme un « *phénomène culturel* », profondément *lié à des formules* locales originales de créativité. C'est dire qu'elles veulent écarter *les vues* pittoresques et superficielles qui gâtent généralement un sujet encombré de souvenirs poussiéreux. Cette ambition était évidemment plus facile à réaliser avec le costume du nô. Et elle l'est au point d'accéder à la pure démonstration, claire et convaincante. Le thème est serré de très près, avec peu de pièces. En tout, une centaine de costumes et de masques ; les costumes, très fragiles à la *lumière, sont présentés en séries* partielles successives, relativement *courtes*, mais chacune habilement composée pour illustrer, du « *karaori* » *au « noshime », les seize types* de vêtements d'un répertoire rigoureux.

Le *large survol* russe rencontre des difficultés pour faire admettre que les robes de la Grande Catherine — et celles de Worth — sont l'expression directe du génie slave et « *trouvent leurs sources dans la culture spirituelle et l'idéal esthétique des paysans des villages et des artisans des villes* ». Toutefois, grâce à un travail diamétralement opposé au précédent *et tout en extension*, beaucoup d'éléments de l'originalité locale se *dégagent. Directement, bien sûr, pour* les costumes populaires, mais aussi, *ce qui n'était pas évident, pour les* emprunts « repensés » pour la Russie cosmopolite d'avant 1917.

Somptueux tissus du Japon

Le nô est, comme on le sait, *une forme d'art typiquement* japonais et assez mal connu partout ailleurs. La collection Tokugawa, qui *a réuni* dans son musée six cents costumes de théâtre portant sur presque trois siècles, permet presque de rejoindre l'origine d'une action culturelle fortement *liée* au *pouvoir* politique des « *grandes familles* » et maintenue *jalousement dans son rituel* archaïque. Les étranges sonorités de sa musique, *l'extrême lenteur des gestes*, le côté confidentiel des motifs symboliques n'en *facilitent* pas *l'accès* pour des spectateurs occidentaux. Il est pourtant indispensable de savoir, devant ces somptueuses soieries, que le décompte des fils d'or, la *longueur et la largeur* des nappes croisées du brochage ou le moindre reflet d'un satin, quand l'acteur retourne son éventail pour dégager *un pan de sa manche, révélera* aux initiés cette présence mystérieuse *dont les masques de partout et de* toujours ont le secret. Le costume du théâtre nô est un masque qui, comme tous les autres, impose à l'acteur une personnalité surnaturelle. Deux programmes audio-visuels permettent, à la Galerie nationale, d'assister à ce qu'il faudrait nommer la prise d'habit d'un célèbre acteur contemporain. *Avant de voir cet acteur dans* quelques scènes bien utiles pour comprendre la *fonction active du* costume dans le nô, on remarque l'extrême concentration qui entoure l' « imposition » de la robe. C'est la même que celle qui précède l'accrochage du masque. Nous pensons aux *frissons* de l'Espagnol qui revêt son costume de lumière, et *les assistants* japonais se mettent à genoux pour saluer. L'originalité de la fonction masque du costume est ici sa mobilité. D'ailleurs très relative, car la raideur de la soie en limite l'usage. L'action du drame s'explique, au sens propre, quand s'ouvrent les plis dévoilant les armoiries *en forme* de fleurs, les lignes de nuages chinois, *les petits monstres ou l'envol* d'un oiseau. Des mondes de représenta*tions symboliques passent lentement*. Et l'acteur dispose de leurs séquen*ces sous son masque figé où sa voix s'étouffe*, presque douloureusement.

On revient aux brillantes, aux éblouissantes vitrines, où jamais le tissage des vêtements rituels n'a été *plus varié dans* la préciosité. Tantôt géométrique et presque nu, tantôt sacerdotal *avec les roues sacrées du* bouddhisme, tantôt fleuri de glycines, *il nous propose les plus lourds brochés*, les plus ineffables voiles, les *fonds alternés, les jeux de diagonales* [les fonds remplis très tassés], les écossais tout *simples* où les couleurs varient de façon si complexe, tandis que l'écarlate parfait d'un rouge suffirait seul à l'admiration.

Les combinaisons de décor des costumes nô ont repris les thèmes traditionnels, mais en les situant dans un ordre spécial conforme à la fonc*tion dramatique*. Elles adaptent au jeu scénique les rapports déjà établis *entre fond et motifs dans le costume* de cour (yusoku) dérivé du prototype de la Chine des Tang. Aux dix-sep... tième et dix-huitième siècles, ... acclimatation fertile a donn... chefs-d'œuvre ici présents ... dans les ateliers spécial... un grand *moment*, tout... de l'expression textile. ... *et amplifie, avec un é...* quence visuelle inég... guration dont *le m...* signalisation lacu... vre sur la scène la courtisane, le héros, le fantôme ou le démon que quelques subtiles indications — une touche d'or sur les dents, un certain sourire, une mèche de cheveux en forme de feuille de ginko — permettaient d'identifier avec cette finesse du rendu psychologique bien connue que viennent nous rappeler une vingtaine de beaux exemples, peints sur bois de cyprès dans une rotonde centrale.

Précieuses parures de Russie

En même temps qu'une exposition de peinture russe, plutôt moins bonne *que d'autres et assez fraîchement* accueillie à New-York, la grande *parade* des costumes *russes*, qui, elle ne désemplit pas, est installée dans des *salles coupées de* grands reflets bleu nuit, au MET. C'est la première fois que ces robes, ces innombrables paires de boucles d'oreilles, ces diadèmes, ces uniformes, ces broderies, dentelles, chaussures, mitaines, etc., quittent leur pays. C'est un voyage de groupe, et l'on sort un peu saturé de tous ces brandebourgs et petits boutons alignés, de tous ces flots de rubans et de galons d'or. La ligne générale de l'exposition risque de s'y noyer. Elle n'en existe pas moins. Du reste, on nous la propose en divisant l'histoire du costume *russe en trois périodes qui, bien entendu*, commencent avec les tribus *slaves du onzième siècle. Il va sans* dire que seuls des bijoux de famille et des fragments textiles illustrent ces lointaines origines. On y note un goût de la spirale et du décor floral.

Mais les premiers costumes conservés entiers datent des seizième et dix-septième siècles. Auparavant, les représentations de l'art permettent *de constater quelques caractères* : ce... hasse, longues manches, ... *etc. Et surtout la pré...* ... temps de Pierre I[er] ... industrie textile lo... ...iser à Moscou ...rial » bois de ... soie se dé... ...itième siè... ...portations ... de Tur... ... pas em... ... Roma*novna de porter vers 1560 des bottes* en velours rouge brodées de perles *et des gants de soie garnis de dentelles*.

La partie centrale, *le dix-huitième* siècle et le début du vingtième, est *divisée en deux sections* : le costume paysan et le costume dit « urbain ». La première section est évidemment de beaucoup la plus originale, avec d'admirables exemples de « sarafans », vêtements de fête traditionnels, colorés, gracieux et souvent précieux. La broderie rouge au point de croix sur fond blanc est à l'honneur avec toute sa fertilité d'invention. Mais c'est avec les « parures de tête » que s'affirme un véritable style russe : la « kokochnik », destiné à cacher la chevelure des femmes mariées, console les jeunes filles *qui ont quitté leur couronne en forme* de diadème. C'est une coiffure en *pointe qui, dans certains districts* (Nizhny-Novgorod), porte des perles, des fragments *de miroir, des broderies* aux vives couleurs et des rehauts de fils d'or. C'est aussi la gloire du costume russe, son élément le plus riche, le plus original et le plus réussi. On notera une tendance moins heureuse au décor *alourdissant la poitrine par une ligne* flottante allant des épaules au-des*sous de la taille. Cette sorte* de tablier pectoral assez fréquent gagnait sans doute à être vu, comme les longues manches et les robes superposées, emporté par le mouvement de la danse. En tout cas, les exemples typiques sont bons et *renouvellent ou précisent* bien les idées reçues.

La dernière partie montre, avec un grand luxe de « *belles toilettes* » et de « *grands uniformes* », qu'un artisan local habile et averti a su adopter et parfois adapter les modes occidentales. L'officier cosaque et le général en chef sont au rendez-vous. On voit la robe de campagne de la Grande Catherine et les bottes — *immenses* — de *Pierre le* Grand (à l'exposition voisine des *peintures russes est représentée une* toilette verte de la souveraine, peinte *par Borovikovsky en 1794*).

Terminons cette véritable « revue » *par un superbe châle double face* de la fin du dix-neuvième siècle. Il est en *laine et tout fleuri de lilas*. C'est le travail, vraiment exquis, d'un *serf. Et par quelques « influences »* qui nous sont signalées : Paul Poiret *aurait beaucoup puisé* dans les costumes dessinés par L. Bakst pour les *ballets* russes tandis que les costumes des collections publiques sont en ce moment la source d'inspiration favorite des créateurs de costumes de scène et de danse de l'U.R.S.S.

PAULE-MARIE GRAND.

★ La collection Tokugawa ira cet été de la National Gallery of Art *de Washington* à New-York (Japan House Gallery), puis au Texas (Kimbell Art Museum Fort Worth).

Les perspectives de l'Opéra

On parle beaucoup de l'« ère post-Liebermannienne » à l'Opéra et l'administrateur a lui-même employé l'expression, mardi 7 juin, au cours de l'exposé qu'il a fait de ses projets devant ses chefs de service et les journalistes. C'est oublier un peu vite qu'il *est là encore pour* trois ans et nous prépare quelques créations exceptionnelles, entourées par les soirées somptueuses de son festival permanent (voir ci-dessous).

Mais il est vrai que sa succession est ouverte et s'avère *même* assez urgente, une saison lyrique se programmant trois ans à l'avance, ne serait-ce que pour engager les chanteurs internationaux. Des candidats se sont déjà manifestés, mais, selon M. d'Ornano, ministre de la culture et de l'environnement, aucune décision n'a encore été prise. Il semble exclu qu'on fasse appel à un étranger, quoique les personnalités de talent en ce domaine ne soient guère nombreuses *en* France.

De toute manière, il ne semble pas que la désignation d'un nouvel *administrateur* soit la tâche primordiale. Mieux vaudrait définir d'abord la politique d'avenir de l'Opéra de Paris, après l'« ère Liebermann » de toute façon exceptionnelle. Les objectifs à atteindre, le type d'exploitation, l'équilibre financier, l'organisation administrative, la reconstitution ou non d'une troupe, l'organisation du ballet, l'éventualité d'une seconde salle, tout cela devrait donner lieu à un large débat public, au conseil d'administration de la R.T.L.N. et au Parlement (M. d'Ornano s'y est montré favorable), qui tirerait les enseignements d'une exploitation fastueuse, mais discutée, et préparerait un cadre d'action bien délimité au futur responsable.

Le rapport Bloch-Lainé

Les éléments de ce débat, au moins sur le plan administratif et financier, existent dans le rapport de la commission présidée par M. François Bloch-Lainé, qui avait été instauré en mai *1976* par M. Jacques Chirac, alors premier ministre, et devait proposer *« les réformes nécessaires à une meilleure gestion de l'établissement ».* Ce rapport, dont M. Chirac avait fait état dans trois lettres publiques au secrétaire *d'Etat* à la *culture*, a *été* remis il y a quelques mois à Mme Françoise Giroud. M. Liebermann n'en a eu connaissance qu'il y a quinze jours par M. d'Ornano. Celui-ci considère qu'il s'agit d'un texte confidentiel à l'usage du gouvernement et se refuse à le rendre public, bien que des « fuites » aient permis de savoir qu'il contient une sévère critique de la gestion de l'actuel administrateur.

Cette position semble regrettable, car elle risque de fausser tout débat public, et l'on ne saurait discuter sur des « fuites », généralement orientées, en tout cas fragmentaires et sujettes à caution. Mais l'on ne voit pas très bien pourquoi l'organisation et la *politique* artistique de l'Opéra devraient ressortir aux secrets d'Etat. Déjà, le rapport commandé en 1968 à Jean Vilar n'a jamais été publié, alors qu'il *offrait* un intérêt exceptionnel, fût-ce rétrospectif, pour poser enfin clairement les problèmes de l'opéra moderne. Pourquoi l'avenir du théâtre lyrique devrait-il toujours se décider dans le huis clos des cabinets ministériels ?

JACQUES LONCHAMPT.

LES TROIS PROCHAINES SAISONS

Malgré les restrictions financières qu'il a dû accepter, M. Liebermann a préparé de brillantes saisons pour la fin de son mandat, et le répertoire qu'il laissera à son successeur en juillet 1980 sera de trente-cinq opéras et de trente-deux soirées de ballet.

En 1977-1978, il y aura trois nouvelles productions : le Couronnement de Poppée, *de Monteverdi, mis en scène par G. Rennert et dirigé par J. Rudel, avec J. Vickers et G. Jones ;* la Dame de pique, *de Tchaïkovsky, réalisée par le grand metteur en scène soviétique Iouri Lioubimov, avec Regina Resnik, sous la direction de G. Rojdestvensky ; et, à la salle Favart,* Werther, *de Massenet, mis en scène par D. Delouche et dirigé par Pierre Dervaux. Côté ballets, un hommage à Serge Lifar, des créations de Carolyn Carlson,* Roméo et Juliette *de Prokofiev (I. Grigorovitch) et un ballet de Balanchine sur un* Divertimento *de Mozart.*

En 1978-1979, on verra Simone Boccanegra, *de Verdi, dans la production de la Scala (Strehler-Abbado) ;* Lulu *(Chéreau-Boulez), grande première mondiale, car on entendra pour la première fois le troisième acte, composé intégralement par Alban Berg, mais dont six cents mesures (sur mille trois cent quatre) n'avaient pas été orchestrées par lui ;* l'Enfant et les Sortilèges, *de Ravel (Lavelli), et* Œdipus-Rex, *de Stravinsky (de Lullo), spectacle dirigé par Ozawa ; enfin,* Nabucco, *de Verdi (H. Ronse-N. Santi).*

Une seule nouvelle production en 1979-1980, mais qui promet d'être « sensationnelle » : la création d'un nouvel opéra d'Olivier Messiaen, mis en scène et décoré par le compositeur..., et dirigé par Ozawa. Rolf Liebermann espère encore cependant monter Carmen *à l'Opéra-Comique dans une mise en scène de Lavelli. Et son règne s'achèvera le 12 juillet 1980, comme il avait commencé, par* les Noces de Figaro *dans la même mise en scène de Strehler, avec tous les mêmes artistes sous la direction de Solti.*

Comme nous l'avons dit (le Monde *du 19 mars 1976), l'encadrement financier du budget a donc obligé à supprimer cinq nouvelles productions :* Siegfried, la Crépuscule des dieux, Tristan, les Maîtres Chanteurs *et* les Troyens.

Parmi les projets confiés par M. Liebermann aux journalistes, on notera celui d'un film sur Don Juan, *tourné en décors naturels à Vicence (près de Venise), dans une mise en scène de Patrice Chéreau.* — J. L.

L'itinéraire sous les bouleaux nus

Commodément installé dans les décors naturalistes — *herbe sèche*, lierre, bouleaux — nus — qu'habite les autres soirs *la Dame de la mer*, d'Ibsen, sur la scène du Nouveau Carré, le dernier concert de l'Itinéraire ressemblait un peu à *une garden-party*. Qu'on le veuille ou non, l'œil et l'oreille n'étant pas absolument indépendants, la même musique jouée ailleurs n'aurait pas produit un *effet identique*. Un peu de discernement permettait tout de même de ne pas confondre la musique de Steve Reich avec celle de Grieg, ou Michel *Decoust avec un troll-*chef d'orchestre (voir la définition savoureuse placardée à l'entrée que l'auteur de *Peer Gynt* donne de ces géants nordiques un peu *niais*).

Une fois lancé, *Pendulum Music*, de Steve Reich, pour quatre microphones-pendules qui se balancent au-dessus d'un double *haut-parleur se poursuit jusqu'à* ce que les brefs effets Larsen du début deviennent des sons continus, et puis cela s'arrête gentiment comme cela a commencé.

L'Orage d'après Giorgione, d'Hugues Dufourt, a été créé cette *année* à *Royan* par les membres du Studio-111 (*le Monde* du 5 avril). Reprise ici par les musiciens de l'Itinéraire, cette *longue* pièce calme de vingt-cinq minutes, exploitant principalement les sons graves et leurs vibrations, dure un peu plus qu'on ne le voudrait, car si réelles que soient les transformations (la montée vers l'aigu par exemple), elles ne suffisent pas toujours à renouveler l'intérêt qu'on est prêt, d'emblée, à accorder à une musique marquant de façon si évidente la volonté d'imposer ses lois à l'auditeur.

Plus animée, violente même, la *pièce suivante de Fernand Vandenbogaerde — Flexibilité du temps*, pour deux groupes de huit musiciens et dispositifs électro-acoustiques manipulés en direct (*enregistrement et rediffusion* avec un retard de dix secondes) — n'est pas l'une des meilleures *de ce compositeur* ; s'enfermant peu à peu dans son instabilité même, elle échappe à une perception concentrée, l'écoute se disperse et se perd dans les détails.

La dernière œuvre du programme : The Blending Season, d'Emmanuel Nunes, dure près d'une heure. Compte tenu de l'effort imposé au public par un concert de musique *contemporaine*, voilà une erreur qui a peut-être transformé en succès d'estime ce qui aurait pu être un accueil enthousiaste. Ecrite pour orgue *électrique, flûte, clarinette et alto*, transformée et redistribuée dans des haut-parleurs après passage au synthétiseur, cette partition, au fur et à mesure de son déroulement, exige à *la fois une écoute* attentive et une réelle agilité de la mémoire auditive, faute de quoi on admire seulement la richesse du contrepoint dans le-*quel chaque voix suit son chemin* et se développe selon ses propres lois ; on admire et l'on attend que cela finisse... Mais le compositeur n'est pas en cause : faute *d'être mises* en valeur, on se lasse des meilleures choses, et elles ne sont pas si nombreuses qu'on puisse s'y résigner facilement.

GERARD CONDE.

MENACES SUR LE THÉATRE CAMPAGNE PREMIÈRE

Un arrêté de fermeture vient d'être pris par la préfecture de police contre le Théâtre Campagne Première. Mardi 7 juin, les responsables de l'entreprise se sont vu notifier une interdiction d'une durée de trois mois. Motif : gène causée par le bruit. Ils estiment pourtant avoir porté une attention particulière à ce problème. A juste titre, semble-t-il : les groupes électrifiés apparentés au rock ne se font entendre qu'en fin d'après-midi, dans un sous-sol insonorisé et, à partir de 20 heures, les autres musiciens programmés s'y produisent à leur tour, mais cette fois en l'absence de toute amplification.

C'était le cas mardi pour le chanteur australien Daevid Allen — qu'accompagnaient des guitares sèches — et l'Art Ensemble de *Chicago*.

Situé à deux pas de Montparnasse, le Théâtre Campagne Première se signale, depuis le début de cette année, par la qualité de sa programmation musicale, une programmation qui fait voisiner la tradition populaire de l'Egypte et de la Hongrie avec le jazz d'avant-garde et la chanson s'écartant du répertoire habituel des variétés. Sont attendus entre autres ces prochains jours le joueur de tabla de l'Inde du Nord, Latif Ahmed Khan; les danses mexicaines des Yaquis, l'Ensemble de musique contemporaine dirigé par Diego Masson et le pianiste afro-américain Cecil Taylor.

Si elle se révélait irrévocable, une telle interdiction soulèverait, sans aucun doute, une vive émotion chez les amateurs. Il serait dommage que disparaisse un des rares lieux de Paris où l'on peut entendre *régulièrement et dans de* bonnes conditions — sans micro et sans déformation électrique, justement — des musiques extra-européennes et du jazz contemporain.

DANIEL CAUX.

A L'HOTEL DROUOT

Jeudi

EXPOSITION

S. 1. — Art primitif.

S. 3. — Argenterie, bronzes.

S. 4. — Objets d'art et d'ameubl. 18e et 19e.

S. 6. — *Orfèvrerie ancienne.*

S. 8. — Tableaux mod., tablx anc., art. Déco, mbles anc. et styl., tapiss.

S. 14. — Livres anc. rares et curx.

S. 15. — Extrême-Orient.

VENTES

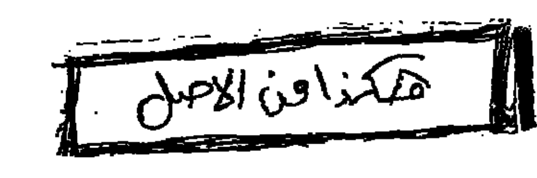
S. 2. — Bijoux, objets vitr., argent. anc. et mod.

S. 9. — Bibliothèque d'un amateur. Livres anciens voyages, histoire.

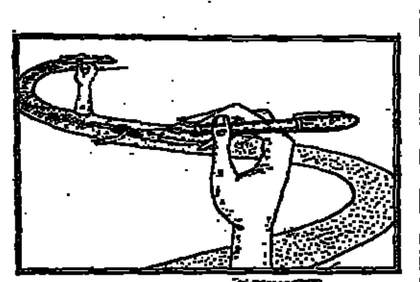
PALAIS D'ORSAY

Expositions 9 juin - Ventes à 21 h.

Import. tableaux et sculptures mod. Tableaux contemporains.



Une sélection



« ELISA, VIDA MIA » vu par Bonnaffé.

Cinéma

ELISA, VIDA MIA
de Carlos Saura

Deux portraits confondus, superposés, d'un vieil homme et de sa fille. Entre le réel et l'imaginaire, le tremblement d'un destin qui se répète. Il faut abandonner tout esprit rationnel devant ces images troublantes.

BAXTER, VERA BAXTER

Dans une villa au bord de la mer, une femme qui est Véra Baxter, jouée par Claudine Gabay, dialogue avec une inconnue, jouée par Delphine Seyrig. Les longs plans fixes de Marguerite Duras créent une fascination de l'immobile, les images de Sacha Vierny ressemblent à des toiles impressionnistes, et une musique obsédante, qui fait rêver d'Amérique du Sud, baigne constamment ce beau film du mystère féminin.

...ET LE CAMION
de Marguerite Duras

Marguerite Duras et Gérard Depardieu travaillent sur le scénario d'un film à faire où il y aurait eu, où il y aurait, un camion, un camionneur et une passagère. Dans leur lecture, dans leur complicité implicite, une richesse surgit, d'intelligence et de charme.

NEWS FROM HOME
de Chantal Akerman

Une tentative originale de cinéma expérimental français : la confrontation d'un texte, les lettres d'une mère à sa jeune fille exilée sur les bords de l'Hudson, et d'un décor, d'une ambiance, New-York, capitale de la solitude et de l'errance. Un montage sonore et visuel, non psychologique, non dramatique, purement rythmique, où les paroles maternelles, lues par Chantal Akerman, acquièrent d'autant plus d'impact d'être confrontées à la matière pure (sons, couleurs, rythmes). Par l'auteur de Je, tu, il, elle *et de* Jeanne Dielman.

ALICE DANS LES VILLES
de Wim Wenders

Un journaliste, une petite fille bourlinguent côte à côte, des Pays-Bas à la Ruhr. Ce film, réalisé trois ans avant Au fil du temps, *confirme le grand talent de Wim Wenders, cinéaste du malaise existentiel et des rencontres hasardeuses.*

TROIS FEMMES
de Robert Altman

Trois voix, trois cauchemars, rêves de femmes et d'un seul homme, Robert Altman, qui débusque les horreurs d'une Amérique quotidienne. Monde d'aliénation et de psychismes décomposés, ce pays, ce film, ont la couleur de l'angoisse.

EN ROUTE POUR LA GLOIRE
de Hal Ashby

C'est peut-être un des derniers héros hollywoodiens : tendre et généreux, Guthrie-Carradine possède la foi qui sauve. Les trains de l'émigration roulent vers la Californie des années 30, la misère a envahi villes et campagnes. Guthrie chante pour les opprimés.

OMAR GATLATO
de Merzak Allouache

Une comédie algérienne sur la passion musicale d'un jeune employé des fraudes qui tombe un jour amoureux d'une voix inconnue enregistrée sur mini-cassette. La vie quotidienne, la tendresse et l'humour, dans un pays qui cesse d'être héroïque et une cité plus méridionale que Marseille ou Naples.

UN DEMI-SIÈCLE DE CINÉMA SOVIÉTIQUE

Pendant un mois, tous les jours de 14 heures à 24 heures, au cinéma Le Seine, l'histoire en capsule du cinéma soviétique : avant-hier, les classiques ; hier, les films de prestige et surtout aujourd'hui le jeune cinéma soviétique. En priorité absolue, Vingt jours sans guerre, *d'Alexei Guerman, découvert à la Semaine de la critique, et deux films de N. Mikhalov,* Partition inachevée pour pianos mécaniques *et* Un drame poignant du cinématographe.

LA NOUVELLE VAGUE

Une rétrospective minutieusement organisée au cinéma Jean-Cocteau, qui permet de remonter aux sources du cinéma français d'après 1958 ; d'après la « tradition de la qualité », avant l'installation des « pères fondateurs », souvent venus des Cahiers du cinéma, *dans le système (Chabrol, Truffaut), leur demi-acceptation par le système (Rivette, Rohmer) ou leur fuite hors du système (Godard).*

— ET AUSSI : *la Dentellière*, de Claude Goretta (la jeune fille et la lutte des classes) ; *Touche pas à mon copain*, de Bernard Bouthier (quatre adolescents impénitents au bord du « cimetière marin »); *le Dernier Baiser*, de Dolorès Grassian (Girardot-Pacôme : Gavroche et Marie-Chantal); *la Communion solennelle*, de René Féret (un film en forme d'arbre généalogique); *la Question*, de Laurent Heynemann (d'après le témoignage d'Henri Alleg) ; *L'homme qui aimait les femmes*, de François Truffaut (un témoignage sur l'amour au vingtième siècle) ; *Adoption*, de Marta Meszaros (un désir déraisonnable de maternité) ; *Emitai*, d'Ousmane Sembène (la répression reste une seconde nature du colonisateur) ; *Comment Yukong déplaça les montagnes*, de Joris Ivens et Marceline Loridan (l'œuvre la plus importante tournée à ce jour sur la Chine populaire).

Théâtre

THÉATRE DES NATIONS
à Orsay

Dans la grande salle, la Cuadra de Séville poursuit, jusqu'au 11 juin, les zapateados des machines-outils ; les 13 et 14, vient d'Allemagne fédérale (avec la collaboration du Goethe Institut) le Theatermanufactur de Berlin, qui présente Johann Faustus, *de Hanns Eiler. Les Bread and Puppet lui succèdent du 15 au 18 juin. Dans la petite salle, le Théâtre expérimental de Cali donne encore deux spectacles :* l'Accusation *les 8 et 9 juin,* Vie et Mort du fantoche lusitanien, *d'après Weiss, les 10 et 11. Le 13 Stuart Sherman, clown américain, fera un one man show. Du 14 au 18, le « New York Street Theater » présentera deux spectacles :* Sacco et Vanzetti *et* les Musiciens de Brementown.

LA FORTUNE DE GASPARD
à Gémier

La comtesse de Ségur racontait aux enfants que, s'ils apprennent bien à lire et à écrire, s'ils n'hésitent pas à pratiquer la délation et le vol des idées pour entrer dans les bonnes grâces de leur patron, ils peuvent devenir très riches et qu'il suffit alors de donner aux pauvres pour se faire aimer de Dieu et se faire pardonner. La Compagnie des Athevains, Raymond Jourdan et Christian Colin en tête, débusque joyeusement le cynisme de la vieille aristocrate.

TRAVAIL A DOMICILE
au Théâtre Oblique

Kroetz, chef de file du « nouveau réalisme » allemand, dessine au trait noir le portrait de la « lumpen » bourgeoisie occidentale. Dans la mise en scène intelligente et chaleureuse de Jacques Lassalle, Anna Pruenal et Alain Olivier apportent une dimension humaine à des personnages suicidaires, inconscients.

ON NE BADINE PAS AVEC L'AMOUR
aux Bouffes-du-Nord

Un site teinté d'absence où viennent des gens de naguère passer deux heures à Paris aujourd'hui. Musset encaisse un grand coup de lessive à l'eau bien fraîche, qui dégage les grandes scènes classiques de Camille et de Perdican, magnifiquement conduites. Camille — Isabelle Huppert, la Dentellière de Cannes — est parfaite.

L'HOMME AUX CAMÉLIAS
au La Bruyère

La merveilleuse angoisse de la mort dans l'étouffement des perles d'or et des soies lourdes, dans la dérision des masques, dans l'exotisme tarabiscoté des enfers imaginaires. Les folies baroques de Spivakoff et de Saurel.

ET AUSSI. — *La Nuit de noces de Cendrillon*, au Plateau (les sauvages souvenirs de Jean-Bernard Moraly) ; *les Catcheuses* et *l'Amour en visite*, aux 400 Coups (Moraly encore, en compagnie de Jarry) ; *José*, au Théâtre d'Edgar (le foot rend fou) ; *les Dames du jeudi*, au Studio des Champs-Elysées (gaie nostalgie).

Musique

LA PRINCESSE DE NAVARRE
à Versailles

Pour une soirée seulement, Versailles verra revivre une comédie-ballet de Rameau écrite, comme Platée, *pour le mariage du dauphin et de l'infante :* la Princesse de Navarre *(1745), musique de divertissement sur une pièce « héroïque » de Voltaire que nous apporte l'English Bach Festival, sous la direction de J.-Cl. Malgoire (Opéra royal, le 15 juin).*

L'ÉCOLE DE VIENNE
par Boulez

Pour célébrer la trinité viennoise (Schoenberg-Berg-Webern), Boulez a réuni une distribution éblouissante : Christa Ludwig, D. Barenboïm, P. Zukerman, le Quatuor Alban Berg et l'Ensemble intercontemporain sous sa direction ; Schoenberg ne se plaindra plus que sa musique soit mal jouée. A ne pas manquer (Champs-Elysées, le 12, et Théâtre de la Ville, le 16).

THE MIDSUMMER MARRIAGE
de Tippett

L'Opéra du Pays de Galles offre à Radio-France une des plus belles œuvres de Michael Tippett, le Mariage d'été, *un opéra allégorique et symbolique analogue à* la Flûte enchantée, *d'un lyrisme très pur, qui a mis vingt-quatre ans à franchir la Manche (Radio-France, le 10).*

CONCOURS JACQUES-THIBAUD

Les traditionnels concours de piano et de violon Marguerite-Long-Jacques-Thibaud ramènent leurs performances de virtuosité foudroyante, leurs extases et leurs colères ; trente-huit violonistes de seize nations s'affrontent cette semaine. L'U.R.S.S., mécontente de voir le prix Marguerite-Long de 1976 se réfugier en France, n'a pas envoyé de candidat, ce qui a dû soulager bien des concurrents. Finales les 10 (salle Gaveau, 9 h 30 et 14 h 30) et 11 juin (Champs-Elysées, avec orchestre, à 14 h 30 et à 20 h 30).

— ET AUSSI : Wilhelm Wempft (Pleyel, les 8 et 10) ; *David pénitent*, de Mozart (Saint-Etienne-du-Mont, le 9) ; *le Chevalier à la rose* (Opéra de Paris, les 10, 15, 18, 21) ; Grace Bumbry (Radio-France, le 13) ; *création de Another look at harmony*, de Ph. Glass (basilique de Saint-Denis, le 14) ; œuvres de Pousseur et Benhamou (Porte de la Suisse, 11 bis, rue Scribe, le 14) ; Beethoven, par A. Brendel (Champs-Elysées, le 14) ; L. Shankar, chanteuse indienne (Guimet, le 15) ; *5e Symphonie* de Bruckner, par l'Orchestre de Paris, dir. D. Barenboïm, avec R. Lupu (concerto de Mozart ; *Théâtre de la Ville, le 15 ; Congrès, le 16*).

— EN PROVINCE : *Stabat Mater*, de Rossini (Bordeaux, le 8) ; « Musique en Haute-Alsace », nombreuses manifestations autour de Mulhouse (du 9 au 12 juin) ; *Passion selon saint Luc*, de Penderecki, sous la direction du compositeur (Opéra de Lyon, le 9) ; M. Rostropovitch et le Quatuor Via Nova (Strasbourg, le 9) ; *le Chevalier à la rose*, direction A. Lombard (Strasbourg, les 10, 14, 18, 22) ; Camerata de Salzbourg (château Yquem, le 10) ; *2e Symphonie* de Mahler, dir. de Almeida, avec J. Veasey (cathédrale de Nice, le 10) ; G. Bacquier (château de la Brède, le 11) ; Clemencic Consort (Strasbourg, le 11) ; *Missa solemnis*, de Beethoven, dir. P. Dervaux (Dijon, le 11) ; *Passion selon saint Jean*, de Bach, dir. M. Corboz (Fontevraud, le 12, et Nantes, le 14) ; duo Kontarsky (Strasbourg, le 12) ; Olivier Messiaen et Y. Loriod (Toulon, le 14 juin).

Danse

MAIA PLISSETSKAIA
à la Cour carrée du Louvre

Absente de la tournée effectuée par le Bolchoï en mars dernier, la grande danseuse soviétique vient présenter un répertoire allant des grands classiques à Béjart.

RUSSILLO
au Palais de Chaillot

Une fresque somptueuse et baroque. L'éternel combat du Bien et du Mal.

Expositions

PARIS-NEW-YORK
au Centre Georges-Pompidou

(Lire page 19.)

ARTISTE/ARTISAN ?...

Une exposition en forme de point d'interrogation, qui ouvre un difficile et passionnant débat sur la question des frontières qui séparent la création artisanale de la création artistique. En se gardant bien d'y répondre. Elle procède par contrastes et confrontations et permet sur pièces — anciennes et récentes — de juger de la difficulté qu'il y a de nos jours (il n'en a pas toujours été ainsi) à situer certains objets et à se situer par rapport à eux.

...ET LA BRODERIE AU PASSÉ ET AU PRÉSENT
au Musée des arts décoratifs

La broderie sur tissu, du Moyen Age à nos jours. Environ quatre cents numéros provenant en majorité des collections du Musée des arts décoratifs, enrichies par la donation Rebe, brodeur des grands couturiers. La broderie liturgique avec ses chasubles, la broderie d'ameublement, l'univers blanc de la lingerie de la femme et de l'enfant, le costume depuis la Renaissance... Un panorama spectaculaire.

SCULPTURES DE NOTRE-DAME DE PARIS
au Musée de Cluny

Les plus belles pièces parmi les trois cent soixante-quatre fragments récemment retrouvés des sculptures de Notre-Dame. Une découverte capitale et inespérée dans les sous-sols de l'hôtel Moreau, 22, rue de la Chaussée-d'Antin, où une partie des quatre-vingt-dix sculptures des portails de la cathédrale détruites en 1793, et vendues un peu plus tard comme matériau de construction avait été respectueusement employée par l'architecte Jean-Baptiste Lakanal.

JARDINS 1760-1820
à l'Hôtel de Sully

Une très séduisante et savante exposition qui raconte comment, au milieu du dix-huitième siècle, la révolution du goût, de la sensibilité et du sentiment social a influencé l'art des jardins. Qui sortent de la rectitude « à la française » et au service de l'architecture, pour les irrégularités « à l'anglaise » et les allées en liberté, où l'on cultive tout, arbres, fleurs, légumes et idées.

PARIS BOUTIQUES D'HIER
aux A.T.P.

L'Angelus *et* les Glaneuses *de Millet dans un frou-frou d'arabesques dorées, planant au-dessus des croissants chauds et des œufs frais du jour. Le décor précieux des boutiques parisiennes quand boulangers, crémiers, bouchers et charcutiers entendaient faire de leur magasin un lieu rivalisant de beauté avec les salons bourgeois.*

— ET AUSSI : *L'Islam dans les collections nationales*, au Grand Palais (la plus vaste manifestation d'art islamique jamais organisée en France) ; *Henry Moore*, à l'Orangerie (dessins, petites et grandes sculptures d'un humaniste anglais) ; *Kandinsky*, galerie Karl-Flinker (des aquarelles et des gravures, dont certaines sont inédites) ; *Bernard Pomey*, au Musée d'art moderne de la Ville de Paris (la rétrospective d'un peintre abstrait méditatif, mort prématurément).

— EN PROVINCE : *Peintures britanniques* (un choix d'œuvres souvent peu connues, de Gainsbourg à Bacon) et *Magritte* (tableaux, de 1926 à 1967, d'un surréaliste belge et son influence dans la peinture d'aujourd'hui), à Bordeaux. *Ben Nicholson*, au musée des Sables-d'Olonne (rétrospective de l'œuvre graphique et peintures de 1925 à 1969) *Richard Hamilton, au musée* de Chambéry (l'œuvre graphique d'un pop'artiste anglais). *Messagier*, chez Maeght, à Saint-Paul-de-Vence (abstrait, lyrique et révolté) ; *Signes du sacré au vingtième siècle*, à l'église Saint-Philibert de Dijon (Manessier, Bazaine, Zack, Bertholle, Ubac, Le Moal... tapisseries, vitraux et peintures).

Variétés

PATRICK FONT ET PHILIPPE VAL
au Théâre de Dix-Heures

Le nouvel esprit chansonnier, en totale liberté, destructeur. En alternance, à 20 h. 30, Font et Val présentent une de leurs pièces : « La démocratie est avancée », « Sainte-Jeanne du Larzac », « En ce temps-là les gens mouraient ». A 22 heures, récital de sketches et de chansons.

Rock

ERIC CLAPTON
au Pavillon de Paris

Celui qui reste un des princes du rock joue une musique qui a parfois la pureté des diamants les plus rares, avec un style d'une lumineuse fluidité (le 14).

Festivals d'été à l'étranger

FLORENCE
(Jusqu'au 1er juillet)

Pour son quarantième programme musical, le Mai de Florence pavoise. *Ronconi a mis en scène « Nabucco »*, avec Cristina Deutekom, Berio s'est taillé la part du lion avec la présentation de ses trois actes lyriques, avec la chorégraphie de « Laborintus II » par Geoffrey Cauley, accompagne de la reprise d' « A-Ronne ». Un spectacle du Ballet de Hambourg, réglé par John Neumeier, et de *nombreux concerts (direction Giulini*, Paray, etc.) précèdent la « Salomé » de Strauss avec Gwyneth Jones (21 et 24 juin), « Kabale und Liebe » de Von Einem, mis en scène par Otto Schenk (23 et 26 juin). Et pour finir : « Ariane à Naxos », réglé par Filippo Sanjust, dirigé par Leitner, avec Baltsa, Janowitz, Berry, King (25-28 juin), avant une soirée Brahms (29 juin-1er juillet). Un *long, un beau mois de mai.* (Rens. : Office de tourisme italien, 23, rue de la Paix, 75002 Paris. Tél. 073-09-64.)

VIENNE
(Jusqu'au 26 juin)

Vienne, c'est à nouveau, et avant tout, Karajan : le voici à l'affiche de trois productions lyriques : « le Trouvère », dont il signe à la fois la direction musicale et la mise en scène ; « les Noces », qu'il dirige, dans une mise en scène de Ponnelle ; « la Bohème », que monte Zeffirelli. Mais Vienne offre également *un catalogue sans égal du grand* répertoire lyrique : « Norma », « Freischütz », « Otello », « la Tétralogie », « Boris », « Faust », « Médée », etc. Du théâtre et de la danse (la Compagnie Merce Cunningham, notamment) accompagnent cette brillante saison autrichienne qui est également, comme chaque année, le rassemblement des grands solistes (Prey, Pollini, Eschenbach, Michelangeli, Milstein, etc.). Rens. : administration des « Wiener Festwochen », Rathausstrasse 9, 1082 Wien (Austria).

GLYNDEBOURNE
(Jusqu'au 7 août)

Trois nouvelles productions dans un festival qui constitue à lui seul, par son cadre, son public, par son « style », le plus britannique des arts de vivre : « Don Juan », mis en scène par John Bury ; « la Voix humaine », de Poulenc (en français), couplée avec une reprise de Janacek, et « la Femme sans ombre », de Strauss, revue par John Cox. Le « Falstaff » par Ponnelle et « The Rake's progress », par John Cox, complètent ce choix, toujours équilibré. Les distributions, sans célébrités, *sont, comme chaque année*, à découvrir sur place. (Rens. : Administration du Festival, Lewes, E. Sussex, BN8 5UU. Tél. : Ringmer (0273) 812411.)

HOLLANDE
(Jusqu'au 23 juin)

Dans cette localité urbaine ininterrompue que représente le secteur La Haye - Amsterdam - Rotterdam - Scheveningen, un grand mois de spectacles également ininterrompus.

Opéra : reprise de la mise en scène de Felsenstein pour « les Noces (les 11 et 13) ; création d'« Axel » des compositeurs hollandais de Leeuw et van Vlijmen, d'après Villiers de l'Isle-*Adam, monté par Georg Reinhardt* (du 10 au 21) ; « Il Tabarro » et « Gianni Schicchi », de Puccini (du 4 au 19).

Danse : Carolyn Carlson, Jennifer Muller, les ballets nationaux allemand et néerlandais.

Théâtre : (« Mesure pour mesure », par le Théâtre de Birmingham, etc.) ; concerts symphoniques, *musique de* chambre, et un riche programme choral avec le Collegium Vocale Gent and Musica Antiqua d'Amsterdam (le 19 et 20), le Netherlands Chamber Choir (les 19 et 21), le Pro Cantione Antiqua (le 22). (Rens. Amsterdam : Administration du festival, 10 Honthorststraat. Tel : 020-723320 et 722245.)

BATH
(Jusqu'au 12 juin)

Bach, Beethoven, Brahms restent les gloires de ces manifestations très aristocratiques, placées sous la houlette de sir William Glock, et où se donnent rendez-vous, cette année, le Beaux-Arts Trio, le London Sinfonietta, l'ensemble à vents ECO, les chœurs de musique ancienne Cantores in Ecclesia, le Medieval Ensemble of London, les solistes Stephen Bishop, Tamas Vasary, etc. Le nom d'un compositeur britannique de trente-quatre ans, John Tavener, contraste plusieurs fois, à l'affiche, avec ceux de Guillaume de Machaut et de Monteverdi. (Rens. : Linley House, 1 Pierrepont Place, Bath BA1 1JY. Tél. : (0225) 63362 et 22531.)

ECHTERNACH
(10 juin-11 juillet)

Jean-Claude Malgoire et son équipe de spécialistes des instruments anciens ouvrent, ou presque, ces divertissements offerts par le Grand Duché du Luxembourg avec « la Princesse de Navarre » de Rameau, soirée « versaillaise », le 17 juin. L'UNESCO patronne deux tribunes internationales des *jeunes interprètes* (les 26 juin et 3 juillet). Quant au prestige, il se porte bien, avec Ashkenazy, soliste et chef d'orchestre (le 19 juin), Grace Bumbry (le 1er juillet), Karl Richter (le 2), Alexandre (le 11). (Rens. : Bureau de tourisme, 9-10, parvis de la Basilique, Echternach, Grand-Duché du Luxembourg. tél. 7-22-30.)

MUNICH
(10 juillet-3 août)

La Tétralogie au complet, sept opéras de Strauss. (« Salomé », « Elektra », « le Chevalier à la rose », « Ariane à Naxos », « la Femme sans ombre », « Arabella », « Die Schweigsame Frau »), « Antigone », de Carl Orff, et « les Noces » : soit treize reprises. « Daphné », encore de Strauss, très rarement donnée, celui-là, et « Eugène Onéguine », soient deux nouvelles productions. « Idoménée » et « Titus », les deux « opéras seria » de Mozart, « Simplicius Simplicissimus », de Hartmann (couplé avec « l'Histoire du soldat »), et « Capriccio », de Strauss, toujours, au théâtre de l'ancienne Résidence. Du ballet et les « soirées du lied » : la capitale bavaroise affectionne, comme chaque année, le style « kolossal ». (Rens. : 22 Max-Joseph Platz, 80600 München, Allemagne. Tél. : 323-00-49.)

BAYREUTH
(23 juillet-26 août)

Ici, on ne sacrifie qu'à un dieu ; les apôtres se succèdent. Pour la seconde année consécutive, et pour confirmation, voici l'équipe Boulez-Chéreau-Peduzzi œuvrant au saint des saints ; le « Ring ». Toujours la mise en scène de Wolfgang Wagner pour « Parsifal » (direction Horst Stein). Everding monte « Tristan » *dans des décors de Svoboda*. Colin Davis dirige « Tannhaüser », dans une mise en scène de Götz Friedrich et des décors de Jürgen Rose. Mais comme les fidèles ont déjà retenu leurs places et que les autres n'ont aucune chance d'accéder au moindre strapontin, pourquoi prêcher des convaincus... (Rens. : Postfach 2320, 8580-Bayreuth, Allemagne. Tél. 57-22.)

SALZBOURG
(24 juillet-30 août)

Sur les hauts lieux mozartiens, six opéras, cette année, en alternance : « Il Sant'Alessio », de Stefano Landi (Everding-Ponnelle), « Salomé », de Richard Strauss et « Don Carlo » de Verdi (Karajan-Wakhevitch) et, de Mozart, « Così » (Boehm-Rennert), « Don Giovanni » (Boehm-Ponnelle) et « Titus » (Levine-Ponnelle). Avec, comme toujours, de la musique de chambre par les Solisti Veneti, l'Ensemble Slovaque, le quatuor à cordes Gaudeamus et les Wiener Blaesersolisten. Abbado, Ozawa, Maazel, prennent notamment la baguette *pour des concerts symphoniques*. (Rens. : Office autrichien du tourisme, 12, rue Auber, 75009 Paris. Tél. 073-93-82.)

FLANDRES
(28 juillet-12 août)

Deux thèmes pour ces quatorzièmes quinzaines de musique : le clavecin, avec des concours *internationaux*, des conférences-cours d'interprétation *et une exposition-démonstration*. Les concerts du soir, centrés autour de J.-S. Bach et son époque, donnent l'occasion d'entendre les cantates (par l'Ensemble Musica Antiqua d'Amsterdam et le Collegium Vocale de Gand), les concertos brandebourgeois et les concertos pour clavecin et violon (par les New London Solists, par l'Academy of St-Martin in the Field et par le B.B.C. Welsh Symphony Orchestra). *Clôture* avec l'exécution de la messe en si *mineur d'une manifestation itinérante* entre neuf églises et salles historiques. (Rens. : Office du tourisme, Mark 7 - B. 8000 Bruges. Tél. : (050) 33-07-11.)

SPOLETE
(22 juin-10 juillet)

Le vingtième Festival des deux mondes offre, côté art lyrique, outre la reprise de « Maria Golovin », de Menotti, « Napoli Milionaria », d'Eduardo de Filippo et « Così », mis *en scène par Giorgio de Lullo*.

Ballets : deux programmes chorégraphiques dirigés par Dennis Wayne, le Cullberg Ballet et un marathon avec les jeunes solistes italiens et la participation de Carla Fracci et de Paolo Bortoluzzi.

Théâtre : Création mondiale de la mise en scène de « Trio », de Beckett par Romolo Valli ; la coopérative « Il Gruppo della Rocca » ; « Notizie del mondo », de Pirandello, interprété et mise en scène par Giancarlo Sbragia ; et des concerts.

Rens. : Via Margutta, 17,00187 Rome. Tél. : 6783262.)

LUCERNE
(17 août-9 septembre)

Maazel, Dorati, Berglund dirigent le Swiss Festival Orchestra ; Karajan se déplace avec la Philharmonie de Berlin et Barenboïm avec l'Orchestre de Paris. Au pupitre de l'Orchestre *philharmonique hongrois* : Ehrling et Koizumi. Et une pléiade de solistes (*Rostropovitch*, Vishnevskaya, Arrau, Pollini, Fischer-Dieskau, Tortelier, Yepes), et des cours d'interprétation. (Rens. : case postale CH-6002 Lucerne, Suisse. Téléphone : (41) 22-52-00.)

EDIMBOURG
(21 août-10 septembre)

Autre lieu de réunion des grands chefs internationaux, la capitale écossaise reçoit, notamment, Haitink et Kondrachine avec le Concertgebouw, Giulini avec le Scottish National, Abbado, Leinsdorf, Previn, Roshdestvensky avec le London Symphony Orchestra, côté chambre, les quatuors Amadeus et de Cleveland, le *Melos Quartet*, le Beaux-Arts Trio. En soliste, Berganza, Domingo, Freni, Krause, Pollini, Mommier, Tortelier, Prey, Barenboïm, Menuhin, etc. Mais Edimbourg, c'est aussi l'opéra, avec cette année « Carmen » et la création de « Mary Queen of Scots » de Musgrave. (Rens. : Office du festival, 21, Market Street, Edinburgh *EH1 BW* Grande-Bretagne. Téléph. 829-26-11.)

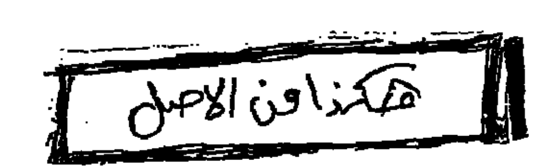
MONTREUX-VEVEY
(30 août-6 octobre)

Toujours tranquille au bord du lac, ce festival maintient sa cote avec la venue de la Philharmonique de Zagreb, des Solisti Veneti, de l'Orchestre symphonique de Prague et de l'Orchestre de la radio *finlandaise qui célébreront chacun* à sa façon, et sous des directions diverses (*Matacic, Klopfenstein*, Scimone, Rohan, Plasson, Kamù), la providentielle « Année Beethoven ». L'Opéra de chambre de Varsovie donne deux fois, dans la salle des fêtes, un spectacle Pergolèse-Teleman. Et le Beaux-Arts Trio interprète l'intégrale des trios de Beethoven. Rendez-vous, enfin, le 5 septembre, dans *l'aristocratique* château de Chillon pour un concert *de musiques anciennes par l'ensemble* « Fistulatores et Tubicinatores Varsonienses »... pour 40 francs suisses. Le concours de piano Clara Haskil en est à sa huitième édition. (Rens. : Office du tourisme, 1820 Montreux, Suisse. Tél. : 61 33 67).

SHIRAZ
(17-26 août)

Pour la dixième édition du plus spectaculaire et du plus contesté des festivals de prestige : le groupe TSE dans une mise en scène de A.R. Arias, « As you like it », par La Mamma de New-York, dirigée par A. Serban ; Carolyn Carlson ; danse populaire de l'*Inde et un spectacle Bharata* Natyam ; créations du compositeur iranien Irajshimi, de Morton Feldman et de Pierre Henry, avec des musiques traditionnelles iraniennes et égyptiennes. (Rens. : B.P. 33-200, Téhéran (tél. : 19/98-21. 225093). A Paris : Mme Khodabandeh, 30, rue La Boétie, 75008. Tél. : (01) 225-02-68 et 225-27-43.)





Théâtres

- Les jours de relâches sont indiqués entre parenthèses.

Les salles subventionnées

OPERA (073-95-26), les 8, 14 et 17 à 19 h. 30 ; Le 11 à 20 h. 30 : la Flûte enchantée : les 10 (Abon. E) et 14 à 19 h. 30 : le Chevalier à la rose ; le 12 à 18 h. 30 : G. Poulet et Cl. Dewaele (Haydn, Skalkottas, Mozart, Halvorsen) ; les 13 (collectivités, étudiants) et 16 (Abon. A) à 19 h. 30 : Spectacle de ballets III (le Loup, Afternoon of a Faun, Cappriccio, palais de cristal).
CENTRE GEORGES - POMPIDOU (278-79-95), le 8 à 21 h. : Autour de Robert Duncan ; le 9 à18 h. 30 : Milosz ; le 13 à 18 h. et 21 h. Les *lundis de l'office de la création* cinémathèuque.
COMEDIE - FRANÇAISE (296-10-20), les 8, 9 (salle réservée) et 16 à 20 h. 30, le 12 à 14 h. 30 : la Navette ; les Fausses Confidences ; le 10 à 20 h. 30, le 15 (Abon. classique jaune) à 14 h. 30 : le Mariage de Figaro ; les 11 et 12 à 20 h. 30 : l'Impromptu de Versailles ; le Misanthrope ; les 13, 14 et 15 à 20 h. 30 : Soirée littéraire, Ami, entends-tu ?
CHAILLOT (727-81-15) (D., L.). Grand Théâtre, 20 h. 15 : Ballet-Théâtre Joseph Russillo (*Requiem, Malédictions et Lumières*). — Requiem. 20 h. 30, mat. le 10 à 15 h.
TEP (636-79-09), voir Concerts, le 14 à St-Germain-de-Charonne.
PETIT TEP (636-79-09), le 9 à 20 h. 30 : Libre parcours variétés.

Les salles municipales

CHATELET (233-40-00) (D. soir) L. et Ma.). 20 h. 30; sam., à 14 h. 30; dim., à 14 h. 30 *et* 18 h. 30 : Volga.
NOUVEAU CARRE (277-88-40) (D., L.). Grande salle, à 21 h. ; mat., dim. à 15 h. : la Dame de la mer — Salle Papin, à 20 h : Medor, de Vitrac — Les 9, 10, 13 et 14 à 14 h. : Spectacle animation-danse par Ethery Pagava.
THEATRE DE LA VILLE (887-35-39) (D. L.) : 18 h. 30 Georghe Zamfir ; 20 h. 30 : London Contemporary Dance Theatre, avec A. Portugheis, piano (Debussy).

Les autres salles

AIRE LIBRE (322-70-78) (D. soir, L.). 20 h. 30, mat. dim. à 18 h. : Combien ? ; 22 h., mat. sam. à 16 h., dim. à 15 h. : Un après-midi d'automne.
ANTOINE (208-77-71) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. *dim.* à 15 h. *et* 18 h. 30 : les Parents terribles.
ARTS-HEBERTOT (387-23-23) (D., L.), 18 h. 30 : Philippe Faure.
ATELIER (606-49-24) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim. à 15 h. : le Faiseur.
BOUFFES DU NORD (280-28-04) (D.), 21 h. : On ne *badine* pas avec l'amour.
CAMPAGNE PREMIERE (322-75-93) (D.). — I. 19 h. : Solo pour Vanina. — II. 19 h. : la *Chouchoute du cap* Horn.
CARTOUCHERIE DE VINCENNES, Théâtre de la Tempête (328-36-36) *(D. soir, L.)*, 20 h. 30, mat. dim. à 16 h. : Moby Dick.
CENTRE FRANCE-AMERIQUE LATINE (34, rue Henri-Barbusse), les 9, 10 et 11 à 20 h. 30 : Corpus-Sema-Corpus.
CENTRE CULTUREL DU Xe (206-84-12) (D., L., Mar.), 21 h. : les Amours de Jacques le Fataliste.
COMEDIE DES CHAMPS-ELYSEES 359-37-03) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. dim. à 15 h. : Chers zoiseaux.
ESSAION (278-46-42) (D.), 20 h. 45 : Feydeau Farreloik. — II. 21 h. : Transe Kamikase Express; 22 h. 15: la Maison d'en face.
FONTAINE (874-74-40) (D.), 21 h. : Irma la douce (à partir du 10).
HUCHETTE (326-38-99) (D.), 20 h. 45: la Cantatrice chauve ; la Leçon.
LA BRUYERE (874-76-99 (D.), 21 h. : l'Homme aux camélias.
MOUFFETARD (336-02-87), (D., L.), 19 h. 45 : Sémaphore ; 22 h. 15 : le mont Chauve.

NOUVEAUTES (770-52-76) (J., D. soir), 21 h., mat. dim. à 15 h. : Divorce à la française (à partir du 10).
ORSAY (548-38-53), Théâtre des Nations. — I. Les 8, 9, 10, 11 à 20 h. 30, le 11 à 16 h. : Herramientas (Espagne) ; les 13 et 14, à 20 h. 30 : Johan Faustus (R.F.A.). — Les 8 et 9, à 20 h. 30 : l'Accusation ; les 10 et 11, à 20 h. 30 : Vie et mort du fantoche lusitanien ; le 14, à 20 h. 30 ; Sacco et Vanzetti (U.S.A.).
PALAIS-ROYAL (742-84-29) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. à 15 h. : la Cage aux folles.
PLAISANCE (273-12-65) (Mer. soir), 20 h. 45, mer. à 15 h. et 19 h. : Un boa sous la cloche (dernière le 10).
PARIS-NORD (228-43-42) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim. à 15 h. : Délire lucide.
POCHE-MONTPARNASSE (548-92-97) (D.), 20 h. 45 : Lady Strass.
PORTE-SAINT-MARTIN (607-37-53) - (D.), 20 h. 45, mat. sam. à 14 h. 30 : Folies bourgeoises.
RANELAGH (288-64-44) les 8, 9, 10 et 14 à 20 h. 30 : l'Invitation au château.
RECAMIER (548-63-81), 20 h. 30 : les Fraises musclées (dernière le 11).
STUDIO DES CHAMPS-ELYSEES (723-35-10) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. Dim. à 15 h. et 18 h. 30 : les Dames du jeudi.
SQUARE FELIX-DESRUELLES (L.), 21 h. : la Rose et le Fer au siècle des cathédrales.
SAINTE-CHAPELLE (520-82-53), les 9, 10 et 14 à 21 h. : Mephiboseth.
THEATRE DE LA CITE INTERNATIONALE (589-38-69). A la Resserre (D., L.), 21 h. : Bérénice — A la Galerie (D., L.), 21 h. : Un chapeau de paille d'Italie.
THEATRE D'EDGAR (322-11-02) (D.), 20 h. 30 : José.
THEATRE DU MARAIS (278-03-53) (D.), 20 h. 45 : le Grand Vizir ; le *Cosmonaute agricole*.
THEATRE OBLIQUE (805-78-51) (L.), 20 h. 30 : Travail à domicile.
THEATRE PRESENT (203-02-55) (D.), 20 h. 45 : la Serrure ; la Voix ; Zut ; la Chamaille.
THEATRE DES QUATRE-CENTS-COUPS (633-01-21) (D.), 20 h. 30 : les Catcheuses ; 22 h. 30 : l'Amour en visite.
THEATRE D'ULM (329-12-25) (Mer., D. soir), 21 h., mat. sam. et dim. à 15 h. 30 : Quand je serai petit (à partir du 9).
TROGEODYTE (222-93-54) (D., L.), 21 h. : Gugozone.
THEATRE DES VARIETES (233-09-92) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. à 15 h. : Féfé de Broadway.

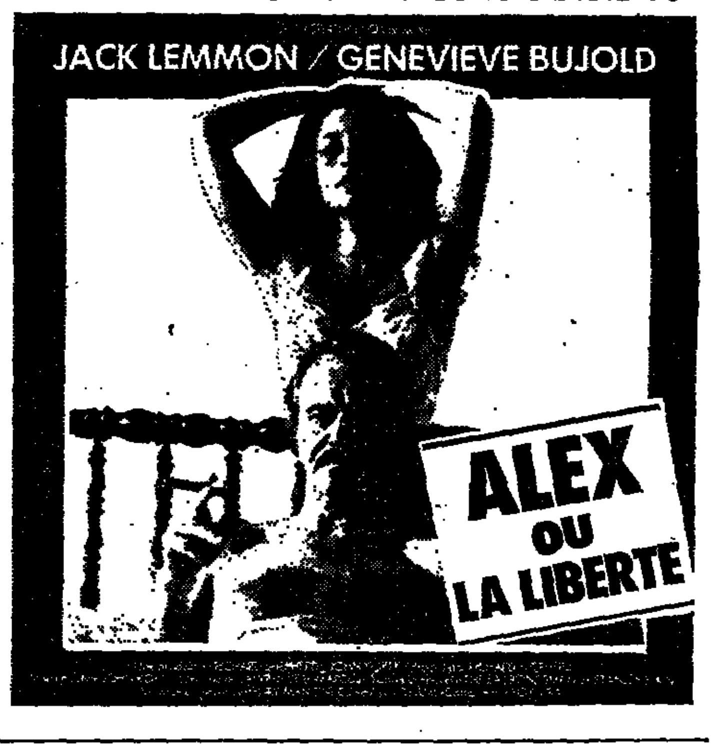
Les théâtres de banlieue

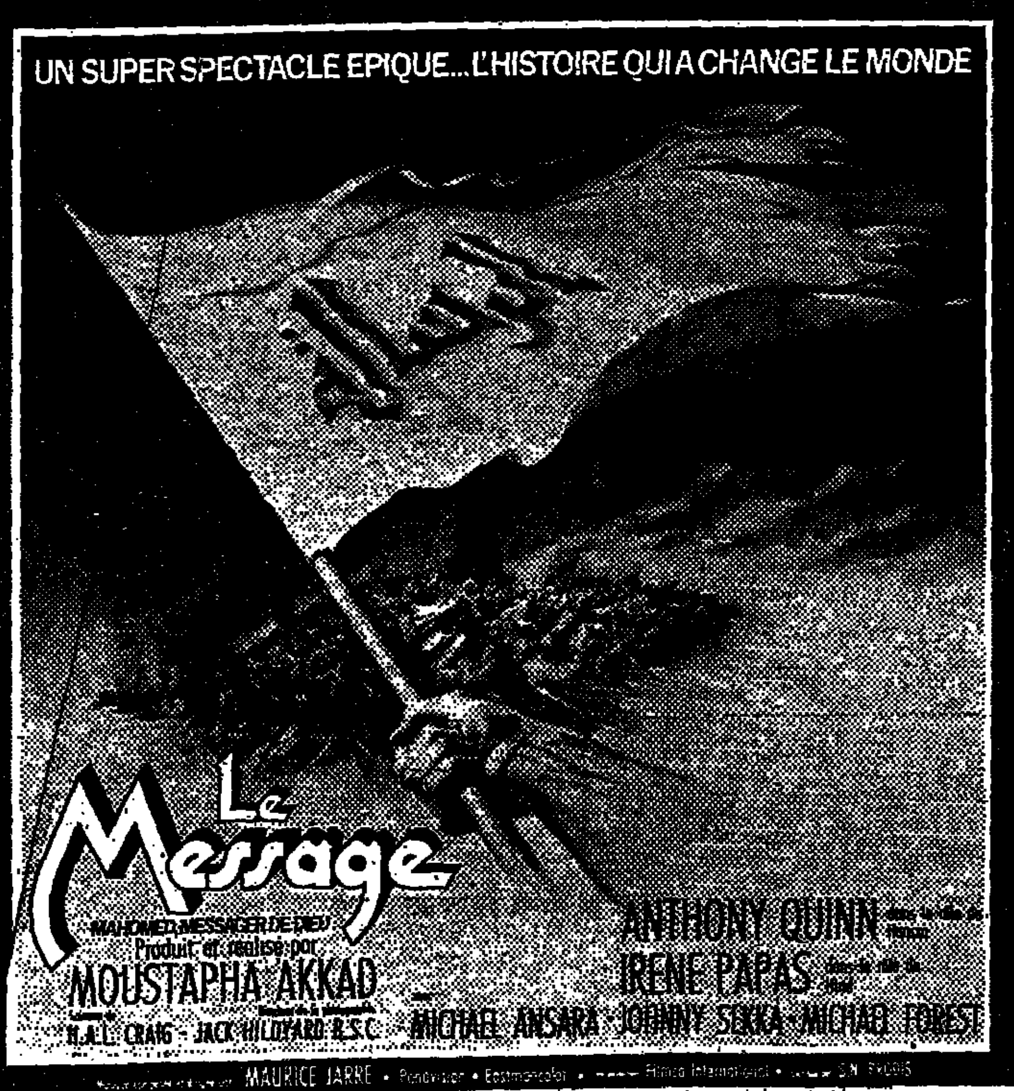
ARCUEIL, C.C.C. (657-11-24), le 10, à 20 h. 45 : Prévert... Prévert.
ARGENTEUIL, Basilique, le 14, à 21 h. : Orchestre de chambre B. Thomas et Chorale Vittoria d'Argenteuil, dir. M. Piquemal (Mozart).
CRETEIL, Maison des arts A.-Malraux (899-94-50), le 9, à 14 h. ; le 10, à 21 h. : le Cirque de Paris ; le 11, à 21 h. : Ce formidable bordel ; le 12, à 16 h. : les Tintamarres de Gognes.
COURBEVOIE, Maison pour tous (333-63-52), le 9, à 21 h., le 11, à 15 h. : l'Ecole des femmes ; le 11, à 21 h. : Groupe Abgrall (folk).
CHATILLON, C.C.C. (253-61-71), le 10, à 20 h. 30 : Solistes de Paris et Ensemble vocal P. Caillard (M. et J. Haydn).
CHAMPIGNY, Eglise Saint-Saturnin, le 13, à 20 h. 30 : Collectif musical international 2e 2 m, dir. P. Mefano (Debussy, Baggiani, Dao, Grisey).
ELANCOURT, APASC (062-82-61), le 11, à 20 h. 30 : Orchestre de chambre de Versailles, dir. B. Wahl (Purcell, Leclair, Bach, Haydn, Mozart).
GARGES - LES - GONESSE, C.C.M. (986-96-31), le 12, à 21 h. : Ben Zimet.
JUVISY, Parc de la mairie (921-86-00), le 12, à partir de 12 h. : Abgrall, Benedicte bierre brune et misère noire, Bayou express, Pichtegorn bourrée. A partir de 20 h. : Sunk, Sourdeline, Echo du Bayou.
MONTREUIL, Studio Théâtre (858-65-33), les 8, 9, 10 et 14, à 20 h. 30 : les Voyages drolatiques de François Rabelais.
MALAKOFF, Théâtre 71 (655-43-45), les 10 et 11, à 21 h. : Patrick Abria, Françoise Benejam et Michel Bauret.
RUEIL-MALMAISON, Espace (749-70-60), le 9, à 20 h. 30 : Ensemble intercontemporain (IRCAM), dir P. : Boulez, sol. D. Barenboïm (Kammerkonzert de Berg).
SAINT-DENIS, basilique (243-00-59), le 9, à 21 h. : Ensemble polyphonique et Orchestre de chambre de Versailles, dir. B. Wahl (Bach) ; le 14, à 21 h. : Philip Glass, sol., et chœurs (œuvres pour clavecin).
SAINT - GERMAIN - EN - LAYE, chapelle du château (924-86-55), le 12, à 20 h. 15 : Sequeira Costa et Rodrigue Milosi (Beethoven).
SAINT-MAUR, Théâtre de la Pie (883-41-00), le 9, à 21 h. : Fête du folk (l'Echo du Bayou, Pierre *Bruzie, Misère Noire)*.
SURESNE, Centre Léo-Lagrange *(506-13-10)*, le 10, à 20 h. 45 : le Seulúpeuple et le Grand Méchant Vilain Petit Nuage.
VILLEPARISIS, C.C.M. (427-05-05), le 14, à 21 h. : Maître Puntilla et son valet Matti.
LE VESINET, C.A.C. (976-32-75), le 8, à 21 h. : Pop'music ; le 11, à 21 h. : Ballet national des Philippines.
VERSAILLES, Festival (950-71-18). — Petites écuries, le 8, à 18 h. 30 : Ensemble de vents du conservatoire national de région. — Eglise Saint-Symphorien, le 8, à 20 h. 45 : Orchestre de chambre et ensemble polyphonique de Versailles (Bach). — Fontaine Desnouettes, le 8, à 21 h. 30 : quatuor de saxophones J. Desloges. — Bailliage, le 8, à 21 h. 30 : Grande Parade des valets et *des maîtres*. — *Halle aux veaux*, le 9, à 20 h. 45 : Dominique Peju. — *Bibliothèque municipale, le 9, à* 20 h. 45 : Trio Euterpe. — Eglise Notre-Dame, le 10, à 20 h. 45 : Orchestre de Versailles, direction B. Walh (Pergolèse, Haydn, Castarède). — Carrée à l'avoine (Satory), les 9 et 10, à 21 h. 30 : la Veuve rusée. — Théâtre Montansier, le 11, à 21 h. : Les Frères Jacques.
YERRES, C.R.C. (948-38-06), le 11, à 21 h. : Ballet national bulgare

Les cafés-théâtres

AIRE LIBRE (322-70-78), vend., à 18 h. 30 : Chansons de femmes ; le 11, à 18 h. 30 : Concert sur Rimbaud (poésie).
AU BEC FIN (296-29-35) (dim.), 20 h. 15 : Deux nanas dans l'folklo; 21 h. 30 : la Collection ; 22 h. 45 : Hommage à J. Prévert.
CAFE D'EDGAR (326-13-68) (dim.) I : 20 h. 45 : Hommage à Bobby Lapointe ; 22 h. 30 : J.-M. Thibault. — II : 22 h. 15 (sam. + 23 h. 45) : Deux Suisses au-dessus de tout soupçon.
CAFE DE LA GARE (278-52-51) (dim.), 20 h. 30 : Pardon, je m'excuse ; (dim. lun.) 22 h. : Une pitoyable mascarade.
AU COUPE-CHOU (272-01-73) (dim.), 20 h. 30 : l'Impromptu du Palais-Royal ; (dim., lun.), 22 h. : Pierre Louki ; 23 h. 30 : les Frères ennemis.
COUR DES MIRACLES (548-85-60) (dim.), 20 h. 30 : Pascal Auberson ; (dim., lun.), 22 h. : les Jeannes.
LE CONNETABLE (277-41-40) (lun.), 20 h. 30 : la Voix humaine ; (dim., lun.), 22 h. : Lewis et Alice.
LE FANAL (233-91-17) (dim.), 18 h. 30 : Béatrice Arnac ; 20 h. 30 (sam. + 22 h. 30) : le Président.
LE PETIT CASINO (747-62-75) (dim., lun.), 21 h. 15 : B. Douby ; 22 h. 30 : Cami.
LE PLATEAU (504-13-13) (Dim., lun.), 20 h. 30 : Un ouvrage de dames ; 22 h. : la Nuit de noces de Cendrillon.
TOUT A LA JOIE (734-91-84) (dim.), 19 h. : Didier Schmitt ; 20 h. 30 : Je vote pour moi ; 21 h. 15 : N'oublie pas que tu m'aimes ; 22 h. 30 : Alors, tu fais l'artiste.
LA VIEILLE GRILLE (707-60-93) (lun.), I : 21 h. : J.-B. Falguière ; 22 h. : Temo ; 23 h. 15 : Musique persane. — II. : 21 h. : Lionel Rocheman ; 22 h. 30 : De l'autre côté de la vie (Anita Picchiarini).











Cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot (704-24-24)

MERCREDI 8 JUIN. — 15 h. : Guitare, de R. Lavoie ; 18 h. 30 : Biographie, de T. Rentzis ; 20 h. 30 : Lamento, de Ph. Valois (en présence de l'auteur) ; 22 h. 30 : le Maître du temps, de J.-D. Pollet, scénario de P. Kast.

JEUDI 9. — 15 h. : Aelita, de J. A. Protozanov ; Aerograd, de A. Dovjenko ; 18 h. 30, Nucléaire, danger immédiat, de S. Poljinsky (en présence de l'auteur) ; 20 h. 30 : le Fou de mai, de Ph. Defrance (en présence de l'auteur) ; 22 h. 30 : Raoni, de J.-P. Dutilleux (en présence de l'auteur).

VENDREDI 10. — 15 h. : la Légende de Gosta Berling, de M. Stiller ; 18 h. 30 : Hermenegilde, de R. Lavoie (en présence de L. Laverdière) ; 20 h. 30 : J.-A. Martin photographe, de J. Beaudin ; 22 h. 30 : Continuar a viver, de C. Telles (en présence de l'auteur).

SAMEDI 11. — 15 h. : La nuit a peur du soleil, de M. Badie ; 18 h. 30 : Wagner ; Carl Nielsen ; Robarte Elarte, de J.-J. Gurrola (en présence de l'auteur) ; 20 h. 30 : Drôle de jeu, de P. Kast ; 22 h. 30 : l'Histoire du Brésil, de G. Rochas et M. Medeiros (en présence de M. Medeiros).

DIMANCHE 12. — 15 h. : The man who skied down Everest, de I. Zaniya et K. Fukuhara ; 18 h. 30 : Aurais dû faire gaffe, le choc est terrible, de J.-H. Meunier ; 20 h. 30 : Jeux de la XXIe olympiade, de J.-Cl. Labrecque ; 22 h. 30 : les Quarante-Sept Ronins, de H. Inagaki.

LUNDI 13. — Relâche.

MARDI 14. — 15 h. : Kean, de A. Volkof ; le Brasier ardent, de Y. Mosjoukine ; 18 h. 30 : Adam ou le sang d'Abel, de G. Myriam Benhamou ; 20 h. 30, Loterie de la vie, de G. Gil (en présence de l'auteur) ; 22 h. 30, One man, de R. Spry.

Les exclusivités

ADOPTION (Hong., v.o.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
ALICE DANS LES VILLES (A., v.o.) : Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25), Le Marais, 4e (278-47-86).
LES AMBASSADEURS (Fr.-Tun., v.o.) : Jean-Renoir, 9e (874-40-75).
AND THE CAME ROCK (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
BARRY LYNDON (Ang., v.o.) : Colisée, 8e (359-29-46) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
BEN ET BENEDICT. (Fr.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
BILITIS (Fr.) (**) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
LE CAMION (Fr.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
CARRIE (A.) (**) v.o. : Quintette, 5e (033-35-40), U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19) ; v.f : Templiers, 3e (272-94-56), Français, 9e (770-33-88), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13).
CASANOVA DE FELLINI (It.) (*) v.o. : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83) ; v.o.-v.f. : Les Templiers, 3e (272-94-56) ; v.f. : St-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43).
LA CASTAGNE (A.) v.o. : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12), U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08), Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93), U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19), Miramar, 14e (326-41-02), Mistral, 14e (539-52-43), Magic-Convention, 15e (828-20-64), Napoléon, 17e (380-41-46).
LA COMMUNION SOLENNELLE (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32, U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08), Biarritz, 8e (723-69-23), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81), P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42), Mistral, 14e (539-52-43).
LA DENTELLIERE (Suis.) : Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Concorde, 8e (359-92-84) ; Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03) ; Maréville, 9e (770-72-86) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LE DERNIER BAISER (F.) : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48) ; Diderot, 12e (343-19-29) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LE DERNIER NABAB (A., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).
DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : Arlequin, 6e (548-62-25).
LE DIABLE DANS LA BOITE (Fr.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) ; Ternes, 17e (380-10-41).
ELISA VIDA MIA (Esp., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
EN ROUTE POUR LA GLOIRE (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47) ; Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; v.f. : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17).
L'ESPRIT DE LA RUCHE (Esp., v.o.) : Le Marais, 4e (278-47-86).
FERDINAND LE RADICAL (All., v.o.) : Studio Logos, 5e (033-26-42).
LE FANTOME DE BARBE-NOIRE (A., v.o.), en soirée : Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Ermitage, 8e, en mat. : U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Murat, 16e (288-99-75) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
LES FOUGERES BLEUES (Fr.) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Biarritz, 8e (723-69-23).
L'HERITAGE (It., v.f.) : Calypso, 17e (754-10-68).
HISTOIRE D'AIMER (It., v.o.) : Normandie, 8e (359-41-18).
L'HOMME QUI AIMAIT LES FEMMES (Fr.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C.-Gare-de-Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Murat, 16e (288-99-75) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
LES IMPITOYABLES (A., v.f.) : Omnia, 2e (233-39-36) ; Les Images, 18e (522-47-94).
JULIE POT DE COLLE (Fr.) : Bretagne, 6e (222-57-97) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (770-20-89).
LIQUIDEZ L'INSPECTEUR MITCHELL (A.) (*), v.o. : Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 15e (539-52-43).
L'UNE CHANTE, L'AUTRE PAS (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40).
MADAME CLAUDE (Fr.) (*) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Lumière, 9e (770-84-64) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
NETWORK (A., v.o.) : Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23).
LA NUIT DE SAINT-GERMAIN-DES-PRES (Fr.) : Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Bosquet, 7e (551-44-11) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96 ; Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
OMAR GATLATO (Alg., v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97), Palais des Arts, 3e (272-62-98), Myrrha, 18e (606-06-26).
L'OMBRE DES CHATEAUX (Fr.), Quintette, 5e (033-35-40), Palais des Arts, 3e (272-62-98).
PAIN ET CHOCOLAT (It., v.o.), St-Michel, 5e (326-79-17), Luxembourg, 6e (633-97-77), Biarritz, 8e (723-69-23).
PORTRAIT DE GROUPE AVEC DAME (All., v.o.), Quintette, 5e (033-35-40), Colisée, 8e (359-29-46) ; V.F. : Français, 9e (770-33-88), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Athéna, 12e (343-07-48), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LA QUESTION (Fr., **), Quartier-Latin, 5e (326-84-65), Grand-Pavois, 15e (531-44-58), Calypso, 17e (754-10-68).
LE REGARD (Fr.), Le Seine, 5e (325-95-99).
ROCKY (A., v.o.) : Colisée, 8e (359-29-46).
LES SORCIERS DE LA GUERRE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
SUSPIRIA (It., ** v.o.) : Panthéon, 5e (033-15-04) ; V.F. : ABC, 2e (236-55-54), Montparnasse-83, 6e (544-14-27), Fauvette, 13e (331-56-86), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
TOUCHE PAS A MON COPAIN (Fr.), La Clef, 5e (337-90-90).
TRANSAMERICA EXPRESS (A., v.o.) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; V.F. : UGC-Opéra, 2e (261-50-32).
TROIS FEMMES (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), Gaumont-Rive-Gauche, 6e (548-26-36), Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; V.F. : Impérial, 2e (742-72-52), Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), Les Nations, 12e (343-04-67), Gaumont-Convention, 15e (838-42-27).
UN TAXI MAUVE (Fr.) : Capri, 2e (508-11-69), Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90), Boul'Mich, 5e (033-48-29), Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Bastille, 12e (343-79-17), Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28), Paramount-Galaxie 13e (580-18-03), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Paramount-Orléans, 14e (540-45-91), Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00), Passy, 16e (288-62-34), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
V. Ang. : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83), Paramount-Elysées, 8e (359-49-34).
VANESSA (It., **, v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62), Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : U.G.C.-Opéra 2e (261-50-32), Miramar, 14e (326-41-02).
LA VIE FANTASTIQUE DE BRUCE LEE (H-K) v.f. : Capri, 2e (508-11-69), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).

Les grandes reprises

AU FIL DU TEMPS (A., v.o.) : Le Marais, 4e (278-47-86).
LA BLONDE ET MOI (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78).
BELLE DE JOUR (Fr.) : Studio Cujas, 5e (033-89-22)
BORN TO DANCE (A., v.o.) : Vendôme, 2e (073-97-52) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19).
LE CONFORMISTE (It., v.o.) : Studio Dominique, 7e (705-04-55 (sauf mardi).
COMMENT YU-KONG DEPLAÇA LES MONTAGNES (Fr.) : Studio St-Séverin, 5e (033-50-91).
2001 ODYSSEE DE L'ESPACE (A., v.o.) : Le Ranelagh, 16e (288-64-44). H. Sp.
HUIT ET DEMI (It., v.o.) : Champollion, 5e (033-51-60).
J'AI MEME RENCONTRE DES TZIGANES HEUREUX (Youg., v.f.) : Haussmann, 9e
JULES ET JIM (Fr.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66). H. sp.
LAWRENCE D'ARABIE (A., v.o.) : Studio Marigny, 8e (225-20-74) ; v.f : Hollywood-Bd, 9e (770-10-41).
LOVE (Angl., v.o.) : Actua-Champo, 5e (033-51-60)
LA MONTAGNE SACREE (A., v.o.) : Broadway, 16e (527-41-16).
ORANGE MECANIQUE (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).
LA PRISE DU POUVOIR PAR LOUIS XIV (It., v.o.) : La Pagode, 7e (705-12-15).
SLEEPING BEAUTY (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66), à 20 h 30, perm. S. D.
LA TERRE DE LA GRANDE PROMESSE (Pol., v.o.) : Murat, 16e (288-99-75).
LES VACANCES DE M. HULOT (Fr.) : Cinoche St-Germain, 6e (633-10-82) ; Daumesnil, 12e (343-52-97) ; Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
WOODSTOCK (A., v.o.) : George-V, 8e (225-41-46).

Les séances spéciales

L'ARNAQUEUR (A., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), mardi 21 h.
CALIFORNIA SPLIT (A., v.o.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 12 h. et 24 h.
HAROLD ET MAUDE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), à 10 h, 12 h. et 24 h.
INDIA SONG (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99), à 12 h. 20 (sauf dim.).
JE, TU, IL, ELLE (Fr.) : Le Seine, 5e, à 12 h. 15) (sauf dim.).
JEREMIAH JOHNSON (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90), à 12 h. et 24 h.
PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e, à 10 h, 12 h. et 24 h.
LE PRIVE (A., v.o.) : La Clef, 5e, à 12 h. et 24 h.
QUAND J'AURAI VINGT ANS, JE SERAI HEUREUX (Fr.) : La Clef, 5e, à 12 h. et 24 h.
LA SALAMANDRE (Suisse) : Saint-André-des-Arts, 6e, à 12 h. et 24 h.
LA VIE CRIMINELLE D'ARCHIBALD DE LA CRUZ (Mex., v.o.) : Théâtre de la Plaine, 15e, mardi, 20 h. 30.

Les films nouveaux

QUINZAINE DES REALISATEURS (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42) : mercr., le Soleil des hyènes ; jeudi, Continuer à vivre ou les Indiens de Meia Praia ; vend., Fuera de aqui ; sam., les Noces de Zeim ; dim., Gizmo ; lundi, Neuf mois ; mardi, Near and far away.

PERSPECTIVES DU CINEMA FRANÇAIS : Olympic, 14e (542-67-42) : mercr. mat., Aurais dû faire gaffe, les Sentiers battus, soir., Guerres civiles en France., Mourir pour des images, Indian 76 ; jeudi mat., le Trottoir des allongés, Alter ego spoken, Tentation enfantine, 20 h., Dora et la lanterne magique, 22 h., courts métrages ; vend. mat., Féminin-pluriel, l'Ame dans les yeux, soir., Au bout du printemps, Haro ; sam. mat., France, mère des arts, des armes et des lois, Ariane, l'Eden-Palace, soir., Paradise, les Apprentis sorciers ; dim. mat., Un goût de bonheur, Condamnés à réussir, Pauline et l'ordinateur, soir., A. Constant, Pour qui les prisons ? ; lundi mat., l'Histoire du pays du Bon Dieu, le Mulet, les Armées du soleil, Petite Histoire d'œuf, soir., Guerre de pacification en Amazonie ; mardi mat., Livret de famille, Chants et affiches de la révolution, soir., Nucléaire : danger immédiat, Un peuple, un canal + courts métrages d'animation.

FILMS SOVIETIQUES PRESENTES A CANNES (v.o.), Le Seine, 5e (325-95-99) : mercr. soirée, Partition inachevée ; jeudi, Vingt jours sans guerre ; vend., La parole est à la défense ; sam., les Orphelins ; dim., Spartacus ; lundi, Un drame poignant ; mardi, la Romance des amoureux.

BAXTER, VERA BAXTER, film français de Marguerite Duras. Quintette, 5e (033-35-40), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14).

NEWS FROM HOME, film français de Chantal Akerman. Hautefeuille, 6e (633-79-38), Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).

CAR WASH, film américain de Michaël Schultz. V.O. Saint-Germain-Studio, 5e (033-42-71), Marignan, 8e (359-92-82), Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; V.F. : Impérial, 2e (742-72-52), Gaumont-Théâtre, 2e (231-33-16), Montparnasse-Pathé, 4e (326-65-13), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Cambronne, 15e (734-42-96), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

JABBERWOCKY, film anglais de Terry Gillian. V.O. : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62), Biarritz, 8e (723-69-23) ; V.F. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32), Bienvenue-Montparnasse, 15e, (544-25-02).

LE MESSAGE, film américano-libyen de Mustapha Akkad. v. am. : Ambassade, 8e (359-19-08) ; V.F. : Berlitz, 2e (742-60-33), Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74) ; V. arabe : Wepler, 18e (387-50-70).

LA GUERRE, LA MUSIQUE, HOLLYWOOD ET NOUS, film américain (montage) de Susan Winslow. V.O. : Action Christine, 6e (325-85-78), Action-République, 11e (805-51-33), Balzac, 8e (359-52-70).

ALEX OU LA LIBERTE, film américain de John Korty. V.O. : Bonaparte, 6e (326-12-12), Marbeuf, 8e (225-47-19).

LE TIGRE DU CIEL, film anglais de J. Gold. V.O. : Publicis Matignon, 8e (359-31-97) ; V.F. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Max Linder, 9e (770-40-04), U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount-Orléans, 14e (540-45-91), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Moulin-Rouge, 18e (606-34-25), Secrétan, 19e (206-71-33).

LES MONSTRES DES PLANETES SECRETES, film japonais de I. Honda (*). V.F. : Maxéville, 9e (770-72-86), Scala, 10e (770-40-00), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount-Gaîté, 14e (326-99-34), Cambronne, 15e (734-42-96).

Concerts

MERCREDI 8 JUIN

GAVEAU, 9 h. 30, 14 h., et 20 h. 30 : Concours Long-Thibaud (violon).
PLEYEL, 21 h. : W. Kempff (Beethoven).
SAINTE-CHAPELLE, 21 h. : A. Bernard, J.-M. Douillard, C. Mergny (Telemann) New Chamber Orchestra. Dir. : C. Ricard (Mozart).
THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 20 h. 30 : Quatuor Juilliard (Beethoven).
EGLISE SAINT-EUSTACHE, 21 h. : Orchestre de l'Ile-de-France, dir. : J. Fournet (Beethoven, 9e Symphonie).
MAISON DES ARTS ET METIERS, 20 h. 45 : Groupe des 7 (conférence sur S. Rachmaninoff symphoniste).

JEUDI 9 JUIN

EGLISE DES BLANCS-MANTEAUX, 20 h. 45 : G. Litaize (Bach).
EGLISE ST-LOUIS-DES-INVALIDES, 20 h. 45 : Consort Orpheus (Telemann).
THEATRE MOGADOR, 20 h. 30 : G. Bacquier, F. Laurent, J.-L. Doumene (Fauré, Satie, Ravel, Poulenc...).
SALLE GAVEAU, 20 h. 30 : O. Caceres (musique d'Amérique latine, Villa-Lobos, Brower...).
EGLISE AMERICAINE, 20 h. 30 : P. d'Alba et D. Wols (G. de Machaut, Dowland, folklore anglo-saxon et français).
THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 20 h. 30 : Quatuor Juilliard (Beethoven).
EGLISE SAINT-ETIENNE-DU-MONT, 20 h. 30 : Nouvel Orchestre Philharmonique de Radio-France, avec la Chorale Audite Nova (Mozart, Vivaldi).

VENDREDI 10 JUIN

GAVEAU, 9 h. 30 et 14 h. 30 : Concours Long-Thibaud (violon).
PLEYEL, 21 h. : W Kempff (Bach, Schubert, Mozart, Kempff).
THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 20 h. 30 : D. Barenboïm, J.-P. Wallez, H. Druart, M. Nouaux (Mozart, Webern).
RADIO-FRANCE, grand auditorium, 20 h. 30 Nouvel Orchestre Philharmonique, dir. R. Armstrong (M. Tippett).
MUSEE GUIMET, 20 h. 30 : Musique de chambre (Schubert, Brahms, Babadjanian).
EGLISE AMERICAINE, 21 h. : Guy Chef d'Orge.

SAMEDI 11 juin

GAVEAU, 9 h. 30 : Concours Long-Thibaud (piano).
THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 14 h. 30 et 20 h. 30 : Concours Long-Thibaud (violon).
CONCIERGERIE, 17 h. 45 : Ars Antiqua (G. de Machaut et inédits du Moyen Age).
PLEYEL, 21 h. Orchestre et chœurs de l'Ile de France (Beethoven : 9e Symphonie).
SAINTE-CHAPELLE, 21 h. : Voir le 8 juin.

DIMANCHE 12 JUIN

GAVEAU, 9 h. 30, 14 h. et 20 h. 30 : Concours Long-Thibaud (piano).
THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 20 h. 30 : Ensemble intercontemporain, dir. P. Boulez. Solistes : P. Zuckermann et D. Barenboïm Schoenberg, Berg, Webern).
EGLISE SAINT-THOMAS D'AQUIN, 17 h. 45 : X. Guerner (Bach).
NOTRE-DAME DE PARIS, 17 h. 45 : K. Starr (Vierne, Plummer, Faron, de Saint-Martin).
EGLISE SAINT-LOUIS DES INVALIDES, 16 h. : P. Laustriat et la chorale de Bondy-Gennevilliers (Rossi, Palestrina, Buckner, Haydn).
CONCIERGERIE, 17 h. 45 : voir le 11 juin.
BATEAUX-MOUCHES, 10 h. 30 : Dowland Consort (musique de l'Angleterre élisabéthaine).

LUNDI 13 JUIN

GAVEAU, 9 h. 30 et 14 h. : Concours Long-Thibaud (piano).
SAINTE-CHAPELLE, 21 h. : voir le 8 juin.
EGLISE SAINT-LOUIS EN L'ILE, 21 h. : Ensemble 12 (Vivaldi).
EGLISE NOTRE-DAME DES CHAMPS, 20 h. 30 : J.-P. Leguay (Mendelssohn, Leguay, Tournemire).
THEATRE DE LA CITE INTERNATIONALE, salon Honorat, 21 h. : M. le Dizes-Richard (Bach).
RADIO-FRANCE (grand auditorium), 20 h. 30 : G. Bumbry et G. Parsons (Brahms, Schumann, Duparc).

MARDI 14 JUIN

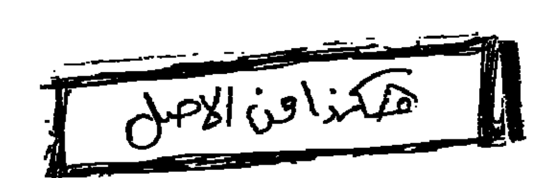
PORTE DE LA SUISSE, 21 h. : Atelier musique de Ville-d'Avray, dir. : J.-L. Petit (Pousseur, Benhamou).
THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 20 h. 30 : A. Brendel (Beethoven).
EGLISE SAINT-LOUIS EN L'ILE, 21 h. : voir le 13 juin (Bach).
RADIO-FRANCE (grand auditorium), 20 h. 30 : Jessy Norman.
SALLE GAVEAU, 9 h. 30 et 14 h. : Concours Long-Thibaud (piano).
EGLISE SAINT-SEVERIN, 21 h. : Orchestre et chorale P. Kuentz (Haendel, Haydn, Schubert).
SALLE P.-PARALICK, 21, rue Y.-Toudic 10e, 20 h. 45 : Chorale populaire de Paris (Chostakovitch, Gossec, Poulenc, Durey).

CABARETS









Cinéma

Les festivals

UN DEMI-SIÈCLE DE CINEMA SOVIETIQUE (v.o.), Le Seine, 5e (325-95-99) H. Sp. I : Les grands classiques. Mercr., la Mère ; jeudi, la Terre : vend., l'Homme à la ... Ivan le Terrible ; lundi, la Nouvelle caméra ; sam., Potemkine ; dim., Babylone ; mar., l'Arc-en-ciel. — II. : Des films importants. Mercr., Neuf jours d'une année ; jeudi, Le 41e ; vend., La ballade du soldat ; sam., Andréi Roublev ; dim., la Dame au petit chien ; lundi, Fascisme ordinaire ; mar., l'Enfance d'Ivan.

BERGMAN (v.o.), Le Racine, 6e (633-43-71) : merc., la Source ; jeudi, A travers le miroir ; vend., la Nuit des forains ; sam., le 7e sceau ; dim., le Silence ; lundi, la Prison ; mardi, Toutes ces femmes.

PETROVIC (v.o.), Studio des Ursulines, 5e (033-39-19) : merc., vend., lundi, Tri ; jeudi, sam., dim., mardi, J'ai même rencontré des tziganes heureux.

STUDIO 28, 18e (606-36-07) : merc., La Chouette Equipe ; jeudi, la Fille d'Amérique ; vend., Noirs et Blancs en couleurs ; sam., Ames perdues ; dim., mar. (sf à 21 h. 30) : Network.

NEWMAN (v.o.), Action La Fayette, 9e (878-80-50), merc., l'Arnaqueur ; jeudi, Aventures de jeunesse ; vend., Pas de lauriers pour les tueurs ; sam., Madame croque-maris ; dim., Lady L. ; lundi, Détective privé ; mardi, le Rideau déchiré.

CHATELET-VICTORIA, 1er (508-94-14), I : 11 h. 50 (sf dim.) : la Grande Bouffe ; 14 h., les Mille et Une Nuits ; 16 h. 10 : Jour de fête ; 18 h. et 20 h. 45 : Dersou Ouzala ; (+ mer., jeudi, vend., sam. à 24 h.) — II. : 12 h. (sf dim.), Satyricon ; 14 h. 10 : Le Dernier Tango à Paris ; 16 h. 20 : Taxi Driver ; 18 h. 30 : Cabaret (+ mer., jeudi, vend., sam., à 24 h.) ; 22 h. 20 : Aguirre, la Colère de Dieu ; 20 h. 30 : Cria Cuervos.

NOUVELLE VAGUE, Studio Jean-Cocteau, 5e (033-47-62), mer. : les Quatre Cents Coups ; jeu. : Ascenseur pour l'échafaud ; vend. : A bout de souffle ; sam. : le Beau Serge ; dim. : Hiroshima mon amour ; lundi : Paris nous appartient ; mardi : Adieu Philippines.

KEN RUSSEL (v.o.), Studio des Acacias, 17e (754-97-83), 20 h. 15, 12 h. 30 : Music Lovers ; 14 h. 30 : les Diables ; 16 h. 30 : Mahler ; 18 h. 15 : Love ; 22 h. 15 : Tommy.

CINEMA AMERICAIN (v.o.), Mac-Mahon, 17e (380-24-81), mer., sam. : Harlem Story ; jeudi : le Vaudou ; The Brig ; ven. : Lettre d'une inconnue ; dim. : Pendez-moi haut et court ; lundi : l'Enigme du Chicago-Express : Ça commence à Vera-Cruz ; mar. : Invasion.

VISCONTI (v.o.), Styx, 5e (633-08-40), mer., dim. : Senso ; jeudi : le Guépard ; ven. : le Crépuscule des dieux ; sam. : mar. : Violence et Passion ; lundi : les Damnés.

COMEDIES A L'ITALIENNE (v. o), Bilboquet, 6e (222-87-23), 14 h. : les Aventures de Pinocchio ; 16 h. 30 : le Panfaron ; 18 h. 15 : Miracle à l'Italienne ; 20 h. : les Monstres ; 22 h. 15 : Une poule, un train et quelques monstres.

ALAIN TANNER, Olympic, 14e (542-67-42), mer., jeudi : la Salamandre ; ven., sam. : le Retour d'Afrique ; dim. : le Milieu du monde ; lundi, mar. : Jonas, qui aura vingt-cinq ans en l'an 2000.

BOITES A FILMS (v.o.), 17e (754-51-50), I. : 13 h. : Pink Floyd à Pompéi ; 14 h. : Let it be ; 15 h. 30 : Vera-Cruz ; 17 h. : Docteur Folamour ; 18 h. 30 : Jeremiah Johnson ; 20 h. 30 (Ven. et Sam. + 24 h. 15) : le Lauréat ; 23 h. : Délivrance. — II. : 13 h. : Macadam Cow-Boy ; 14 h. 45 : 1900 (prem. partie) ; 17 h. 45 : 1900 (deuxième partie) ; 20 h. 15 : Mort à Venise ; 22 h. 30 : Phantom of the Paradise ; ven., sam., à 0 h. 15 : Chiens de paille.

CARNÉ-PRÉVERT, La Pagode, 7e (705-12-15), mer., dim. : les Enfants du paradis ; jeu., lundi : les Visiteurs du soir ; ven., mar. : les Portes de la nuit ; sam. : Drôle de drame.

Variétés

Jazz, pop', rock et folk

MAISON DES AMANDIERS, le 10 à 20 h. 30 : Cosa Nostra ; le 11 à 20 h. 30 : Lufiruffi.

PAVILLON DE PARIS (202-02-21) le 14 à 20 h. : Eric Clapton.

PALACE (770-44-37) les 8, 9, 10 et 11 à 20 h. 30 : Au Bonheur des dames.

PALAIS DES SPORTS (250-79-80) les 11, 12 13 et 14 à 20 h. 30 : Genesis.

PALAIS DES ARTS (272-62-98) le 12 à 20 h. 30 : J. Macphee, R. Boni, J. Berrocal, C. Bernard.

M.J.C. VIe (033-18-58) les 8, 9 et 10 à 21 h. : Lo ; le 11 à 21 h. : Camisole.

GOLF DROUOT (770-47-25) le 11 à 23 h. : Asphalt Jungle.

COUR DES MIRACLES (548-85-60) (S., D.) 24 h. : Bernard Lubat (jusqu'au 10).

GALERIE GROUPE UNIVERS (272-17-59) les 9 et 12 à 21 h. : Hector Gonzalez et Dominique Shire.

CAMPAGNE PREMIERE (322-75-93) le 8 à 20 h. et 22 h. : Art Ensemble of Chicago ; (D.) 20 h. : David Allen ; les 13 et 14 à 22 h. : Bijou ; les 13 et 14 à 17 h. 30 : Shakin Street.

AMERICAN CENTER, le 14 à 21 h. : Arcane V.

CAVEAU DE LA HUCHETTE, 21 h. : Maxime Saury.

La danse

Voir Salles subventionnées.

THEATRE MOGADOR (285-28-80) (dim. soir, les 8 et 14) 20 h. 30, mat. dim. à 15 h. : Les ballets Aline Roux.

EGLISE AMERICAINE, vend. à 20 h. 45 : le Partage du sang.

CENTRE CULTUREL DU MARAIS, le 11, à 20 h. 30 : Linda Diamond.

CENTRE MANDAPA (589-01-60), les 9 et 10, à 21 h. : Danses du théâtre traditionnel du Japon, par Shiro Daimon ; le 14, à 21 h. : Mini festival de danses et musiques traditionnelles de l'Inde.

STUDIO CHANDON (250-07-86), les 11 et 12 à 21 h. : Sissy Blanc.

THEATRE DE LA CITE INTERNATIONALE, Grand Théâtre (589-38-69), 21 h. : Matt Mattox (dernière le 11) ; à partir du 14, à 21 h. : Compagnie alphaballet (Insertera).

ESPACE P. CARDIN (266-17-30) (dim.), 21 h. : Ballet-Théâtre musical.

Les opérettes

ARTS-HEBERTOT (387-23-23) (dim. soir, lundi), 20 h. 45, mat. dim. à 15 h. et 18 h. 30 : les Chansons du prince.

Gala

ECOLE DES AFFAIRES DE PARIS, Hôtel Intercontinental (260-37-80), le 10 à 21 h. : Mort Shuman.

EGLISE SAINT-JACQUES-DU-HAUT-PAS, le 10 à 20 h. 30 : Patricio Manns, Mariana, Théâtre Aleph (Amnesty International : « Que sont devenus les prisonniers disparus au Chili et en Amérique latine? »)

PALAIS DES SPORTS, le 9 à 20 h. 30 : la Cause des femmes (J. Gréco, J. Clerc, G. Bedos).

Les festivals

ABBAYE DE ROYAUMONT (470-40-18), le 11 à 20 h. 45 : Franco Gulli, violon, et Enrica Cavallo, piano (Mozart, Beethoven, Strauss).

Le music-hall

MAISON POUR TOUS, le 10 à 20 h. 30 : Vania Adrien Sens ; le 11 à 20 h. 30 : le Vieux Paris en chansons.

ELYSEES-MONTMARTRE (606-38-79) (D.) 21 h. : Oh ! Calcutta.

PALACE (770-44-37) (L.) 19 h. : Fernando Marques ; 23 h. 45 : Sylvie Kuhn dans « 57 minutes ».

PALAIS DES ARTS (272-62-98) le 9 à 20 h. 30 : Philippe Chatel.

OLYMPIA (742-25-49), les 8, 9 et 12 à 18 h. ; les 10 et 11 à 0 h. 30 : Anacrusa ; jusqu'au 12 à 21 h. : Susanna Rinaldi ; à partir du 14 à 21 h. : le Grand Music-Hall d'Israël.

MATHURINS (265-90-00) (D.) 20 h. 30 : les Guaranis.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA REPUBLIQUE (278-44-45), 21 h., mat. dim. à 15 h. 30 : Plan raté, Replanplan.

DEUX-ANES (606-10-26) (mar.), 21 h., mat. dim. à 15 h. 30 : Marianne, ne vois-tu rien venir ?







Expositions

CENTRE BEAUBOURG

Entrée principale, rue St-Martin (277-12-33).

Sauf mardi, de 14 h. à 22 h. : samedi et dimanche, de 10 h. à 22 h. (entrée libre le dimanche).

PARIS-NEW-YORK. — Espace des manifestations temporaires. Jusqu'au 19 septembre.

ANDRE MORAIN. Musée national d'art moderne.

FRANK LLOYD WRIGHT. 230 dessins de l'architecte (1887-1959). Ecole spéciale d'architecture, 254, boulevard Raspail. De 10 h. à 19 h. ; sam. et dim., de 12 h. à 19 h. Jusqu'au 9 juillet.

Salle des contemporains

THE ART SHOW, d'Edward Kienholz. — Jusqu'au 31 août.

Centre de création industrielle

LES AVATARS DE MISS LIBERTY. — Jusqu'au 26 juin.

LA GEOGRAPHIE DE LA COULEUR. — Jusqu'au 26 juin.

DESIGN AUX U.S.A. : DESIGN POUR LE PLUS GRAND NOMBRE. — Jusqu'au 26 juin.

L'ART ET L'AUTOMOBILE. — Jusqu'au 13 juin.

Forum

LE MUSEE SENTIMENTAL ET LA BOUTIQUE ABERRANTE, de Daniel Spoerri. - **LE CROCRODROME DE ZIG ET PUCE.** — Jusqu'au 31 août.

Bibliothèque

PARIS-NEW-YORK, échanges littéraires au XX[e] siècle.

Librairie

ARAGON. Dessins de G. Burattoni ; photographies de J.-L. Rabeux. — *Jusqu'au 20 juin.*

MUSEES

HENRY MOORE. Sculptures et dessins. — Orangerie des Tuileries (073-99-48). Sauf mardi, de 10 h. à 20 h. ; mercredi, jusqu'à 22 h. Entrée : 8 F ; le samedi : 5 F (gratuite le 20 juin). Jusqu'au 29 août.

DIEUX ET DEMONS DE L'HIMALAYA. Art du bouddhisme lamaïque. — *Grand Palais, entrée avenue Eisenhower* (261-54-10). Sauf mardi, de 10 h. à 20 h. ; le mercredi, jusqu'à 22 h. Entrée : 8 F ; le samedi : 5 F. Jusqu'au 27 juin.

L'ISLAM DANS LES COLLECTIONS NATIONALES. — Grand Palais, entrée place Clemenceau (voir ci-dessus). (Entrée gratuite le 13 juin.) Jusqu'au 22 août.

L'ESPRIT ROMANTIQUE DANS L'ART POLONAIS. — Grand Palais, entrée place Clemenceau (voir ci-dessus). Jusqu'au 4 juillet.

SALON DE LA SOCIETE NATIONALE DES BEAUX-ARTS. — Grand Palais (voir ci-dessus). Jusqu'au 19 juin.

LA DISEUSE DE BONNE AVENTURE DE CARAVAGE. Musée du Louvre, entrée porte Jaujard (260-39-26). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 17 h. Entrée : 5 F (gratuite le dimanche). Du 11 juin au 10 octobre.

LE CORPS ET SON IMAGE, anatomies, académies... Musée du Louvre, entrée porte Jaujard (voir ci-dessus). Du 11 juin au 26 septembre.

DIX ANS D'ACQUISITIONS AU DEPARTEMENT DES SCULPTURES. Musée du Louvre, entrée porte Jaujard (voir ci-dessus). *Du 11 juin au* 17 octobre.

DE REMBRANDT A VAN GOGH. Peintures et dessins de la Fondation Armand-Hammer. — Musée Jacquemart-André, 158, boulevard Haussmann (227-39-94), sauf mardi, de 11 h. à 17 h. Entrée : 8 F. Jusqu'au 25 juillet.

BERNARD POMEY (1928-1959). Dernières œuvres. — Musée d'art *moderne de la Ville de Paris,* 11, avenue du Président-Wilson (723-61-27). Sauf lundi et mardi, de 10 h. à *17 h.* 45. *Entrée : 5 F* (gratuite le dimanche). Jusqu'au 1[er] septembre.

ASPECTS HISTORIQUES DU CONSTRUCTIVISME. — Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus. Jusqu'au 28 août.

VISEUX. Sculptures et dessins. — Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). A partir du *9 juin.*

JUANA FRANCES. — Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au *1[er]* septembre.

CALLIGRAPHIE ARABE. Œuvres du musée de Damas. — Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 19 juin.

LE SERPENT SUSURRAIT... — Exposition - atelier de Catherine Godat. Musée des enfants du Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 14, avenue de New-York (723-61-27) (voir ci-dessus). Jusqu'au 30 juillet.

BRODERIE AU PASSE ET AU PRESENT. — Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (260-32-14). Sauf mardi, de 12 h. à *18 h.* ; le dimanche, de 11 h. à 18 h. Entrée : 8 F. Jusqu'au 18 juillet. Les lundis et mercredis, de *14 h.* à *17 h.* : démonstrations de points de broderie.

ARTISTE/ARTISAN ? — Musée des arts décoratifs (voir ci-dessus). Jusqu'au 22 août.

SCULPTURES DE NOTRE-DAME DE PARIS RECEMMENT DECOUVERTES. — Musée de Cluny, salle des Thermes, 6, place Paul-Painlevé (325-62-00). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 12 h. 30 *et* de 14 h. à 17 h. 15. Entrée : 5 F ; le dimanche, 2,50 F. A partir du 10 juin.

TROIS SCULPTEURS DES ANNEES 30 : Gargallo, Csaky, Lambert-Rucki. — Musée Bourdelle, 16, rue *Antoine-Bourdelle* (548-67-27). Sauf mardi, de 10 h. à 17 h. 30. Jusqu'au 1[er] octobre.

L'ITALIE ROMANTIQUE VUE PAR HEBERT (1817-1908). — Musée Hébert, 85, rue du Cherche-Midi *(222-23-82).* Sauf *mardi, de 14 h.* à 18 h. Entrée : 5 F. Jusqu'au 8 juillet.

SALON DES FEMMES PEINTRES ET SCULPTEURS. — Musée du Luxembourg, 19, rue de Vaugirard. Tous les jours, de 10 h. à 18 h. Jusqu'au 21 juin.

SALON DE LA JEUNE SCULPTURE. — *UNESCO (salle des actes* et jardins), 119, avenue de Suffren (577-16-10). Jusqu'au 19 juin.

CŒUR DES VILLES : Vivre en quartiers anciens. — Musée des monuments français, palais de Chaillot (727-35-74). Sauf mardi, de 10 h. à 19 h. 30. Jusqu'au 14 juillet.

LA COULEUR DANS LA RUE. — Espace Cardin, avenue Gabriel (266-17-30). Jusqu'au 25 juin.

LE CULTE ET SES OBJETS. — Vus par les artistes et artisans en *France de nos jours. Chapelle de la* Sorbonne, place de la Sorbonne (277-12-33, poste 42-16). Sauf mardi, de 12 h. à 19 h. Jusqu'au 31 août.

O. V. DE L. MILOSCZ. Ténèbres et Lumière. — Bibliothèque nationale, 58, rue de Richelieu (266-62-62). Tous les jours, de 10 heures *à 18 heures. Entrée : 4 F. Jusqu'au* 26 juin.

BAYREUTH (1876-1976). — Musée de l'Opéra, entrée place Charles-Garnier (742-26-93). Sauf mardi, de 11 h. à 17 h. Entrée : 5 F. Jusqu'au 1[er] juillet.

RELIURES DE HENRI MERCHER. — Bibliothèque de l'Arsenal, 1, rue de Sully (277-44-21).

PARIS 1945-975. Elégance et création. — Musée de la mode et du costume. Palais Galliera, 10, avenue Pierre-I[er]-de-Serbie (720-85-46). Sauf mardi, de 10 h. à 17 h. 40. Entrée : 5 F. Jusque fin août.

PARIS, *BOUTIQUES D'HIER.* — Musée national des arts et traditions populaires, 6, rue du Mahatma-Gandhi (722-07-41). Sauf mardi, de 10 h. à 17 h. Entrée : 5 F ; le dimanche : 3 F (gratuite le 23 juin). Jusqu'au 17 octobre.

ART POPULAIRE DE LA SUEDE *MERIDIONALE,* aux XVIII[e] et XIX[e] siècles. — Collections du Musée des A.T.P. « Kulturen » de Lund. Hôtel de Sens, 1, rue du Figuier. Sauf dimanche et lundi, de 13 h. à 20 h. Entrée libre. Jusqu'au 9 juillet.

JARDINS 1760-1820. Pays d'illusion, terre d'expérience. — Hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine (887-24-14). Tous les jours, de 10 h. à 19 h. Jusqu'au 11 septembre.

CENTRES CULTURELS

MARBRES ET BRONZES. Sculpteurs canadiens travaillant à la Pietrasanta, en Italie. — Centre culturel canadien, 5, rue de Constantine (551-35-73). Tous les jours, de 9 h. à 19 h. Entrée libre. Jusqu'au 20 septembre.

MAN RAY. — Centre culturel américain, 3, rue du Dragon (222-22-70). Jusqu'au 30 juin.

ART METRO STOCKHOLM. — *Centre culturel suédois, 11, rue* Payenne (272-87-50). Tous les jours, de 14 h. à 18 h. Jusqu'au 8 juillet.

STEFAN SZCZESNY, peintures. — Centre culturel allemand, 17, avenue d'Iéna (723-61-21). Sauf samedi et dimanche, de 10 h. à 20 h. Entrée libre. Jusqu'au 29 juillet.

HANS-GEORG RAUGH. Gravures, aquarelles, dessins. — Centre culturel allemand, 31, rue de Condé. Sauf samedi et dimanche, de 12 h. à 20 h. Jusqu'au 29 juin.

SPINOZA. Joie, sagesse, liberté. — Institut néerlandais, 121, rue de Lille (705-85-99). Sauf lundi, de 13 h. à 19 h. Entrée libre. Jusqu'au 30 juin.

PENSEE ET FORME. Aulis Blomstedt, architecte : études harmoniques. — Fondation Le Corbusier, *10, square du Docteur-Blanche. Sauf* samedi et dimanche, de 9 h. à 13 h. et de 14 h. à 17 h. Jusqu'au 16 juin.

CONTRADICTION 77, *sculptures.* — American Center, 261, boulevard Raspail (633-59-16). Sauf dimanche, de *10 h.* à *20 h. Entrée libre. Jusqu'au* 18 juillet.

ART CONTEMPORAIN DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DE COREE. — UNESCO (hall de la salle 9), 7, place Fontenoy. Jusqu'au 20 juin.

LA DINANDERIE. — Maison des métiers d'art français, 28, rue du Bac (261-58-54). Jusqu'au 30 juin.

MANUEL PARRES. Peintures. — *Cité internationale,* 21, boulevard Jourdan (569-67-57). Jusqu'au 25 juin.

EN BANLIEUE

CRETEIL. Subira-Puig. — M.J.C. club de Créteil (899-75-40). *Jusqu'au* 25 juin (le 14 juin, à 20 h. 30, débat avec l'artiste).

MONTREUIL. La coopérative des Malassis. — (Cueco, Fleury, Latil, Parer, Tisserand). Centre des expositions, esplanade Benoît-Frachon (858-91-82). Sauf lundi et mardi de *14 h. à 19 h. Jusqu'au 20 juin.*

ORLY. Artistes étrangers, boursiers du gouvernement français. — Galerie d'art *de l'aéroport d'Orly*-Sud (336-01-30). De 9 h. à 22 h. Jusqu'au 21 juin.

RUEIL-MALMAISON. Mariano Hernandez. — Œuvres récentes. Charles Semser. Sculptures. Galerie Miroirs, 127, avenue Paul-Doumer (967-65-02). Jusqu'au 9 juillet.

VILLEPARISIS. Gaetano di Martino, sculptures récentes. — Galerie du centre culturel, place Henri-Barbusse (427-05-05). Jusqu'au 19 *juin.* — Gérard Voisin, sculptures. Parc A.-Croizat, 60, rue J.-Jaurès. Jusqu'au *19* juin.

GALERIES

GRANDS MAITRES DU SURREALISME (Dali, Ernst, Magritte, Miro, Tanguy). — Galerie les Arts plastiques modernes, 41, rue de Seine (329-50-84).

UN TEMPS LAPON D'ECRITURES et autres logogrammes. — Galerie C. Dotremont, 17, rue des Saints-Pères *(260-81-65). Jusqu'au* 23 juin.

LE MOULIN DE LA GALETTE, par les Maîtres de la peinture et de la photo. — 1, avenue Junot (606-02-19). Jusqu'au 30 juin.

OBJETS D'ART DE L'INDE ET DE L'HIMALAYA. — RENE BARRAUD, dessins, aquarelles, reliefs. Atelier du Village, 25, rue Royale (266-63-79). Jusqu'au 20 juin.

DESSINS DE SCULPTEURS. — *Galerie de l'Université, 52, rue de* Bassano (720-79-76). Jusqu'au 3 juillet.

ABIDINE. Peintures. — Le Scriptorium, 54, rue de Bourgogne (705-00-93). Jusqu'au 8 juillet.

ALECHINSKY, grandes encres et petits tableaux. — **REINHOUD,** sculptures. — **HANS HARTUNG,** vingt-cinq œuvres de 1922 à 1952. — Galerie de France, 3, rue du Faubourg-Saint-Honoré (265-69-37). Jusqu'au 30 juillet.

HOMMAGE A MIGUEL ASTURIAS. — *Galerie du Bost, 18, rue Pierre-*Lescot (233-48-92). Jusqu'au 23 juillet.

BALTHUS. *Paysages* et natures mortes. — Galerie Henriette Gomès, 6, rue du Cirque (225-42-49). Jusqu'au 8 juillet.

LOUISE BENTIN. — Galerie J. Ballanche, 10, rue Jacques-Callot (326-31-38). Jusqu'au 23 juin.

SIMONE BISSET. Aquarelles, gravures. — *Galerie C.* Renault, 133, boulevard Haussman (225-98-26). Jusqu'au 18 juin.

MARX ERNST. — *Galerie J.-C.* Lignel, 46, rue de Verneuil.

ESTEVE. Peintures récentes. — *Galerie Claude*-Bernard, 7-9, rue des Beaux-Arts (326-97-07). Jusqu'au 16 juillet.

JUANA FRANCES. — Galerie Attali, 159, boulevard Saint-Germain (548-37-80). Jusqu'au 2 juillet.

GISELE FREUND. Mémoire de l'œil. — Galerie La Hune, 170, boulevard Saint-Germain. Jusqu'au 16 juin.

GRANET. — Galerie Durthe Speyer, 6, rue Jacques-Callot (033-78-41). Jusqu'au 25 juin.

RED GROOMS. Œuvres récentes exécutées à Paris. — Galerie R. d'Amécourt, 4, rue d'Amécourt (227-15-12). Jusqu'au 9 juillet.

SYLVAIN HAIRY. Sculptures récentes. — Galerie Regards, 40, rue de l'Université (261-10-22). Jusqu'au 25 juin.

HEINZEN. — Galerie Iris Clert, 3, rue Duphot (260-93-05). Jusqu'au 15 juin.

VERONIQUE JORDAN ROMAN. Dessins, gravures. — Galerie Jean Briance, 23-25, rue Guénégaud (326-85-51). Jusqu'au 18 juin.

MICHEL JOURNIAC. *L'ossuaire de* l'esprit. — Artcurial, 9, avenue Matignon (359-29-82). Jusqu'au 14 juin.

KANDINSKY. *Quatre-vingt-deux* œuvres sur papier de 1902 à 1944. — Galerie Karl Flinker, 25, rue de Tournon (325-18-73). Jusqu'au 2 juillet.

LABARTHE. — Galerie Lucie Weill, 6, rue Bonaparte (033-71-95). Jusqu'au 28 juin.

LALANNE. Dessins. — Galerie Saint-Paul, 22, rue Saint-Paul (887-91-02). Jusqu'au 9 juillet.

LE BOUL'CH, Peintures récentes. — Galerie Krief-Raymond, 19, rue Guénégaud (329-32-37). Jusqu'au 25 juin.

ETIENNE MARTIN. Sculptures. — Artcurial, 9, avenue Matignon (299-70-70). *Jusque fin juillet.*

KOLJA MILUNOVIC. Œuvres récentes. — Galerie de Beaune, 5, rue de Beaune (261-65-47). Jusqu'au 18 juin.

ANTONIO SAURA MOL. — Galerie Stadler, 51, rue de Seine (326-91-10). Jusqu'au 30 juin.

OZENFANT. — Galerie K. Granoff, place Beauvau (265-24-41). Jusqu'au 30 juin.

KLAUS SCHULTZE. Sculptures inédites. Brique et céramique. — Galerie G. Laubie, 2, rue Brisemiche (887-45-81). Jusqu'au 18 *juin.*

JEANNE SOCQUET. — *Galerie* Principe, 17, rue des Innocents (233-*18-11). Jusqu'au 27 juin.*

STEINBERG. — Galerie Maeght, 13, rue de Téhéran (387-61-49). Jusqu'au 8 juillet.

PIERRE TILMAN. Les flottaisons. — Galerie de Larcos, 9, rue Bonne (331-23-84). Jusqu'au 25 juin.

WALASSE TING. Peintures et lithographies. — Galerie Adrien Maeght, 42, rue du Bac.

VALTAT. Aquarelles, dessins. — *Galerie de Paris, 15, place François-I[er]* (359-82-20) ; Galerie La Cave, 7, rue Miromesnil (265-40-68). Jusqu'au *1[er] juillet.*

ANDY WARHOL. Hammer and sickle. — *Galerie Daniel Templon,* 30, rue Beaubourg (272-14-10). Jusqu'au 9 juillet.

EN PROVINCE

ARLES. Doucet. Peintures et œuvres sur papier. — Maison Pablo Neruda (96-38-76). Jusqu'au 30 juin.

CHERBOURG. La peinture française du XVIII[e] siècle. — Musée Thomas-Henry. A partir du 12 juin.

COMPIEGNE. *Le roi, la sculpture* et la mort. — Salles Saint-Nicolas, rue Jeanne-d'Arc (440-26-00). Jusqu'au 30 juin.

DIJON. Signes du sacré au XX[e] siècle. — Eglise Saint-Philibert (30-58-10). Jusqu'au 27 juin.

GORDES. Marc Devade. — Nouvelles peintures. Abbaye de Sénanques. Jusqu'au 26 juin.

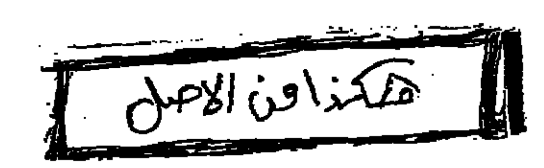
LE HAVRE. Trente sculptures du « Salon de mai ». — Jardins de l'hôtel de ville. A partir du 11 juin.

NANTES. *Michel Moy. Carnets* photographiques. — Musée des Arts décoratifs, châteaux des ducs de Bretagne. Jusqu'au 12 juin.

NEVERS. Edouard *Pignon.* — *Maison de la culture* (61-52-46). Jusqu'au 10 juillet.

MAILLOT (près Sens). Divergences : Abboud, Gäfgen, Marfaing, Tolmer, Zack, etc. Le Temps de voir, 12, rue du Temple.

SAINT-PAUL-DE-VENCE. Jean Messagier. — Fondation Maeght (32-81-63).



VU

« Spécial jubilé »

Le bicentenaire aux Etats-Unis, le jubilé en Grande-Bretagne, rien de tel qu'un regard en arrière pour retrouver, à la vue du chemin parcouru ensemble, le sens d'une certaine identité, d'une continuité nationale élargie par le truchement de la télévision à la communauté des hommes. Heureux ou malheureux, les peuples ont une histoire. Ils la célèbrent à temps réguliers, et notre empressement à nous rendre à ces anniversaires témoigne, au-delà de l'insécurité présente, du même besoin de raccrocher l'avenir au passé.

Plongés mercredi, sur le coup de midi, dans la foule grossie par des millions de visiteurs qui bordait le parcours entre Buckingham Palace et Saint-Paul, nous avons l'impression, nous les privilégiés du petit écran, de nous hausser sur la pointe des pieds pour mieux voir, pour apercevoir, par la vitre du carrosse doré, les profils en effigie de la reine et de son mari.

Spectacle de rue, spectacle premier à l'origine du théâtre de la Renaissance, le « pageant », le défilé, avec ses chars, ses emblèmes et ses trompettes retrouvait les tons criards, jaune canari, bleu turquoise ou vert pomme des images d'Epinal.

Sur TF 1, pas le temps de s'interroger au passage de telle ou telle personnalité Léon Zitrone et Dominique Bromberger devançaient les questions, avaient réponse à tout, en racontaient dix fois plus qu'il n'en fallait sur le pourquoi et le comment d'un cérémonial alourdi, empesé par le poids des siècles. Zitrone surtout, qui emportait la souveraine, dans des envolées d'un lyrisme énivré par ce déploiement de majesté, pour « la déposer sur les marches du sacré ».

Du côté d'Antenne 2, en revanche, cela cafouillait complètement. Claude Gaignaire aurait quand même pu se renseigner avant de prendre le micro, ne pas confondre les noms, les titres, les liens de parenté, ne pas ponctuer de points de suspension, de silences embarrassés un commentaire d'une indécente médiocrité. Quand on l'a quittée, Elizabeth se rendait à pied, à l'invitation du lord-maire, au banquet du Guildhall. On pourra dire ce qu'on voudra de l'action de M. Giscard d'Estaing, mais en remontant les Champs-Elysées à pied, au lendemain de son élection, il aura fait, de Washington à Londres, sinon date, du moins école.

CLAUDE SARRAUTE.

La « révolution » Marshall

Bon et long « Dossier de l'écran » à Antenne 2, mardi soir, sur les trente ans du plan Marshall. Long (plus d'une heure trente, dans la foulée d'un film archi-daté et, une fois de plus, superflu), non qu'on ait assisté à une chaude bataille d'arguments. Tout au contraire, à quelques détails près, les participants, français comme américains, furent d'entrée de jeu d'accord pour reconnaître le caractère novateur et « extraordinairement efficace », selon M. Robert Marjolin, qui en parlait avec le recul d'une expérience plurinationale de grand style, d'une aide américaine qui, en trois ans, ressuscita le potentiel productif des pays européens, leur ouvrit des horizons insoupçonnés, fit craquer les vieilles entraves qui, avant guerre, bridaient son dynamisme et força vainqueurs et vaincus à travailler ensemble.

Ainsi le plan Marshall représente-t-il beaucoup plus qu'une manne transitoire : intelligemment distribuée et administrée, celle-ci « restructura » l'Europe, lui imprima un élan vital et changea la mentalité de ses habitants. Ses conséquences bénéfiques immédiates et à long terme se prêtaient plus à commentaires convergents qu'à un véritable débat Aussi fallut-il beaucoup de courage « rétro » à notre confrère de l'Humanité, Pierre Durand, pour défendre, seul contre tous, la politique Staline-Molotov de la fin des années 40..

Pour les téléspectateurs trop jeunes pour avoir vécu ce grand tournant, cette émission sans vedettes, ni cabotinage, mais riche en témoignages et compétences, constitua une excellente réintroduction à l'histoire d'un passé tout proche encore, où l'imagination, y compris celle des intérêts nationaux bien compris, était au pouvoir et inventait des solutions qui « marchaient », tandis qu'aujourd'hui...

A la question de savoir si le plan Marshall ne pouvait pas servir de modèle au « nouvel ordre international » — autrement dit le démarrage du tiers-monde, — les réponses ne purent que mettre en relief les disparités entre les rapports euro-américains de 1947 et au-delà et le « dialogue » Nord-Sud, qui n'en est qu'aux balbutiements. La comparaison ne mène pas loin. Mais sans doute Alfred Grosser eut-il raison de rappeler que l'idée du plan Marshall apporta une « révolution » dans la politique américaine, qui, de 1945 à 1947, avait été aussi intraitable et égoïste envers les alliés qu'à l'égard des ennemis de la veille. Alors, l'espoir quand même ?

ALAIN CLÉMENT.

MERCREDI 8 JUIN

CHAINE I TF 1

20 h. 30, Emission de l'I.N.A. . L'épreuve des faits (Sylviane, ta mère t'appelle, réal B Bouthier)

22 h., Document : l'Année de la Reine - 1952.

En 1952, la reine Elizabeth d'Angleterre montait sur le trône.

23 h. Journal.

CHAINE II : A 2

20 h. 30, Magazine d'information Question de temps (M. Valéry Giscard d'Estaing face aux jeunes).

Après un reportage réalisé par trois élèves d'une classe terminale du lycée Saint-Exupéry, à Lyon, des questions ont été posées au président de la République par l'ensemble de la classe (série C).

23 h. Jazz : La parade des Arènes de Cimiez à Nice, réal. J.-Ch Averty

23 h. 30, Journal

CHAINE III : FR 3

20 h. 30. FILM (les grands noms de l'histoire du cinéma) cycle Aspects du cinéma italien : DRAME DE LA JALOUSIE, d'E. Scola (1970), avec M Mastroianni, M. Vitti, G. Giannini, M Zarzo, M Merlini (Rediffusion.)

A Rome, un maçon devient l'amant d'une fleuriste qui s'éprend d'un cuisinier de pizzeria En voulant vivre un amour fou à trois, la fleuriste provoque un drame dont elle est la victime. Humour grinçant et tendresse, populisme virant à la satire sociale, comédie italienne se terminant en tragédie. Déjà tout l'univers d'Ettore Scola.

22 h. 10. Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h., La musique et les hommes : Musique dans les collèges anglais, par D Fernandez ; 22 h. 30, Entretiens avec Birgitta Trotzig, par Jean Daive ; 23 h., De la nuit ; 23 h 50, *Poésie : Edouard Glissant.*

FRANCE-MUSIQUE

20 h. 30, Echanges internationaux de Radio-France : *Récital Beethoven, par Rudolf Serkin* : « Sonate op. 2 n° 1 », « Sonate op. 27 n° 1 », « Sonate op. 106 » ; 22 h. 30, *France-Musique, la nuit : Nouvelle musique américaine*, avec Pauline Oliveiros ; 0 h. 5, Festival d'arts traditionnels de Marrakech ; 0 h. 30, Nouvelle chronique de Sam, par J.-P Gillard

JEUDI 9 JUIN

CHAINE I : TF 1

De 12 h. 15 à 13 h. 50, Programme de la mi-journée ; reprise à 18 h. jusqu'à 20 h. 30.

20 h. 30, Téléfilm américain : Une famille comme les autres.

Tranche de vie quotidienne en Californie.

21 h. 45, Magazine d'information : l'Evénement (L'ENA en question).

Une enquête de François Debré, suivie d'un débat.

23 h., Journal.

CHAINE II : A 2

De 13 h. 35 à 20 h. 30, Programme ininterrompu avec, à 15 h. Téléfilm : « la Ferme de Crow Haven ».

20 h. 30, FILM : DOMICILE CONJUGAL, de F. Truffaut (1970), avec J.-P. Léaud, Cl. Jade, H. Bergauer, D. Ceccaldi, Cl. Duhamel, D Boulanger.

Antoine Doinel a épousé Christine, la jeune fille de Baisers volés Ils ont un petit garçon Mais Antoine trompe sa femme avec une Japonaise. Une comédie mélancolique sur la difficulté d'être adulte et les compromis du mariage. Un des meilleurs films de Truffaut pour la fin du cycle Antoine Doinel.

22 h. 10, Médicale : Les jours de notre vie, de P. Desgraupes et J. Bernard. (Première partie : Naître aujourd'hui.)

23 h. 10, Journal.

CHAINE III : FR 3

20 h. 30, FILM (les grands noms de l'histoire du cinéma), cycle Aspects du cinéma italien : UNE SAISON EN ENFER, de N. Risi (1971), avec T. Stamp, J.-C. Brialy, Fl. Bolkan, P.P Capponi, W. Sabatier, G Segal.

En Ethiopie, où il vit avec une indigène, Arthur Rimbaud, atteint d'une tumeur au genou, revoit son passé

Evocation en style maniériste de la vie de Rimbaud. Des anecdotes romanesques, où disparaît totalement l'aventure intérieure et poétique de l'auteur des Illuminations *et de* Une saison en enfer.

22 h., Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h., Dramatique : la Tempête, de W. Shakespeare, par Le Roy Hart Theater, réalisation Anne Lemaître ; 22 h. 30, Entretiens avec *Birgitta Trotzig*, par Jean Daive ; 23 h., De la nuit ; 23 h. 50, Poésie : Edouard *Glissant.*

FRANCE-MUSIQUE

20 h. 30, Récital de chant, par Martti Talvela, basse : lieder de Rachmaninov, Schubert, œuvres de T Kuula et « Chants et Danses de la mort », de Moussorgski ; 22 h. 30, *France-Musique la nuit* : hommage à Adolf Busch ; 23 h. 30, On y danse..., par J.-P. Chevais (la fête populaire au XIXe) ; 0 h. 5, Festival d'arts traditionnels de Marrakech ; 0 h. 30, Nouvelle chronique de Sam, par J.-P. Gillard.

D'une chaîne à l'autre

TRIBUNES ET DÉBATS

MERCREDI 8 JUIN

— *Le R.P.R. s'exprime* à la « Tribune libre » de FR 3, à 19 h. 40.

JEUDI 9 JUIN

— « *L'Europe* » est le thème du journal de France-Inter, à 13 h., qui a lieu en direct de Bruxelles, avec MM. Xavier Ortoli, vice-président de la Commission européenne, Georges Spenale, vice-président du Parlement européen. Jean-Marie Benoist, auteur de *Pavane pour une Europe défunte*. Des interventions enregistrées sont également prévues, de MM. Jean Lecanuet, président du C.D.S., Michel Debré, ancien premier ministre, fondateur du Comité pour l'indépendance et l'unité de la France, Claude Cheysson, membre de la Commission des Communautés européennes, Mme Colette Flesch, représentant le Luxembourg, MM Oven Guldberg, ancien ministre des affaires étrangères du Danemark, et Laurens Brinkhorst, secrétaire d'Etat néerlandais pour les affaires européennes.

— *Dom Helder Camara*, archevêque de Recife et Olinda, est l'invité du journal de TF 1, à 13 heures.

— *Le parti radical* a la parole sur TF 1, à 19 h. 45.

— *La Fraternité d'Abraham* dispose de la « Tribune libre » de FR 3, à 19 h. 40.

EUROPE 1 EN TÊTE DE L'INDICE C.E.S.P.

● Le dernier indice (trimestriel) du C.E.S.P. (Centre d'études des *supports publicitaires*) indique que, pour la première fois depuis 1972, Europe 1 prend la tête des stations de radio avec 25,4 % d'écoute, moyenne journalière (au lieu de 23,8 % à l'indice précédent), devant R.T.L., 23,9 % (au lieu de 24,1 %), France-Inter, 18,3 % (au lieu de 23 %) et Radio-Monte-Carlo, 11 % (au lieu de 12,4 %).

« LA MER VIVANTE » A LA MAISON DE RADIO-FRANCE

● Jusqu'au 3 juillet, Radio-France présente une exposition consacrée à « la mer vivante ». La pêche et les *transports, le pétrole offshore* et la plaisance, les nodules polymétalliques et la recherche océanographique, les vacances et la pollution sont l'occasion de montrer des maquettes, des dioramas, des animaux naturalisés et des aquariums.

★ Maison de Radio-France, quai Kennedy, Paris, 16e, ouvert tous les jours de 10 h. à 19 h. Entrée gratuite.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Reproduction interdite de tous articles, sauf accord avec l'administration.

Commission paritaire des journaux et publications : n° 57437.



ÉQUIPEMENT

ENVIRONNEMENT

L'Aéroport de Paris fait la guerre au bruit

Faire silence sur le bruit ? « Ce serait irréaliste car, de toute manière, le bruit fait du bruit... », a reconnu M. Jacques Larché, président de l'Aéroport de Paris, qui présentait, le mardi 7 juin au Bourget, « la politique de l'établissement public dans ses relations avec l'environnement ».

Le bruit, c'est d'abord une affaire d'argent. L'Aéroport de Paris a déjà dépensé 105,5 millions de francs pour racheter, autour d'Orly et de Roissy, deux cent cinquante et une propriétés dans des zones particulièrement exposées au vacarme des réacteurs et insonoriser soixante-quinze bâtiments publics proches des pistes (1). Pour ce faire, l'établissement public dispose du produit d'une taxe parafiscale perçue sur chaque passager par le biais des compagnies qui les transportent. « *Cet effet financier a ses limites* », a indiqué M. Larché.

Pour minimiser les nuisances, l'Aéroport de Paris définit des trajectoires de décollage qu'il soumet à l'approbation des élus et de l'administration. Ne disposant d'aucun pouvoir disciplinaire, il se contente de relever les infractions et d'adresser ces constats aux compagnies fautives. Pour l'heure, l'établissement public procède par sondage et fait un « *relevé de trafic* » hebdomadaire à Orly et à Roissy. Avant un an, il envisage d'automatiser et de systématiser ce contrôle afin de « *sortir tous les écarts* ».

Ne faudrait-il pas, en fin de compte, verbaliser les contrevenants ? L'Aéroport de Paris ne le pense pas, qui croit aux vertus de la persuasion. « *Les pilotes respectent de mieux en mieux les procédures d'envol* », constatent ses responsables. Une défaillance par semaine à Roissy, dix par jour à Orly, mais, ici, la trajectoire imposée aux navigants est très contraignante.

« *Ces contraintes ne sont pas neutres du point de vue du coût et du temps* », reconnaît M. Larché. Ainsi la trajectoire de décollage dite de « la Plaine de France », en expérimentation à Roissy, allonge la durée du vol de trois à quatre minutes, ce qui pour Air France, par exemple, représente environ deux heures de vol par an... « *Cela dit, il n'y a pas de solution-miracle en la matière,* convient le président de l'Aéroport de Paris. *On déplace le bruit plutôt qu'on le supprime.* »

L'Aéroport de Paris n'impose pas aux avions une norme de bruit comme le font les pays anglo-saxons. « *Ce système a un défaut majeur,* notent ses responsables. *Seuls les appareils très tapageurs sont obligés de se discipliner ; les autres — c'est-à-dire le plus grand nombre, — dont le niveau sonore se situe au-dessous de la barre de N... décibels, ne font aucun effort pour améliorer leurs performances.* » Aussi l'établissement public préfère-t-il jouer sur les trajectoires pour obliger tous les pilotes, sans exception, à mieux contrôler leur machine.

L'Aéroport de Paris, enfin, a pris à sa charge la construction de murs anti-bruit dans la zone d'entretien des avions à Orly et à Roissy. Il a, d'autre part, obligé les compagnies aériennes à s'équiper de réducteurs de bruit : de longs tuyaux horizontaux dans l'embauchure desquels les tuyères des moteurs sont engagée.

Ces équipements permettent de diminuer le bruit de 20 à 30 décibels à proximité immédiate des réacteurs. Air France dispose à Roissy de cinq réducteurs qui représentent un investissement global d'environ 7 millions de francs.

Lorsqu'ils doivent subir une visite approfondie, les moteurs sont alors déposés et révisés dans des stations d'essais insonorisées. Celle que possède la compagnie nationale sur l'aéroport Charles-de-Gaulle représente un investissement global de 20 millions de francs.

Somme toute, des solutions d'attente. Longtemps encore, l'avion sera un *gêneur*. Il n'y a pas de raison de penser qu'il le restera toujours. « *Nous devons agir mais agir ensemble,* a insisté M. Larché. *Le bruit concerne tous ceux qui sont associés au transport aérien : pouvoirs publics, compagnies, constructeurs, gestionnaires d'aéroports. Et pour des résultats, qui, en tout état de cause, ne seront que très progressifs.* »

JACQUES DE BARRIN.

(1) Autour de Roissy, 255 propriétés sont rachetables, 223 demandes ont été déposées et 182 accords réalisés. L'Aéroport de Paris a déjà dépensé 41 millions de francs. Autour d'Orly, 269 propriétés sont rachetables, 154 demandes ont été déposées et 69 accords réalisés. L'Aéroport de Paris a déjà dépensé 23 millions.

Autour de Roissy, 8 établissements scolaires et 1 dispensaire ont été insonorisés pour un coût de 3,5 millions de francs. Autour d'Orly, 54 écoles et collèges et 12 établissements médico-sociaux ont été insonorisés pour un coût de 38 millions. Ce programme est entièrement achevé à Roissy ; il est réalisé à 65 % à Orly.

Faits et projets

Construction navale

● *Fusion au sein du groupe Schneider.* — Les conseils d'administration de la Société métallurgique de Normandie et de la Société des chantiers de France-Dunkerque viennent d'approuver la fusion de ces sociétés du groupe Schneider. La fusion sera réalisée par absorption des chantiers de France-Dunkerque par la Société métallurgique de Normandie, qui prendra le nom de Société métallurgique et navale de Dunkerque-Normandie. La parité de change est établie sur la base de trois actions de la S.M.N. contre deux actions des chantiers de France-Dunkerque. — *(Corresp.)*

● *Importante commande pour un chantier britannique.* — Le chantier britannique Suderland Shipbuilders vient d'enlever une importante commande de navires. Fait très rare dans le monde, où de nombreux constructeurs font face à un chômage croissant. D'une valeur de plus de 50 millions de livres, cette commande porte sur six cargos de ligne de 18 350 tonnes pour la compagnie britannique Bank Line. — *(A.F.P.)*

Un ronronneur

Priorité au silence plutôt qu'à la vitesse. Tandis que, devant les portes du Musée de l'air, le Concorde 001 paraît en pénitence, à quelques mètres de là, le Dash-7 tient la vedette. On ne l'entend pas, et c'est pour cette raison-là que ce quadriturbopropulseur, présenté par la société canadienne De Haviland, fait autant parler de lui au Salon du Bourget.

Dans leur jargon, les spécialistes disent de lui qu'il est « rustique », en clair, d'un faible coût d'exploitation vu sa consommation de carburant. Le Dash-7 est surtout, selon ses constructeurs, « l'appareil le plus silencieux du monde » ; *son niveau sonore au décollage est inférieur de 20 décibels au moins bruyant des biréacteurs de sa catégorie.* « C'est un avion de bon voisinage. »

Equipé de cinquante sièges, le Dash-7, dont le prix est d'environ 18 millions de francs, peut, en version cargo, transporter environ 6 tonnes de fret. Conçu pour décoller sur des pistes de 600 mètres, il est à même de desservir des aéroports urbains, de s'approcher ainsi des centres-villes sans trop se faire remarquer. Pour l'heure, une seule commande ferme : celle de la compagnie américaine Rocky Moutain, qui prendra livraison de l'avion à l'automne prochain.

Parmi les quatorze options, quatre ont été prises au nom d'Air Alpes. Les responsables de la compagnie régionale affirment vouloir transformer leur lettre d'intention en contrat d'achat « sitôt que l'avions sera certifié en France et que le gouvernement canadien mettra en place des financements appropriés ». *Mais, jugeant trop ambitieuse cette politique d'équipement, la direction générale de l'aviation civile ne paraît pas décidée, pour l'instant, à faciliter la conclusion de cette affaire.*

Aujourd'hui, le Dash-7 connaît un beau succès de curiosité. Il y a une dizaine d'années, l'aventure du Bréguet-941, pourtant aussi silencieux que lui, tourna court. Personne alors ne lui sut gré de sa discrétion, et jamais il n'entra en service commercial. Autres temps, autres mœurs... — J.-J. B.

D'UNE RÉGION À L'AUTRE

Ile-de-France

Le conseil régional veut favoriser les transports collectifs

Le conseil régional d'Ile-de-France a adopté, mardi 6 juin, le principe d'un programme triennal de 850 millions de francs par an en faveur des transports collectifs, par 110 voix (majorité) contre 42 (P.C.) et 12 abstentions (P.S.).

A la fin de l'année 1976, les élus régionaux constatant que les grands travaux d'infrastructure de transport grevaient leur budget pour plusieurs années, avaient demandé au préfet de leur présenter un programme pluriannuel qui leur permettrait de mieux mesurer l'effort financier à accomplir. M. Lucien Lanier, préfet de région, avait donc proposé aux élus trois hypothèses de travail : une diminution des crédits affectés aux transports collectifs, le maintien de leur effort au rythme des années précédentes, son accélération (*le Monde* du 26 mai).

La région d'Ile-de-France consacre 75 % de son budget aux transports, dont 50 % aux transports collectifs et 25 % aux infrastructures routières. Restent 25 % pour les initiatives régionales chères au cœur des élus (espaces verts, équipement hospitalier, politique culturelle). Une question a donc dominé tout le débat : le conseil régional va-t-il augmenter la masse des crédits affectés aux transports en commun au détriment des initiatives que désirent prendre les élus dans d'autres domaines ?

M. Paul-Louis Tenaillon (C.D.S.), président de la commission des transports et de la circulation, a proposé d'adopter l'hypothèse la plus ambitieuse définie par le mémoire préfectoral. Cette hypothèse prévoit que, au cours des années 1978, 1979 et 1980, 4 milliards 150 millions seront consacrés aux transports collectifs ; compte tenu de la participation des pouvoirs publics, la part de la région s'élèverait aujourd'hui à 850 millions de francs par an.

Priorité maintenue

Pour M. Tenaillon, la priorité aux transports collectifs, affirmée à l'occasion des budgets précédents, doit être maintenue. « *L'hypothèse la plus haute qui nous est proposée,* a-t-il affirmé, *n'est en fait, compte tenu de la dérive monétaire, que la poursuite de l'effort financier entrepris, puisqu'en 1977 800 millions de francs ont été consacrés aux transports collectifs.* »

M. Alain Griotteray (P.R.), rapporteur général du budget, a souligné que le choix de l'hypothèse la plus haute aboutirait en fait à une augmentation de la part du budget régional affecté aux transports, « *les possibilités d'intervention dans d'autres domaines d'activité resteront alors limitées les années suivantes dans la mesure où les opérations de transports sont des opérations lourdes qui engagent fortement l'avenir* », a déclaré M. Griotteray.

Où trouver des moyens financiers supplémentaires, au cas où un programme plus ambitieux encore serait choisi ? C'est la question à laquelle Mme Brigitte Gros, sénateur (radical) des Yvelines et le groupe communiste ont tenté de répondre. Pour la première, l'accélération du rythme des investissements serait possible si la participation de l'Etat passait de 30 à 55 %, un emprunt spécial de 4 milliards serait également consenti à la S.N.C.F. et la R.A.T.P. C'est aussi une modification des clés de financement que propose le groupe communiste ainsi que le transfert à la région des bénéfices réalisés par les compagnies pétrolières.

Les élus régionaux, craignant d'engager l'avenir, avant le vote du budget qui doit intervenir à la fin de l'année, n'ont finalement pris qu'une décision de principe en adoptant l'hypothèse la plus ambitieuse présentée par le préfet, « *sous réserve des décisions budgétaires ultérieures nécessaires* ».

Après ce débat, deux constatations s'imposent : tout d'abord une véritable conscience régionale est née au sein du conseil d'Ile-de-France. Alors que les précédents débats sur les transports s'étaient résumés à l'addition des intérêts particuliers, chaque élu y ayant réclamé sa ligne de chemin de fer, son prolongement de métro, les élus ont, au cours du débat, exprimé des préoccupations moins étriquées.

Un grand pas a donc été franchi, mais certains ne manqueront pas de remarquer que, après avoir demandé au préfet un plan pluriannuel afin de mieux mesurer l'effort qui leur a été demandé, les élus ont refusé de s'engager pour l'avenir. Ils ont néanmoins pris un engagement moral qui devrait se traduire dans le prochain budget. —

MARIE-CHRISTINE ROBERT.

هكذا من الاصل

RELIGION

L'ARCHEVÊCHÉ DE PARIS S'ÉLÈVE CONTRE LES « CALOMNIES » DE Mgr LEFEBVRE

Le bureau de presse du cardinal Marty s'est élevé, le 7 juin, dans un communiqué, contre les déclarations le lundi précédent à Rome, de Mgr Lefebvre accusant l'archevêque de Paris « d'avoir chanté l'Internationale aux côtés de M. Georges Marchais ». Le communiqué ajoute : « Cette affirmation est un mensonge grossier. Personne ne peut accuser le cardinal Marty d'être communiste. Il est méprisable de porter publiquement de telles accusations non fondées et maintes fois démenties. Il existe un nom pour de tels procédés : la calomnie. »

[Mgr Lefebvre reprend à son compte l'accusation sans fondement répétée « ad nauseam » par les milieux intégristes, selon laquelle le cardinal Marty aurait chanté l'Internationale « aux côtés de M. Marchais lors du grand rassemblement « Objectif 74 » organisé par la Jeunesse ouvrière chrétienne à la porte de Versailles en juin 1974.

Voici les faits : Le cardinal Marty a fait une apparition discrète, avec plusieurs autres évêques, le premier jour du rassemblement, samedi 29 juin, tandis que M. Marchais, lui, est venu deux jours plus tard, le matin du lundi 1er juillet. A aucun moment « l'Internationale » n'a été chantée en présence du cardinal. Mais Mgr Lefebvre, qui fait remonter la messe tridentine aux temps apostoliques, ne s'encombre pas de ces détails historiques. — A. W.]

11 juin, dans le Vaucluse

LE SUPÉRIEUR D'ECONE ORDONNERA TROIS DIACRES ET DONNERA LA CONFIRMATION

(De notre correspondant régional)

Marseille. — Mgr Marcel Lefebvre se rendra en visite dans le Vaucluse, le samedi 11 juin. A cette occasion il ordonnera trois diacres appartenant à une communauté irrégulière animée par un ancien moine bénédictin à Bédoin (Vaucluse) et administrera le sacrement de la confirmation à une soixantaine d'enfants et d'adultes à Carpentras.

Cette visite a suscité une vive réaction de l'archevêque d'Avignon, Mgr Eugène Polge, qui, dans le bulletin religieux du diocèse, déclare notamment au sujet du fondateur d'Ecône : « Ce geste qu'il accomplit chez nous à l'encontre de toutes les règles de la courtoisie et du droit, est insultant pour l'évêque du diocèse. Bien plus, il ridiculise l'Eglise et compromet l'annonce de l'Evangile. Le cœur ouvert au pardon », ajoute toutefois l'archevêque d'Avignon, « je suis prêt à le recevoir personnellement et fraternellement. » — G. P.

CARNET

Réceptions

— A l'occasion du jubilé de la reine, l'ambassadeur de Grande-Bretagne et Lady Henderson ont offert une réception mardi 7 juin.

— L'ambassadeur de Cuba et Mme Gregorio Ortega Suarez ont donné un cocktail, mardi 7 juin, à l'occasion du séjour à Paris d'une délégation de l'Assemblée nationale cubaine.

— L'amiral, chef d'état-major de la marine, et Mme J.-R. Lannuzel ont offert, mardi soir, une réception au Musée de la marine.

Naissances

— Didier et Florence Mendelsohn, Sophie, ont la joie d'annoncer la naissance de
Laure,
le 5 juin.
40, av. Duquesne, 75007 Paris.

— Liliane, Jean-Sébastien Peskine, et Elsa, ont la joie d'annoncer la naissance de
Manuel,
le 23 mai 1977.
4, rue des Abbesses, 75018 Paris.

Mariages

— Pamela Da Silva Ramos et Emmanuel De Monbrisson sont heureux de faire part de leur mariage qui a eu lieu dans l'intimité le 12 mai.
82, rue Saint-Louis-en-l'Isle, 75004 Paris.

— M. et Mme Edouard Senn prient d'annoncer le mariage de leur fille
Hélène avec M. Jon Foulds,
qui a eu lieu dans la plus stricte intimité, le 4 juin.
Paris, 34, rue Guynemer,
Londres, 72, Loudoun Road Saint-John's Wood.

— Mme et M. Raymond Waller sont heureux de faire part du mariage de leur fils
Blaise avec
Mlle Catherine Rastoul,
fille de Mme et M. Marcel Rastoul, célébré dans l'intimité le 4 juin 1977.

— M. Joël Sérieyx et Mme Geneviève Jaudoin-Prom sont heureux de faire part de leur mariage célébré dans l'intimité, le 12 mai 1977, par le R.P. Vicaire général en la cathédrale-basilique de Palma-de-Majorque.
26, rue des Chanoines, 56 Vannes.
47, bd Lannes, 75116 Paris.

— Bruno, Eric, Olivier, Christophe Patrice Despretz,
Jean-Michel, Raphaële, Lionel Demandre,
sont heureux de faire part du mariage de leurs parents,
M. Gérard Despretz
et Mme Michel Demandre
née Claudie Bogrand.
Marcilly-en-Gault, le 4 juin 1977.

Décès

— Mme Michel Adam,
Mme Frédéric Adam,
M. et Mme Yves Magnan et leur fils,
M. et Mme Armel Guéret et leur fils,
Mlles Brigitte et Isabelle Adam,
Le capitaine de frégate, Mme Jean-Jacques Adam et leurs enfants,
M. et Mme Yves Epelboin et leurs enfants,
M. et Mme Louis Domallain,
Les parents, alliés et amis,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Michel ADAM,
capitaine au long cours,
survenu le 5 juin 1977, dans sa cinquante et unième année.
Les obsèques religieuses ont eu lieu dans l'intimité, en l'église Notre-Dame-de-la-Résurrection, au Chesnay.
Le présent avis tient lieu de faire-part.
Palais Royal,
1, square Montpensier,
78150 Le Chesnay.
8, rue du Douanier, 75014 Paris.

— Mme Marcel Ayach,
Ses enfants, petits-fils,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès accidentel de
M. Marcel AYACH,
leur époux, père, grand-père et parent,
survenu le 5 juin à l'âge de soixante-neuf ans.
Les obsèques auront lieu le jeudi 9 juin.
On se réunira à la porte principale du cimetière parisien de Pantin à 11 heures.
Autocar à disposition.
Ni fleurs ni couronnes.
12, rue Lalande, 75014 Paris.

— M. et Mme Roger Bellion,
M. et Mme Dominique Bellion et leur fils,
M. Sylvain Bellion,
Et leurs familles,
ont la douleur de faire part du décès, dans sa quatre-vingt-onzième année, de
M. René BELLION,
ingénieur en retraite.
Les obsèques religieuses ont eu lieu le 1er juin à Saint-Justin-de-Levallois-Perret.

— Mme Jacques Blanc,
Ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Jacques BLANC,
officier de la Légion d'honneur,
survenu en son domicile le 6 juin 1977, à l'âge de soixante-et-onze ans.
La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 9 courant à 10 h 30 au temple de l'Etoile, 54, av. de la Grande-Armée, 75017 Paris.
181, bd Péreire, 75017 Paris.

— MM. François Zakine, Jacques Haiat,
Mme Anne-Marie Monfraix-Charpentier,
M. Simon Abergel,
M. Jean-Marc Aucuy,
Mlle Christiane Lefebvre,
avocats à la Cour de Paris, et tous les collaborateurs de leur cabinet,
ont la tristesse de faire part du décès, survenu le 4 juin, à Chamalières, de
M. Lucien BONAN,
ancien bâtonnier de l'ordre des avocats au barreau de Tunis,
avocat honoraire à la Cour de Paris, au côté duquel ils ont eu l'honneur d'exercer durant de nombreuses années avec leur regretté confrère.
Henri MONNERAY,
87, avenue Victor-Hugo,
75016 Paris.

— Marseille, Brives.
Le docteur Pierre Jauffret,
M. Jean-Louis Jauffret,
M. et Mme René Vial,
M. et Mme Eric Laporte,
M. Xavier Jauffret,
Laurent, Béatrice et Jean-Baptiste Vial,
Candice Laporte,
M. et Mme Maurice Jauffret, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Emile Jauffret, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Alfred Jauffret et leur fils,
les familles P. Vial et J. Laporte,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Pierre JAUFFRET,
née Germaine Georges,
survenu le 1er juin 1977.
Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.
14, avenue de la Petite-Suisse, 13012 Marseille.

— Me C. Loffler et ses enfants,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Emeric LOFFLER
à l'âge de soixante-quatorze ans, à Paris, le 6 juin.
L'inhumation aura lieu au cimetière de Bagneux, porte principale, à 8 h. 45.

— Gildas Loheac, son époux,
Véronique, Gilles, Gaëlle, ses enfants,
M. et Mme Meurin-Gontier, ses parents,
Le docteur et Mme Paul Loheac, ses beaux-parents,
Ses frère et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs,
ont la tristesse de faire part du décès de
Françoise LOHEAC,
survenu le 6 juin 1977, à Paris, à l'âge de trente-six ans.
L'inhumation aura lieu le jeudi 9 juin, à 15 h. 30, à Manneville-la-Pipard (Calvados).
2, rue Charbonnel, 75013 Paris.
6, rue de Seclin, 59000 Lille.
20, rue Hugot-Derville, 56110 Gourin.

— Mme Georges Menut,
M. et Mme André Menut et leurs enfants,
M. et Mme Roland Reinhard et leurs enfants,
ont la douleur de faire part de la mort de
M. Georges MENUT,
pieusement décédé le 2 juin 1977, dans sa quatre-vingt-septième année.
Les obsèques ont eu lieu à Saint-Martin-d'Ollières (Puy-de-Dôme), dans l'intimité familiale, le 4 juin 1977.
Cet avis tient lieu de faire-part.
Pavillon de la Grande Cascade,
Bois de Boulogne, 75016 Paris.

— Mme Jean de Raucourt,
Aline et Michel-Alain, Laurent et Marina,
Les familles de Raucourt, Vincent, Bourceret, Mille,
Parents, alliés et amis,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Jean de RAUCOURT,
capitaine de frégate,
chevalier de la Légion d'honneur,
survenu à Marseille, le 2 juin 1977.
Les obsèques ont eu lieu le samedi 4 juin, à l'église de Cassis.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— Mme veuve Robert Testaud,
Ses enfants et son petit-fils,
M. et Mme Jean-Jacques Roulot, leurs enfants et petits-enfants,
Mlle Marie-Rose Jacquot,
ont la douleur de faire part du décès, survenu le 2 juin, dans sa quatre-vingt-huitième année, de
M. Antony ROULOT,
directeur honoraire des hôpitaux psychiatriques de la Seine,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918 avec palme,
commandeur de l'ordre de la Santé publique.
Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité familiale.
Les Demeures du Plessis,
27, avenue du Plessis,
92290 Châtenay-Malabry.
Sous-préfecture,
47200 Marmande.

— M. Henri Tagher et Mme, née Decamps,
Christiane et Marie-Anne Tagher,
M. et Mme André Decamps,
Les familles Tagher, Decamps, Conway, Solé et Pellebeuf,
Ses amis fidèles,
ont la profonde douleur de faire part du décès, dans sa vingtième année, des suites d'un accident, survenu le 27 septembre 1976, de
Vincent TAGHER,
leur fils, frère, petit-fils, neveu, cousin et ami.
Le service religieux aura lieu le 11 juin 1977, à 10 h. 30, en l'église de Louveciennes (78), sa paroisse.
L'inhumation aura lieu à Louveciennes.
Le présent avis tient lieu de faire-part.

[Le Seigneur nous l'a donné,
Le Seigneur nous l'a repris,
Que son Saint Nom soit bénit !]

Erratum

— Dans l'avis de décès de
M. Lucien BONAN,
paru dans notre numéro daté 7 juin, il a été omis M. et Mme Paul Bonan et leurs enfants.

Anniversaires

— Pour le deuxième anniversaire du rappel à Dieu de
M. Marcel NIVET,
une pieuse pensée est demandée à ceux qui ont conservé son souvenir, en union avec la messe qui sera médecine, la grand-croix de l'ordre d'Albi, le jeudi 9 juin.

Messes anniversaires

— Une messe pour le repos de l'âme de
Mme Alain Le PELLEY du MANOIR,
née Marie-Thérèse Le Borgne,
rappelée à Dieu le 12 mai 1977, sera célébrée le mardi 14 juin, à 9 h. 30, en l'église Saint-Philippe du Roule (chapelle de la Vierge).
De la part
Des familles Le Borgne, Joubert et Le Pelley du Manoir.

— A la mémoire de
Mme Léon POISSARD,
présidente des Gourmettes,
membre de très nombreuses associations gastronomiques et touristiques.
Une messe commémorative sera dite le vendredi 19 juin 1977, à 11 heures, dans la crypte de l'église Saint-Charles de Monceau, 22 bis, rue Legendre, Paris (17e).
Nous vous prions de bien vouloir venir rendre un ultime hommage à notre chère défunte.

Soutenances de thèses

DOCTORAT D'ETAT

— Samedi 11 juin, à 14 heures, université de la Sorbonne nouvelle, salle Gréard, M. Jacques Debouzy : « La métamorphose romanesque - Essai sur le développement du roman en Angleterre (1700-1750) ».

— Samedi 11 juin, à 14 heures, université de Paris-Sorbonne, amphithéâtre Guizot, M. Jean-Claude Delclos : « Le témoignage de Georges Chastellain ».

— Samedi 11 juin, à 14 heures, université Panthéon-Sorbonne, amphithéâtre Richelieu, M. Philippe Masson : « La marine française et la mer Noire (1918-1919) ».

— Samedi 11 juin, à 14 h. 30, université de Paris-VIII, bâtiment H, salle E 015 Mme Nicole Pietri, épouse Celeyrette : « Valéry et le Moi, d'après les « Cahiers » ».

— Samedi 11 juin, à 14 heures, université de Paris-Sorbonne, amphithéâtre Est (centre universitaire du Grand Palais), M. Jean Royer. Thèse principale : « Detlev von Liliencron. Itinéraire et évolution du poète lyrique (1844-1891) » ; thèse complémentaire : « Detlev von Liliencron - Theobald Nöthig. Correspondance (1884-1909), avec une bibliographie de leurs publications respectives ».

Communications diverses

— Mme Jacqueline Auriol a remis mardi soir les insignes de chevalier de la Légion d'honneur à M. Gilbert Trigano.

— Dans les salons de l'Elysée, M. Valéry Giscard d'Estaing a remis au docteur Etienne Girbal, membre correspondant de l'Académie de médecine, la grand-croix de l'Ordre national du Mérite.

Visites et conférences

JEUDI 9 JUIN

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 10 h. 30, métro Trocadéro, Mme Oswald : « Vivre en quartier ancien à Paris ».
14 h. 30, 58, rue d'Hauteville, Mme Legregeois : « Influence de Pompéi dans le décor de l'hôtel de Bourrienne ».
15 h., 1, rue du Figuier, Mme Magnani : « La bibliothèque Forney ».
15 h., place de la Sorbonne, devant la chapelle, Mme Oswald : « La Sorbonne ».
15 h., 1, r. de la Perle, Mme Saint-Girons : « Hôtel Libéral Bruant et le Musée de la serrurerie » (Caisse nationale des monuments historiques).
15 h., 2, rue de Sévigné : « Vieilles rues du Marais et ses deux plus vieilles maisons » (A travers Paris).
15 h., Grand Palais : « L'Islam dans les musées nationaux » (Mme Angot).
15 h., métro Saint-Paul : Chez un souffleur de verre » (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

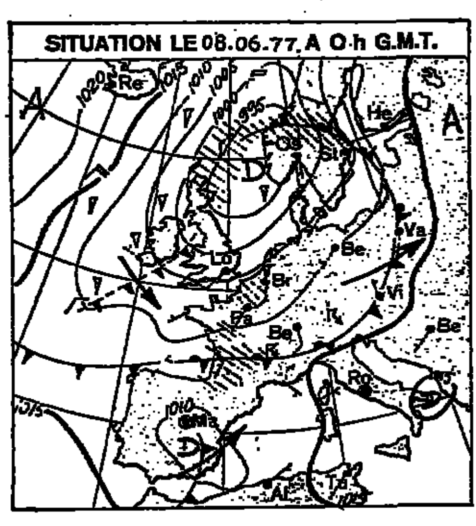
CONFERENCES. — 20 h., 10, rue du Mail, M. Yonten Gyatso : « Enseignement du bouddhisme tibétain ».
19 h. 30, 26, rue Bergère, Père Humbert Biondi : « Teilhard de Chardin » (L'Homme et la Connaissance).
21 h., salle Chopin-Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré : « Méditation transcendantale : la conscience, domaine de toutes possibilités. Lévitation. Maîtrise des lois de la nature ».
18 h. 15, 7, rue Francis-de-Pressensé : « Bali » (projections) (F.M.V.J. - Voyages).
20 h. 30, centre Rachi, 30, boulevard de Port-Royal : « Débat sur le dernier livre d'André Glucksmann : « Les Maîtres penseurs ».





AUJOURD'HUI

MÉTÉOROLOGIE



PRÉVISIONS POUR LE 9-VI-77 DÉBUT DE MATINÉE

Brouillard — Verglas dans la région

Evolution probable du temps en France entre le mercredi 8 juin à 0 heure et le jeudi 9 juin à 24 heures :

Notre pays demeurera sous l'influence d'une zone dépressionnaire axée de la mer de Norvège à la péninsule Ibérique.

Jeudi 9 juin, du Midi méditerranéen à l'Alsace et aux Ardennes, le temps sera assez chaud, nuageux et orageux. Les orages, qui éclateront dès le matin sur le littoral, gagneront ensuite nos régions de l'Est et du Nord-Est : ils seront parfois violents avec de la grêle et de fortes rafales de vent.

Sur le reste du pays, des nuages souvent abondants donneront encore des averses ou des pluies passagères. Ces précipitations, localement abondantes, pourront être précédées et suivies de quelques éclaircies, mais celles-ci seront généralement de courte durée.

Sur l'ensemble du pays, les vents souffleront le plus souvent du secteur sud. Faibles ou modérés en général (sauf rafales accompagnant les orages), ils seront toutefois assez forts sur le littoral méditerranéen.

Mercredi 8 juin, à 8 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 010 millibars, soit 757,5 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 7 juin ; le second, le minimum de la nuit du 7 au 8) : Ajaccio, 23 et 7 degrés ; Biarritz, 18 et 12 ; Bordeaux, 18 et 11 ; Brest, 14 et 5 ; Caen, 15 et 5 ; Cherbourg, 13 et 5 ; Clermont-Ferrand, 20 et 10 ; Dijon, 18 et 12 ; Grenoble, 23 et 13 ; Lille, 15 et 7 ; Lyon, 25 et 13 ; Marseille, 23 et 15 ; Nancy, 18 et 11 ; Nantes, 16 et 8 ; Nice, 22 et 15 ; Paris - Le Bourget, 17 et 9 ; Pau, 19 et 11 ; Perpignan, 20 et 14 ; Rennes, 15 et 6 ; Strasbourg, 20 et 12 ; Tours, 17 et 8 ; Toulouse, 22 et 11 ; Pointe-à-Pitre, 29 et 23.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 30 et 19 degrés ; Amsterdam, 14 et 4 ; Athènes, 25 et 17 ; Berlin, 22 et 11 ; Bonn, 18 et 11 ; Bruxelles, 15 et 9 ; îles Canaries, 26 et 18 ; Copenhague, 15 et 10 ; Genève, 23 et 13 ; Lisbonne, 24 et 13 ; Londres, 15 et 7 ; Madrid, 29 et 10 ; Moscou, 32 et 12 ; New-York, 19 et 11 ; Palma-de-Majorque, 23 et 15 ; Rome, 25 et 16 ; Stockholm, 16 et 9 ; Téhéran, 35 et 22.

Automobile

La conduite économique est-elle dangereuse ?

Notre consœur britannique Judith Jackson a réussi un exploit lors du récent Mobil Economy Run italien : consommer moins de 5 litres de carburant aux 100 km à 65 kilomètres à l'heure de moyenne. Pourtant, les routes tortueuses de Sardaigne, où se déroulait l'épreuve, valaient bien celles de notre Corse, et toute fraude (« roulette » ou arrêt du moteur) était interdite — et contrôlée.

Le véhicule, une Fiat 127 Brava 6 CV de série, était simplement bien préparé tout comme l'étaient, au dernier Mobil Economy Run français (*le Monde* du 4 octobre 1976), ceux qui réalisèrent, en ville, des consommations inférieures de 4 litres aux très officielles « normes conventionnelles ». D'autres épreuves ont montré qu'un bon pilote pouvait économiser près de 40 % de carburant, sur un même véhicule à parcours et à moyenne identiques, par rapport à un conducteur moyen. Le style de conduite est donc particulièrement important.

Quiconque a suivi une compétition d'économie peut se demander si la sobriété s'accorde bien avec la sécurité. Les champions montent rapidement leurs rapports jusqu'à la dernière vitesse et stabilisent leur allure légèrement au-dessus de la moyenne imposée, quelles que soient les embûches du parcours. Il leur faut donc aborder les virages sans freiner (tout ralentissement est un gaspillage d'énergie) et sans accélérer brusquement, ce qui ferait intervenir la pompe de reprise. Les dépassements, toujours trop longs, provoquent des angoisses, et les descentes, mises à profit, rappellent les « grands huits » des foires et leurs chariots fous.

D'autres techniques entrent en jeu pour gagner les quelques gouttes de carburant qui feront la différence : l'« aspiration » derrière un véhicule, le surgonflage des pneumatiques (peu dangereux mais inconfortable), l'obturation de toutes les prises d'air (glaces latérales et ventilation interne) afin de ne créer aucune perte aérodynamique, etc. Avis aux amateurs : si toute la France tentait l'expérience, les sinistres bilans des week-ends prendraient rapidement l'allure de catastrophes nationales !

Le respect du couple

Tout le monde ne s'appelle pas Taruffi — le champion incontesté de la conduite « pied léger » depuis de nombreuses années — et sa technique ne peut être acquise qu'en rallye ou en grands prix. On peut pourtant conduire économiquement sans risques inutiles. Un gain de 2 litres aux 100 kilomètres est un but raisonnable. Il suffit pour cela de respecter le couple.

N'importe quelle notice remise par les constructeurs mentionne à quel régime le moteur procure son couple maximal, c'est-à-dire le moment où sa force est la plus importante. Le meilleur couple est généralement situé entre 3 000 et 4 000 tours/minute, ce qui correspond sur le dernier rapport à une vitesse comprise entre 70 km-h te 120 km-h selon les véhicules. Au-dessus le moteur consomme trop pour l'effort qu'il accomplit, au-dessous, il ne va pas tarder à « brouter » (dans une côte, par exemple) et le passage au rapport inférieur devient nécessaire.

Tout l'art de la conduite consiste à se maintenir au régime du moteur le plus favorable — le couple maximal où le rendement est le meilleur — à quelques centaines de tours/minute près. C'est tout, mais ce n'est pas si facile !

Ce style de conduite, éprouvant au début à cause de la tension qu'il nécessite, n'a rien de rébarbatif, au contraire : un peu monotone sur les lignes droites — où la tentation est forte de « pousser une pointe » surtout pour les petites cylindrées — il devient agréable, presque « sportif », dès que la route devient sinueuse. Il faut alors éviter les ralentissements inutiles qui imposeront un rétrogradage et « anticiper », c'est-à-dire modérer son allure en fonction des difficultés prévisibles. Mais n'hésitez jamais à accélérer franchement, en passant un rapport inférieur si c'est nécessaire, lorsqu'un danger se présente : la sécurité vaut bien quelques décilitres d'essence et la route n'est pas un terrain de compétition, même s'il s'agit d'économie.

Les normes dépassées

Quelles consommations faut-il espérer ? Les résultats obtenus en concours ne sont pas significatifs puisqu'ils ne concernent que des véhicules remarquablement préparés (mais non modifiés) et peu chargés (un pilote sans bagage). Même si la version 1977 du Mobil Economy Run français (1) imposera deux équipiers par voiture, mieux vaut se fier aux « normes conventionnelles » établies par l'UTAC.

La consommation à la vitesse stabilisée de 90 km-h ne peut correspondre qu'à celle d'un véhicule normalement chargé (deux adultes et leurs bagages), dont la moyenne routière est de 65 km-h (un peu plus s'il s'agit d'une grosse cylindrée ou si le parcours est dégagé et peu accidenté). A la vitesse stabilisée de 120 km-h correspond une moyenne autoroutière de 100-110 km-h. Quant à la norme concernant le parcours urbain, elle peut toujours être améliorée, à 19 km-h de moyenne, à condition d'éviter les surrégimes et les coups de freins brutaux. C'est la conduite « chauffeur de taxi » qui n'a qu'un inconvénient : celui de participer au ralentissement du trafic et à l'exaspération des automobilistes.

MICHEL BERNARD.

(1) Les 30 septembre et 1er octobre prochains à Pau. Trois épreuves, en ville, sur route et sur autoroute, auxquelles pourront participer pour la première fois, les véhicules diesel.

P. T. T.

● *Télex automatique avec l'Afrique centrale orientale.* — Les abonnés au télex peuvent obtenir directement leurs correspondants du Botswana, du Lesotho, du Malawi, de Rhodésie, du Swaziland et de Zambie en composant le code d'appel 000000 au lieu de 020000.

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du 8 juin 1977 :

DES DECRETS

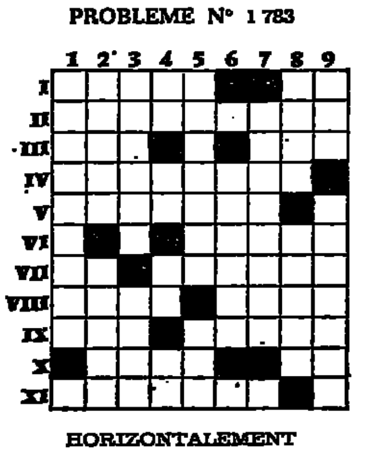
● Portant publication de l'accord complémentaire entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République fédérative du Brésil dans le domaine de l'énergie solaire et autres formes non conventionnelles d'énergie ;

● Portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat à compter du 1er juin 1977.

Le *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* du 8 juin 1977 publie des décrets portant élévation à la dignité de grand-croix et de grand officier, promotion et nomination ; portant promotion et nomination dans l'ordre des palmes académiques ; des arrêtés accordant une récompense pour acte de courage et de dévouement ; portant attribution de la médaille des évadés ; portant attribution de la médaille des services militaires volontaires ; portant attribution de la médaille d'honneur des douanes ; des citations à l'ordre de l'armée ; des décisions portant attribution d'une récompense pour acte de courage et de dévouement ; portant attribution de la médaille d'honneur des marins du commerce et de la pêche.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 1 783



HORIZONTALEMENT

I. Put temporairement un corps flottant ; Ebranlé. — II. Devraient toujours l'emporter. — III. Pièce de soutien ; Temps. — IV. Dispendieuses quand elles sont rares. — V. Se montrera infidèle. — VI. Servie au porteur. — VII. Préfixe ; Animal. — VIII. Cours d'Italiens ; Troue un tissu fragile. — IX. A qui la campagne a réussi ; Ne se faisait pas sans certains scrupules. — X. Pronom ; Abréviation. — XI. Concourent à un enrichissement.

VERTICALEMENT

1. On y peut voir le jour même la nuit. — 2. Poète ; Compagne de voyages. — 3. Se mire dans un lac ; Sont empruntées non sans un intérêt. — 4. Points opposés ; Symbole ; Dut se sentir devenir bête ; Note. — 5. Vidés sur le plat quand on manque d'assiette ; Préfixe. — 6. Génie. — 7. Intruses. — 8. Changent beaucoup avec le temps ; Boîtes. — 9. Point frais ; Sera mécontent.

Solution du problème n° 1 782

Horizontalement

I. Illusions. — II. Alu ; Oie. — III. Gemmes ; EM. — IV. Aa ; Aire. — V. Archives. — VI. Pâtée ; En. — VII. Erié ; Asti. — VIII. Son ; Ag. — IX. Enerveral. — X. On-dit. — XI. Savant ; Se.

Verticalement

1. Iago ; Pesées. — 2. Aaron. — 3 Lamartine. — 4. Ulmacée. — 5. Sue ; Hé ! ; Avon. — 6. Sai ; Agent. — 7. O ô ; Ives ; RD. — 8. Nièrent ; Ais. — 9. Semés ; Imite.

GUY BROUTY.

PRESSE

Le droit à l'information et la souveraineté des États

La liberté de la presse et la libre circulation de l'information sont les deux principaux sujets inscrits à l'ordre du jour de la conférence générale annuelle de l'Institut international de la presse, qui s'est ouverte, lundi 6 juin, à Oslo.

Quelque deux cent cinquante délégués, représentant vingt-cinq pays, y débattent notamment des subventions aux moyens d'information occidentaux ; des projets de textes sur le contrôle étatique de l'information en instance devant l'UNESCO ; de l'application des accords d'Helsinki pour ce qui concerne la libre circulation de l'information ; des conditions de travail des journalistes étrangers accrédités à Londres, Moscou et Beyrouth ; de la situation en Chine depuis la disparition de Mao.

Un colloque, organisé à Strasbourg, pour l'inscription du droit à l'information dans le droit international, vient également d'avoir lieu.

De notre correspondant

Strasbourg. — Le droit à l'information deviendra-t-il un nouveau secteur du droit international ? On serait tenté de le penser après le colloque que vient de consacrer à Strasbourg, du 2 au 4 juin, la Société française pour le droit international au problème de la circulation de l'information.

Sujet d'actualité qu'on évoquera à la prochaine conférence de Belgrade pour mesurer le chemin parcouru depuis Helsinki. Les peuples du tiers-monde s'en préoccupent, comme l'a montré, il y a un an, la rencontre de l'UNESCO à Nairobi. La circulation de l'information constitue un de ces carrefours des libertés proclamées dans les déclarations fondamentales des droits de l'homme, comme l'a rappelé Mme Bastid, membre de l'Institut, présidente de l'Association française pour le droit international, qui dirigeait les travaux du colloque.

Si des progrès ont été réalisés dans la libre circulation des informations, les deux attitudes fondamentales à son égard subsistent : celle de l'Occident et celle des pays socialistes. Dans le premier cas, prédominance de la *liberté personnelle, souveraineté* de l'Etat dans le second, qui considère que « *la bonne circulation de l'information* » est celle qui contribue à l'affermissement du type de société choisi, à la paix et à la détente. Certes, l'opposition ne sera jamais frontale, « *tous les gouvernements s'accordent pour dire que la liberté d'information est un droit fondamental*, a souligné le doyen Cohen-Jonathan, de la faculté de droit de Strasbourg. *Quand on en vient aux moyens réels d'une libre circulation, l'accord est moins facile et on se heurte à la souveraineté des Etats* ». La gamme des obstacles opposés à la circulation de l'information, depuis le non-renouvellement du permis de séjour du journaliste étranger jusqu'à la pression insidieuse sur le correspondant, est assez variée pour la freiner, sinon la tarir.

Une vue déformée des réalités nationales

A la suite du rapport du professeur Jacqué (Strasbourg), l'assemblée s'est aussi interrogée sur la nature de la conception de la libre circulation des informations. Revendication des pays libéraux à la technologie avancée, elle est également un moyen de faire pénétrer les idées dans d'autres systèmes et un véhicule pour la rentabilisation des entreprises : qu'il s'agisse du cinéma, de la télévision ou de l'édition. L'Angleterre, à elle seule, vend autant de livres que toute l'Afrique en édite.

Dans cette concurrence, le tiers-monde se plaint d'être submergé par une information qui n'est pas la sienne et qui risque de saper les fondements mêmes de sa culture, ainsi que l'a noté M. Balle, directeur de l'Institut français de presse. Dans ce contexte, on a mis en lumière le monopole d'information et de diffusion des grandes agences de presse internationales, toutes aux mains du monde blanc.

Les pays du tiers-monde leur reprochent de donner une vue déformée de leurs réalités nationales, ne retenant souvent que l'aspect folklorique ou sensationnel.

Le colloque a également examiné les aspects juridiques de la situation des agents eux-mêmes de l'information, des agences de presse, à la suite du rapport de M. Pigeat, directeur général adjoint de l'A.F.P., et celle des correspondants de presse. Le problème de la protection internationale des correspondants de presse à l'étranger, qui fera l'objet d'une convention internationale du Conseil de l'Europe, a été évoqué par M. R. Muller, directeur des droits de l'homme de cette organisation.

Tirant les leçons du colloque, le professeur Pinto, de l'université de droit et des sciences économiques de Paris, a constaté que le droit international de l'information était dominé par un principe juridique : celui de la liberté de l'information, tant au plan interne qu'au plan externe. « *L'information sort donc du domaine de la compétence exclusivement nationale des Etats* », a-t-il souligné. Critiquer les atteintes des Etats à ce droit ne saurait donc être considéré comme une ingérence dans les affaires internes. « *Est-ce que ce droit international permet ou autorise une action de protection directe des individus et groupes qui ont droit à la libre information ? Je pense que oui* », a conclu M. Pinto.

JEAN-CLAUDE HAHN.

« LE MATIN » UN TITRE CONTESTÉ

Depuis le milieu de la semaine dernière, le quotidien édité depuis quatre mois par M. Claude Perdriel, « le Matin de Paris » paraît, comme nous l'indiquions dans nos dernières éditions du 8 juin, sous le titre « le Matin ». Ce qui a conduit M. Dominique Pado, sénateur (ind.) de Paris et codirecteur de « l'Aurore », à poser une question écrite au premier ministre.

« Un nouveau journal parisien, constate-t-il, par une contraction du libellé légalement déposé, utilise depuis quelques jours le titre d'un des quotidiens français frappés d'interdit par l'article 3 de l'ordonnance du 30 septembre 1944 visant les organes de presse ayant paru sous l'occupation. » M. Dominique Pado demande donc au premier ministre « si l'interdit visant ces différents titres a été levé et, dans ce cas, depuis quelle date leur utilisation peut être considérée comme légale. Dans le cas contraire, il lui serait reconnaissant de lui dire quelle action il compte entreprendre pour assurer, dans le cas soulevé comme dans tout autre, le respect de l'ordonnance précitée ».

M. CLAUDE MAURIAC QUITTE « LE FIGARO »

M. Claude Mauriac, chroniqueur littéraire au *Figaro* depuis 1974, a manifesté officiellement son désir de quitter ce quotidien, en invoquant la clause de conscience.

Dans *le Figaro* de ce mercredi 8 juin, « l'Ours » reparaît sans les noms de MM. Jean d'Ormesson et Raymond Aron. En revanche, ceux de MM. Max Clos, directeur de la rédaction, et Xavier Marchetti, codirecteur, y figurent toujours.

[M. Claude Mauriac avait collaboré au *Figaro* dès 1938, mais c'est en 1946 qu'il y entre officiellement. En 1954, il y inaugure sa chronique littéraire régulière tout en assurant la critique cinématographique du *Figaro littéraire*.

M. Claude Mauriac avait été vice-président de la Société des rédacteurs du *Figaro* de 1969 à 1973.]

LE PRIX « DÉCOUVERTE DU JAPON »

L'Association de presse France-Japon, que préside Mme Louise de Bea, a attribué, lundi 6 juin, le prix du concours « Découverte du Japon » à Mlle Esmiol, vingt ans, étudiante à l'école supérieure de commerce de Marseille pour un mémoire sur les produits français dans les grands magasins japonais.

Décerné pour la première fois, en présence de l'ambassadeur du Japon, M. Kitahara, qui faisait partie du jury, ce prix, offert par l'Association de presse France-Japon, la Chambre de commerce française du Japon et les compagnies Air France et Japan Air Line, consiste en un voyage à Tokyo, à l'issue duquel la lauréate remettra une synthèse de son étude destinée à être publiée.

● *La commission de la carte d'identité* des journalistes professionnels informe les journalistes ayant effectué, au 1er juin 1977, les deux années de stages prévues par la convention collective, qu'ils peuvent bénéficier, à partir de cette date, des droits ouverts aux journalistes titulaires.

LES COMPTES DU « MONDE » EN 1976

Le 26 mai 1977 s'est tenue l'assemblée générale ordinaire annuelle des associés de la S.A.R.L. « Le Monde » qui ont approuvé les comptes de l'exercice 1976. Ceux-ci font ressortir un bénéfice net de 608 515,66 F après dotation aux amortissements, provisions et réserves de 7 805 894,20 F.

BILAN AU 31 DECEMBRE 1976

ACTIF		PASSIF	
Frais d'établissement	1 940 541,32	Capital	300 000,00
Immeubles	32 744 411,64	Réserve légale	30 000,00
Installations	55 421 528,20	Réserve générale	4 242 528,91
Matériel et mobilier	38 171 327,03	Réserve de réévaluation	466 224,44
Immobilisations incorporelles	2 223 572,30	Réserve spéciale	164 393,69
Immobilisations en cours	2 396 656,94	Dette à moyen et long terme	3 500 000,00
Participation à la construction	3 802 128,44	Amortissements	106 032 695,72
Valeurs engagées	3 833 256,16	Provisions	16 858 865,73
Stocks et travaux en cours	5 061 641,51	Abonnements à servir	20 697 788,75
Débiteurs divers	44 621 905,11	Créditeurs divers	38 535 808,29
Disponible	3 218 952,54	Bénéfice net 1976	608 515,66
	193 435 821,19		193 435 821,19

COMPTE D'EXPLOITATION 1976

PRODUITS « Le Monde »		CHARGES	
Abonnements	28 089 457,02	Traitements et salaires	107 435 446,71
Ventes	81 300 170,10	Charges sociales	28 971 065,83
Publicité	147 671 831,26	Papier	46 951 368,56
Droits de reproduction	845 454,23	Courtage et frais de publicité	26 687 845,26
Vieux papiers	1 030 306,22	Frais de vente	17 011 332,88
Produits divers	223 702,02	P.T.T.	9 358 444,39
	259 160 920,85	Autres charges d'exploitation	14 222 516,51
Autres activités :		Frais généraux	11 163 381,12
Sélection hebdomadaire	2 575 105,18	Impôts et taxes	3 956 447,44
Weekly Selection	9 066,17		265 757 862,70
Monde diplomatique	3 635 734,89	Marge brute d'exploitation	8 414 409,86
Monde des philatél.	1 823 598,97		274 172 272,56
Doss. et Documents	2 681 844,51		
Monde de l'éducation	3 908 336,12		
Travaux imprimerie	24 793,00		
Recettes et profits divers	351 872,89		
	274 172 272,56		

L'année 1976 se caractérise par une reprise modérée de l'expansion. La vente (+ 3 %) a atteint son plus fort niveau depuis l'origine et « Le Monde » consolide ainsi sa place de troisième quotidien français après « Ouest-France » et « France-Soir (cf « Le Monde » du 26 mai 1977).

Le lignage de la publicité s'est légèrement accru (+ 1 %) et l'augmentation importante du chiffre d'affaires (+ 12 %) doit être attribuée essentiellement aux effets de l'inflation.

« Le Monde de l'éducation », dans sa deuxième année, connaît une diffusion de près de 90 000 exemplaires. La vente de deux autres publications mensuelles et celle de « la Sélection hebdomadaire » progressent de 1,5 %.

Le bilan et le compte d'exploitation de 1976 ne tiennent pas compte des conséquences du nouveau régime de la T.V.A. qui est entré en vigueur le 1er janvier 1977. Ils sont établis selon l'ancien plan comptable et c'est ainsi, par exemple, que les recettes de vente sont comptabilisées au prix net et non pas au prix fort. Selon le nouveau mode de calcul, elles auraient atteint 138 200 000 F pour le quotidien, représentant ainsi, avec les abonnements, 53 % du chiffre d'affaires contre 47 % pour la publicité.

Le bénéfice brut de 8 400 000 F a diminué d'un million en valeur absolue et plus encore si on le calcule en francs constants. Il est néanmoins suffisant pour assurer les investissements et améliorer la trésorerie. La rémunération du capital est statutairement limitée à 6 % de la valeur nominale des parts, soit, au total, 18 000 F.

...tion et la souveraineté des É...

Une vue déformée des réalités nationales

JEAN-CLAUDE ...

LES COMPTES DU « MONDE » EN...

ANNONCES CLASSÉES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	45,76
"Placards encadrés" 2 col. et + (la ligne colonne)	42,00	48,04
DEMANDES D'EMPLOI	9,00	10,29
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC.	70,00	80,08
L'IMMOBILIER	28,00	32,03
"Placards encadrés"	34,00	38,89
Double insertion	38,00	43,47
"Placards encadrés"	40,00	45,76
L'AGENDA DU MONDE	28,00	32,03

offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi

Très important groupe multinational ayant des activités industrielles et commerciales réparties sur plusieurs centres en France
recherche pour Paris

Le Responsable du développement de son infrastructure informatique

Hardware – Software – Teleprocessing – Méthodes

Le candidat devra **obligatoirement** :
- *être ingénieur d'une grande école scientifique* ;
- avoir **une expérience d'ingénieur système** d'au moins 3 ans dans un important centre informatique ;
- avoir une connaissance pratique des **matériels et Software IBM, du Teleprocessing, des Systèmes de Data base et Data communication** ;
- parler et écrire couramment **l'anglais**.

Nous promettons au candidat entreprenant et méthodique, **de larges responsabilités** pour l'élaboration et la réalisation d'un plan ambitieux.

Adresser candidature sous référence NABIS (à mentionner sur l'enveloppe) à :

Publicis Conseil
EMPLOIS et CARRIÈRES
30, rue Vernet, 75008 PARIS

COLLABORATEURS COMMERCIAUX
GEP - 644-52-00

IMPORTANTE SOCIETE *DE BATIMENT* recherche pour son SIEGE SOCIAL PROCHE BANLIEUE SUD DE PARIS

INGÉNIEUR D'AFFAIRES CONFIRME

Expérience professionnelle 5 ans minimum
Disponible rapidement

Envoyer C.V. détaillé, photo, à nº 16.336, CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, 75040 PARIS Cedex 01, qui transmettra.

CENTRE HOSPITALIER de COURBEVOIE (92)
30, rue Kilford. Tél. 788-82-65
recrute

INFIRMIERS-ES D.E.
de jour et de nuit
Assistante sociale D.E.

CAP/SOGETI L.G.D.

recrute

INGÉNIEURS CHEF PROJET
ANALYSTES PROGRAMMEURS MINISYSTÈME

- Ayant au moins 2 ans d'expérience
- Formation universitaire souhaitée
- Langage COBOL, GAP 2, Assembleur

Adressez C.V., photo et prétentions à M. René CLARET, Directeur Général,
25, rue Lariche, 75015 PARIS.

CAP SOGETI L.G.D

PIF GADGET

NUMERO UN DE LA PRESSE ENFANTINE
recherche

ASSISTANT DE PUBLICITÉ

— Il sera spécialement chargé de la prospection de nouveaux annonceurs (Publicité et Promotion).
— Le candidat devra avoir acquis une première expérience de vente et être libre immédiatement.
— Rémunération : fixe + commissions.

Envoyer C.V. détaillé, photo et prétentions, à : Jean-Pierre SOUPA - Régie 9, 126, rue Lafayette - 75010 PARIS

ACHETEUR IMPRIMERIE

est recherché par le service APPROVISIONNEMENTS d'un *Etablissement Financier national.*

Il devra avoir une expérience d'au moins 5 ans dans une entreprise du secteur tertiaire et des connaissances sérieuses dans la production de l'imprimerie.

Décentralisation proche banlieue ouest fin 78.

Envoyer curr. vitae, prétentions et photo à nº 1124, COFAP, 40, rue de Chabrol, 75010 PARIS, qui tr.

Société Secteur Alimentaire, C.A. : 120 M.F., appartenant à un groupe Français important, recherche :

UN CHEF DE PRODUITS

28 ans *minimum, diplômé Ecole de Commerce* ou Sciences Eco., ayant l'expérience des produits de grande consommation.

Ce poste, situé à Paris et rattaché à la Direction Commerciale-marketing, est à créer.

UN DIRECTEUR D'USINE

35 ans minimum, ingénieur diplômé.

Le poste, rattaché à la Direction Générale, demande beaucoup d'autorité et de rigueur, un sens aigu des responsabilités, de grandes qualités d'organisateur et de gestionnaire.

Une expérience en méthodes, en industrie agro-alimentaire et en *direction d'usine est souhaitée.*

L'Usine, 150 personnes, est située près d'Auxerre.

Envoyer C.V. détaillé, lettre manuscrite, prétent. et photo à *C.L.I.P., 198, bd Péreire*, 75017 PARIS.

Si l'argent ne fait pas le bonheur le produit ne fait pas le Vendeur

mais **la qualité d'un produit en facilite la diffusion**

Nous avons les produits........
financiers qui répondent aux motivations d'un créneau de clientèle de haut niveau. Ils associent tous les avantages d'un bon placement : **sécurité-rentabilité.**

Nous cherchons les hommes...
qui se verront confier la distribution de nos produits après avoir bénéficié d'une formation initiale complète et rémunérée.

Les meilleurs
prendront progressivement en charge la responsabilité de la création de nouvelles unités de vente.

Nous exigeons des candidats.
23 ans minimum
une bonne formation générale
le goût certain de convaincre
une volonté déterminée de réussite

1re lettre manuscrite à A.B. PUBLICITE, réf. ZA.781, 13, bd des Italiens - 75002 PARIS, qui transmettra
(Merci de bien vouloir rappeler la référence)
Vacances Août assurées



emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux

Création de poste — 35 ans mini.

MONOPLAST : EMBALLAGES PLASTIQUES POUR PRODUITS GRAND PUBLIC. C.A. 200 M.F. EFFECTIF 1.250 PERSONNES 3 UNITES DE PRODUCTION, CREE LE POSTE DE

Directeur de Production et des Méthodes

INGENIEUR GRANDE ECOLE

Ce poste convient à un Ingénieur de haut niveau, pouvant justifier d'une expérience analogue dans une entreprise de fabrication de grande série - expérience «plastiques» appréciée - ayant l'expérience de conduite de projets industriels et ayant acquis de ce fait une connaissance approfondie de la direction des méthodes et de la gestion de production - anglais apprécié.

Directement rattaché au Directeur Industriel, il jouira d'une grande autonomie *d'action dans le cadre d'un budget de production prévisionnel global et par usine.*

Ses missions :
- assumer la responsabilité du profit des usines par la surveillance constante des PR
- de ce fait, décider et mener à bonne fin toutes actions et, notamment correctives, de nature à *assurer la réalisation des objectifs définis (volumes, PR,...)*
- prendre personnellement la *direction des méthodes*
- assumer un rôle de coordination interusines pour améliorer le profit. Les *Directeurs d'usine* lui sont directement rattachés.

Lieu de travail : SOUSTONS (Landes)

sélé CEGOS — Adresser lettre man. + C.V. détaillé sous réf. 73398/M à Madame CLERE, Sélé-CEGOS 33, quai Galliéni 92152 SURESNES.

Recherchons
CHEF DE BUREAU FABRIC. TECHNICIEN SUPERIEUR ou *INGENIEUR* pour diriger serv. ordonnancement, méthodes, expérience de la production, esprit d'animation et de travail en équipe.

Adress. C.V. par lettre mansc. aux Anc. Ets Chaubeyre La Guerouide, 27160 Breteuil-s/Iton.

Entreprise Orléanaise recherche Agts de *Méthodes* Electroniciens pour l'établissement de procédures, gammes de fabrication et *suivi de pièces. Expérience* dans poste similaire apprécié. Envoyer lettre manuscrite avec C.V. détaillé et prétentions à : HAVAS ORLEANS, nº 202.909, qui transmettra.

Importante Societe Industrielle de METZ (57) embauche pour animer le contrôle de gestion

INGÉNIEUR

H.E.C., E.S.S.E.C. ou E.S.C.A.E. avec équivalence D.E.C.S., formation I.C.G. appréciée. Expérience de quelques années souhaitée mais non indispensable.
Ecrire nº 3.027, *PUBLICITES REUNIES*, 112, bd Voltaire, 75011 PARIS

ANNONCES CLASSÉES TÉLÉPHONÉES
296-15-01

FABRICANT FRANCAIS DE JOUETS
recherche son

DIRECTEUR COMMERCIAL

L'entreprise, de taille moyenne, est en expansion rapide. Très ouverte à l'innovation, bien implantée sur le marché français, elle se développe également à l'Exportation.

Votre poste: rattaché au Directeur Général, vous serez responsable du développement des marchés français et européens: conception et mise en place de la politique commerciale - Animation de l'équipe vente - Participation à l'élaboration des collections.

Nous souhaitons confier ce poste à un homme jeune, réaliste et novateur apportant une solide expérience de direction commerciale (5 ans minimum) sur des marchés similaires (Biens de consommation ou mode par exemple) et une bonne connaissance des circuits de la grande distribution.

La pratique de l'Anglais est indispensable.
L'Allemand est un atout supplémentaire, de même que l'expérience de l'exportation.
Résidence: ville agréable en Haute Savoie.

Merci d'adresser votre candidature avec C.V. détaillé en indiquant votre rémunération actuelle sous référence 326C.C. à notre Conseil

algoe
Association Lyonnaise d'Ingénieurs Conseils
Route de Champagne, 69130 ECULLY.

Laboratoire Pharmaceutique Français recherche

PHARMACIEN

pour assumer la fonction nouvellement créée de

DIRECTEUR DE L'EXPLOITATION INDUSTRIELLE

180.000 F +

Il sera chargé de la Direction d'un ensemble de deux usines ayant déjà chacune leur responsable. *Il aura, entre autres, pour tâche principale la mise* en place de techniques modernes de Direction (conceptions et relations du travail, DPO) et de Gestion (méthodes, charges machines, optimisation, ordonnancement, stocks, maintenance, étude et contrôle des coûts, budgétisation et contrôle de gestion : un important Département Informatique pourra contribuer à ses travaux)

Il aura la responsabilité des Achats et des Approvisionnements, d'une partie des matières premières et des éléments de conditionnement.

Il assistera enfin la *Direction Générale* dans différentes missions de confiance.

Ce poste aux *perspectives ouvertes* conviendrait à un candidat de valeur d'au moins 32 ans ayant environ 10 années d'expérience dans des fonctions identiques ou analogues. Etant amené à participer aux réunions de la Direction Générale, il devra *être familier des règles modernes de gestion des* Entreprises. La connaissance de l'Anglais sera appréciée.

La fonction sera exercée au Siège Social dans la proche banlieue sud de Paris.

Adresser C V détaillé + photo sous la réf. 2714 à :

SIMON BROTMAN - CONSULTANTS
15, avenue Victor-Hugo, 75116 Paris.
Les dossiers seront traités confidentiellement.

Lilly — ZONE INDUSTRIELLE 67640 FEGERSHEIM

recherche pour son unité de production (effectif 450 personnes):

LE CHEF DE DEPARTEMENT PRIX DE REVIENT COMPTABILITE GENERALE

Ses responsabilités majeures seront essentiellement axées sur les prix de revient. Homme du dialogue et de la concertation, il
- participera à *la rédaction du cahier de* charges d'un nouveau système de prix de revient
- redéfinira les besoins des utilisateurs, développera et unifiera l'ensemble des systèmes d'informations et *de procédures en place*
- *planifiera et contrôlera* les activités des services comptables.

De formation supérieure, HEC, Sup de Co, ESSEC, il aura une expérience de 3 à 5 ans acquise soit en qualité de responsable d'un service comptable et financier, soit en qualité d'analyste-financier, de préférence en unité de production. Il devra justifier d'une première expérience d'un système de "coût standard".

L'expérience de la comptabilité américaine est très souhaitable; la connaissance de la *langue anglaise appréciée.*

Faire offre avec lettre manuscrite et CV, rémunération annuelle actuelle et prétentions *au Service du Personnel.*

CRÉDIT AGRICOLE DE LA CHARENTE-MARITIME
recherche

UN ORGANISATEUR

- Possédant expérience en organisation d'au moins 2 ans,
- Agé *d'au moins 30 ans* et si possible diplômé enseignement supérieur.

Attributions :
- Participation aux études des nouvelles applications *(informatiques ou non),*
- Analyse de fonctions, de circuits et de procédures,
- Conception de systèmes d'organisation.

Adresser *Curriculum Vitae* et photo à CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL B.P. 42 — 17102 SAINTES CEDEX

IMPORTANT GROUPE PHARMACEUTIQUE recherche pour MONTPELLIER

DOCTEUR ÈS SCIENCES ou MÉDECIN SPÉCIALISTE

Cardio-Vasculaire

pour assurer la responsabilité d'une unité de recherches pharmacologiques.

Adresser curr. vitae détaillé à : Mme BENAIN, Centre de Recherche CLIN-MIDY Rue du Professeur-Joseph-BLAYAC, 34082 MONTPELLIER Cedex.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ FRANÇAISE
secteur papetier
recherche pour une de ses usines *VAL DE LOIRE*, un

INGÉNIEUR chimiste

âge minimum 28 ans, ayant 2 à 3 ans d'expérience industrielle

Méthodes ou Fabrication.

Mission : rattaché au Chef du Service Méthodes Fabrication, il **participera au développement** et **à la mise en fabrication de nouveaux produits.**
Connaissance de la langue anglaise *indispensable.*

Adresser C.V. (photo + prétentions) sous Réf. 3676 à :

GAMMA SELECTION
6, place d'Estienne d'Orves 75009 Paris

Filiale française en forte expansion d'un **GRAND CONSTRUCTEUR D'ORDINATEURS DE BUREAU** commercialise une nouvelle gamme de petits *systèmes de gestion* ayant un excellent rapport performances - prix.

Elle crée en proche banlieue ouest Paris, un poste de

chef des ventes

Il organise, anime et contrôle une équipe d'ingénieurs commerciaux prospectant et vendant aux PME exclusivement sur Paris et région parisienne.

De formation supérieure, il a :
- une *réelle expérience de la prospection et de* la vente aux PME, acquise de préférence sur des produits analogues,
- une efficacité prouvée dans l'animation d'une équipe commerciale.

Rémunération élevée, fonction des résultats.

Adresser lettre manuscrite, C.V., photo et rémunération actuelle sous réf. 675 M à notre Conseil

centor DEPARTEMENT EMPLOI
13 bis, rue Henri Monnier 75009 PARIS.

LE MONDE s'efforce d'éliminer de ses Annonces Classées tout texte comportant allégation ou indications fausses ou de nature à induire en erreur ses lecteurs.
Si, malgré ce contrôle, une petite annonce abusive s'était glissée dans nos colonnes, nous prions instamment nos lecteurs de nous le signaler en nous écrivant :

LE MONDE, Direction de la Publicité,
5, rue des Italiens, 75009 PARIS.



offres d'emploi

INGENIEURS D'ETUDES BATIMENT

ELECTRICITE - CLIMATISATION

Notre société développe son activité second-œuvre à l'étranger. Nous recherchons pour seconder notre Directeur Technique 2 ingénieurs de formation supérieure (A et M, ESE, ou équivalent), ayant quelques années d'expérience d'un bureau d'études ou d'une direction technique dans le bâtiment.

Nous voulons leur confier une responsabilité de

CHEF DE GROUPE

dans leur spécialité (électricité ou conditionnement d'air). Nous attendons d'eux des qualités de rigueur dans l'organisation et le fonctionnement de leur section.

Ces 2 postes sont à pourvoir à PARIS avec quelques déplacements à l'étranger. Une bonne connaissance de l'anglais est souhaitée.

Veuillez écrire sans tarder avec C.V. photo et prétent. s/réf. 885 à SWEERTS B.P. 269 75424 Paris Cedex 09 qui tr.

TOTAL
COMPAGNIE FRANCAISE DES PETROLES

La Direction Analyse et Synthèse Opérationnelles de **TOTAL EXPLORATION PRODUCTION**, recherche un

AUDITEUR OPERATIONNEL

Sa mission, orientée dans le sens de l'assistance aux services fonctionnels et les actions de coordination, comportera d'une manière générale les tâches suivantes :
- Diriger les vérifications des fonctions opérationnelles et services fonctionnels qui lui sont assignées
- Apprécier l'adaptation et l'efficacité des contrôles établis par les Directions sur ces activités
- Déterminer si les activités exercées dans tous les domaines par les unités opérationnelles sont conformes aux instructions, aux politiques et aux procédures établies par la Direction
- Rendre compte, au moyen d'exposés oraux et de rapports écrits, des constatations de l'audit et formuler des propositions pour corriger les insuffisances éventuelles, et pour améliorer les conditions de fonctionnement, réduire les coûts...
- Effectuer des interventions spéciales à la demande de la Direction.

Les candidats, de formation supérieure (grandes écoles commerciales ou Ingénieur) auront déjà trois à cinq années d'expérience en contrôle de gestion, audit ou organisation. Ils pratiqueront parfaitement l'anglais. Ils ne sont pas rebutés par de fréquentes missions à l'étranger et devront même envisager, après deux à trois ans de formation au Siège, une expatriation en famille.

Si ces perspectives vous intéressent, adressez votre C.V. manuscrit + photo au Service Recrutement 5, rue Michel-Ange 75781 PARIS Cedex 16, sous réf. 77027.

Imp. sté, implantée au GABON rech. pour son centre industriel A PORT-GENTIL

UN OPÉRATEUR CONFIRMÉ

sur système HB 61/60 ou équiv.

ou UN ANALYSTE-PROGRAMMEUR

débutant pouvant également assurer fonctions OPERATEUR après formation par nos soins à Paris.

Adress. C.V., dét., photo et prét. s/réf. 889M à SWEERTS, BP 269, 75424 PARIS CEDEX 09, qui tr.

Importante Société recherche pour son service Commercial JEUNE INGENIEUR formation Grande Ecole ou Assimilé, ayant au minimum deux années d'expérience dans la fabrication ou le développement de semi-conducteur. Ecr. av. C.V., photo, à n° 3.017, PUBLICITES REUNIES 112, boul. Voltaire, 75011 Paris.

PRESTA FRANCE

URGENT recherche POUR LE PORTUGAL

TECHNICIENS

supervision travaux électricité utilités - partie off site. Parlant anglais. Adr. C.V. et photo (retournée) : 45, rue Championnet - (18e)

Société 8e arrdt rech. PROGRAMMAT. ANALYSTE G.A.P. 2, Homme ou Femme expér., poste à pourvoir rapidement. Tél. pour rendez-vous 359-14-90 poste 22

Société Services, Motte-Picquet 4 ordinateurs 360, rech. Pupitreurs DOS confirmés. Libres rapidement, min. 3 ans expér., trav. de nuit. Env C.V., photo et prét. à I.I.E. 2, pass Duguesclin, 75015

Burroughs

poursuit son expansion et recherche pour ses départements :
- *TELECOMMUNICATIONS*
- *LARGES SYSTEMES*
- *PROGICIELS*
- *LOGICIELS de BASE*
- *FORMATION*

ANALYSTES

jeunes diplômés d'études supérieures (maîtrise d'informatique ou ingénieurs débutants)

pour Paris, Lyon, Lille, Afrique du Nord.

Libérés O.M. - Anglais souhaité.

Adresser C.V. détaillé, photo et prétentions à M. Louis-Marie ROLIN, S.A. BURROUGHS 230, av. Laurent-Cely, 92230 Gennevilliers. Réponse rapide à toutes les candidatures.

ANNONCEUR IMPORTANT DANS LE SECTEUR de

L'IMMOBILIER et de la CONSTRUCTION

recherche

POUR SON SERVICE PUBLICITÉ

UN ou UNE ASSISTANTE de GESTION du CHEF de PUBLICITÉ

Le ou la candidate devra justifier de 2 à 3 années d'expérience dans une agence de publicité à un poste similaire.
DEVRA BIEN CONNAITRE le fonctionnement d'une agence et surtout les rouages internes.

Envoyer C.V. et photo, n° T 74.533 M, REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS.

Centre de Recherche Biologique de classe internationale

recherche

Pour la Direction d'un Service

de SPECTROMÉTRIE de masse

Docteur en Sciences ou PhD en Chimie, Biologie, Pharmacologie

- ayant une expérience de 4 à 5 ans dans les techniques de Spectrométrie de masse,
- et de 3 ans au moins dans l'application de la Spectrométrie de masse à la biologie.

Rémunération importante.

Adresser C.V. sous n° 7.109 « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 Paris-9e, qui transmettra.

Société spécialisée en péri-informatique proche Banlieue Nord-Ouest recherche pour son bureau d'études

DESSINATEURS PROJETEURS II

ayant une bonne expérience en :
- implantation électronique,
- petite mécanique et tôlerie fine,
- conception des pièces moulées en thermoplastiques et non ferreux.

AGENTS TECHNIQUES III

B.T.S. ou D.U.T. électronique

Expérience demandée 2 ans minimum en étude logique.

Ecrire avec C.V. et prétentions n° 5.327, SIPEP 3, rue de Choiseul, Paris-2e qui transmettra.

IMPORTANTE SOCIETE U.S. recherche

INGÉNIEUR TECHNICO-COMMERCIAL

Conviendrait à diplômé possédant quelques années expérience machines-outils ou outillages mécaniques.

Création de poste. Anglais nécessaire.

BASE PARIS OU LYON

Adresser curriculum vitae, photo et prétentions, HAVAS LYON, 3.903.

Filiale Groupe BURMAH

CASTROL

recherche :

DIRECTEUR DE MARKETING

Il devra :
- définir la stratégie marketing
- élaborer et faire appliquer la politique commerciale des Directions de Vente et superviser la Publicité en harmonie avec les directives du Groupe
- participer aux ventes à haut niveau.

Il dépendra du PDG.

Agé d'au moins 35 ans, de formation supérieure, il devra être parfaitement bilingue anglais.

Une expérience dans une fonction et une activité similaires sera exigée.

Ecrire à Y. Blanchon, Réf. B. 9247

MSL 73, bld Haussmann 75009 PARIS Tél. 265.37.00

Laboratoire analyses médicales Paris recherche pour POSTE DE DIRECTION

PHARMACIEN

titulaire 3 C.E.C. min., disponible rapidem. Ecr. en joignant C. V. détaillé sous n° 4.810 B, BLEU PUBL., 17, rue Lebel, 94300 VINCENNES.

92-BOULOGNE-Mo Billancourt
Pour faire face à rapide expansion, Grossiste Editeur en Tissus Ameublement rech. pour son gérant :

UN (E) ADJOINT (E)

Le candidat devra posséder un sens commercial très développé
Il sera chargé :
- de l'animation d'une équipe de 15 personnes (commandes, facturation, magasin) ;
- du contrôle et de l'amélioration d'une organisation permettant de garantir le meilleur service à la clientèle ;
- expérience professionnelle minimum 5 ans ;
- position cadre ;
- entrée en fonction septembre.

Envoyer C.V.+lettre manuscrite avec photo et prét. ss n° 64.125 JRP 39, rue de l'Arcade, 75008 PARIS, qui transmettra.

GROUPE EUROPEEN recherche pour BASSIN PARISIEN

5 COMMERCIAUX

Profil : Forte personnalité Dynamisme. Motivés aux problèmes des P.M.E.

Ces hommes de contact recevront une formation complète au poste de

DÉLÉGUÉ CONSEIL

auprès DIRIGEANTS d'ENTREPRISES

Si vous êtes libres immédiatem., possédez voiture + téléphone,

Téléphoner à M. BARRIERE, le mercredi 8 et jeudi 9, de 9 h à 19 h au 886-11-24, P. 286, ou envoyer C.V. sous référence NIVE (mentionnée sur envel.). EMPLOIS ET CARRIERES 30, rue Vernet - 75008 PARIS

Importante Société Secteur Transformation Plastiques recherche

UN CHEF COMPTABLE

responsable comptabilité générale, analytique, budget, analyse d'écarts.
Conviendrait à titulaire DECS avec minimum de 5 ans dans les mêmes fonctions.
Lieu de trav., 60 km. nord Paris. Prise de fonction, 1er octobre 1977.
Adres. C.V. + photo et prét. à S.B.E.C., 3-5, r. Paul-Bert, 92100 BOULOGNE.

Société spécialisée dans l'emballage recherche

DÉLÉGUÉ TECHNICO-COMMERCIAL

PROFIL :
1 à 2 ans études supérieures, esprit inventif, débutant ou ayant 1 ou 2 années d'expérience de la vente en milieu industriel

NOUS PROPOSONS :
Une situation stable avec potentiel d'évolution. Lieu de travail : Haute Normandie. Voiture fournie.

Envoyer lettre manuscrite curr. vitae et photo sous n° T 074.675 M à REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS, qui transmettra.

SOCIETE INTERNATIONALE spécialisée dans le traitement anti-pollution crée sa filiale à Paris et recherche

INGÉNIEUR COMMERCIAL

Le candidat retenu aura :
- une formation d'ingénieur chimiste ;
- une expérience des négociations de contrats clés en main ;
- une connaissance de la législation dans le domaine de la pollution liquide/gaz ;
- une parfaite connaissance de l'anglais.

S'il est capable de développer toutes les capacités tant commerciale qu'administrative de la filiale, le candidat pourra envisager nomination au rang d'administrateur dans un proche avenir.
Salaire de début intéressant, véhicule de fonction et autres avantages en rapport avec le poste.

Ecrire avec C.V. détaillé sous référence IC/EC à TAS, 77, rue La Boétie, 75008 Paris, qui transm. aux Conseillers chargés de ce recrutement.

IMPORTANT PERIODIQUE recherche

chef de publicité

PROFIL :
- doit posséder un esprit rationnel et logique
- doit aimer la vente ou avoir le désir d'entrer en contact avec différentes firmes.
- doit être capable de faire la synthèse des différentes actions qu'il a entreprises afin d'en tirer les lignes de force et pouvoir les répercuter au niveau du service
- doit être organisé
- serait souhaitable qu'il ait une expérience soit marketing, soit vente chez un annonceur
- doit avoir un caractère affirmé et de l'ascendant
- avoir de l'ambition.

Ecrire avec curriculum vitae, photo et prétentions à HAVAS CONTACT. 156, bd Haussmann, 75008 PARIS sous référence 35244

HAVAS CONTACT

Banque de l'Indochine et de Suez

crédit grande exportation

Jeune diplômé d'études supérieures, vous avez une première expérience bancaire. Vous savez rédiger les conventions de crédits destinées à la grande exportation. Vous aimez les négocier, les mettre en place,...

Nous vous proposons de rejoindre notre Direction des Affaires Extérieures. Au sein de sa cellule Etudes et Techniques, vous vous verrez confier le montage d'opérations de crédits à moyen et long terme pouvant s'élever à plusieurs centaines de millions.

Vous irez les défendre dans les pays concernés. Votre langue de travail sera alors le plus souvent l'anglais.

Nous avons confié aux consultants de SIRCA le soin d'étudier votre candidature. Ecrivez leur rapidement sous référence 77104 M



Sirca
33, rue Galilée 75116 Paris



beicip

Division des Etudes Industrielles recherche

INGENIEURS D'ENTRETIEN
INSPECTEURS MATERIEL

- formation Ecoles d'Ingénieurs
- les candidats devront justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans l'industrie pétrochimique ou de raffinage du Pétrole et avoir une pratique convenable de l'anglais.

Envoyer CV au
Bureau d'Etudes Industrielles et de Coopération de l'INSTITUT FRANÇAIS DU PETROLE
366, avenue Napoléon-Bonaparte
92502 Rueil-Malmaison Tél. 749.71.71

TECHNICIENS DE MISE EN ROUTE
Électricité - Conditionnement d'Air

PARIS/MOYEN-ORIENT

Notre Groupe (4.000 personnes, C.A. : 1,8 milliards de francs) a orienté depuis quelques années ses activités (climatisation, plomberie, électricité) vers les pays du Moyen-Orient.

Nous recherchons quelques techniciens pour assurer la mise en route des installations techniques sur les chantiers bâtiment que nous réalisons au Moyen-Orient.

Pour réussir dans ces postes outre une formation appropriée (niveau B.T.S.), il faut une EXPERIENCE CONFIRMEE du démarrage des installations techniques sur de gros chantiers de bâtiment.

Ces postes sont basés à PARIS avec de fréquents séjours au Moyen-Orient.
Il faut savoir parler anglais.

Adressez rapidement vos C.V. photo et prétent. sous la réf. 886 à SWEERTS, B.P. 269, 75424 PARIS CEDEX 09, qui transmettra.

Nous sommes un Groupe Industriel Français d'importance Internationale

Notre Division Internationale recherche son

chef du service administratif international

Minimum 28 ans, de formation supérieure commerciale (HEC, IEP, ESSEC, ESC...) parlant Anglais couramment. Il devra avoir acquis une expérience de gestion dans un Holding International ou dans une Société à activités Internationales.

Sa mission sera :
D'assurer en liaison avec les autres Directions de la Société :
- l'établissement et la gestion du budget de la Division et des Holdings Internationaux du groupe,
- l'organisation et le suivi de l'information sur les filiales étrangères,
- une assistance administrative et financière pour la mise au point et la gestion des contrats d'engineering.

En priorité, il aura à mettre en place l'outil administratif et de gestion permettant de suivre le fonctionnement des filiales et le déroulement des contrats d'assistance technique.

Localisation : PARIS LA DEFENSE - Voyages occasionnels.

REMUNERATION : sera intéressante en fonction de l'âge et de l'expérience du candidat.

Envoyer C.V. + photo + prétentions sous référence 536-M - 25, rue du Renard - 75004 Paris.

PROSSEL International
CONSEIL EN RESSOURCES HUMAINES

Etablissement public d'études recrute

UN ECONOMISTE OU SOCIOLOGUE

niveau D.E.S. ou maîtrise avec expérience pratique de l'analyse du travail ou de l'organisation de l'entreprise et de l'administration, pour un projet d'étude de 2 ans dans les administrations publiques.
Adresser lettre de candidature au CEREQ, 9, r. Sextius-Michel 75732 Paris Cedex 15

P.M.E. RECHERCHE POUR POSTE D'ATTACHE A LA DIRECTION COMPTABLE ET FINANCIERE

UN CANDIDAT HOMME

Titulaire D.E.C.S. - Expérimenté en comptabilité générale et analytique, méthodes sections homogènes, d'un bon niveau fiscal - Sens du commandement - Position cadre.

Env. C.V. avec photo (retourn.) sous référence n° 7.557 à : L.T.P. 31, bd Bonne-Nouvelle, 75002 PARIS.

PRESTA FRANCE

recherche POUR L'ETRANGER

CHEF DE CENTRALE

Connaissance parfaite turbines à gaz compresseurs centrifuges

INGENIEUR sécurité pétrole

SUPERVISEUR forage pétrole

CONTREMAITRE d'intervention - sur matériel wartline

Anglais indispensable
Adr. C.V. et photo (retournée) 45, rue Championnet, Paris-18e.

IMPORTANTE SOCIETE DE CONSEILS A PARIS recherche

NÉGOCIATEUR CADRE COMMERCIAL

BILINGUE ANGLAIS

Ayant une expérience professionnelle d'au moins 5 ans.

Pour négocier à haut niveau avec des sociétés françaises et internationales. Assisté par le service technique, il prépare les dossiers et contrats qu'il va traiter avec les clients.

Fonctions nécessitant un esprit de méthode et d'initiatives ainsi que des capacités commerciales.

Bonne rémunération en fonction de l'expérience professionnelle.

Ecrire en indiquant prétent. sous référence 227 à : CEPIAD, 2, rue Joseph-Sansbœuf, 75008 PARIS.

SOCIETE DE SERVICES recherche

AGENTS TECHNIQUES

Confirmés et débutants, niveau D.U.T. pour installation télétraitement.
- Compétence : Electronique et téléphonie.
- Déplacements fréquents Paris et province.

Adresser lettre de candidature, C.V. et prétentions à ORGA CONSEIL, 64, rue du Ranelagh, Paris-16e.

PETITE SOCIETE DE SERVICE EN INFORMATIQUE EN PLEINE EXPANSION recherche

INGÉNIEUR DÉBUTANT

(Grande Ecole, E.S.E. ou équivalent)

- ayant le goût d'entreprendre, l'esprit d'initiative, des qualités brillantes d'informaticien ;
- pour réaliser des logiciels de gestion sur mini-ordinateurs (analyse fonctionnelle, en contact avec la clientèle, élaboration des solutions, contrôle et participation à la programmation).

Envoyer C.V. et prétentions à Sté INFASS, 4, rue du Général-Leclerc, 91230 MONTGERON.

offres d'emploi

GRUNDIG FRANCE
recherche pour son service Informatique I.B.M. 3/15

PROGRAMMEUR CONFIRMÉ
Expérience bandes et disques. Libre rapidement.

Envoyer C.V. et prétentions Service du personnel, 7-111, av. Georges-Clemenceau, 92 - NANTERRE.

ÉCOLE NOUVELLE RECH.
PROFESSEURS LANGUES
rue Daniel-Casanova (1er).

Et. public Sud-Ouest Paris
INGÉNIEURS
expérimentés en bâtiment, pour suivi technique, administratif et financier des dossiers d'opérations. Adresser C.V., prétentions et photo sous numéro 2585 à P. LICHAU S.A., 10, rue de Louvois, 75063 Paris Cedex 02, qui transmettra.

PRESTA FRANCE
URGENT recherche POUR LA RUSSIE
TECHNICIENS
Haut niveau supervision montage de fours.
Adr. C.V. et photo retournée, 45, rue Championnet (18e).

secrétaires

secrétaires de direction

TRÈS IMP. GROUPE INTERNATIONAL
(PARIS NORD), recherche pour son Président

UNE SECRÉTAIRE DE DIRECTION
DE LANGUE MATERNELLE ANGLAISE
Parfaitement bilingue anglais-français (sténo dans les deux langues).

Ce poste de HAUT NIVEAU conviendrait à une personne pouvant justifier d'une expérience préalable dans des fonctions similaires.
SALAIRE ÉLEVÉ.

Envoyer curr. vitae détaillé avec photo à nº 16.390, CONTESSE Publ., 20, av. Opéra, Paris (1er), qui tr.

Organisme para-public recherche

SECRÉTAIRE DE DIRECTION
STÉNODACTYLO
Anglais courant, minimum 4 ans d'expérience, libre de suite.
Env. C.V. et lettre manuscrite sous référence 1.793 à Organisation et Publicité, 2, rue Marengo, 75001 Paris, q.t.

Secrétaires

STÉ PRÊT-A-PORTER LUXE
PARIS 9e
recherche
SECRETAIRE tril. angl. allem.
10 ans EXPÉR. MINIM.
Vac. août assurées. - 285-56-18.

MAGIRUS-DEUTZ FRANCE
recherche pour sa direction commerciale
SECRÉTAIRE-STÉNODACTYLO
BILINGUE ALLEMAND
Horaire souple, cantine. Adres. C.V. détaillé, photo et prétentions au service du personnel, 25, rue Pajol, 75018 PARIS.

représent. offre

Recherche COLLABORATRICES avec voiture et téléphone pour secteur immobilier. 285-09-54.

Sténodactylos

SOCIETE 9e recherche
UNE STÉNODACTYLO
même débutante. Libre suite. Tél. pour rendez-vous 874-54-00.

capitaux ou proposit. comm.

LA SOVIC
recherche
des entreprises dynamiques pour leur proposer une
ÉTUDE GRATUITE
sur les problèmes d'aménagement et d'installation de nouveaux locaux (tous secteurs d'activité).
Pour bénéficier rapidement de cette opportunité, appelez 533-80-90 ou écrivez à SOVIC, 173, rue de la Croix-Nivert, 75015 Paris.

information divers

POUR
TROUVER UN EMPLOI
Le CIDEM (Centre d'information sur l'emploi, association sans but lucratif) vous propose un GUIDE COMPLET (230 pages).
Extraits du sommaire :
Les 3 types de C.V. : rédaction, exemples, erreurs à éviter.
La graphologie et ses pièges.
12 méthodes pour trouver l'emploi désiré : avec plans d'actions détaillées.
Réussir entretiens, interviews.
Les bonnes réponses aux tests.
Emplois les plus demandés.
Vos droits, lois et accords.
Pour informations, écr. CIDEM, sq. Monsigny, 78-Le Chesnay.

enseignem.

ÉCOLE PASCAL
Enseignement privé, 33, boulevard Lannes, Paris (16e). Tél. : 504-14-23. Cours annuels et vacances. Jardin d'enfants aux baccalauréats. Internat. Externat. Demi-pension. Mixte.

villégiatures

Part., loue juill., F-3, meublé, dans villa, jardin, à Toulon. Tél. : (16-94) 24-54-29, le matin.

A LOUER, juill., août, Sables-d'Or-les-Pins, près Erquy, dans bois pins, VILLA neuve, tt cft, parc de 2.500 m2, golf, tennis, plage à 300 m. T. (96) 33-30-56, après 17 heures.

A LOUER
JUIN, JUILL., AOUT, SEPT., FERMET. ET JOLIES MAIS. campagnardes restaurées en Périgord, Auvergne, Bretagne. Px intéres. à saisir rapidement. Tél. : 828-40-00, poste 40-00.

COSTA BRAVA, Appt. tt cft. Pisc., tennis, calme. 063-48-60.

automobiles

vente

8 à 11 C.V.

CITROEN DS
toutes années, révisées, garanties. Téléph. 270-99-43, h. bur. soir, après 20 h., 857-31-38.

12 à 16 C.V.

Société vend 1 B.M.W. 525, peinture métallisée, 34.000 km, ann. 1976.
1 B.M.W. 525, direction assistée, 25.000 km, année 1976. Téléph. 878-05-40.

+ de 16 C.V.

VOLVO 164 - 72
Téléph. 204-56-14.

Partic. à partic. vend B.M.W. 30 SI 1974, bleu métallisé, avec options. Téléph. (56) 29-55-29.

divers

LANCIA AUTOBIANCHI
13, Bd Exelmans 16e
OUVERT SAMEDI TOUTE LA JOURNÉE
• 524-50-30 •

Princess - Allegro - Mini - Innocenti
nombreux modèles disponibles.
Leyland
à partir de 15.600 F
Leasing, sans apport, sur 3 ou 4 ans avec loyer mensuel ou prêt personnel 30 mois.



demandes d'emploi demandes d'emploi

Cadre Supérieur confirmé, diplômé Grandes Écoles, 45 ans. Expérience dans les méthodes modernes de Direction du Personnel : Gestion prévisionnelle, job évaluation, système de rémunération, recrutement, formation, relations syndicales, acquise dans des groupes multinationaux
recherche un poste de :
DIRECTEUR DES RELATIONS HUMAINES
au niveau Comité de Direction d'une grande Société. Libre au plus tard le 1er octobre.
Ecrire sous référence 1.835 à :
ORGANISATION ET PUBLICITÉ
2, rue Marengo, 75001 PARIS, qui transmettra.

L'EXPORTATION
c'est l'expansion de votre entreprise. Pour concevoir et mettre en œuvre la politique de développement adaptée, un
DIRECTEUR COMMERCIAL
trilingue, volontaire et efficient, solide expérience internationale (Europe de l'Est incluse) vous apporte sa collaboration.
Ecrire nº 8.944, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS (9e).

CADRE P.M.E.
Institut de gestion INDUSTRIELLE APPLIQUÉE
Apte à seconder chef d'entreprise propose son expérience et compétence en vue améliorer rentabilité de votre entreprise. C. FERAUD, A.M.I.S., Chambre de commerce et d'industrie, 35, rue Sainte-Victoire, 13292 MARSEILLE CEDEX.

CADRE F. ÉDITION
EXPERIENCE :
— Photogr., audiovis., iconogr.
— Service fabric., publ., presse
— Droits étrangers de traduct.
LANGUES : allem., angl., esp.
Libre de suite.
Ecr. nº 1.126, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

RESPONS. D'EXPLOITATION OU INTENDANT CONFIRMÉ
30 ans, célib. 2 ans expérience cathering Arabie, parlant anglais, compr. arabe et italien, connaiss. cuisine, hôtel et services annexes, étud. ttes propos. pr pays étrangers. Libre juil. 77. Ecrire D. Pavageau, 12, rue Louise-Michel, 93700 Drancy.

Jeune étudiante sérieuse accompagnerait famille en vacances, mois août, pour s'occuper enf. Tél. : 280-12-31, le soir.

Chef comptable femme 46 ans, très sérieuses réf., spécialiste réorganisation comptabilité, ch. chef moyenne entrepr. (50 salariés environ), dynamique pour collaboration efficace. 826-63-42.

CADRE, 53 a., 20 a., expér. inspection ccíale engrais, excel. conn. rés. distrib. négoce coop., recherche poste similaire, préférence Sté rég. Paris. Ecrire nº T 074.605 M, Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, Paris (2e).

H. 25 ans, Maîtrise Sc. Éducation, Maîtrise et D.E.A. Sociol., expér. animation et organisat. activ. socio-éduc., form., centres vac., ch. pte respons. pr rentrée, serv. pers., form. ou enseign. Ecr. nº 1.118 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

Ing. + I.A.E., 30 a., 8 a. marketing indus., angl. cour., ch. emploi Bourgogne. Er. nº 1.119 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

Ingén. A. et M., 30 a., dynam., conn. en droit, lang. esp. + not. angl., exp. BE 2 a., ccial 2 a., product. 1 a., ch. p. à respons. techniq., commercial et gestion. Ecr. nº 1.067, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J. F., 26 a., réf., ch. empl. aide compt., serv. ccial, pl. stab., 13e m. + av. socx, lib. 1/7. Ecr. PINAULT, 24, rue Vintimille, Paris-9e.

DIRECTEUR PRODUCTION
39 a., 3 B Ingénieur I.E.G. (major promot.) + I.C.G. Exp. de industrie électronique, développement 5 a., production 5 a., commerciale 3 a., qualités d'organisation, gestion, commandement, recherche : Rhône-Alpes DIRECT. D'USINE, PRODUCTION électron. ou électro-méc. Téléphone : (76) 93-41-63. Ecrire nº T 74.652 M, Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

J. H., 24 ans, libre de suite TITULAIRE
C.A.P. COMPTABILITÉ PROBAT. DU D.E.C.S.
ch. empl. ds Paris ou région. Ecr. Capovilla, 1, rue P.-Lescot, 93290 Tremblay-lès-Gonesse.

INGÉNIEUR INSA ESE
7 ans téléphone spatial et temporel + télé-informatique. Pilote IFR bimoteur recherche : employeur désirant assurer un service rapide à ses clients, en ayant ses spécialistes et le matériel à 3 heures de toute ville en Europe. Ecrire sous le nº 7.086, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J. F. 37 ans **SECRETAIRE**
Situation stable, de préf. 15e, 16e, Boulogne. - Expér. COMMERCE FACTURATION, INFORMATIQ. Ecr. nº T 074.630 M Régie-Presse 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

J.F. 23 ans, diplômée Berlitz. Expér. 5 mois, rech. emploi SECRETAIRE
Consciencieuse. Bonne présentat. Tél. : 959-52-58 (le matin).

Secrét. dir. bil. fr.-angl., 31 a., b., ch. de com. fr. br., 7 a. exp. fr., av. soc. multinat., ch. sept. 77, s. secr. dir. b., pr. c. i. int. Ecr. nº 1.082, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

Cadre Banque 33 a., spéc. immobilier, rech. emploi responsab. secteur immob. banque, entrepr. Ecr. nº 1.125, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

Hme 30 a., diplômé ESCP, anc. audit, spécialiste chiffrage projets industr., analyse prx de revient, mise en place procédures de contrôle, recherche entrepr. taille moy. banl. Sud préfér. Anglais courant. 100.000 annuel. Ecr. nº T 074.603 M, Régie-Pr., 85 bis, rue Réaumur, Paris (2e)

H. 33 ans, ex-milieu bancaire, angl., ital., esp., bonne connaissance et contacts AMÉRIQ. DU SUD, voyagerais tous pays. — CHIARI, 55, Champs-Élysées.

Pilote libre de suite, ch. empl. stable, 2.500 h. expérience en vol commerc. Lic. suéd. et américaine A.T.R. Ecr. Gartner, Sötra Klöverstigen 25. S. 44045 Nödinge. - Suède.

l'agenda du Monde

Offres de particuliers

Cause départ, part. vd mobilier prix intéressant. Tél. : 609-17-53 entre 18 heures et 22 heures.

A VENDRE
Belle salle à manger rustique béarnaise, grde table, 6 chaises, buffet à corps, panetière assort. Excellent état. Prix à débattre. Tél. après 18 heures - 375-47-94.

Part. vd salon style Louis XVI, 1 canapé, 2 fauteuils, 2 chaises. Tél. 280-03-00, après 19 heures.

Part. vd 2 faut. Louis XIII et salon chinois. Tél. soir. 578-71-94.

Part. vend masques afric. authentif. par expert. Tél. 325-35-35.

Antiquités

Part. vend coffre rare (région Charente) fin XVIIIe siècle, en bois fruitier, très belle ferrure. Prix 3 000 F (très belle pièce). Tél. : 957-29-08 après 19 heures.

Bijoux

BIJOUX ANCIENS, BAGUES ROMANTIQUES. Se choisissent chez GILLET, 19, rue d'Arcole, Paris (4e) - Tél. : 033-00-83.

Cours

Maîtrisez une langue étrangère au Centre International d'Études des Langues : A. C. I. — 5, rue du Havre, 75008 PARIS. Tél. : 522-59-43. Anglais. Allemand. Français. Russe. Italien. Espagnol. Arabe. Cours intensifs et semi-intensifs d'été.

CENTRE KLEBER. 704-53-59. FORMULES POUR ÉLÈVES EN **DIFFICULTÉ SCOLAIRE**

COMPTABILITÉ APTITUDE
non bachelier, l'aptitude vous donne l'équivalent du bacc. pour les études sup. de comptabilité. Examen sept. Stage intensif de préparation en juin ou juillet. Journée de révision en septemb. D.E.C.S. compt. D.E.C.S. jurid. stages d'approfondissement en juillet et septembre. École privée, E.P.E.C., 74, rue du Temple, Paris-3e. 272-86-78.

COURS AUDIO-VISUEL DE LANGUES. DÉMONSTRATIONS GRATUITES. SESSIONS INTENSIVES D'ÉTÉ. Venez, 46, bd St-Michel, Paris-6e. Tél. : 326-08-70, 329-02-88. T.l.j. 9 à 21 h.

Français. Mise au point p. bacc. cours domicile. Tél. : 953-33-73

DACTYLOGRAPHIE. - STENO Méthode accélérée. 757-86-86

CENTRE KLEBER
LEÇONS DE PIANO
TOUS NIVEAUX - TOUS AGES
Tél. : 704-53-57.

Déménagement

Déménagement F. L. Service, ts volumes. Qualité artis., 12, rue Valadon, Paris-7e. 55-23-48 - 23-89.

Collections

A vendre collection complète, sous reliure, de la revue « Entreprise » (plus de 1 100 nos) ; de « Vision » et les quinze dernières années de « Réalités », avec un lot important d'anciens numéros. Téléphoner : 227-75-95.

Bateaux

FISHER 30 NORTHEAST. 1976 Neuf (jamais mis à l'eau) avec diesel Volvo 36 CV. Equip. supplément. : génois avec tringlerie pour prendre les ris, chauffe-eau, réfrigérateur, sonar. Prix : 161 500 couronnes suédoises seul. Batspecialisten i Stockholm AB, Nysätravägen 6-8, S-181 61 Lidingö, Suède. Tél. 19-46-87660270.

Part. vd FIBERFORM 75 7 m., 140 ch., 55 h. état except. Prix intéressant. (78) 48-71-22.

Enseignement

Concilier activités physiques et baccalauréat. De la quatrième aux classes terminales. Études et Sport. Enseignement privé mixte. SAINT-MANDÉ. Tél. : 607-96-10.

Instruments de musique

Vds piano droit 4 000 F, cadre métal, accordé. Tél. : 027-28-75.

PIANOS D. MAGNE
Sélection meilleures marques : neuf, occasions, location-vente, achat, réparation, entretien. Dix ans garantie, crédit, location-test, livraison. 10, rue de Rome, 75008 PARIS. Téléphone : 522-30-90 - 522-21-74.

Jeunesse

Famille britannique catholique ch. p. J.F. 19 ans, étudiant franç., caract. facile, échange 2 mois av. J.F. franç., âge égal. MAJ 6 Derby Road, HEATON MOOR. STOCKPORT CHESAIRE

Matériels de camping

Vds tente Maréchal 4 places état neuf : 1 500 F. Tél. : 492-60-90 ou 492-65-55.

Meubles

EXCEPTIONNELLEMENT
vente directe de très belles tables basses modernes, plateau laqué, pieds métal. Du 4 au 10 juin de 10 à 19 h. 4, rue Burnouf, PARIS-19e. Métro : Col.-Fabien ou Bolivar.

Philatélie

Achète collection timbres et pièces. - Tél. 359-76-98 mat.

Rencontres

Ne rêvez plus d'amis avec qui partager vos joies, vos goûts, quels qu'ils soient : artistique, sportif, touristiq. Vs les trouverez grâce à « Goûts communs » COLETTE LESURE, PARIS-7e. TEL. 548-95-16

Moquette

GROS RABAIS
sur 10.000 m2 de moquette très grand choix. - 757-19-19

Vente moquette pose incluse tél. 979-18-57 - 979-10-97

Vacances - Tourisme - Loisirs

Une île pour vous à partir de 1900 F pour 2 semaines Paris/Paris
Un petit village de vacances en pleine nature sur l'île de Lipari en face de la Sicile. Mer, voile, plongée, ski nautique, bonne table.
LIPARI club
LIO. 18
J'ai besoin du soleil et de la mer envoyez-moi votre documentation.
Nom_______ Adresse_______
ÉVASION 5, bd des Capucines - 75002 Paris
Tél. : 266.46.50, ou votre agence de voyages.

Costa Brava, app. 3 p., s. de b. cft, site 5 min. plage, lib. juil. et 15 août-30 sept. T. 030-15-71

A LOUER
JUIN, JUILLET, AOUT, SEPT. FERMETTE et JOLIE MAIS. campagnardes restaurées, en Périgord, Auvergne, Bretagne. Px intéress. à saisir rapidem. Tél. 828-40-00 poste 40.00

ILE D'OLERON, mais. 7 pers. 1 km 8 mer, tt cft, côte Ouest, 7e, 8e, 9e mois. Dubois-Rouillé, 17550 Dolus

Voyage en Bus, Turquie, Iran, Afghanistan, Pakistan, Inde, Népal, durée 2 mois, retour en avion. Tél. 387-78-51

ESPAGNE
A louer. Calpe (Alicante) studio dans villa (3 pers.) cuis., s. de bns, terr. s/jardin. Draps fournis. Juillet 1.500 F, août, 1.700, sept. 900 T.T.C. Tél. après 19 h. : 848-46-71

Bagnères-de-Bigorre, cures, Hôtel du Vert-Galant, pens. juil., août, sept. 60 F. écr. de suite hres bur. Tél. 95-18-13

Bon gîte, bonne table 55 F p.j. Hôtel de France, 19, Lagraulière

BAIE DE ST-TROPEZ CLUB DE VACANCES
PR TOUS RENSEIGNEMENTS GOLFE BLEU B.P. 126 BEAUVALLON-S/MER 83120 SAINTE-MAXIME. TELEPH. : (94) 96-05-90

PANAREA loue août-sept. belle maison primitive. Tél. matin ou soir 325-15-54

CAP D'AGDE LOUE AOUT
studio naturiste, équip. 6 pers. cour, gar., près plage. Tél. (37) 22-62-05

ILE DE RÉ
A louer juillet et septembre maison, salle séj., chambre + 1 petite cuis., salle d'eau et douche ext., petit parc planté pins, bon état, à vendre. Tél. 010-25-03

Andalousie, face mer, villa juill., août. Tél. 909-21-32

SARRIAN 84 VILLA réf. neuf
cft, 8 pers., juil. 3.000 F, sept. 2.500, oct. nov. 2.000 F. 284-17-19

CORSE gde villa avec piscine bord mer, juillet golfe de Porto-Vecchio Tél. 225-41-30 - 555-47-28

COURS DE VACANCES au Château de Mimet 15 km d'Aix-en-Provence - Gd Parc - Piscine Equitation de juillet à sept. (semaines au choix) Internat (mixte)
Toutes Classes de la 6e aux Terminales
5 heures de cours par jour.
Activités culturelles et sportives - 650 F la semaine.
ÉCOLE PRIVÉE de CHATEAU BAS 13120 MIMET
Tél. (91 ou 42) 58-81-44

Expert

BOUTEMY ET DECHAUT
Pierres précieuses, joaillerie, orfèvrerie. 9, rue Saint-Florentin, Paris-8e. Tél. : 260-34-80.

Restauration

RESTAURATION TABLEAUX pastels, dessins par spécialiste expert. Achat pour collection Letourneur, 28, bd Raspail, 7e Tél. 548-07-58

Yachting

A louer Méditerranée, à la semaine, KETCH beaufort 16, 6 à 10 pers., 4e catég. 3 cab. M. Berthelemy. (65) 46-93-34

KEEP pr naviguer en hte mer ou en côtière. Découvrir un nouveau style de vie et à votre gré, apprendre ou vs détendre croisières d'une semaine en Méditerranée. Ecr. à KEEP - B.P. 318, 12003 RODEZ. Tél. (65) 46-93-34

l'agenda du Monde
Le mercredi et le vendredi nos lecteurs trouveront sous ce titre des offres et des demandes diverses de particuliers (objets et meubles d'occasion, livres, instruments de musique, bateaux, etc.) ainsi que des propositions d'entreprises de services (artisans, dépannages, interprètes, locations, etc.). Les annonces peuvent être adressées soit par courrier au journal, soit par téléphone au 296-15-01.

L'immobilier

locations non meublées Offre

Paris

PARIS-5e, 23, r. de Bièvre, à louer 2/3 PIÈCES, tél., asc., 2.300 F. Visite sur R.V. TREVAL : 277-62-23.

JOURDAIN, imm. réc., liv. dble, 2 ch., gde cuis., park., tél., balc. Lib. imm. 7 700 + ch. 366-45-29.

Pr. PL. DES VOSGES, tr. gd studio ds imm. ch., dble living. 1 000 F c.c. - 256-38-86.

10e Part. loue appt 2 p. cft, 1.300 F - Tél. 012-22-04.

Except. Appt 77 m2, dern. ét., tt conft, vue Tuileries. Bail ccial. 1000/m. Rep. 260-81-20, ap. 17h30

Région parisienne

NOISY-BAILLY (prem. sortie autor. Ouest. 3 ch + gd séj. Impec. Résid., forêt, pisc. Cave, gar. Tél. 1990 c.c. - 466-31-22.

A LOUER DIRECTEMENT
VILLE-D'AVRAY (92)
DUPLEX - 7 PIÈCES
182 m2 + terrasse 125 m2, loyer 4.412 F + charges. Gardien : 926-79-78, hres burx. SIMCO - 260-35-15, p. 48-01.

MONTREUIL-SS-BOIS
Villa moderne sur terrain 700 m2, hall, cuis., gd living, 3 ch., s. de bs, gar. confort : 3.500 F par mois. - 874-22-98.

locations non meublées Demande

Région parisienne

Pr Société Européenne cherche villas, pavillons pour CADRES. Durée 2 à 6 ans. 283-57-02.

maisons individuelles

MONT-VALERIEN
5 pièces, confort, jardin 300 m2, garage. 550.000 F. Tél. 772-35-17.

locations meublées Offre

Paris

PRÈS TOUR EIFFEL
MACSON
43, r. Saint-Charles, 75015 Paris, loue à la SEMAINE, QUINZAINE ou MOIS, studios et appartements. - Tél. 577-54-04.

locations meublées Demande

Province

Ch. urgent petite mais. meublée av. conf. maxim. 200 km Paris, à louer à l'an. 636-59-55, ap. 18 h.

propriétés

LUBERON-SUD - CUCURON
Bastide pierre, 400 m2 habit., grd confort et réception, 8 ha bois. Vue panoramique impr. 1.400.000 F. Ag. CHEETHAM, 13410 LAMBESC Tél. : (91) 28-00-14

20 minutes AIX-EN-PROVENCE
Propriété d'agrément et de rapport ss connaissances spéciales. Terres, fruitiers, bois, 23 ha. Belle et ancienne bastide de 8 p. Tout confort. Dépendances. Piscine. 1.350.000 F. Agence CHEETHAM, 13410 LAMBESC. T. (91) 28-00-14.

Résidents français vendent belle propriété sud Lisbonne, 3 km. mer (SESIMBRA). Ter. 2.250 m2. mais. 7 p., 1 cui., 2 s. de bs, 1 gde terrasse. Rens. : Paris 577-56-88, matin 8 h. 30-10 h. 30.

75 km PARIS
8 km BEAUVAIS
ANCIEN HARAS
Sur 14 ha, traversés par rivière. Possib. étang - Importants corps bâtiments - Gde hab. Convienf. pr hôtel, restaur., etc. 7.300.000 F - Crédit possible
PARAGE R. Malherbe, Beauvais Tél. : (15-4) 448-07-55

PROVENCE. Choix de châteaux, mas, propriétés. LE TUC, BP 14, ORANGE. Tél. : (90) 34-35-93.

EXCLUSIVITÉ
ÉLÉGANTE DEMEURE XVIIIe
Luxueuse et raffinée
Tout le charme du passé : caves, rez-ch. : vaste séjour + salon + cuis. ultra-moderne + lingerie. - Au-dessus : chbres + 2 sal. de bains somptueuses + vaste grenier, maisonnette + vaste grange. - Très joli parc.
AFFAIRE EXCEPTIONNELLE
A-13 Vernon, 72, av. de Paris. Tél. : 16 (32) 51-19-19.

TOURAINE 190 km Paris Non isolée
Agréab. DEMEURE anc. Cachet. Impecc. 9 p. Conft. Communs Joli jardin ombragé, clos. CHATET 37150 FRANCUEIL.

DOURDAN Part. vend, centre ville, rue calme, PROPRIETE DE CARACTERE XVIe siècle. 9 gdes pièces, gar. Jardin. Poss. 3 appts indépend. Prix : 650.000 F. - T. 490-09-78.

MAISON MAITRE
CHELLES résident. Sup. constr. pierre, hall, jard. d'hiver, living dble, cheminée, 4 ch., balc., gde cuis., bns, c. de t., wc, chauff., buand., combl., cave, s/parc arborisé, bassin. 460.000 av. 92.000.
ACC 56, av. Résistance, Chelles 957-28-20 et 28-21

SUR 1 HA TERRAIN, bordure
FORET FONTAINEBLEAU
ppté - rustique, gde ent. Vaste living, cheminée, porte-fenêtre s/jdin, sol tomettes, 3 chbres + 3 bains, dépend. Garage 2 voit. chf. cent. mazout. Px 730.000 F
GALLIEN - 422-20-41
6, r. des Sablons, Fontainebleau

CROISSY-SUR-SEINE
RAVISSANTE PROPRIÉTÉ
récept. 60 m2, 4 chbres, 3 bns, parc arborisé, dép., aff. except. F.P.I. - 976-07-06

terrains

TERRAINS A BATIR « TSM », Argenteuil (95) de 130.000 à 150.000 F ; Brie-Comte-Robert (77) de 60.000 à 130.000 F ; Brunoy (91) de 120.000 à 150.000 F.
584-00-24

YVELINES/ESSONNE, 35 min. Paris, 12.350 m2 av. perm. const. 1 seule const. 22 F/m2. 484-32-73

LA CELLE-SAINT-CLOUD
912 m2, 32 m. faç., 320.000 F ; 1.150 m2, 31 m. faç., 370.000 F, à réaliser d'urgence. terrains entièrement viabilisés, COS 0.25 Tél. : WAG. 39-63 - 929-45-62.

LOUVECIENNES
Route Princesse, 5.800 m2 bois, av. permis constr. 1 villa, très beau site. RAYNAUD, 14, rue Lincoln, Paris. Tél. : 359-97-50.

LA CELLE-SAINT-CLOUD
Terrains à bâtir 1.000 m2 environ. A partir de 340.000 F le lot. J.M.B. - Téléphone : 970-79-79.

ANTONY - Mº 300 m., 622 m2, COS 0,4, 250.000 francs. PESCHARD : 666-00-27.

CRETEIL - RÉSIDENTIEL
Tr. beau TERR. clos, 516 m2, façade 20 m. Prix : 270.000 F. Ag. Crossard, 94, r. Gal-Leclerc, 94000 CRETEIL. Tél. - 207-19-75.

MERU (60). Partic. vd terrain à bâtir 15 ares environ. DANS RUE TRANQUILLE 5 min. gare (PARIS NORD 50') Tél. : 202-41-90 heures bureau.

maisons de repos

Château de BREAU, par MORMANT, 77720, proxim. FONTAINEBLEAU-MELUN. Établissem. de repos nouvelles normes, gd confort, chbres individ. ou doubles, salon, T.V., parc, promenades dans un cadre exceptionnel de verdure, calme, cuisine soignée, tous régimes, soins et traitements valides, invalides, alités permanents. Prix étudiés à partir de 120 F. Établissement recommandé. T. 438-72-61.

villas

VERSAILLES (PRÈS)
5 min. GARE DES CHANTIERS belle villa, prox. bois, sans vis-à-vis, s/700 m2 de terr., compr. sél. dble 42 m2 avec cheminée, cuis. équip., bureau, 4 chbres, 2 S. de B., 3 wc, gds placards, penderie, garage 2 voitures, au calme, impeccable : 714000 F. Téléphone : 045-29-09.

LES BALEARES SOUS LE SOLEIL
Dans l'île blanche et bleue petites criques, d'eau limpide : A VENDRE VILLA, 3 PIÈCES, CUISINE, SALLE D'EAU, SOLARIUM, meublés, jardin avec pins et lauriers roses. 115.000 F. Téléphone : 508-14-36.

LE VÉSINET
Calme et résidentiel VILLA MANSART. Réception de 55 m2, 5 ch., bains, dches, tt cft, maz., gar. Jardin boisé 760 m2. AGENCE DE LA TERRASSE LE VÉSINET - 976-05-90

SÈVRES
2 km Pont-de-Sèvres, bordure bois Meudon, panorama magnifique, vue imprenable, sur terrain 600 m2, villa grd confort 265 m2 habitables + 63 m2 terrasse, solarium, 9 pces, cuis., 3 bains. Gar. double. SOEDIC, 272-38-53.

pavillons

L'ORDINATEUR de la MAISON de L'IMMOBILIER *sélectionne gratuitement* l'aff. que vous recherchez parmi celles de 1000 *professionnels* **F.N.A.I.M.** agréés
PARIS et 120 KM AUTOUR
Consultation sur place ou tél. Par correspondance : questionnaire sur envoi de votre carte de visite.
LA MAISON DE L'IMMOBILIER
27 bis, av. de Villiers, 75017 PARIS. 757-62-02.

20 km. Sud Orléans, vds direct. pav. F6, tt cft, s.-sol. Terrain clos 4.000 m2 boisé, jardin. 400.000 F. — Tél. : (38) 65-11-64.

GAGNY-CHESNAY
Très bien situé, pavillon sur 400 m2 terrain. Entièrement de plain-pied, séjour, 2 chbres, salle de bains, cuisine grande dimension, garage, chauff centr. Tél. 957-18-54.

Ch. à acheter Pavillon ou Maison avec min. 500 m2 terrain. A rénover, Champigny, St-Maur, La Varenne, Nogent/Marne, Le Perreux ou environ. S'adr. à M. Benquet, 10 bis, r. de Musselburg, Champigny. - 880-77-57.

CRÉTEIL
bord Marne, limite CHARENTONNEAU, s/1.140 m2 arborisé pav. Mansart s/sous-sol, 5 P., cuis. + chb. serv., bains + mais. garde pl-pied 100 m2 à rénover. 530.000 avec 106.000 F cpt.
ACS 133 bis, rue Paris, Charenton - 368-51-00 et 66-25.

ETRECHY 91 Part. à Part. PAVILLON
Industrialisé à vendre, 5 pièces, gar., terrain 1.070 m2 sur bois. 395.000 F - 080-41-31 (soir).

ANTONY
DANS PARC de 1.850 m2 Magnifique maison 9 P. tt conft, chauff. central, gar. EXCLUS. MEL. 325-60-80

domaines

SOLOGNE
Région ROMORANTIN
Magnifique propriété
295 ha seul tenant dont
170 ha bois - 125 ha terres friches - 2 étangs - rivière
MAISON DE MAITRE **15 P. CFT**
Au milieu d'un parc
Communs - Tennis - Chasse réputée - EXCLUSIVITE
CAB. LA SOLOGNE - 41200 ROMORANTIN. T. (54) 76-02-92+

15 fermes américaines
Société d'investissement propose dans l'État de Washington, aux eaux abondantes, des fermes de première importance équipées de systèmes d'irrigation automatique. Une gestion très adaptée assure d'excell. récoltes. Une ferme rapporte 6 à 8 % la prem. année, sans compter la plus-value. La valeur foncière dans l'État de Washington s'est accrue de 109 % entre 1972 et 1977. Les superficies vont de 65 ha (195.000 dollars U.S.) à 2.222 ha (5.600.000 doll. U.S.) Les hypothèques des assurances sur la vie sont de 75 % ad valorem. Les conseils financiers apprécient de plus en plus les fermes américaines comme placement de valeur dans un portefeuille. Pr plus de renseignements sur ce placement sûr et de rapport, écrire à The Polygon Corporation, 10205 N.E. 1st Street, Bellevue, Washington 98004, U.S.A.

fermettes

YONNE, 110 km. Paris, ancienne ferme à rénover, gde dépend., 5.000 m2 terrain. - (86) 65-33-16.

Ds PARC DU MORVAN, charmante fermette de caract. sur 1 ha 1/2, bel. chem., très belles poutres, 3 p. meubl., tt cft, ch. centr., tél., gdes dép., vue splend. impr., 550 m. alt., à l'orée d'un bois, lac, 4 km, chasse, pêche.

YONNE 135 km Paris

L'immobilier

appartements vente

Paris Rive droite

près BUTTES-CHAUMONT
studio à 4 pièces
habitables
immédiatement
69 rue Lecourbe 75015 Paris
567.54.56
la sécurité de la qualité

CENTRE POMPIDOU
67-69, rue Quincampoix
RENOVATION DE PRESTIGE
Poutres appar., vide-ord., asc. Disponibles immédiatement STUDIOS - 2 P. DUPLEX
A partir de 130.000 F
Tous les jours 13 à 19 h (sauf dimanche). Tél. matin, 770-73-77.

12e DAUMESNIL
Petit imm. CALME. 2 P. DUPLEX de caractère, poutres, cheminée. 4, R. DE LA BRECHE-aux-LOUPS - 340-75-91.

MUETTE - FLANDRIN
MAGNIFIQUE RECEPTION + 4 chambres, 350 m2, parf. état. Box. Tél. : 633-29-17 - 577-38-38.

GARE DE LYON
VRAIMENT EXCEPTIONNEL
aménagements neufs de classe dans ancien de qualité. Imm. pierre de taille, soleil, appart. très bon plan, 98 m2, tt conf. Visite jeudi et vendredi.
Pour rendez-vous : 288-52-43.

PARIS 17e - 37, R. NAVIER
5 P. 110 m2 tt confort, 10e ét. FACE SQUARE VUE IMPRENABLE
530.000 F - Tél. 627-03-06.

XVIe R. BOULAINVILLIERS
Imm. 1967
4 P. cft, asc., chauff. central, 80 m2. Prix 500.000 F. Crédit - 627-78-52.



M° PARMENTIER
studio à 4 pièces
habitables
immédiatement
69 rue Lecourbe 75015 Paris
567.54.56
la sécurité de la qualité

BEAUBOURG
EN FACE DU
CENTRE POMPIDOU
LES FONTAINES DE VENISE
STUDIOS, 2 - 3 et 4 P.
en construct. Livrais. fin 1977 et 2e trimestre 1978
PIERRE BATON
704-55-55

RUE DE PASSY Caractère Poutres
GD 2 PCES Tt conft - 345.000 F Pptaire. ODE. 56-72

PPTAIRE VD DS LE MARAIS 1 GRD 2 PIECES +1 PET. STUDIO 295.000 F
Refait neuf. Caractère. Poutres. RARE - 325-75-42

BUTTES-CHAUMONT
2/3 Pces, tt cft, tél. 230.000 F vue asc. Visite jeudi 9, 14 h. à 19 h. 60, av. Simon-Bolivar

TROCADÉRO
PRIX INTERESSANT
magnifique, 315 m2 - 7 Pces 3 serv., 2 boxes. Profession libérale. — 766-81-69

MONTMARTRE
EXCEPTIONNEL
11e - 12e, dernier étage, 7 Pces 195 m2 + 2 terrasses, jardin 130 m2, tout cft, chambre de service, parking, sur R.V. Etude MIRATON. - 252-13-22

13, PLACE DES VOSGES
Restauration de l'HOTEL DE ROHAN-CHABOT
APPTS DE CLASSE EXCEPTIONNELLE
DE 145 M2 A 250 M2
Dans un cadre prestigieux avec JARDIN INTERIEUR A LA FRANÇAISE
Documentation et visites :
SOREDIM 227-91-45 755-98-57



98, AV. KLÉBER
studio à 3 pièces
duplex avec jardin
privatif, livraison 77
69 rue Lecourbe 75015 Paris
567.54.56
la sécurité de la qualité

17e - FACE SQUARE
Imm. de stand. Gds studios tt conf. Livraisons immédiates. 34, RUE EMILE-LEVEL 13 h. à 19 h. ou tél. 627-78-84.

AVENUE HOCHE (8e)
Luxueux pied-à-terre, 70 m2. 2/3 p., bains. Prix élevé justif. MICHEL ET REYL - 265-90-05.

QUAI LOUIS-BLÉRIOT
Et. élevé, beau 2/3 p. 60 m2, terrasse, conf. C.I.B. 355-24-05.

RUE DE LA
POMPE
2 et 4 PIÈCES
GRAND STANDING
BALCONS-TERRASSES
VUE - JARDIN - SOLEIL
Chambres service - Parkings
C.P.I.I. - 766-52-90 Poste 283

AV. VICTOR-HUGO, 9/10 P., 500 m2, park., décorat. raffin., 1re catégorie. Profess. libérab., division possible. - ETO. 19-55.

MADELEINE. Propr. vd ds bel imm., asc., 4 P., tt cft, possib. profess. lib. 734-93-36, H. de B.

PALAIS DES CONGRES
6e étage, vue, soleil, 250 m2, 7 Pièces, parfait état, 1.200.000. Téléphone : 924-07-93.

NOTRE-DAME-DE-LORETTE
Calme, 4/5 Pces, confort. MARTIN docteur en droit, 742-99-09.

BD LANNES. Immeuble récent, living double + 3 chambres, 2 sanit., vue sur verdure. MARTIN, docteur en droit. 742-99-09.

M° Lamarck, 8, r. A.-Martinet, très beau 3 P., grande cuisine, entrée, wc, bains, penderie, BALC., s/jard., 5e ET., ASC., CHFF. CENTR., état impeccab. 314.000 F. URGENT. - VISITE Mercredi, Jeudi, de 13 à 17 h.

179, RUE ORDENER
Très bel imm. P. de T., grand 3 Pièces, cuis., toilette, chauff. Vis. jeudi et vendr., 14 à 17 h., ou SEGONDI S.A. : 874-08-45.

49, RUE D'ABOUKIR,
grand studio, coin cuis., dche, ds bel immeub., 2e ét. sur rue. Mercr., jeudi, 14-18 h. 233-62-46.

11e, FG-ST-ANTOINE. Duplex de 170 m2, lumineux, liv./atelier de 100 m2 + chbres. 589-20-97, soir.

MARAIS
Grand studio, tt cft, tranquille et calme, 4 grandes fenêtres, plein soleil. — Tél. : 628-55-69.

BUTTE MONTMARTRE. Tr. b. 2 PCES, gde cuis., entr., wc, bs, 5e étage, ASC., CHFF. CENTR., BALCON, SOLEIL : 185.000 F. URGENT. Téléphone : 255-66-18.

17e, Mairie, 3e ét. S/GD JARD., 55 m2, rénov., qual., PL. SUD, calme, téléph., cave. 720-18-02.

EUROPE - LIEGE
Immeuble P. de T., 200 m2, possible partie professionnelle, 1er étage, ascens., téléphone, service : 1.000.000 F. 874-79-47.

PTE VINCENNES. Urgt. Imm. récent, tr. beau 3 P., parf. ét., tt cft, tél. PRIX EXCEPTIONN. 282.000 F. - ATIS : 340-35-05.

PH.-AUGUSTE. Belle résidence, 6e ét. s/jard., lux., 4 P., 96 m2, tt cft, 2 S. de B. - URGENT : 422.000 F. - ATIS : 340-35-05.

TROCADERO. Part. vend appt 235 m2, 8 P., gd stdg, profess. lib., calme, façade imm. remarquable, 1.500.000 F. - 655-30-00, heures de bureau ou 727-44-26, après 19 heures ou samedi.

SQUARE VINTIMILLE
Rez-de-Chaussée : petit local, neuf, confort, facilités. MARTIN, docteur en droit. 742-99-09.

PL. A.-MAX. Except. s/square, 3 P., cuis., wc, cab. toil, dches. MARTIN, Dr en droit. 742-99-09.

16e, MIRABEAU. Part. vd appt 100 m2, tt cft, ét. impecc., cuis. amén., tél., moqu., cave, ch. de service. 883-45-34, après 19 h.

SULLY-MORLAND
3e ét., s/rue. Cour. Calme. Soleil.
BEAU 4 PIECES + petite chambre
RENOVE RUSTIQUE - T CFT
PRIX : 600.000 F
Vis. jeudi, vend., sam. 14 à 18 h. 7, rue Charles-V. Tél. : 292-29-92.

6, CHAUSSEE DE LA MUETTE
Beau pierre de t. Plein SUD. 150 m2. 5-6 P. Tout confort. Mercr., jeudi, 15-18 hres.

ENTIER - VUE SUR SQUARE
Immense dble living + gde chbre, tout confort, cheminée, poutres XVIIe. Px exceptionnel vu urgence. - Tél. : 878-45-41.

ENTRE 9e 3e étage - Calme Soleil. Gd liv. + gde chbre, tt confort. Prix exceptionnel vu urgence. — Tél. : 526-08-35.

OPERA Imm. anc. classé
3e ét. sans ascens. - Splendide GARÇONNIERE de luxe
Tt confort. 275.000 F. - Me voir mercredi, jeudi, de 11 à 16 h., 39, rue Saint-Roch.

POMPE 2e étage - Dans bel imm. ancien
Calme - Clair - S/jardins - 6 P. Tout confort en 220 m2
1.250.000 F — 522-45-52

17e Part. vd studio tout conft. Ensoleillement exceptionn. Calme - Tél. - Terrasse - Cave Prix 150.000 F. - T. (90) 98-32-80.

XIe - Particulier à Particulier. Imm. p. de taille ravalé, Appt refait neuf, 65 m2. Entr., 2 pces + cuis. ent. équipée, wc, salle de bains, chauff. central individ., 13 m2 balc., vue dég. s/arbres. 5e ét. Téléph. Pr RV et visite : tél. : 805-18-04 (après 14 h ou sam. et dim.). Agence s'abstenir

8e, rue de COURCELLES
Beau studio 37 m2 + balcon, cuisine équip., tél., parkg. Renseignem. : COSEMIC, 766-51-71.

15, RUE TH.-DE-BANVILLE
Imm. pierre de taille 1910
7 P. 2e ét. Balc. Chbre serv. Sur place 13 h. à 16 h.
JOHN ARTHUR & TIFFEN
174, bd Haussmann (8e)
766-04-66 - 924-28-44

Vends cause dble emploi 4-5 p. 105 m2 environ + 18 m2 balc., tt cft, 2 bns, imm. 70. VOLTAIRE. Prix rare 4.400 F le m2 + 2 parkings. Me téléph. : 805-19-64.

CHAT.-VINCENNES, près cours Marigny. Imm. 4 ét., beau sél., salon, entrée, 3 chbres, cuisine, 2 wc, cabin. toilette, s. de bains, chauff. centr. Box. Exceptionnel. 430.000 F - 344-71-97

A vdre, bon 18e, imm. gd stdg, 110 m2 impec., 2 portes pallères, convenant profess. libérale et habitat., disponible début 1978. Téléphone : 254-42-94

8e PROX. CHAMPS-ELYSEES P. à P. 2 pces 49 m2, 5e étage, plein soleil. Prix : 400.000 F. Téléphone : 225-56-24

MARAIS - Clair, spacieux Séjour + chbre. Bains, cuisine équipée, 320.000 F - 727-84-76.

ILE SAINT-LOUIS - Charmant STUD. Caractère. Poutres. Bns, kitchenette, 210.000 - 727-84-76.

SAINT-FARGEAU
Dans bel imm. récent, standing, 7e ét., très ensol., 3 p., cuisine, sal. bains, wc, tout cft. Balcon. Parkg. 270.000 F avec 35.000 F compt. + crédit STE PPTAIRE 345-55-10 (Poste 25)

DANS PARC MONCEAU
Imm. récent, gd standing, très beau 200 m2, gde réception 2/3 chbres, 2 s. de bains, cuisine, office, chbre de service. Garage. Balcon. Soleil. Prix justifié. 647-64-00

EUROPE - Luxueux 5 p. 160 m2 tt confort, asc., 4e étage, vue. Pptaire, le matin : 874-38-45.

JOURDAIN. 108 m2, bon imm., tt conf. gd livg, 3 ch., bns, cuis. à rénover. 400.000 F - 366-45-29.

3e - Imm. pierre de taille. Très beau 3 p. Gde cuisine agencée, s. bains, aménagement raffiné, 380.000 F. F. CRUZ, 266-19-08.

Paris Rive gauche

7e INVALIDES
RENOVATION DE CLASSE
Immeuble pierre de taille
18, rue d'Estrées (angle avenue Duquesne)
6 appartements de 35 à 150 m2
disponibles
sinvim
Visites sur place : lundi, jeudi, vendredi, samedi de 11 h à 13 h et de 14 à 19 h, ou SINVIM et Cie : 704.72.00

METRO CAMBRONNE
Dans luxueuse résidence neuve, Studios et 2 P. avec parking et tél. S/place : apr.-midi, 46, rue Cambronne ou téléph. : 567-68-73

Direct. sur CHAMP-DE-MARS
SUPERBE Appt de réception 420 m2 avec JARDIN. Soleil. 6.000 F. le m2 - 622-41-92

15e FELIX-FAURE
Bel imm. pierre de taille, 4e ét. s/rue et cour, asc. voté et payé. Beau 3 p. 80 m2, tt cft. Téléph. 425.000 F, créd. 80 %. Vis. s/pl. jeudi, vendredi, 14 h 30 à 18 h 30 41, avenue FELIX-FAURE

LUXEMBOURG - Ravissant Appt Séjour + chambre, tout confort. Beaucoup de charme. 268.000 F. PROMOTIC - 325-18-74

GAY-LUSSAC - Pptaire vd Appt 1er ét., 3 ch. + 2 s. de bns. Etat neuf. Libre septembre. 325-82-85

RIVE GAUCHE - 280 M2
Imm. grande classe en H.P. divisible. Terrasse. Parking. FIM - 633-47-93

13e, rue des Orchidées. Pptaire vend Appt 3 p., tt conf. Calme. Vue dégagée. Téléph. 588-03-50.

LIV. DBLE S/GDE TERRASSE
6e ét., asc., chff. central, cuis., ENTR., WC, bains, penderie, décoration. Prix : 370.000 F. URGENT - 255-66-18

Dans COUR - PATIO
Beau DUPLEX 45 m2, tt conft, impeccable. Exceptionnel. 290.000 F. Vis. : 14 h à 18 h 30 : 137, rue BRANCION. 306-15-39.

12, RUE DU BAC
3 pièces 90 m2, grande allure. Imm. 17e siècle, bel escalier, quelques travaux. Jeudi, 14-18 h.

DENFERT - Très beau 2 PCES A AMENAGER. Plein Sud. Immeuble rénové - 293-62-16



SÈVRES/CHERCHE-MIDI
studio à 3 pièces
habitables
immédiatement
69 rue Lecourbe 75015 Paris
567.54.56
la sécurité de la qualité

L'ORDINATEUR de la
MAISON de L'IMMOBILIER sélectionne gratuitement l'aff. que vous recherchez parmi celles de 1000 professionnels F.N.A.I.M. agréés
PARIS et 120 KM AUTOUR
Consultation sur place ou tél. Par correspondance : questionnaire sur envoi de votre carte de visite.
LA MAISON DE L'IMMOBILIER
27 bis, av. de Villiers, 75017 PARIS. 757-62-02.

CHAMP-DE-MARS - Ch.-Floquet Verdure, calme. 5 p. Classique. 137 m2. Impeccable. 4e ét. Stand. « TAC » - 329-33-38

RIVE GAUCHE (7e)
Bac - Varenne
Grand 4 pces. 150 m2, caractère, belle réception, parquet Versailles, cheminée, 2 s. bains, tél. + Studio tt confort avec téléph. 548-07-97

3, rue ROSENWALD, PARIS-15e Part. vend à Part. uniquement, Appt 4 pces, tt conft, 82 m2, ds immeuble standing 1972 (living, 3 chbres, cuis., s. de bns, 2 wc, balcon, cave, parking). 465.000 F. Téléph. : 842-64-00 (Poste 469) 533-72-15, après 17 h 30

ECOLE-MILITAIRE, av. Bosquet Bel immeuble ancien, 5e étage, balcon, 4 pces, tt cft + studio indépendant. 800.000 F. 874-70-47

HUCHETTE - Pptaire vend 2 p., tél., cuis., wc, s. bns. 227-19-75

PARC MONTSOURIS (Près)
Maison individuelle, sél., 4 ch., chauff. central. Petits travaux. Bas prix - 306-41-85

AV. BOSQUET - Imm. P. de T. 2e ét., 6 p. en angle avec balcon, 1 million de francs - 331-64-97.

MAISON PARTICUL., 210 M2 TERRASSE PANORAMIQUE
SEJ. DBLE, 4 chbres, 4 bains. PROX. JUSSIEU - ODE. 95-10.

PANTHEON-TOURNEFORT
Calme. Séj. + 2 ch. Cave voût. S/jardin privé 40 m2. ODE. 95-10 Plus. studio possible.

15, rue des FEUILLANTINES
Appt de caractère donnant en partie sur très joli jardin. Grd living-room + chambre, cuisine, bains. Parfait état. Sur place : jeudi 9/6, 14 h 30 à 17 h

UNIQUE A PARIS
Quai VOLTAIRE, face au Louvre. 5 fenêtres sur la Seine. Plafonds hauts. Pptaire vend directement appartement 130 m2 + parking : 1.500.000 F. Téléphone : 325-72-75

ATELIER DUPLEX
150, av. E.-Zola, 65 m2 liv. haut de plafond + 1 chambre. Vis. jeudi 9, 11-18 h. T 479-99-66.

CHAMP-DE-MARS
Appt 4 pces. luxe exceptionnel. Px élevé justifié. - 976-60-41.

CHAMP-DE-MARS (près)
Imm. stand., 4 p. tout conf., bon état, serv. 662.000 F. 577-29-29

EXCEPTIONNEL
FACE PANTHEON 7-8 pièces
Prix élevé justifié. - 325-15-89.

LUXEMBOURG
PPTAIRES VENDENT Direct. PLUSIEURS STUDIOS et 2 P., cuis., bains, w.-c. Sur place : MERCREDI, JEUDI, 14-18 h., 7, RUE ROYER-COLLARD.

LE MARQUIS
19-21, rue Cambronne, Paris-15e
2 Pièces (49 m2) 331.000 F
4 P. (101 m2 + logg.) 651.000 F
Appt modèle sur place. 783-64-32 tous les jours de 14 h. à 19 h. 30 ou sur R.-V. : Tél. 766-25-32

15e - PROCHE 7e
Ds lux. imm. neuf 4 p. 110 m2 + balc. park. tél. s/pl. après-midi. 46, rue Cambronne ou tél. 567-68-73

7e arrdt - SUR QUAI
TRES BEL IMMEUBLE
XVIIIe SIÈCLE
RESTE A VENDRE
3e étage et 4e étage
2 APPARTEMENTS
135 m2 CHACUN
POSSIBILITÉ DUPLEX
EMLACEMENT et VUE EXC.
Visite jeudi 9 juin de 11 à 18 h. 1, rue de Beaune

PANTHEON Bel imm. 2 pièces, entr., cuis., bains, w.-c., 2e ét., calme, soleil. S/pl. mercredi-jeudi, 15 à 19 h : 11, rue Laromiguière.

5e 120 m2, 5 p., 5e et dernier étage, gde terrasse. Prix 835.000 F. S/pl. jeudi, 14-19 h : 35, rue Henri-Barbusse. 963-28-92

15e Dans bel imm. pierre de taille : 2 APPTS
Living + 2 chbres, bains, cuis., chauff. centr. Soleil. 3e et 5e ét. MERCREDI-JEUDI, 14-17 H : 35, RUE DU LAOS

M° SEGUR Calme Soleil
Imm. neuf, tout confort, 83 M2 SEJOUR + 2 CHAMBRES ENTR., cuis., s. de bains, tél. Payable et libéré MAI 1978. 8, rue Pérignon. 3e ét. s/rue. Jeudi, vendredi, 13 h 30 - 17 h.

7e RUE LAS CASES
Exceptionnel, calme, soleil Appt neuf, duplex, 4e et 5e ét., 127 m2 + terras. 84 m2. 1.570.000
C.P.I.I. - 766-52-90 poste 283

6e - SAINT-GERMAIN
RUE HAUTEFEUILLE
HOTEL XVIe SIECLE
ENTIEREMENT RESTAURE
APPARTEMENTS
DE 2 A 5 PIECES
DE 85 M2 A 170 M2
POSSIBILITE PARKINGS
Documentation et visites :
SOREDIM 227-91-45 755-98-57

VAVIN proche LUXEMBOURG Part. vend 2 p., 70 m2, 2e ét., rénov., caract. poss. CH. service, calme absolu. 325-95-55.

Région parisienne

SÈVRES/CHAVILLE
3 pièces 66 m2
+ 9 m2 balcon
livraison Septembre 77
69 rue Lecourbe 75015 Paris
567.54.56
la sécurité de la qualité

SUD PARIS 25 km autoroute
Ds im. 5 ét. Stdg. Appt 70 m2 3e ét. Asc. Sol. 10' gare Dble liv. 2 ch., s. bs, w-c, cuis. URGENT CAUSE DEPART Prix intéressant. — T. 526-98-13.

NEUILLY HOPITAL AMERICAIN
Appt dans verdure, grand conft. Salon-rotonde avec balcon, s. à manger, 4 ch., box. - 265-39-80.

NEUILLY SABLONS
Immeuble pierre de taille 1900
6 P. 200 m2 envir. Très belle réception, 3 chambres + petite chbre, 2 bains, chbre de serv., box en sous-sol, asc. et asc. de serv. Rens. et visite : 755-98-57 ou 227-91-45

FACE BOIS VINCENNES 4 P. CONFORT
Garage - 2 jardins privés + 2 services. Cave. - TRU. 07-61 matin, ou 69, av. de Gravelle, CHARENTON merc., jdi, 13-16 h.

BECON (près gare) - Récent 2 et 3 pièces, tt conft, bon état. MARTIN, Dr Droit. - 742-99-09

PALAISEAU-VILLEBON - Part. vd F-4 expos. Sud. 84 m2, belle rés. métro. 270.000 F - 010-37-07

MAISONS-LAFFITTE PARC
Beau 3/4 p. (sél. 32 m2 + coin rep. 11 m2 + 2 ch), Conf. 295.000 T. soir : 790-28-86 ou vis. s/pl. samedi, de 15 à 18 h. H.B., av. Boileau (1er étage, à gauche).

VINCENNES
Particulier vend magnifique 3 P. 85 m2 + balcons, ds imm. récent, grand standing, P. de T. Entrée + dégagem. cuis. aménagée, séjour double, 2 chbres, cabin. de toilette, s. de bains, wc, placards, cave, parkg. Tél. Sol marbre. Moquette dans ch. Etat neuf. 480.000 F - 374-79-43.

NEUILLY - SAINT-JAMES
Studio, cuis. Bains, 30 m2 entièrement refait neuf - 567-22-88.

VAUCRESSON - Dans résidence avec Parc et Tennis. Appt 80 m2 + 10 m2 loggia, Séj., 2/3 chbres, cave. Calme. Tél. Exposit. SUD. URGENT. 350.000 F à débattre. J.M.B. - 970-79-79

94-ST-MAUR. Imm. 73. 5 pièces 105 m2 + balc. S/jdin. Calme. 5' R.E.R. Ecoles. 498.000 F. Tél. : 283-15-83, Gérard (soir).

NEUILLY PRES BOIS
Imm. standg. Elégant sél., cheminée + 2 ch., s/jdin. Nombreux aménagements modernes. Parkg. SOLEIL. CHARME - 266-92-15

VERSAILLES (près Château)
Imm. de caractère, 5 p., cuis., bains, wc, 175 m2, 750.000 F. Exclusiv. P. PLISSON, 325-26-66.

SAINT-CLOUD - Ensoleillé, très calme, sur jardin, dble living, 2 chambres, tt cft + terrasse 100 m2, 550.000 F - 539-67-52.

PARC MAISONS-LAFFITTE
Imm. P. de T., sit. tr. agréab 6 ., 1er ét., séj. dble, 4 chbr. S. de B., cab. toil., balc., nomb rangem., moqu., cuisine équip., cave, garage. 570.000 F. Téléphoner pour visiter : 962-54-57

SAINT-MAUR
pr. RER, Le Parc, beau 4/5 p. 125 m2 4e étage, tt cft ds imm. pierre de t. récent, 2 s. de bns, 2 w.-c., balcons, gde cave, gar. SNCM, 13, rue André-Bollier, 94 Saint-Maur. Tél. 282-61-74

SURESNES - 3 PCES
tt cft, 64 m2, tél., sur jardin Imm. 1966. excell. état. Prix 255.000. Crédit. 627-78-52

MALAKOFF - 4 min. M°
bel imm. de stand. face parc tr. beau, 4 p. tt cft, 330.000 F Tél. 655-55-37 après 19 h.

9 % REVENU NET
dans bel imm. ravalé
APPT 56 M2, 2 Pces, tt cft ref. à nf. Locat. assurée par nos soins. 1.000 F. 125.000 F Visites 9-10 juin, 10 h. à 15 h. 9, RUE ARRIVEE LA GARENNE-COLOMBES

NEUILLY (92)
Propriétaire vend directement : studios et 2 Pièces. Px intéressant. Téléphone : 292-66-66, pr R.V., le matin, sur place, de 15 à 18 h., jeudi, vendredi, samedi 4, rue Boutard

ST-MANDÉ - SUR BOIS
rez de jardin, gd standing. séj. + ch. 108 m2. Tél. 033-57-57

BOULOGNE Immeuble 1970 4e étage
Séjour, chbre, entrée, cuis., wc, bains, penderie, balcon, vue, parking. - 825-60-40.

SAINT-CLOUD
magnif. 3 Pces, 75 m2, entrée, cuis. éq., séj., 2 ch., s. de bns, w.-c., cave, park., loggia, balc. 385.000 F. Urgent. 928-06-81

VILLE-D'AVRAY
appt tr. gd stand. 200 m2 dans parc boisé, 6 pces, chbre serv., boxe. Prix : 1.200.000 F. Tél. le soir : 926-09-32

Province

30, r. BERRI, très beau 2 Pces de 55 m2 à 85 m2, du rez-de-ch. au 5e étage. Immeuble en souscription. Renseignement : GICA, 7, bd de la République, 06400 CANNES - (93) 95-55-90.

30, r. BERRI. Tr. Beau 3 pces. envir. 110 m2, 5e et 6e étage. Immeuble en souscription. Rens. GICA, 7, bd République. 06400 CANNES - (93) 95-55-90.

MARSEILLE Corniche. P. vd gd stg. 116 m2 + log., 2 ch., vue splend. mer, calme, sol., gar. 550.00 f. réd. T. (91) 76-05-28.

VACANCES ÉTÉ-HIVER
CHATEL - Haute-Savoie
Site protégé, 39 km. Lac Léman. Dans chalet savoyard. Studio 4 pers., 150.000 av. 30.000 cpt, 2-3 p. - Rentabilité garantie par contrat.
ERIGE, 123, av. de Versailles, PARIS-16e. - Tél. : 524-66-87.

30, r. BERRI, s/Parc Privé. Grand DUPLEX, 6e/7e étage. Immeuble en souscription. Rens. GICA, 7 bd République 06400 CANNES - (93) 95-55-90.

30, r. de Berri. Tr. beaux stud. de 25 m2 à 70 m2 env., du 1er au 5e ét. Imm. en souscript. Rens. G. I. C. A., 7, bd République, 06400 CANNES. T. (93) 95-55-90.

Etranger

ESPAGNE ST-JUAN près Alicante
200 m mer, vd appt 1er ét., 2 ch., s. à manger, cuis., s. bains, wc, avec piscine, tennis et jardin pour l'immeuble - 912-21-44.

appartem. achat

Ach. directement COMPTANT URGENT, 2 à 3 p. PARIS, avec ou sans travaux, préférence près FACULTE - 873-20-67.

DISPOSE PAIEMENT COMPT. CHEZ NOTAIRE, ach., urgent, STUDIO, Paris, préf. 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 12e - 873-23-55

appartements occupés

VINCENNES CHATEAU
Imm. standing. Très beau 4 P. 105 m2. Tt cft. Sur pl. : jeudi, de 17 à 19 h. 2, villa d'Italie (angle 7, av. de Nogent)

12e prox. BOIS VINCENNES APPTS 2 P. OCCUPES
par personnes âgées. Px moyen 1.800 F le M2. Pptaire, 325-28-28.

hôtels-partic.

TROCADÉRO
Hôtel particulier 500 m2 habitables, parfait état 567-22-88.

immeubles

Près C.N.I.T. - LA DEFENSE. Immeuble commercial 5.000 m2, bail neuf, rapport 570.000 F net par an. Prix 4.500.000 F. CHAUMENY, 874-22-98, matin.

17e BROCHANT
Pour investissement petit imm. bon état 380 m2 dont 145 m2 libre + 1 boutiq. 40 m2. 622-47-21

Immobilier (information)

LOCATIONS SANS AGENCE
OFFICE DES LOCATAIRES
18, r. La Michodière, M° Opéra. Seuls frais 310 F. — 742-78-93.

constructions neuves

BOULOGNE SUR BOIS
10 APPARTEMENTS GRAND LUXE
PRIX DE SOUSCRIPTION PREFERENTIELS
APPARTEMENTS MODULABLES
Possibilités duplex, terrasse, jardin privatif, parking
SERPRIM : 520 03 46

PRIX NON REVISABLES A LA RESERVATION
CHAMPIONNET
2 pièces 227.000
4 p., 108 m2 + terrasse
Prix 575.000
Habitable 2e trimestre 1977.
R. AXO
Studios 33 m2 .... 158.000
Habitables immédiatement.
IMMOBILIERE FRIEDLAND, 41, av. de Friedland, 225-93-69.

DEAUVILLE
dans luxueux petit immeuble style normand aux prestations particulièrement soignées Livrables courant juillet 77
— Studios à partir . . 143 000
— 2 pièces à partir . . 225 000
— 4 pièces en duplex 5e et 6e ét. à partir . . 385 000
PRIX FERMES NON REVISABLES DES LA RESERVATION
IMMOBILIERE FRIEDLAND 41, av. Friedland, 359-27-11

MEGÈVE (Hte-Sav.)
Profitez de l'hiver et de l'été
Chalets
Le Gentilhomme
Quartier Rochebrune
Près des pistes
2 chalets de grand standing
A partir de F 5 800 le m2
2 et 3 pièces. Ferme et définitif
Autres réalisations en Hte-Sav.
Réalisation SOGEFRANCE
13, bd de Courcelles, 75008 Paris
Tél. : 522-37-60
33, r. Shakespeare, 06400 Cannes
Tél. (93) 39-50-90.

NEUILLY
65, bd du Château
Studios/2 P. et 5/6 P. Jard.
Appt témoin sur pl. apr.-midi
P. DOUX - 500-16-62

VALEUR SURE
BOULOGNE M° Marcel-Sembat
DU STUDIO AU 6 PIECES
Prix étudiés fermes et définitifs
Livraison prévue fin 1977
Dréval, 15, r. Tronchet. 265-35-0.

locaux commerciaux

URGENT
GROUPE STES DE SERVICE recherche 3 à 4.000 m2 efficacement divisibles à partir de 300 m2. Paris-Ouest ou Sud-Ouest et banl. proches Ouest ou Sud-Ouest.
Locaux si possible aménagés. Propositions chiffrées et plans sous référence 8.100 à SPERAR, 12, r. J.-Jaurès, 92807 Puteaux.

Création, centre comm. Paris, à vendre et louer superette et boutiques tous commerces. CERI, 359-08-22, 359-68-70.

SUPERBE LOCAL 500 M2
Seul tenant, 3e étage, très clair, conviendrait bureaux, ateliers, entrepôt, téléphone, chauffage, monte-charges. Bail libre. Visite sur place avec propriét. 21, rue Georges-Boisseau, 92110 CLICHY. Téléph. 737-34-21.

15e VAUGIRARD. Bail à céder, 400 à 500 m2 fond de cour, deux parkings + appartem. 734-91-88.

Rue de la **POMPE** A VENDRE ou A LOUER
Locaux prof. neufs 51 et 75 m2 en r.-de-ch. + 150 m2 sous-sol à aménager, possib. de REUNION
C.P.I.I. - 766-52-90 poste 283

PARTICULIER VEND
BOULOGNE-BILLANCOURT
LOCAL 450 m2
près périphérique pour dépôt ou atelier (travail bruyant autorisé)
2 lignes tél., monte-charge, force 220 et 380 triph. 60 A. Accès petits camions. S/place ce jour et demain de 10 h. à 18 h. 10, rue Maître-Jacques, BOULOGNE-BILLANCOURT Tél. 603-91-38 et 969-68-67

Boutiques

RUE DE TOURNON A louer
luxueuse petite boutique 10 m2, vitrine 4 m. - 969-06-55.

maisons de campagne

MAISON PLEINE NATURE
280 km. SUD. 5.000 m2 terrain. 3-4 pièces, dépendances. Prix 170.000 F à débattre. 250-37-04.

CAMPAGNE
80 km Paris - Agréable ppté pier. pays, 3 gdes p., gren. am., cave, dépend., s/900 m2 jard. clos Rare. 195.000 avec 39.000 F cpt.
AVIS 58, rue St-Louis - (16-32) 39-28-16 Evreux (même dim.), ou Paris, 887-43-40

VAL DU LOIR entre Château-du-Loir et Le Lude
Dans site ombragé, coteaux Très bel. mais. campagne 3 p., cuis. + dép., wc, eau s/press., élect., joli terr. 2.000 m2, fruit. Prix 160.000 avec 40.000 F cpt.
C.I.O. 8, rue Gambetta, (72) LE MANS Tél. : (15) 43-28-79-16

fonds de commerce

A vendre PAPETERIE-LIBRAIRIE-JOURNAUX dans centre commercial banlieue Est. C.A. 1976 900.000 F. Téléph. 876-26-55.

TABAC, articles fumeurs, publications, proche Paris. Belle boutique moderne, logement, confort, à céder. Tél. 434-14-41.

URGENT. ESBLY (77)
Vends grand magasin fruits et légumes + fromagerie et épicerie fine (agencem. style ferme de la Brie. C.A. 800.000 F/an. Prix 250.000 F. Tél. 004-22-38.

Vd pas-de-porte ts commerces, import. magasin d'angle surface totale 350 m2, banl. Est. Loyer ann. 25.000 F. 936-31-72 jusq. 22 h.

POUR VENDRE VOTRE COMMERCE
ou BOUTIQUE dans de bonnes conditions : L'IIP 352-08-45 - 834-09-24

NEUILLY-SUR-SEINE
part. cède sur aven. boutique très bien située 35 m2 + s.-sol voûté. Mode, cadeau, possib. autre activité. Petit loyer. Libre de suite. Sans reprise stock. Tél. 637-59-69 après 20 heures

NEUILLY-SUR-SEINE
part. vd magasin maroquinerie près marché 70 m2 possib. autre comm. Tél. 757-19-12, ap. 20 h.

A VENDRE
ANCIEN RELAIS DE DILIGENCE
MAISON DE CARACTERE
A GARCHES
comprenant
Grand magasin (3 vitrines) Entrepôts ou jardin + 1 appt Tt conft en duplex de 150 m2 + 1 grenier. Surface totale 400 m2. Très bon emplact près gare, s. R. Nle 307. L. DUPONT, 78, bd R.-Poincaré, 92 Garches. Tél. 970-13-44 ou 970-01-81.

bureaux

VOS BUREAUX A 16' DE ST-LAZARE
A DES CONDITIONS TRÈS COMPÉTITIVES
DE 163 m2 A 9.700 m2
EN LOCATION
BOURDAIS BUREAUMATIQUE
227-11-89

DOMICILIATION, TEL, SECR. TELEX. Frais 100 F par mois. APEPAL : 228-56-50.

ETOILE Bel imm. anc. 2 niveaux fonctionnels de 180 m2 chacun en duplex sans pas-de-porte. LAB. 45-52

ETOILE GDE-ARMEE
A vendre tte propriété 250 m2 en rez-de-ch.
APPT BUREAUX
Imm. standing - Pierre de taille 1 million 250. — Tél. : 627-78-52.

8e Proximité ST-AUGUSTIN Dans imm. grand standing
A LOUER BUREAUX
293-62-52

14e Part. loue PT IMMEUB. professionnel indépendant neuf. - Tél. 734-58-73.

224-08-80
Domiciliat. Courrier. Secrétar. Permanence. Téléph. Télex.

PROPRIÉTAIRE
Loue 1 ou plusieurs bureaux refait neuf. 758-13-40.

8e - PROPRIÉTAIRE
Loue 1 ou plusieurs bureaux refait neuf - 563-17-97

viagers

Rech. libre ou occupé : appt, villa, pour clients sérieux importants. LODEL. Tél. : 355-61-38

LIBRE DANS 10 ANS AV. MALAKOFF
Luxueux séj. + 2 chbres, 2 bns, 140 m2 + service. Imm. récent gd standing. Comptant + rente 1 TETE VERNEL 526-01-50

Nogent. 6e ét. Imm. récent. Beau 130 m2, soleil, vue, 6 P., 2 bns. Occupé 2 têtes 75 et 78. Cpt 65.000, rente 2.300 F.
LE VIAGER 130, rue de Rivoli 233-65-75

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

LA CENTRALE NUCLÉAIRE DE FESSENHEIM FONCTIONNERAIT DE NOUVEAU AVANT LA FIN DU MOIS

La première tranche de la centrale nucléaire de Fessenheim (Haut-Rhin) devrait fonctionner *de nouveau avant la fin du mois.* Le réacteur avait dû être arrêté le 2 mai dernier, du fait de frottements anormaux apparus dans un des corps basse-pression de la turbine. La nature de l'incident n'est pas encore totalement connue, mais il semble de toute façon qu'il faudra remplacer certaines parties fixes de cette turbine.

Cet incident a entraîné un examen approfondi de la turbine de la deuxième tranche de la centrale de Fessenheim. *Cependant*, au cas où des modifications se révéleraient nécessaires, E.D.F. espère pouvoir les réaliser au cours des arrêts de contrôle prévus lors de la mise en route de tout réacteur nucléaire. Ainsi serait évité un retard supplémentaire d'un mois environ ; d'autre part, les techniciens pourraient mettre Fessenheim-2 en service dans les premiers jours de juillet.

En revanche, on indique à E.D.F. que les turbines des autres tranches du programme nucléaire français devraient être à l'abri du même genre d'ennuis, dans la mesure où elles sont d'une conception légèrement différente.

ÉNERGIE

LE GAZ SERA FACTURÉ EN KILOWATTHEURE

Poireaux et carottes...

Gaz de France va abandonner la thermie comme unité de mesure. L'article 4 d'un décret du 4 décembre 1975 prévoit en effet que *« calorie, thermie, frigorie, et stère... ne seront plus des unités légales après le 31 décembre 1977 ».* Tout cela parce qu'une directive du conseil des Communautés *européennes du 18 octobre* 1971 préconisait un rapprochement des unités de mesure dans les Etats membres. Grâce à quoi Gaz de France parlera désormais de *kilowatt-heure*, les gaziers néerlandais de mètre cube et les anglais de joule : une unification à l'image de l'Europe elle-même.

Cela pourrait n'avoir guère d'importance. Le décret de décembre 1975 mettait fin de la même manière au cheval vapeur *comme unité de puissance*, ce qui n'empêche pas les constructeurs automobiles de continuer de s'y référer pour la vente de leurs véhicules. On n'achève pas les *chevaux...*

Mais parce que l'entreprise nationale doit facturer le gaz, elle a dû choisir : le joule lui *paraissait* une unité trop petite, le mètre cube une unité mal adaptée pour le gaz français, d'origine hétérogène. Restait le kilowatt-heure — *simplement « toléré »* — qui fut retenu.

A partir du 1er janvier 1978 donc, parce qu'une thermie égale 1,162 kilowatts-heures, le prix moyen domestique du gaz passera de 10,10 centimes pour une thermie *à 8,69 centimes pour un kwh*, à moins que le gouvernement ne profite de ce changement pour augmenter les prix.

Il faudra aussi s'habituer à ce *que le pouvoir calorifique du gaz* de Lacq, par exemple, ne soit plus de 9,74 thermies par mètre cube mais de 11,31 kilowatts-heures. Mais cela ne devrait changer ni les *compteurs*, ni les prix, *affirme-t-on* à G.D.F.

Seuls pourront s'interroger les consommateurs de gaz et d'électricité, car un rapide calcul — à partir des *factures mixtes* — leur permettra de s'apercevoir que le kilowatt-heure électrique est plus cher que le kilowatt-heure gaz. L'explication est *simple* : le rendement du gaz dans la production de chaleur est d'un quart inférieur à celui de l'électricité. *« C'est comme lorsque vous achetez un kilo de poireaux et un kilo de carottes, c'est toujours un kilo, mais ce n'est pas le même produit »*, reconnaît-on à Gaz de France.

Tout cela fait beaucoup de difficultés pour s'apercevoir qu'un kilowatt-heure n'égale pas forcément un kilowatt-heure.

B. D.

L'ARABIE SAOUDITE AUGMENTERAIT LE PRIX DE SON PÉTROLE DE 5 % LE 1er JUILLET

L'Arabie Saoudite va relever le prix de son pétrole de 5 % pour s'aligner sur les onze autres pays membres de l'OPEP, annonce, le 6 juin, la « Middle East Economic Survey », *publication pétrolière proche des* milieux saoudiens. Cette décision serait mise en application dès le mois de juillet, comme conséquence de l'échec du « dialogue Nord-Sud ».

La « MEES » *indique également* que l'Arabie Saoudite ramènerait à 8,5 millions de barils par jour son plafond de production, qu'elle avait porté à 10 millions après la conférence *de* Doha. A cause de cette décision, l'Arabie Saoudite ne signerait pas de nouveaux contrats de vente cette année.

Cependant, dans les milieux pétroliers *de Djeddah*, on estime « hautement improbable » que l'Arabie Saoudite élève ses prix de 5 %. Le quotidien « Arab News » écrit, pour sa part, que l'Arabie Saoudite n'augmenterait le prix de son pétrole que de 2 ou 3 % le 1er juillet. — (A.F.P., A.P.)

● RECTIFICATIF. — Une coquille a *fait* écrire, *dans* l'article consacrée au prix du pétrole dans le supplément Europa du 7 juin, que *« Ryad a réussi à accroître notablement sa production pour dépasser désormais 20 millions de barils par jour ».* Il faut lire *« pour dépasser notablement 10 millions de barils par jour ».*

● *M. Coulais*, secrétaire d'Etat à l'industrie, a démenti le 7 juin avoir qualifié de *« dépassée et polluante »* la raffinerie de pétrole d'Ambès, en Gironde. M. Coulais a ajouté qu'aucune décision n'avait été prise quant au ralentissement de l'activité de la raffinerie d'Elf-Aquitaine. Plusieurs dizaines de personnes avaient pourtant entendu le secrétaire d'Etat affirmer à Strasbourg, le 3 juin, que la raffinerie serait fermée.

BILLET

LES ÉCHANGES COMMERCIAUX FRANCO-BELGES

Un déficit « exemplaire »

A trop courir les contrats lointains, la France a perdu sa place sur des marchés proches et rentables. L'évolution de ses échanges extérieurs avec la Belgique illustre bien les dangers de l'éloignement. Les pouvoirs publics qui, il y a peu de temps, vantaient les bienfaits d'un certain exotisme commercial, reviennent à des préoccupations plus terre à terre. Ce souci apparaît dans une allocution de M. André Rossi, ministre du commerce extérieur, à l'occasion d'une journée d'information sur le marché belge — organisée, le 7 juin, par le Conseil national du patronat français.

L'aggravation du déficit commercial vis-à-vis de la Belgique a été qualifiée de « particulièrement préoccupante ». Le déséquilibre, traditionnel, entre les deux pays, a pratiquement triplé en deux ans, passant de 830 millions de francs en 1974 à 2,4 milliards en 1976. Les importations de la France ont augmenté, en mars, de 34 %, alors que ses exportations ne progressaient que de 19 %. Cette évolution défavorable s'est maintenue cette année, le déficit ayant atteint, durant le premier trimestre de 1977, un tiers de milliard de francs.

En outre, comme l'a souligné M. Rossi, la position concurrentielle de la France s'est « fortement dégradée » au profit des Pays-Bas, qui deviennent second fournisseur de la Belgique. Une place que nous occupions depuis plus de dix ans. La part du marché belge détenue par Paris est revenue de 19,5 % en 1972 à 16,3 % en 1976, alors que, durant ces quatre années, l'Allemagne fédérale, les Pays-Bas et la Grande-Bretagne, amélioraient leur score. Le déficit commercial à l'égard de la Belgique est, pourrait-on dire, « exemplaire » des faiblesses du commerce extérieur de la France.

Le cas belge n'est pas unique : en 1976 les ventes françaises aux pays de la C.E.E. n'ont augmenté que de 23 %, alors que la France a augmenté de 35 % ses achats en provenance de ses partenaires. Il illustre aussi des insuffisances structurelles : les baisses les plus fortes des exportations françaises en Belgique ont concerné les biens de consommation qui ont justement été l'objet des plus importantes progressions des ventes belges vers la France. Cette contre-performance s'est réalisée en dépit d'une dépréciation du franc français par rapport à la devise belge, qui atteint environ 17 % depuis le 1er avril 1976.

Une fois le constat dressé, le ministre du commerce extérieur a regretté le « manque d'intérêt » des entreprises françaises pour le marché belge : beaucoup de demandes de représentation de produits français ont été faites par des firmes belges, mais personne en France n'a saisi l'occasion. Une fois encore, les pouvoirs publics découvrent ce qu'ils auraient pu — ou dû — prévoir. Dans le domaine du commerce extérieur, comme ailleurs, rien n'est jamais acquis. A moins d'être un pays structurellement exportateur, comme le Japon ou l'Allemagne fédérale, on ne peut courir plusieurs lièvres à la fois. — M. B.

PRIX

L'ESSENCE AUGMENTERA LE 15 JUIN : 6 centimes de plus par litre de super

Le prix des carburants augmenteront le 15 juin. Le programme d'action du gouvernement, qui comporte cette hausse, doit encore être approuvé par le Sénat le 9 juin, après l'avoir été fin mai par l'Assemblée nationale. Le litre de supercarburant passera de 2,31 à 3,37 F, celui de l'essence ordinaire de 2,14 à 2,19 F et celui du gas-oil de 1,39 à 1,43 F. Cette augmentation purement fiscale va rapporter à l'Etat quelque 860 millions de francs de recettes supplémentaires en 1977 et 1,5 milliards de francs en année pleine.

Depuis treize mois, le litre de super est passé de 1,90 à 1,96 F le 15 mai 1976, à 2,25 F le 15 novembre, à 2,31 F le 11 *février* 1977 et il passera à 2,37 F le 15 juin, soit une hausse de 24,73 %. Les augmentations de novembre 1976 et de juin 1977 ont eu pour but de contribuer aux deux plans Barre, les deux autres étant destinées à compenser pour les compagnies la hausse du prix du pétrole et la dévalorisation du franc par rapport au dollar. Dans ces treize mois, la hausse du prix de pétrole brut n'a d'ailleurs été que de 7,5 % à 8 % en moyenne à partir du 1er janvier 1977.

La part de la fiscalité française sur un litre de super sera désormais de 1,41 F (fiscalité spécifique + T.V.A.), soit près de 60 % *du prix.*

● *Comité des prix.* — A l'issue du *comité des prix* qui s'est réuni mardi 7 juin, le ministère de l'économie et des finances fait savoir que « par une convention applicable au moins jusqu'au 31 décembre, *les professionnels de* la poissonerie s'engagent à mettre en permanence à la disposition du public :

« — à un prix n'excédant pas 10 francs le kilo un poisson frais n'appartenant pas à une espèce de bas de gamme telle que le chinchard ou le maquerau, par exemple ;

» — à un prix n'excédant pas 15 francs le kilo un poisson frais en tranche ;

» — des filets de poissons frais n'excédant pas 16 francs le kilo. »

● *L'indice des prix* (calculé par la C.G.T.) a augmenté au mois de mai de 1,3 % par rapport à avril, et de 12,2 % par rapport à mai 1976.

Les postes ayant le plus augmenté sont, par ordre d'importance : *l'alimentation* (+ 2,3 % en un mois), l'habillement (+ 1,3 %), et l'habitation (+ 0,90 %).

CONJONCTURE

M. Blin, rapporteur général du Sénat : réformes de structure et réduction des inégalités sociales sont les conditions d'un rétablissement durable

M. Maurice Blin (Union centriste), rapporteur général de la commission des finances du Sénat, vient de publier, à l'intention des sénateurs, une note de conjoncture dans laquelle il souligne notamment que *« les mesures prises par le gouvernement pour combattre l'inflation ont abouti à un certain ralentissement de la croissance et ne pouvaient favoriser la situation de l'emploi. »* Ce plan, estime-t-il, n'a de chance *de déboucher sur un rétablissement* durable de notre situation économique et financière qu'au prix d'un effort parallèle en matière de réforme de structure et *de réduction* des inégalités sociales.

Le rapporteur général pense *toutefois* que, *« replacée dans l'ensemble de la conjoncture internationale, l'action gouvernementale appelle un jugement positif ».*

Il souhaite une relance sélective de l'investissement dans les secteurs industriels où notre pays est le mieux placé pour ses exportations et note, à propos du chômage, que *« la saturation prévisible du secteur tertiaire »*, au terme d'une expansion *« sans précédent »*, contribuera à la réduction de l'offre d'emploi, *« et cela pour de nombreuses années ».*

M. Maurice Blin souligne les inconvénients des taux d'intérêt élevés pratiqués en France :

« D'une part, les entreprises hésitent à emprunter à de tels taux, et cela constitue un frein sensible à la reprise de l'activité économique, notamment en ce qui concerne l'investissement. D'autre part, ces taux d'intérêt entraînent des frais financiers très élevés qui pèsent lourdement sur les coûts de production, ce qui représente une pression inflationniste non négligeable. Cette politique de l'argent cher apparaît comme l'élément sans doute le plus contestable du dispositif anti-inflation. L'exemple anglais montre qu'elle peut tarir l'investissement sans retenir les capitaux et compromettre du même coup le développement de l'économie et de l'emploi. Elle mérite donc d'être reconsidérée. »

Le rapporteur général met, enfin, en garde contre l'endettement extérieur qui *« a été un puissant soutien du franc sur le marché des changes. En outre, il a constitué un contournement de l'encadrement du crédit dont les grandes entreprises, nationalisées pour la plupart, ont largement profité. Au cours de 1976, les emprunts à moyen et à long terme à l'étranger ont représenté environ 20 milliards de francs. Au total, l'endettement de la France serait actuellement de l'ordre de 55 milliards de francs à fin avril 1977 (or comptabilisé au cours du marché) et endettement, sans être considérable, est tout de même assez important pour compromettre à terme la confiance que le marché des changes peut manifester en faveur du franc ».*

FAITS ET CHIFFRES

Étranger

● *En Allemagne fédérale*, la *production industrielle* a diminué de 1 % en avril, après avoir augmenté de 2 % en mars. — *(A.F.P.)*

● *En Italie, la production industrielle* a augmenté de 0,2 % en avril par rapport à mars. Pour les quatre premiers mois de 1977, la progression a été de 8,2 %, comparée à la même période de 1976.

● *L'endettement global des Américains* a augmenté de 10,8 % en 1976, pour atteindre 3 400 milliards de dollars. La dette publique s'est accrue de 11,5 %, pour représenter *516 milliards*, et la dette privée de 10,5 %. — *(Agefi.)*

● *La balance commerciale* de l'Indonésie durant l'année fiscale 1976-1977 a enregistré un excédent de 2,3 milliards de *dollars*. Les importations ont atteint 6,4 milliards de dollars et les exportations 8,7 *milliards, dont* 2,5 milliards pour les produits autres que le pétrole, soit 19 % de plus que *prévu. Pendant* cette même année, le taux d'inflation en Indonésie s'est élevé à 12,12 % contre *19,17 % l'année précédente.* — *(A.F.P.)*



LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

AFFAIRES

Essentiellement à Montpellier et à Bordeaux

I. B. M. FRANCE VA CRÉER SEPT CENTS EMPLOIS NOUVEAUX

La compagnie I.B.M.-France a décidé d'embaucher 1 000 personnes en 1977. Compte tenu des départs volontaires (retraites, démissions) enregistrés chaque année (300 environ), ce sont 700 emplois nouveaux qui vont être ainsi créés. Les effectifs d'I.B.M.-France (19 300 personnes) n'avaient pratiquement pas varié depuis 1974. Ces emplois nouveaux seront surtout techniques et commerciaux, et, à moindre degré, administratifs. L'usine de Montpellier et son « annexe » de Bordeaux verront leurs effectifs augmentés. Ces unités fabriquent pour l'Europe les ordinateurs « 138 » et « 158 » dont les commandes sur le marché européen ont sensiblement augmenté.

En créant ces emplois, I.B.M. tient à montrer qu'en dépit des attaques de ses concurrents et malgré le blocage des commandes des administrations françaises (« invitées » à prendre du matériel C.I.I.-Honeywell-Bull), elle est toujours sûre d'elle-même. De plus, à quelques mois des législatives en France, la compagnie veut sans doute montrer qu'elle se comporte en « bon citoyen » et que son attitude ne serait pas modifiée par un changement de majorité. Pourvu, bien sûre, qu'on laisse sa filiale française « travailler tranquillement ».

Le parti communiste présente son « grand programme acier »

Le parti communiste a présenté mardi 8 juin, par la voix de M. Fiterman, secrétaire du comité central, son « grand programme acier », comportant une évaluation chiffrée des principaux objectifs et moyens à mettre en œuvre durant la période 1978-1983 dans la sidérurgie française.

La donnée de base de ce « grand programme » est une forte augmentation de la production pour répondre à l'accroissement attendu de la demande intérieure. La mise en œuvre du programme commun devrait conduire au développement des équipements collectifs, grands consommateurs d'acier, tandis que le relèvement du pouvoir d'achat stimulerait la construction de logements et l'achat de biens durables par les ménages. Compte tenu de ces éléments, la production d'acier s'établirait à 35 millions de tonnes en 1983, avec une capacité brute de 37-38 millions de tonnes, contre 33 millions de tonnes actuellement.

La réalisation d'un tel programme, qui comporterait pour une bonne part, afin de réduire le coût des investissements, la rénovation d'équipements existants, nécessiterait l'arrêt immédiat des démantèlements en cours ou projetés à Valenciennes-Trith, à Thionville et à Longwy. Tout en tablant sur la plus haute productivité possible (8 heures de travail à la tonne d'acier), le plan communiste escompte la création de vingt-trois mille emplois nouveaux grâce à la création d'une cinquième équipe dans les services à feu continu, à la réduction du temps de travail (quarante heures et trente-trois heures un tiers, suivant les postes) et de diverses mesures telles que l'abaissement de l'âge de la retraite et la cinquième semaine de congés payés.

« *Répudiant une politique de spécialisation outrancière* » qui ne permettrait pas d'assurer de façon satisfaisante l'approvisionnement de base du marché intérieur, le P.C., rejoignant sur ce point MM. Debré et Ferry, met en cause la responsabilité de la C.E.C.A. dans la crise actuelle, et demande dès maintenant aux autorités communautaires la réparation des dommages causés, la suppression des quotas de production et des cartels, ainsi que le contrôle des importations indirectes.

« *Ayant fait les comptes de la sidérurgie* », le P.C. affirme qu' « *il est parfaitement possible de mener de pair une politique sociale hardie et un développement économique de haut niveau tout en pratiquant une politique financière rigoureuse* » qui comporterait un dégonflement des frais financiers par abaissement du taux d'intérêt et consolidation des emprunts, soit au total un allégement de charges de 7 milliards de francs d'ici à 1983. L'État y contribuerait en accordant, de son côté, une dotation en capital exceptionnelle au maximum de 1,5 milliard de francs d'ici à 1980. L'excédent brut d'exploitation s'établirait au voisinage de 17 % du chiffre d'affaires à partir de 1979, contre 16 % prévus par le plan patronal. Tout ce programme suppose, naturellement, la nationalisation complète de la sidérurgie française.

[Ce projet constitue, en quelque sorte, le « contre-plan » chiffré du P.C., qui peut répondre à l'accusation d'idéalisme, et dont les prévisions, cohérentes avec son programme économique, ne sont pas très éloignées de celles du VIIe Plan au début de 1976 (34 millions de *tonnes de production en 1980,* prévoyait-on alors, contre 35 millions de tonnes pour *le P.C.* et 32 millions de tonnes pour le programme national actuel). L'embauche annoncée de 23 000 personnes surprend vivement le patronat de la sidérurgie, qui voit mal comment on peut la concilier avec la recherche d'une productivité accrue.]

● *La Société Robert Bosch*, premier producteur ouest-allemand de pièces automobiles, prendra une participation de 25 % dans le capital de la firme américaine de composants électroniques AMI (American Microsystems Inc.), spécialisée dans les circuits intégrés. Le coût de cette acquisition s'élèvera à 14,2 millions de dollars (70 millions de francs environ). Les deux entreprises ont également signé un accord de coopération de cinq ans prévoyant le développement en commun de circuits électroniques utilisés dans les produits Robert Bosch.

LES CLUBS PERSPECTIVES ET RÉALITÉS PROPOSENT DES MESURES POUR FACILITER LA CRÉATION D'ENTREPRISES.

Les clubs Perspectives et Réalités, que préside M. Jean-Pierre Fourcade, viennent de formuler un certain nombre de propositions pour faciliter la création d'entreprises nouvelles. Elles s'articulent autour de trois grands axes :

— Susciter et favoriser l'initiative personnelle pour une triple action, de formation, d'information et d'aide à la gestion (diagnostics, création d'un corps de consultants) ;

— Aménager les structures juridiques par la simplification et l'accélération des procédures, la mise en place de l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (préconisée par le rapport Sudreau sur la réforme de l'entreprise) et du statut de la sous-traitance ;

— Attribution d'avantages financiers et fiscaux aux créateurs d'entreprises : bonification des crédits à moyen terme pour les investissements immobiliers, conditions de crédit-bail plus avantageuses, révision du système des primes versées par les sociétés de développement régional, déduction de leur impôt sur le revenu, pendant deux ans, des pertes éventuelles de leur société, progressivité de l'impôt sur les bénéfices pendant les quatre premières années de vie de l'entreprise.

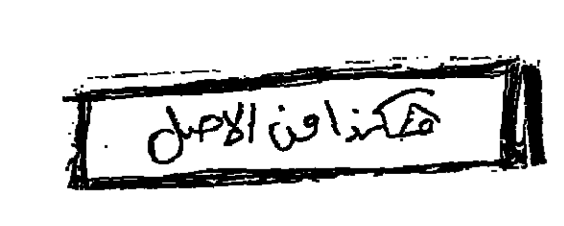
● *B.S.N.-Gervais-Danone* a signé le 7 juin un contrat de coopération scientifique et technique avec le Comité d'État du conseil des ministres de l'U.R.S.S. pour la science et la technique. Les domaines concernés sont : la brasserie, les eaux minérales, les aliments pour bébés, les pâtes et les plats préparés, les produits lactés frais, la distribution de produits alimentaires. « *Les formes de cette coopération seront diverses*, indique un communiqué de B.S.N. : *échanges d'informations, de documentations scientifiques et techniques, recherches en commun, réalisation de projets industriels et de produits nouveaux dont le financement ferait l'objet d'accords particuliers, acquisition ou cession de licences...* ». Des protocoles complémentaires d'application pratique seront ultérieurement signés avec les ministères soviétiques intéressés.

LOGEMENT

M. FOURCADE ANNONCE UN LÉGER ACCROISSEMENT DU NOMBRE DES MISES EN CHANTIER

Durant les quatre premiers mois de 1977, on a enregistré un sensible accroissement du nombre des mises en chantier de logements (159 900 contre 158 700 en 1976), mais M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'équipement, qui était l'hôte à déjeuner, mardi 7 juin, de l'Association des journalistes de la construction, a confirmé le notable ralentissement des demandes et des octrois de permis de construire constaté depuis novembre, ce qui représente un danger pour l'activité des entreprises en 1978.

Les décrets d'application de la loi sur la réforme du financement du logement seront publiés dans les prochaines semaines, a-t-il indiqué. Pour le ministre, la réforme sera plus facile à mettre en œuvre dans la construction neuve qu'en matière de réhabilitation du parc ancien, privé ou public, où « *une prudence de serpent* » sera nécessaire. « *Nous entrons maintenant*, a dit M. Fourcade, *dans la phase de diffusion, d'explication, de digestion, d'application des textes votés depuis deux ans sur le foncier, l'architecture, l'urbanisme, le logement et la protection de la nature. Cela nécessitera un grand effort d'adaptation de la part des entreprises.* »



bente son « grand programme acier »

LES CLUBS PERSPECTIVES ET RÉALITÉS PROPOSENT ... MESURES POUR FACILITER LA CRÉATION D'ENTREPRISES

LOGEMENT

M. FOURCADE ANNONCE UN LÉGER ACCROISSEMENT DU NOMBRE DES MISES EN CHANTIER

89F

23 juin.

LA VIE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

CONFLITS ET REVENDICATIONS

Les grévistes des Verreries mécaniques de Reims refusent la reprise du travail proposée par la C.G.T.

Reims. — Les ouvriers des Verreries ***nécaniques champenoises ont refusé,*** **nercredi matin 8 juin, de reprendre le ravail avant les obsèques de Pierre Maitre, dont la date n'a pas encore été fficiellement fixée, mais qui auront** ***raisemblablement lieu vendredi après-*** **nidi 10 juin. Le vote à bulletin secret, qui avait été prévu mercredi à 7 heures près le meeting houleux de** ***mardi après-*** **nidi, a finalement été annulé. La grève ontinue donc aux V.M.C., malgré l'appel u syndicat unique de l'entreprise, la C.G.T., qui avait demandé aux employés le reprendre le travail et de poursuivre** ***le combat dans l'établissement sous*** **la forme de débrayages.**

De notre envoyé spécial

D'autre part, M. Michel Jeannoutot, le juge d'instruction chargé de l'enquête sur l'agression commise contre le piquet de grève, continue de rassembler les ***éléments afin de déterminer*** **si l'attaque meurtrière a été une initiative personnelle ou si elle a été préparée longtemps à l'avance par des provocateurs. La découverte, mardi matin, par les plongeurs de la gendarmerie nationale de deux carabines 22 long rifle automatiques et de** ***plusieurs centaines de cartouches dans*** **le canal de l'Aisne à la Marne (nos dernières éditions d'hier) ne permet pas encore pour l'instant d'affirmer qu'il y avait plusieurs tireurs. Des expertises balistiques seront ordonnées quand tous les projectiles tirés auront été récupérés. L'autopsie de Pierre Maitre devait être pratiquée mercredi. Le** ***magistrat instruc-*** **teur a d'autre part modifié les chefs d'inculpation de MM. Claude Leconte et Bernard Mangematin, qui sont maintenant poursuivis pour homicide volontaire après le décès de Pierre Maitre.**

Après une matinée au cours de *quelle les délégués syndicaux cher-*chaient un directeur introuvable malré une lettre adressée la veille *emandant que les accords interve-*us soient mis au clair et signés, s pourparlers ont finalement repris ers minuit. Au bout de cinq minutes e discussion, l'entrevue a été interompue.

Dans un esprit de conciliation, les uatre délégués C.G.T. acceptent de nouer le dialogue, et un compromis st établi entre les revendications yndicales et les propositions de la irection. La réintégration des deux élégués C.G.T. mis à pied est cquise ; leur licenciement vient *'ailleurs d'être refusé par l'inspec-*on du travail. Un accord est également intervenu sur le principe d'une rise en *charge par* l'entreprise de la mille de la victime et sur un cerin nombre d'autres revendications *oir encadré). Mais* la direction rese l'augmentation demandée de %, le paiement des heures de ève et la cinquième semaine de ongés payés.

La C.G.T., qui n'a pas voulu gner le protocole d'accord, prénte aux ouvriers massés devant la porte métallique des V.M.C. le résultat des négociations. *Ils* sont plus de trois cents à attendre patiemment sous un soleil timide. A *l'énoncé des points acquis, des* protestations s'élèvent. M. André Borchini, secrétaire de l'union locale C.G.T. lance *alors : « On ne peut ; s parler de victoire, par pudeur pour la victime, mais deux choses essentielles ont été obtenues. La C.G.T. n'est pas d'accord avec les réponses de la direction, mais nous ne sommes pas jusqu'au-boutistes. Il est sage d'accepter ces propositions. »* Quand il demande de reprendre le travail tout en continuant à *mener* la lutte dans l'entreprise, notamment par des débrayages, des sifflets se font entendre. *« Et la victime ? Vous êtes des branleurs ! » « Nous ne voulons pas que l'opinion se retourne contre nous,* répond M. Borchini. *Nous voulons que les V.M.C. soient responsables. La direction a tout fait pour prolonger la grève. Nous ne tomberons pas dans le panneau. » « Quand on est rentré, c'est fini »,* crie un ouvrier qui n'a pas oublié qu'en 1971 les grévistes avaient accepté de reprendre le travail quand la direction avait promis d'accorder le *treizième mois dans les trois ans à* venir ; six ans plus tard, ce n'est toujours pas fait. A la fin de l'année *la direction distribuait des primes,* et les employés critiquaient cette gratification accordée *« à la tête du client ». « De plus,* ajoute une jeune femme, *cela ne concerne qu'une petite partie du personnel. On veut le paiement des jours de grève car ce sont les patrons qui ont provoqué la grève générale en faisant intervenir la police. On veut nos 5 % ! »* Les conversations s'animent.

Les responsables C.G.T., qui parlent *depuis l'étage supérieur du bâti*ment d'entrée à travers les barreaux d'une fenêtre, tentent de convaincre *l'assemblée réunie à côté des tré*teaux où sèchent les fleurs à la mémoire de Pierre Maitre, la victime. Un ouvrier, le visage tanné, dit timidement : *« C'est malheureux, on est obligé de faire pression sur notre syndicat pour obtenir gain de cause. La direction doit céder* *cette lettre, clairement singée, d'ur-*une lettre de sa poche pour dénoncer *« les méthodes des patrons ».* M. Jacques Baelde, le directeur, lui a écrit ainsi qu'à beaucoup d'autres, le 3 juin. Le texte est ainsi rédigé : *« En vue de permettre à la direction d'exercer toute action et organisation du travail, nous vous prions de nous faire savoir si vous êtes disposé à reprendre purement et simplement votre travail dès que nous vous y inviterons. Donnez-nous votre réponse en nous retournant cette lettre clairement signée d'urgence. »*

On procède ensuite à un vote à main levée. La réponse est non : la grève va donc se poursuivre. Puis, on tergiverse, on menace : *« Il n'y a qu'à arrêter les fours. »* La confusion est totale. Deux clans *se forment.* Près de la porte de l'usine, ceux qui veulent continuer : derrière la voie ferrée, ceux qui veulent reprendre. Le deuxième vote à main levée n'étant pas probant, la C.G.T. décide d'organiser un vote à bulletin secret. Un syndicaliste prend alors le mégaphone et annonce *que le personnel de la com*position ne reprendra pas le travail avant l'enterrement de Pierre Maitre. *Ils ne sont qu'environ vingt-cinq,* mais sans ces travailleurs on ne peut pas fabriquer le verre, car ce *sont eux qui font les mélanges.* Il est 16 heures. Petit à petit, les attroupements se dispersent. Les *piquets de grève restent en place.*

Ce mercredi matin, près de mille ouvriers se sont présentés devant *les portes de l'usine. Devant la pres*sion des grévistes, la C.G.T., qui revendique quatre cents syndiqués *dans cette entreprise de mille huit* cents personnes, doit faire marche arrière. Des applaudissements saluent le délégué qui décide la poursuite du mouvement.

MICHEL BOLE-RICHARD.

LES ENGAGEMENTS DE LA DIRECTION

La direction de l'entreprise des V.M.C. s'est engagée, par écrit, à appliquer les mesures suivantes :

● « Appui et toutes prises en charge nécessaires par la société pour la famille de Pierre Maitre.

● » Réintégration des deux délégués mis à pied sans attendre la décision de l'inspection du travail. »

● *Versement d'un* « minimum de gratification de fin d'année » *égal au douzième de la rémunération annuelle, hors heures supplémentaires. Pour les victimes d'accidents du travail, cette gratification sera calculée sur la base de la rémunération qu'aurait normalement perçue l'intéressé s'il avait travaillé, et ce de un à huit mois d'absence.*

● *Paiement des heures effectuées par le personnel supplémentaire de sécurité les 5 et 6 juin et paiement à tout le personnel de la journée du 6 juin,* « journée consacrée au souvenir de Pierre Maitre ».

● « Priorité d'embauchage pour le personnel intérimaire suivant les besoins. »

● *Possibilité,* « après connaissance de la situation dans la profession, d'une heure d'information payée par mois en dehors des heures de travail, à l'intérieur de l'entreprise dans la mesure du possible ».

● *Augmentation de la prime versée aux travailleurs postés, le nouveau montant restant à définir dans une fourchette de 135 à 150 F.*

Sur trois revendications du personnel, aucun accord n'a pu être dégagé avec la direction : le paiement des heures de grève, la cinquième semaine de congés payés, l'augmentation de 5 % des salaires pour l'ensemble du personnel.

● RECTIFICATIF. — Une interversion a modifié le sens de deux articles publiés dans nos dernières éditions datées du 7 juin, et intitulés l'un « Attentat à Usinor Thionville », l'autre « Coups de feu à Paris ». L'attentat de Thionville n'a pas été revendiqué. En revanche, celui commis à Paris le 6 juin contre l'entrée principale de l'usine Citroën, 133, quai André-Citroën, à Paris (15e), est revendiqué par les Noyaux armés pour l'autonomie populaire (NAPAP).

De nombreuses organisations syndicales demandent la dissolution de la C.F.T.

lusieurs mouvements d'extrême gauche ont appelé à une manifestation mercredi soir à Paris

Tandis que l'arrêt de travail, l'une durée de cinq à quinze minutes, décidé après la fusillade Reims, a été très largement ivi dans toute la France, la G.T., la C.F.D.T. et la FEN ont, ns une lettre adressée mardi juin à M. Raymond Barre, mandé à rencontrer le premier inistre *« pour discuter des esures urgentes relevant de la sponsabilité du gouvernement ur mettre un terme aux agissements de la C.F.T. ».*

Pour protester contre le meurte de Pierre Maitre, la Ligue mmuniste révolutionnaire, le S.U., l'Organisation communiste s travailleurs et les Comités mmunistes pour l'autogestion ppellent à une manifestation, ce ercredi 8 juin, place de la République, à Paris, à 18 h. 30.

De nombreuses org. 'sations ndicales, parmi lesquelles nion des syndicats F.O. de la gion parisienne, réclament la ssolution de la C.F.T. Dans un mmuniqué, la Fédération autonome des syndicats de police demande au gouvernement *« la dissolution immédiate des milices et polices parallèles ».* Cette fédération, qui groupe environ 60 % des policiers en tenue, affirme que *« la tâche du maintien de l'ordre et de la sécurité des citoyens incombe à la seule police officielle »* et qu' *« il est dangereux, dans un pays démocratique, d'admettre l'existence de milices ou de polices parallèles armées, véritables instruments de provocation et de répression contre le monde du travail ».*

« Certains syndicats ne sont parfois que des milices organisées contre le syndicalisme », a déclaré M. François Mitterrand, mardi à Nevers, en ajoutant que, l'agression de Reims, *« c'est le meurtre d'un travailleur qui, dans l'exercice de ses droits, se trouvait associé à la défense de l'emploi et des libertés syndicales. Cet acte, dont la signification est grande, pose le problème de la violence en général, qui s'empare de notre société sous toutes ses formes et qui présente un aspect malsain, où se trouvent mêlées provocation et passion politique, dans une sorte de psychose contre les travailleurs en lutte. »*

« Une attitude impudente »

« La C.F.T. n'est pas responsable du meurtre de Reims », a affirmé pour sa part M. Auguste Blanc, secrétaire général de cette organisation. M. Blanc s'en est pris à la fois à la C.G.T. et à la C.F.D.T., *« qui pratiquent l'amalgame et demandent la dissolution de notre organisation. Nous riposterons à cette offensive »* et au patronat et au gouvernement, *« qui refusent d'établir la liberté syndicale en France, ce qui conduit à donner la prépondérance aux syndicats minoritaires et révolutionnaires ».*

De son côté, le Front national, présidé par M. Jean-Marie Le Pen, estime que l'attentat de Reims trouve son origine dans *« les méthodes d'intimidation de la C.G.T. et de la C.F.D.T. »* et dans *« la faiblesse d'un Etat incapable de faire respecter la liberté syndicale ».* Il faut, pour le Front national, *« abroger les monopoles accordés aux syndicats marxistes ».*

Enfin, le Parti des forces nouvelles (extrême droite) déclare que *« nul ne demande la dissolution de mouvements de gauche qui n'ont jamais désavoué [certaines] entreprises terroristes. Réclamer la dissolution de la C.F.T. sous ces conditions est une attitude impudente. Il s'agit d'une organisation représentative, qui aurait dû depuis longtemps être reconnue ».*

LA C.F.T. ET LE JUGE

Les dernières élections professionnelles ayant été annulées pour irrégularités — cas fréquent dans les différents établissements Citroën où la C.F.T. (Confédération française du travail) est majoritaire, — un nouveau scrutin devait être organisé les 7 et 8 juin dans les usines Citroën d'Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis). Contestant cette annulation demandée par la C.G.T. et prononcée par le tribunal d'instance d'Aulnay-sous-Bois, le mars 1977, le syndicat C.F.T. a diffusé, le 3 juin, un tract dans lequel il fournit sa version de l'affaire. Elle est claire : « Le tribunal est situé en territoire communiste où il est facile de trouver un bon public d'audience et le juge semble être favorable aux théories de l'Allemand Karl Marx... » *Le syndicat conclut simplement :* « Le résultat — prévu à l'avance — a été l'annulation des élections. »

Le tribunal, en annulant le scrutin des 26 et 27 octobre 1976, avait estimé que « certains agents ont exercé des pressions sur les salariés pour les amener à voter pour la C.F.T. » *et que ces « agents » ont « contrôlé le vote » en obligeant les votants à leur rapporter les bulletins qui n'avaient pas été utilisés.*

AUTOMOBILE

LES RÉPARATEURS SOUFFRENT D'UNE « IMPORTANTE PÉNURIE DE MAIN-D'ŒUVRE QUALIFIÉE »

Les commerçants réparateurs d'automobiles, qui se sont réunis *en congrès national les 3 et 4 juin,* déclarent dans une motion publiée à l'issue de cette manifestation que *« les ateliers de réparation d'automobiles, susceptibles d'offrir cent mille emplois nouveaux, voient leurs offres d'emplois insatisfaites et continuent ainsi à souffrir d'une très importante pénurie en main-d'œuvre qualifiée ».* Ils demandent, pour résoudre ce problème qui constitue, selon eux, un *« paradoxe »,* compte tenu de l'importance du chômage, *« une véritable réforme de la Sécurité sociale, afin de ne plus pénaliser les entreprises prestataires de services ».* Ils souhaitent aussi *« la mise en œuvre de moyens de formation et de reconversion en faveur des travailleurs sans emploi, formation qui (...) devra être définie après concertation »* avec les professionnels.

SYNDICATS

LE CONGRÈS DE LA C.G.C. S'OUVRE LE 10 JUIN A VERSAILLES

La C.G.C. va tenir son congrès à Versailles du 10 au 12 juin. M. Yvan Charpentié, président sortant, est assuré de sa réélection devant deux autres candidats : MM. Paul Marchelli (Fédération de la métallurgie) et Jean Menu (Fédération des mines et de l'énergie atomique), candidat malheureux au dernier congrès. L'unité de la C.G.C. *« ne doit pas être entamée ni mise en brèche par des déclarations publiques intempestives »,* a dit M. Charpentié en présentant à la presse les travaux du congrès le 6 juin.

De son côté, le lendemain, M. Paul Marchelli a exposé devant les journalistes les raisons de sa candidature : tout en reconnaissant que M. Charpentié *« a fait preuve depuis deux ans de grandes qualités »,* il lui reproche d'être intolérant et d'être conservateur. Il a regretté que, lors de la grève du 24 mai, la C.G.C. *« soit montée dans le train par accident, presque rien n'étant prévu pour y monter dignement ».*

L'affaire Furnon embarrasse à la fois le C.N.P.F. et la C.G.T.

Embarrasser à la fois le *C.N.P.F.* et la *C.G.T.,* c'est « l'exploit » réalisé actuellement par M. Gérard Furnon. Ce petit patron, âgé de trente-quatre ans, qui dirige une entreprise de confection à Saint-Christol-lès-Alès (Gard), est parti en guerre contre la centrale de M. Georges Séguy, qu'il accuse d'être *« un syndicat politisé à 100 % ».* La raison de cette croisade est connue : une majorité de ses cent quatre-vingt-douze salariés, dont 95 % de femmes, s'opposent à quelque soixante-dix ouvrières — elles étaient quarante-huit au début — qui ont formé, le 18 avril, une section C.G.T. et qui, depuis, sont empêchées de travailler, malgré plusieurs *décisions de justice (le Monde* du 12 mai).

Pour mener son combat, qui doit aboutir ni plus ni moins qu'à *« la dissolution de la C.G.T. »,* M. Gérard Furnon a créé un « Comité de défense pour l'entreprise libre » (CODEL) qui grouperait déjà, selon lui, mille cent adhérents. Il assure avoir reçu le *« soutien total »* de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises, dirigée par M. Léon Gingembre, mais il ne peut faire état de l'appui du C.N.P.F. Pour cause : *tout en reconnaissant, sur* le strict plan industriel, les mérites du petit P.-D.G. gardois, l'organisme patronal peut difficilement approuver l'action parfaitement illégale qui est à la base du *« combat Furnon ».*

L'espoir du président du CODEL a donc été déçu. « Monté » à Paris, à la fin de la semaine dernière, dans l'intention de rencontrer MM. Jacques Chirac et François Ceyrac en personne, M. Gérard Furnon, s'il a été reçu par des collaborateurs du maire de la capitale et du président du C.N.P.F., n'a pas retiré de ces démarches toutes les satisfactions qu'il en attendait. Il n'a pas provoqué non plus beaucoup d'enthousiasme dans la « grande presse nationale » qu'il avait convoquée dans un luxueux hôtel parisien ; une dizaine de journalistes seulement ont répondu à son invitation.

Pourtant, affirme le petit industriel de Saint-Christol-lès-Alès, *« le CODEL doit devenir la troisième force de demain et regrouper des millions de membres »,* afin que l'on n'assiste pas à *« la déchéance de la France à partir de 1978 ».* Le CODEL veut être, bien entendu, un mouvement *« apolitique ».* La position de M. Furnon sur le conflit du Gard est tout aussi claire. Elle peut se résumer ainsi : mon entreprise marche bien, je suis un bon patron, mes ouvrières sont heureuses, je n'ai pas besoin de syndicat. Elle reflète incontestablement la mentalité d'un certain nombre de petits patrons français. Le leader du CODEL veut-il devenir le Nicoud des P.M.E. ?

Le président de la C.I.P.

Son dynamisme est, en tout cas, vanté : « parti de rien », il y a douze ans, il a peu à peu agrandi son usine de confection, grâce à une grande rigueur de gestion. *Les huit mille pièces* (pyjamas, chemises de nuit et blouses), qui sortent chaque jour de ses ateliers — cette production a évidemment baissé en raison du conflit — sont vendues à des prix très compétitifs, les marges bénéficiaires étant calculées au plus juste. Une brève visite des locaux de Saint-Christol-lès-Alès convainc, en outre, du bon état du matériel et de l'ordre qui y règne.

Dynamique, M. Gérard Furnon est aussi ambitieux : avant le conflit, d'importants investissements étaient prévus pour l'année prochaine. Pourtant, il a récemment échoué dans une affaire dont les aspects sociaux rappellent curieusement ceux qui préoccupent aujourd'hui les ouvrières du Gard. En novembre 1974, il reprenait, en effet, les *anciens établissements* Bailleul, à Haisnes-lès-La Bassée, devenus la Confection industrielle du Pas-de-Calais (CIP). Dans une très longue lettre au personnel, il disait en substance : *« Travaillez, travaillez, travaillez, je m'occupe de tout le reste. Laissez vos idées politiques au vestiaire. Nous sommes tous engagés sur une grande barque, et tous ceux qui rameront à l'envers, je n'hésiterai pas à les mettre à l'eau. »*

Mais, quelques mois plus tard, M. Gérard Furnon annonçait, dans un plan de restructuration, la suppression de deux cents emplois. La C.F.D.T., *solidement* implantée dans cette entreprise, réagissait aussitôt et, dès juillet 1975, le futur président du CODEL abandonnait la partie (1), sans vouer M. Edmond Maire aux gémonies... Dans un rapport, l'expert comptable auprès du comité d'entreprise de la CIP assurait alors : *« Le nouveau directeur général pensait transposer à la CIP l'ordre qu'il fait régner dans son usine d'Alès, fondé sur une structure hiérarchique très centralisée, de type militaire, une gestion du personnel expéditive, alliée à une ignorance du droit du travail, la démagogie, le paternalisme et une politique antisyndicale. »*

A Saint-Christol-lès-Alès, M. Gérard Furnon est un *« patron très social »,* affirment les quelques cadres et des ouvrières non syndiquées : des salaires supérieurs de 25 % à 40 % à la *convention* collective de l'habillement, cinq semaines de congés payés et peut-être six l'année prochaine, une participation aux bénéfices qui représente au moins un treizième mois. Mais, bien qu'ils soient *« élevés pour la région »,* ces salaires tournent autour de 2 000-2 100 F net par mois et le quart du traitement dépend de la production et de l'assiduité.

De plus, dit la C.G.T., il règne dans l'entreprise gardoise une discipline de fer — *« le bagne Furnon »,* — et le travail au tapis cadencé est particulièrement astreignant. Il faut savoir, poursuit le syndicat, que les ouvrières sont, pour la plupart, très jeunes — la moyenne d'âge ne doit guère excéder vingt ans — et que, jusqu'à maintenant, elles n'ont pas *pu se défendre.* On entre aux établissements Furnon dès l'âge de seize ans. Un cadre dit sérieusement : *« Ainsi, elles ont l'esprit vierge. »*

Le président du *CODEL* se plaint amèrement des « méthodes de recrutement » de la C.G.T. et accuse cette dernière d'user de *« violences »* pour obtenir des adhésions. Pour sa part, il a récemment envoyé, par voie d'huissier avec *« sommation interpellative »,* un questionnaire à ses ouvrières syndiquées. On y lit ce genre d'interrogations : *« Que pensez-vous de M. Furnon : bon ou mauvais patron ? », « Prenez-vous vos consignes à la C.G.T. ou au parti communiste ? », « Qui dirige votre groupe : Justa* (nom de la déléguée syndicale), *la C.G.T. ou le P.C. ? », « Acceptez-vous le mot d'ordre de grève de la C.G.T. pour le 24 mai ? ».*

Le dilemme

Afin de *« dénouer la situation »,* M. *Gérard* Furnon a proposé à ses ouvrières syndiquées de travailler... dans un atelier séparé. La C.G.T. n'a évidemment pas accepté cette ségrégation et le tribunal d'Alès lui donné raison. Mais, curieusement, la section du Gard n'a pas encore porté plainte, après cinquante jours de conflit, pour *entrave à l'exercice du droit* syndical. Le cas paraît pourtant patent.

C'est que la C.G.T. est aussi, dans cette affaire, embarrassée. Il n'est pas question pour elle, comme le lui aurait proposé le préfet du Gard, de faire appel aux force de l'ordre pour obtenir la réintégration des *ouvrières syndi*quées. Le climat à l'intérieur de l'entreprise est déjà assez détériorité, et ce n'est pas l'incident de samedi dernier qui peut apaiser les esprits — deux *cocktails Molo*tov ont été lancés contre la façade de l'usine par un certain « Mouvement révolutionaire 1977 ». S'agit-il d'une provocation ?

Mais, surtout, la C.G.T. craint pour l'avenir de l'entreprise. En effet, le discours que M. Gérard Furnon tient au personnel non syndiqué est le suivant : si la C.G.T. s'implante dans mon établissement, elle va *aussitôt* présenter des revendications que je ne pourrai pas satisfaire. Ce sera la grève. Or, toute ma politique industrielle repose sur la nécessité de tourner tout le temps à plein régime. *Je* serai donc contraint de mettre la clé sous la porte.

La C.G.T. ne veut pas prendre le risque de se voir accusée d'être à l'origine de la suppression de près de deux cents emplois, à plus forte raison dans cette ville d'Alès et cette région du Gard où le parti communiste tient de solides positions. Elle peut difficilement aussi battre en retraite, quand le droit et la loi sont pour elle. Le dilemme est là, et, au-delà de ses imprécations contre le leader de la C.G.T., qui frisent souvent le grotesque — *M. Georges Séguy* est traité de *« fossoyeur de l'économie nationale »,* de *« responsable du chômage en France »* et même comparé au maréchal Amin Dada... — M. Gérard Furnon le sait bien.

MICHEL CASTAING.

(1) Après cinq cents jours d'occupation, cette usine a été reprise par une société belge (*le Monde* du 13 janvier).

SÉCURITÉ SOCIALE

● *Le Conseil constitutionnel,* saisi par le président de l'Assemblée nationale, a décidé, le 7 juin, que les dispositions de la proposition de loi de M. Joseph Legrand (P.C., Pas-de-Calais) *relative* à l'organisation de la Sécurité sociale dans les mines, sont du domaine de la loi et non du domaine réglementaire, ainsi que l'avait estimé le gouvernement.

LA VIE ÉCONOMIQUE

SYNDICATS MÉDICAUX

Libres opinions

M. Monier, les GIR et les médecins

par JEAN-CLAUDE HENRARD et CLAUDE PIGEMENT (*)

LES classes moyennes, en tant que force homogène, ont toujours été l'Arlésienne de notre vie politique et sociale On ne compte plus les tentatives avortées de regroupement, de fédération ou d'unification de ces classes moyennes depuis quelques années. Mais voici qu'une nouvelle opération de rapprochement s'est ébauchée. Une de plus, diront certains ! Pas tout à fait si l'on regarde la personnalité des promoteurs de ces Groupes Initiative et Responsabilité (GIR) : MM. Charpentié, Combe, Debatisse. Gingembre et Monier, amènent respectivement dans la corbeille de mariage un nombre non négligeable de cadres, d'artisans, d'exploitants agricoles, de petits patrons et de médecins. Mais qui peut croire à ces *soudaines embrassades entre corporations dont les intérêts ont* souvent été opposés ? Il suffit de se rappeler les divergences entre *cadres et agriculteurs sur les modalités de l'impôt sécheresse pour* s'en convaincre.

Quel est donc le but des GIR ? Sans faire de procès d'intention, une volonté partagée de faire front à la gauche unie autour du programme commun paraît être le ciment de ces groupes. Les propos chaleureux de M. Debatisse envers M. Chirac et les invectives de M. Gingembre contre le programme commun ne font qu'étayer cette thèse. Mais, au-delà de cet accord purement défensif, apparaît en filigrane l'espoir de reconstituer une base sociale solide au pouvoir actuel en pleine décomposition Tel est l'objectif profond des GIR, mais on peut déjà douter de la longévité d'une structure qui fait cohabiter certaines catégories sociales en déclin comme les artisans et d'autres en pleine expansion comme les cadres.

Alors que vient faire la Confédération des syndicats médicaux français dans cette galère ?

Il faut être clair : M. Monier, en tant que président de la confédération, engage de fait la C.S.M.F. dans ce regroupement. La perspective de M. Monier, sorte de Janus, tantôt au visage de président de la confédération, tantôt au visage d'animateur des GIR, ne trompe personne. En cela, M. Charpentié est plus franc quand il affirme engager la C.G.C.

De deux choses l'une : ou M. Monier a été abusé et nous pouvons *espérer qu'il prendra vite conscience de la coloration politique de* ce mouvement pour revenir à des activités purement syndicales ; ou *le président de la C.S.M.F. s'est engagé dans les GIR en toute* connaissance de cause et il lève le masque.

Si cette seconde hypothèse se révélait exacte, si M. Monier a pesé tous les risques avant de se lancer dans cette opération, il s'agit d'une véritable usurpation de la liberté de choix politique des médecins confédéraux.

Ceux qui penseraient que M. Monier n'a fait qu'anticiper un *choix naturel des médecins connaissent mal le corps médical tel* qu'il évolue actuellement. L'image longtemps accréditée d'une caté*gorie sociale conservatrice se reconnaissant dans les partis de droite* tend à se modifier. Le corps médical ne représente pas un bloc *homogène. Comme d'autres professions, il est traversé par des intérêts* contradictoires : qu'y a-t-il de commun entre un médecin de centre *de Protection maternelle et infantile (P.M.I.) et un chirurgien pro*priétaire de sa clinique ? Qu'y a-t-il de commun entre un patron des *hôpitaux dont la consultation privée est florissante et un médecin* généraliste de banlieue ou de campagne travaillant soixante heures par *semaine environ ?*

Au moment où le malaise du corps médical grandit, au moment où de plus en plus de médecins s'interrogent sur les perspectives de leur profession, l'intégration du plus important syndicat de médecins à ce mouvement de sauvegarde d'intérêts corporatistes tourne le dos aux vrais problèmes qui touchent à l'avenir d'une profession en pleine mutation.

L'évolution des sciences et des techniques fait que les médecins prennent de plus en plus conscience de la nécessité de travailler *ensemble. Le développement des cabinets de groupe et la volonté* de beaucoup d'étudiants et de jeunes médecins d'exercer dans des *centres de santé prenant* en charge l'éducation sanitaire, la prévention, les soins et la réinsertion sociale montrent une aspiration à d'autres formes d'exercice de la médecine.

C'est à travers ces nouvelles pratiques qu'émerge une génération de médecins dont l'activité professionnelle s'inscrit dans une approche globale de la santé.

M. Monier dans ce combat d'arrière-garde a misé sur un mauvais cheval. L'avenir des médecins ne dépend pas d'une hypothétique structure d'accueil des classes moyennes mais de leur volonté d'envisager le développement de nouvelles structures sanitaires permettant une médecine en prise directe sur la vie quotidienne.

(*) Médecins, membres de l'association Santé et Socialisme, 31, rue Ballu, 75009 Paris

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

FACOM

Assemblée Générale du 4 juin 1977

L'Assemblée Générale Ordinaire du 4 juin 1977 a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1976.

RESULTATS

Le bénéfice d'exploitation de l'exercice 1976 ressort à 68,05 millions de francs contre 40,96 millions en 1975, soit une progression de 66,14 %. Le bénéfice de l'exercice est de 23,10 millions de francs contre 15,57 millions de francs en 1975, soit un accroissement de 48,35 %, alors que l'augmentation du C.A. pour sa part est de 25,28 %.

DIVIDENDE

Le dividende global de l'année 1976 s'élève à 6,4 millions de francs contre 6 millions l'an passé. Le dividende par action, quant à lui, est passé de 12,00 F en 1975 à 12,80 francs cette année, conformément aux recommandations gouvernementales. Il sera payable à partir du 13 juin contre remise du coupon No 7.

PERSPECTIVES 1977

Elles sont marquées par deux faits importants :

- le projet d'édification d'un laboratoire de recherches et développement à Morangis.
- le démarrage spectaculaire de deux nouvelles filiales en Grande-Bretagne et aux Pays-Bas.

En outre, on peut espérer pour 1977 une augmentation du chiffre d'affaires de l'ordre de 20 %.

PARCOR

L'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 3 juin 1977 a approuvé les comptes de l'exercice 1976

Le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à 353 millions de francs contre 318 millions de francs en 1975.

Les frais de recherche ont atteint 34,40 millions de francs contre 26,40 millions de francs au titre de l'exercice précédent de quinze mois.

Au niveau du groupe, la marge brute d'autofinancement, plus-values exclues, mais incidence de la participation des salariés prise en compte, s'est élevée à 29,79 millions de francs contre 31,21 millions de francs au titre de l'exercice 1974-1975 de quinze mois, Février-Decoisy-Champion étant exclu.

Le bénéfice net consolidé a atteint 27,58 millions de francs dont 10,28 millions de francs de plus-values nettes, et le bénéfice réel consolidé 10,80 millions de francs contre 20,78 millions de francs au titre de l'exercice précédent de quinze mois.

Pour la société PARCOR, le bénéfice net de l'exercice 1976 a été de 25,15 millions dont 13,51 millions de francs de plus-value nette réalisée à l'occasion de l'apport, avec effet au 1er janvier 1976, de la participation Février - Decoisy - Champion à Labaz.

En fin d'exercice, le groupe PARCOR a pris le contrôle des laboratoires Lafarge et des Laboratoires modernes, qui fabriquent et commercialisent des spécialités médicales « grand public » et quelques spécialités remboursables. Le chiffre d'affaires consolidé de ces laboratoires s'est élevé en 1976 à 28 millions de francs. Ces sociétés n'ont pas été intégrées dans les comptes du groupe en 1976

L'assemblée a approuvé la distribution d'un dividende net de 19 F qui, ajouté à l'avoir fiscal de 9,50 F, donne un revenu global de 28,50 F, supérieur de 5,5 % à celui de l'exercice précédent.

Ce dividende sera mis en paiement à compter du 20 juin.

L'assemblée a, en outre, ratifié la nomination au conseil d'administration de M. Guy Thomas, du groupe Elf-Aquitaine.

Pour l'ensemble des activités du groupe, le chiffre d'affaires, à fin mai 1977, est en progression de 15,20 % par rapport à la période correspondante de l'année précédente. A périmètre de consolidation comparable, l'augmentation serait de 2 %.



PENARROYA

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 7 JUIN 1977

Les actionnaires de Penarroya, réunis sous la présidence de M. Jean-Yves Eichenberger, ont approuvé les comptes de l'exercice 1976, qui se soldent par un bénéfice de 19 900 124,05 F. Après affectation de 866 782,24 F à la réserve de plus-values à long terme, le dividende net a été fixé à 3 F par action (contre 2 F pour l'exercice précédent), ce qui, compte tenu de l'impôt déjà versé au Trésor, porte le revenu global par action à 4,50 F. Le paiement de ce dividende s'effectuera à partir du 6 juillet 1977.

Dans son allocution, M. Jean-Yves Eichenberger a souligné que la confiance que l'on pouvait accorder en l'avenir de Penarroya se justifiait par sa capacité de résistance aux situations de mauvaise conjoncture économique, par sa rapidité de récupération dès que les circonstances redeviennent favorables et par sa ténacité à poursuivre son développement industriel au travers des événements en utilisant au mieux ses ressources humaines et technologiques.

C'est ainsi que les projets en cours portent sur le renforcement des activités dans les secteurs du plomb et du zinc par des extensions de capacité à moindre coût, sur la poursuite de la diversification vers l'aval des métaux de base par la fabrication de produits plus complexes et sur l'extension de la gamme des secteurs d'activité de Penarroya. M. Eichenberger devait préciser que, dans ce cadre, une participation de 50 %, partagée avec les Charbonnages de France, allait être prochainement acquise dans une société australienne disposant de réserves importantes de charbon. Evoquant l'année en cours, M. Eichenberger a indiqué que les *résultats des premiers mois ont été* satisfaisants et que si le second semestre devait être un peu moins bon en raison de la récente baisse du zinc, on pouvait néanmoins espérer un résultat favorable pour l'année 1977.

XEROX CORP.

Un dividende trimestriel de 40 cents par action, en hausse de 10 cents, c'est-à-dire de 33,33 % par rapport à ce qui était prévu, a été annoncé par un récent conseil. Ce dividende est payable à partir du 1er juillet ; c'est le 118e dividende trimestriel réglé par Xerox Corp.



ASSURANCES GÉNÉRALES DE FRANCE

Le conseil d'administration de la Société centrale des assurances générales de France et de ses deux filiales, Assurances générales de France Vie et Assurances générales de France I.A.R.T., qui s'est réuni le 1er juin 1977, a arrêté pour l'exercice 1976 les comptes de ces sociétés, ainsi que la répartition des bénéfices qui seront proposés le 30 juin 1977 au collège exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale.

Eléments caractéristiques de l'exercice comparés à ceux de l'exercice précédent (en millions de francs) :

	1975	1976	Variation
Primes émises :			
A.G.F. Vie	1 894	2 166	+ 14,4 %
A.G.F. I.A.R.T.	3 119	3 624	+ 16,2 %
Total A.G.F.	5 013	5 790	+ 15,5 %
Résultats nets (1) :			
A.G.F. Vie	35,5	28,9	
A.G.F. I.A.R.T.	3,6	44,6	
Total A.G.F.	39,1	73,5	
Affectation des résultats :			
A.G.F. Vie			
Dividende	13	13,8	
Fonds propres	22,2	15	
Report à nouveau	0,3	0,1	
A.G.F. I.A.R.T.			
Dividende	3	3,2	
Fonds propres	0	41,2	
Report à nouveau	0,6	0,2	

(1) Résultats sur cessions d'actif compris

La Société centrale répartira donc à ses actionnaires, en 1977, la somme de 17 millions de francs, à laquelle s'ajoutera un avoir fiscal de 8,5 millions de francs, soit par action :

Dividende net	17,00 F	(contre 16 F pour l'exercice précédent)
Avoir fiscal	8,50 F	(contre 8 F pour l'exercice précédent)
Dividende global ..	25,50 F	(contre 24 F pour l'exercice précédent)

1 500 AGENTS GÉNÉRAUX DES A.G.F. METTENT PARTOUT EN FRANCE LEUR EXPÉRIENCE A VOTRE SERVICE

ETABLISSEMENTS DARTY ET FILS

Les actionnaires des établissements Darty et Fils sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle le 1er juillet 1977, à 10 h. 30, au Grand Hôtel, 1, rue Auber, Paris (9e).

Les comptes de l'exercice clos le 28 février 1977 font ressortir un bénéfice net de 28 299 990,60 F. Le chiffre d'affaires hors taxes s'élève à 732 132 958 F, contre 565 558 206 F *pour le précédent exercice.*

Pour tenir compte des recommandations gouvernementales, le conseil d'administration, dans sa séance du *12 mai* 1977, a décidé de proposer à l'assemblée générale la distribution d'un montant de 9 600 000 F au titre des dividendes, en *progression de* 6,50 % par rapport à 1975-1976, soit un dividende net par action de 6,40 F au lieu de 7,50 F qui était dans son intention.

Les comptes consolidés font apparaître un chiffre d'affaires du groupe de 872 millions de francs, contre 653 millions de francs pour l'exercice précédent. Le bénéfice net consolidé s'élève à 34 065 507 F, contre 29 468 573 F pour l'exercice précédent, soit un bénéfice net par action de 22,70 F, légèrement supérieur au montant de 22 F annoncé en octobre 1976, lors de l'introduction en Bourse.

Au cours du nouvel exercice qui s'est ouvert le 1er mars 1977 le nombre de points de vente du groupe passera de 29 à 39, permettant de prévoir le maintien d'un taux de croissance de l'ordre de 30 %. Ce programme d'investissements entièrement *autofinancé* entraînera la création de cinq cents emplois nouveaux, principalement dans les régions Rhône-Alpes et Nord-Pas-de-Calais.



LA VIE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

A L'ÉTRANGER

BILLET

Liquider les « liquidations »

De notre correspondant

Rome. — Le gouvernement Andreotti est désireux de supprimer un privilège dont jouissent des millions d'Italiens : « l'indemnité de liquidation » introduite en 1924 et progressivement étendue à l'ensemble des salariés. Cette gratification représente en moyenne un mois de salaire par année de présence, mais elle varie sensiblement selon les catégories professionnelles. Elle est versée au salarié au moment de son départ de l'entreprise quel que soit le motif de celui-ci.

Compréhensible au temps où les travailleurs ne bénéficiaient pas d'une retraite, la « liquidation » paraît d'autant moins justifiée aujourd'hui que l'Italie est le pays du Marché commun où le taux des pensions est le plus élevé (80 % du salaire) et l'âge de la retraite le plus bas (soixante ans pour les hommes et cinquante-cinq ans pour les femmes).

Le patronat, qui supporte tout le poids de ce privilège, réclame sa suppression. Les syndicats sont d'accord sur le principe : ils ont déjà accepté en janvier que l'indemnité de départ ne soit plus indexée sur le coût de la vie ; cette mesure permettra en 1977 une économie de 500 milliards de lires, soit 3 milliards de francs. Mais peut-on revenir sur une conquête sociale de cette importance, sans exiger de contrepartie ? L'indemnité de départ n'est-elle pas d'une certaine façon un salaire différé, compte tenu de la spirale inflationniste ? On ne peut toutefois augmenter encore les traitements (indexés) pour supprimer une indemnité qui ne l'est plus.

Encore hésitants, les syndicats veulent, semble-t-il, agir en deux étapes : commencer par annuler les fortes disparités qui existent en matière de liquidation (certains dirigeants d'entreprises publiques ou privées touchent de petites fortunes en s'en allant) ; puis s'attaquer au principe lui-même, étant entendu que seuls les nouveaux salariés seraient privés de la « liquidation », comme vient, d'ailleurs, de l'admettre le président du conseil. Méfiants, plusieurs cadres supérieurs et hauts fonctionnaires préfèrent, néanmoins, prendre des retraites anticipées. Leur indemnité de départ s'en trouve certes diminuée, mais, dans certains cas, elle atteint, malgré tout, plusieurs centaines de millions de lires.

R. S.

Un groupe de travail du GATT soutient le Japon contre la firme américaine ZENITH

De notre correspondante

Genève. — *Le groupe spécial de travail, constitué par le GATT pour examiner d'urgence la plainte déposée par le Japon contre une décision du tribunal des douanes des États-Unis* (le Monde *du 31 mai*), *donne, dans son rapport, raison inconditionnellement à Tokyo. Exprimant* « sa sérieuse inquiétude », *le groupe* « appréhende les risques *d'une prolifération de décisions de même nature concernant d'autres* produits ou d'autres parties contractantes ». *Il demande que le rapport soit transmis d'urgence au conseil du GATT afin d'y être examiné sans tarder.*

Rappelons qu'à la demande de la société américaine Zenith Radio Corporation le matériel électronique japonais devait être, par suite d'une décision du tribunal des douanes en date du *2 avril 1977, frappé de droits de* douane compensateurs, sous le prétexte qu'il bénéficiait de l'exemption ou du remboursement dans son pays d'origine de taxes indirectes. Dans l'attente d'une décision ayant force exécutoire, *le secrétaire américain* au Trésor a donné instruction au personnel des douanes de suspendre toute mesure de dédouanement définitif des articles électroniques japonais.

Au cours des travaux du groupe spécial, le représentant américain a tenu à souligner que la décision du tribunal des douanes avait fait l'objet d'un appel de la part de son gouvernement *avec demande de procédure* d'urgence. La cour d'appel compétente doit se prononcer vers *la* fin de l'été. Selon le délégué japonais, il ne saurait faire de doute que, si la décision du tribunal des douanes devenait définitive, les États-Unis *violeraient* de toute évidence les dispositions du *GATT*, alors que la pratique japonaise d'exempter les produits à l'exportation est conforme aux règles établies par l'accord général.

La Communauté économique européenne a appuyé énergiquement *la position japonaise*, soutenue par d'autres membres du groupe de travail qui ont tous estimé que les pays tiers risquaient d'être au surplus affectés par l'affaire Zenith. — I. V.

TOKYO NE RESPECTE PAS SES ENGAGEMENTS affirment les industriels européens

Londres (*A.F.P.*). — Accusant le Japon de s'être approprié 65,8 % des commandes mondiales de navires au premier trimestre de cette année au lieu des 50 % convenus, M. J.-P. Conrad, président du comité de liaison des constructeurs maritimes de la Communauté *économique* européenne, a critiqué amèrement les mesures prises par *les dirigeants* nippons pour faire face à la crise de la construction maritime.

Ces mesures, affirme-t-il dans le journal maritime *Lloyds List*, ne *répondent* nullement à la situation, et les statistiques du premier trimestre montrent qu'elles sont inefficaces. Le taux de 65,8 % est à comparer aux 63,8 % de 1976, qui marquaient déjà une grave détérioration pour les *constructeurs* européens, puisque, en 1975, la part japonaise avait *été de 48,1 %*.

Selon M. Conrad « *l'expansion énorme de la capacité de production des chantiers japonais, passant de 1,7 million de tonneaux de jauge brute (T.J.B.) en 1960, à 17 millions en 1975, est la cause essentielle de la surcapacité mondiale. Dans le même temps*, ajoute M. Conrad, *la capacité de la C.E.E. n'est passée que de 4 à 7,8 millions de T.J.B.* ».

Le relèvement de 5 % des prix japonais des navires, décidé après la réunion de l'O.C.D.E. de février dernier pour remédier à la situation, ne *saurait être* efficace compte tenu du bas niveau auquel ces prix avaient été fixés depuis 1975 et du taux de change beaucoup trop bas du yen.

● *La Cour européenne de justice* de Luxembourg a estimé que le gouvernement britannique avait violé les règles du Marché commun en décidant des subventions (45 centimes par kilo) à la viande de porc sans *consulter* au préalable la Commission européenne. La Cour a invité *Londres* à suspendre immédiatement le paiement de ces subventions. M. Jim Foster, représentant des producteurs de porcs britanniques, a estimé, après *cette décision, que* « *des dizaines d'éleveurs anglais seront bientôt acculés à la faillite* » *et que* « *dans un premier temps il y aura afflux de viande puis pénurie* ». — (*A.F.P.*)

● *L'Italie* a décidé de faire obstacle aux importations de certains produits japonais — motocyclettes *de plus de* 380 cm3 de cylindrée et certains matériels de haute fidélité — par un renforcement de la réglementation douanière.

Aux termes d'un décret du ministère du commerce extérieur, les importateurs de ces produits devront, comme cela était déjà le cas pour les *motocyclettes* d'une *cylindrée inférieure* à 380 cm3, obtenir préalablement une autorisation du ministère.

Selon le ministère du commerce extérieur, ces mesures, conformes *aux pratiques* habituelles du commerce international, ont été adoptées après consultation des autorités de la Communauté européenne.

Malgré les appels de M. Carter

La consommation d'essence continue de croître aux États-Unis

De notre correspondant

Washington. — En dépit des appels répétés du président Carter invitant *ses concitoyens* à économiser l'énergie, la consommation d'essence n'a cessé d'augmenter aux États-Unis et atteindra probablement un niveau record l'été prochain. M. O'Leary, directeur de l'agence fédérale de l'énergie (F.E.A.), prévoit que pendant la période de « pointe » de cet *été* les Américains consommeront une moyenne de 7 700 000 barils d'essence par jour (1), *soit* 5,5 % de plus que l'an dernier (7 300 000 barils par jour).

Ces *prévisions* pessimistes reposent sur une étude portant sur une *période de quatre* semaines ayant pris fin le 13 mai. La consommation d'essence dépasse *actuellement* de 2,2 % celle de l'an dernier, de 5,5 % celle de 1975 et de 8 % celle de 1973. Durant les quatre semaines précitées, les États-Unis ont importé une moyenne de 8 300 000 barils par *jour* de pétrole *brut (rythme* annuel de 415 millions de tonnes), en augmentation de 39 % sur l'an dernier, de 91,5 % sur 1975 et de 109 % par rapport à la période de 1973 avant l'embargo pétrolier.

Excès d'optimisme

Un rapport *publié* par le Congressional Budget Office (C.B.O.) estime que le *programme* énergétique du président Carter pèche par « *excès d'optimisme* ». Ce document, préparé pour deux commissions du Congrès, prévoit que d'ici à 1985 le prix de l'essence dépassera les prévisions officielles alors que les économies d'énergie seront inférieures aux espoirs de l'administration. Les estimations des services officiels de l'énergie prévoient une augmentation *de 7 cents* du prix du gallon en 1985, alors que celles du C.B.O. envisagent une hausse de 8 à 10 cents par gallon en 1980.

Les économies d'énergie sont évaluées à 3 600 000 barils par *jour par le C.B.O., soit* un chiffre nettement inférieur aux 4 millions *500 000 barils* par jour prévus par les services officiels. De même, les prévisions du C.B.O. concernant la « conversion » des utilisateurs industriels abandonnant le pétrole et le gaz pour le charbon sont inférieures à celles de l'administration, ainsi que les estimations du programme national d'« isolation » des maisons.

Selon Mme Rivlin, directrice du C.B.O., le plan Carter n'a fait *que* freiner la demande croissante d'énergie, sans la réduire à un *niveau inférieur*. « *Il faudra choisir*, a-t-elle ajouté, *entre établir un plan plus rigoureux ou fixer une date d'application plus lointaine.* » A son avis, le programme Carter n'implique aucun changement fondamental dans le mode de vie américain. A cet effet, Mme Rivlin souligne qu'une *famille* dont la *voiture* parcourait 15 miles par an en parcourra 17 en 1985, parce que le prix du mile parcouru déclinera de 8 % d'ici là. Ce prix pourrait même être diminué davantage — d'environ 18 % — si le plan Carter, prévoyant *une hausse* de la taxe sur l'essence, n'était pas appliqué, étant donné *les améliorations techniques* prévues par les constructeurs automobiles qui réduiront la consommation d'essence.

Le rapport du C.B.O. estime que le programme Carter n'aura aucun effet mineur sur l'emploi, les prix, l'inflation. Quant au *système de ristournes de* la taxe en faveur des économiquement faibles, il aboutira à une modeste redistribution des revenus, puisque les « riches » auront à dépenser une part plus grande de leurs revenus pour satisfaire à leurs besoins *énergétiques*.

Compte tenu, d'une part, de la hausse du prix de l'essence et, *d'autre part*, du prix des automobiles (les constructeurs voudront couvrir *le* coût des améliorations techniques envisagées), les ventes d'automobiles déclineront d'environ 1 million en 1985. Les auteurs du rapport estiment, *contrairement aux* premières impressions, que la demande des petites voitures sera moins grande que celle des grandes voitures, étant donné les changements importants envisagés pour ces catégories par les constructeurs. A *dire vrai*, le rapport du C.B.O. *doit* être replacé dans le contexte politique et considéré comme une phase de la bataille incertaine engagée entre le Congrès et l'exécutif sur le programme énergétique du président Carter.

H. P.

(1) 385 millions de tonnes par an (un baril par jour = 50 tonnes par an)

COMMERCE

Les coopératives de consommateurs ont réalisé plus de 14 milliards de francs de chiffre d'affaires en 1976

Le mercredi 8 juin s'est ouvert à Strasbourg le 55e congrès de la Fédération nationale des coopératives de consommateurs. Cinq cents représentants des vingt-deux sociétés régionales adhérentes de la F.N.C.C. vont y étudier la politique générale du mouvement coopératif et son avenir, à partir d'un rapport de M. Jean Lacroix, sur « l'apport des coopératives de consommateurs à la société d'aujourd'hui ».

Étude lucide sur les limites et le devenir de ces entreprises « pas comme les autres » *que sont les coopératives, qui n'ont pas le profit pour but. Le rapport de M. Lacroix n'évite cependant pas les pièges séduisants du plaidoyer* pro domo, *dans l'affirmation d'une originalité qui réclame d'être reconnue comme telle,* « car il est aussi mutilant pour *coopératives, qui n'ont pas le* [la coopérative] d'être représentée au titre d'une activité commerciale que de l'être en tant qu'association de consommateurs ».

Deux millions de familles

Forte de leurs deux millions et demi de familles adhérentes, les coopératives de consommateurs forment un très puissant groupe commercial, qui a réalisé en 1976 un chiffre d'affaires de 14 milliards 360 millions de francs (+ 14,9 % par raport à 1975) Globalement, deux cent trente sociétés coopératives gèrent six mille huit cent quatre-vingt-treize magasins, dont vingt-neuf hypermarchés « Ront-Point » *et trois cents supermarchés* « Coop ». *Les vingt-deux sociétés régionales réalisent à elles seules 91 % du chiffre d'affaires du groupe. Les cinq premières (Nancy, Saintes, Château-Thierry, Rouen et Coudekerque) ont dépassé en 1976 le cap du milliard de francs de ventes. Enfin, la vente coopérative par correspondance (catalogue Coop et Camif) représente 1 milliard 245 millions de francs, en progression de 22,9 % sur 1975.*

● *Le Brésil limite ses exportations de café.* — Le gouvernement brésilien vient de décider que pour deux sacs de café exportés, *un sac devrait être réservé* à la consommation intérieure. Ce nouveau système a pour but d'assurer un approvisionnement suffisant du marché intérieur et n'est pas destiné à faire monter les prix internationaux du café, même si, selon le *ministre* de l'industrie du Brésil, il doit probablement avoir pour conséquence une hausse des cours.

BOURSE DE PARIS

Le conflit prendrait de nouvelles formes après la grève de mardi

Après la grève de mardi 7 juin, les cotations devaient reprendre normalement mercredi 8 juin à la Bourse de Paris. Toutefois, à l'issue d'une nouvelle assemblée générale d'un quart d'heure, le personnel a été invité par les syndicats, à se prononcer sur la question suivante : « Êtes-vous pour ou contre une semaine d'actions diversifiées (excluant la grève illimitée) visant à faire aboutir nos revendications ? »

Eu égard à la maigreur des transactions, ni le déroulement de cette nouvelle consultation, ni le meeting auquel les employés étaient conviés de 13 h. 30 à 14 h., sur les marches du Palais Brongniart, ne devaient perturber les cotations.

En revanche, de nouvelles grèves totales ne sont pas à exclure d'ici la fin de la semaine ou le début de l'autre. Ces « actions diversifiées » ont pour origine, selon les syndicats, le refus de M. Flornoy, syndic de la Compagnie des agents de change, d'annuler les licenciements en cours (dix-huit dans la charge de M. Emery).

M. Flornoy a proposé de retarder ces licenciements jusqu'à l'issue des négociations globales sur l'emploi, qui devraient reprendre incessamment entre les parties intéressées et porter, notamment, sur l'extension des départs en retraite anticipés.

LES MARCHÉS FINANCIERS

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

A. G. F. — En 1976, les Assurances générales de France ont réalisé un bénéfice net, plus-values de cession comprises, de 73,5 millions de francs contre 39,1 millions. La part de A. G. F. - Vie est revenue de 35,5 millions de francs à 28,9 millions et celle de A. G. F. - IART est passée de 35 millions de francs en 1975 à 44,6 millions. Le dividende global a été fixé à 25,50 F contre 24 F.

MARINE - WENDEL. — « L'année 1977 ne sera pas loin d'être aussi mauvaise que 1976. Les résultats du premier semestre devraient être franchement mauvais, le second devant bénéficier du redressement des prix », a indiqué M. Pierre Célier, président du groupe.

QUILMES. — Le dividende afférent à l'exercice 1976 a été fixé à 3,30 dollars par action, identique au précédent.

JAZ. — *Après avoir progressé de 18,8 % en 1976, le chiffre d'affaires devrait augmenter de 15 % en 1977,* et le résultat net conserverait son *niveau précédent* (*hors plus-values* à long terme).

METALLURGIQUE DE NORMANDIE, CHANTIERS DE FRANCE-DUNKERQUE. — Le projet de fusion entre les deux sociétés (« le Monde » du 31 mars 1977) a été approuvé par les administrateurs, qui ont fixé la parité d'échange à 3 actions Métallurgique de Normandie contre 2 France-Dunkerque. La fusion sera réalisée par absorption de France-Dunkerque par Métallurgique de Normandie, qui prendrait ainsi le nom de Société métallurgique et navale Dunkerque-Normandie.

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	7/6	8/6
1 dollar (en yens) ..	275 525	275 30

Taux du marché monétaire

Effets privés .... 8 ... %

CONTRE-OFFENSIVE

Menacées par le programme commun de la gauche, les banques privées se préparent à la contre-offensive. M. Jean-Lévêque, président du Crédit commercial de France, a déclaré, *récemment, devant la Société* d'économie politique, que la nationalisation des banques « bouleverserait irrémédiablement les structures de notre société et porterait atteinte aux libertés individuelles ». Si les *projets de l'union de la gauche* étaient réalisés, le crédit cesserait *d'être objectif pour devenir* un instrument de domination de l'ensemble de l'économie à la disposition du pouvoir politique.

De son côté, M. Jacques de Fouchier, président de la Financière de Paris et des Pays-Bas, *a affirmé que* les liens tissés avec l'étranger et les grandes affaires internationales « ne sauraient subsister s'il était demain porté atteinte à notre statut d'entreprise privée ». Sur un plan plus concret, et plus immédiat, il a laissé entendre que certaines mesures préventives pouvaient éventuellement être prises : réaménagement des structures de la holding pour « localiser » les 35 % d'intérêts dans la banque ; distribution d'actions gratuites, bien qu'il considère une telle opération comme un « cautère sur une jambe de bois » ; enfin, et *c'est le plus significatif*, un recours à la Constitution, qui prévoit une juste indemnisation, alors qu'en 1945, aucune protection fondamentale n'était en place. Du pain sur la planche, éventuellement, pour les *comptables et les juristes*...

NEW-YORK

Reprise technique

Après leur chute de la veille, les cours se sont redressés mardi à Wall Street, où à l'issue d'une séance plus animée, l'indice Dow Jones a regagné 5,60 points à 908,67.

Maussade au début de la séance, le climat s'est progressivement réchauffé, 21,11 millions de titres ayant finalement changé de mains contre 18,93 *millions* la veille.

Sur 1 856 valeurs traitées, 756 ont monté, *606 ont* reculé, et *494 sont* restées inchangées. En l'absence *d'éléments économiques* nouveaux, il est clair que cette hausse revêt un *caractère technique*.

Selon certains analystes, les opérateurs *n'ont pas l'intention de* laisser redescendre l'indice Dow Jones au-dessous du *seuil psychologique* des 900 points. Personne n'est prêt, pour autant, à *parier sur* la *résistance* de ce palier à court terme. Les intentions d'investissements *des grandes* entreprises qui sont supérieures de 7,7 % à celles *de l'année précédente*, restent en-deçà des prévisions de l'administration *(9 à 10 %)*.

Indices Dow Jones des transports, *235,05 (— 0,58) ; services publics*, 112,38 (+ 0,45).

VALEURS	COURS 6/6	COURS 7/6
Alcoa	53 ...	53 3/8
A.T.T.	62 7/8	62 3/4
Boeing	53 7/8	56 3/8
Chase Manhattan Bank	31 5/8	32 1/8
Du Pont de Nemours	115 3/4	116 1/2
Eastman Kodak	58 ...	60 1/8
Exxon	50 5/8	50 5/8
Ford	54 7/8	55 3/8
General Electric	54 5/8	55 1/8
General Foods	34 3/8	34 3/8
General Motors	66 1/8	66 7/8
Goodyear	19 3/8	19 5/8
I.B.M.	250 1/2	252 7/8
I.T.T.	34 1/2	34 3/8
Kennecott	28 1/8	29 3/8
Mobil Oil	64 5/8	65 1/4
Pfizer	26 1/8	26 ...
Schlumberger	63 3/4	63 7/8
Texaco	26 3/8	26 3/8
U.A.L. Inc.	22 ...	22 1/4
Union Carbide	50 1/8	50 5/8
U.S. Steel	40 3/4	40 1/2
Westinghouse	19 7/8	20 ...
Xerox	44 7/8	45 3/4

87 MILLIONS DE DOLLARS PERDUS EN SPÉCULANT A TERME SUR LES CÉRÉALES

Cook industries, l'une des quatre grandes firmes américaines *d'exportation de céréales*, vient d'annoncer qu'elle avait sans doute perdu plus de 87 millions de dollars (1 dollar = 4,94 F) au cours de l'année fiscale qui s'est terminée le 31 mai. Ces pertes ont été subies principalement par la division « Agri-Products » de Cook — division dont les deux responsables viennent de démissionnel, — qui a spéculé de manière peu prudente sur les marchés à terme des céréales.

Les dirigeants de Cook s'efforcent actuellement de trouver les moyens financiers de résoudre le problème et la firme a *déjà vendu* un certain nombre d'actifs (silos d'exportation notamment) pour tenter de redresser la situation. Les problèmes de Cook sont aggravés par plusieurs procès en dommages et intérêts intentés à la firme par le gouvernement fédéral américain et le gouvernement *indien en liaison* avec le récent scandale sur les exportations américaines de céréales.

L'administration américaine et l'Inde réclament à Cook respectivement 23,9 et 35 millions de dollars de dommages et intérêts *pour avoir triché sur le poids des* céréales exportées. — (*A.F.P.*)

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE



Dans une interview à « la Croix »

M. Barre : le premier ministre doit normalement mener le combat électoral

Dans une interview que publie *la Croix* datée du jeudi 9 juin, M. Raymond Barre déclare notamment :

« J'ai le sentiment que, depuis que je suis premier ministre, je n'ai jamais fait voter par le Parlement des textes que les formations de la majorité aient eu par la suite à regretter. Je crois même que je les ai aidées à sortir de certaines impasses. C'est dans cet esprit que j'entends poursuivre mon action.

» En ce qui concerne les élections législatives, il y a à l'heure actuelle beaucoup de discussions confuses, que certains semblent entretenir à dessein. (...) Le premier ministre doit normalement mener le combat électoral, non pas indépendamment des chefs de partis de la majorité, mais avec eux, et en tout cas avec tous ceux qui le désirent. C'est ce que je ferai.

» En second lieu, il est clair que les diverses formations de la majorité n'ont aucune chance de l'emporter sur l'opposition si elles ne s'unissent pas pour affronter les élections. Leur union ne saurait se limiter à un cartel électoral pour le second tour. Certes, il est normal, et sans doute souhaitable, qu'il y ait une émulation entre ces formations et que chacune d'elles veuille présenter ses candidats. Mais si cette émulation tournait à la division et à l'agression, les électeurs iraient porter leurs voix ailleurs ! Il faut donc que l'accord puisse se faire sur le meilleur candidat dès le premier tour, partout où cela est nécessaire, et que, pour le second tour, le désistement des candidats de la majorité puisse s'effectuer au profit de celui qui est le mieux placé pour vaincre l'opposition.

» De plus, il faut éviter la multiplicité des programmes, dont chacun ferait surenchère à la fois par rapport au programme commun et à celui des autres partenaires. On sait d'avance à quoi conduirait cette cacophonie. Pour être consistante, l'union des formations de la majorité doit comporter des objectifs d'action commune. Tout ceci suppose des discussions loyales entre les représentants des diverses formations de la majorité, en liaison avec le gouvernement, ce qui est la condition d'une cohésion nécessaire. Je m'efforcerai de la favoriser.

» Le rôle du premier ministre n'est plus de distribuer des investitures, c'est-à-dire en fait de répartir les circonscriptions entre les formations. C'est avant tout un rôle de conciliation et de synthèse. Il doit aplanir certaines divergences, faciliter certains accords, faire prévaloir, si cela est nécessaire, l'union et pour cela, il ne manque pas de moyens d'influence qu'il tient de sa fonction. Il ne saurait se placer en situation de rivalité implicite ou explicite avec n'importe lequel des chefs des diverses formations de la majorité.

» Dans cet esprit, je prendrai, au cours des mois à venir, et en temps opportun, les initiatives que je jugerai nécessaires en n'ayant d'autre but que de favoriser l'union des formations de la majorité. C'est d'ailleurs ce que je me suis efforcé de faire depuis près d'un an, quelles qu'aient pu être les attitudes prises à mon égard ou à l'égard du gouvernement. S'il y avait mésentente ou division dans la majorité, ce ne serait pas de mon fait ; mais je me réserverai alors de prendre position sans ambiguïté.

» Tel est mon point de vue. Je n'ai pas l'intention d'en changer, ni de me prêter désormais à d'autres discussions sur ces sujets. »

Allégresse à Londres pour le jubilé d'Elizabeth II

« Nous voulons la reine »

De notre correspondant

Londres. — Une pompe historique, plongeant ses racines dans le Moyen Age, mais aussi un déferlement d'*enthousiasme populaire comme on* n'en avait pas vu depuis le jour de la victoire : tels sont les deux aspects de la royauté *que les* Britanniques ont illustrés dans la journée du mardi 7 juin.

Dès l'aube, plusieurs centaines de *milliers de personnes*, dont beaucoup avaient couché sur les trottoirs, étaient déjà installées entre Buckingham Palace *et la cathédrale* Saint-Paul. Ce n'est que quelques heures plus tard, pourtant, que la reine accompagnée, du prince Philip (qui avait *revêtue* sa tenue d'amiral de la flotte), quitte le palais, sous les acclamations, dans un carrosse tiré par huit chevaux gris *richement* caparaçonnés — le même qui avait déjà servi lors du couronnement d'Elizabeth II. C'est un imposant véhicule *de 4 tonnes et demie* et qui porte sur son toit une couronne soutenue par trois chérubins représentant l'Angleterre, l'*Ecosse et* l'Irlande. Derrière *le couple royal*, le prince Charles arborant son uniforme d'officier de la garde galloise, *caracolait sur une moture du plus* beau noir.

Parmi les hallebardiers en costume Tudor et les cavaliers portant cuirasse et casque à plumes, un escadron de la police montée canadienne faisait partie de la garde d'honneur.

A *Temple Bar*, qui marque les limites de la City, le lord-maire offrit à la reine l'épée ornée de perles qui est le symbole des libertés traditionnelles du vieux quartier, où le commerce et la finance britanniques ont pris naissance. Elizabeth II se contenta de toucher l'épée, geste qui lui permettait formellement de *poursuivre son chemin...*

A la cathédrale Saint-Paul, l'immense nef présentait un raccourci d'histoire médiévale et moderne. Les *uniformes* datant d'Henry V se mêlaient aux capes brodées d'or des évêques et aux jaquettes des *« vedettes » politiques d'aujourd'*hui. La présence des chefs d'Etat ou de gouvernement du Commonwealth ajoutait à cet ensemble une note *encore plus* inhabituelle. A l'issue du service d'action de grâces conduit par l'archevêque de Cantorbéry, tan*dis que les cloches des églises lon*doniennes carillonnaient galement, dans un ciel très gris, la reine et son époux n'hésitèrent pas à prendre *un véritable* « bain de foule ». La souveraine restait, certes, protégée contre un enthousiasme excessif de *ses sujets par quelques* barrières, mais aucun policier n'était visible aux alentours. La reine s'arrêta tout au long de cette *promenade pour adresser* quelques mots aimables à ceux qui étaient venus l'acclamer. C'est avec une attention parti*culière, semble-t-il, qu'elle s'adressa* aux nombreux admirateurs noirs, bruns ou jaunes, dont le « patriotisme » se manifestait avec une *ferveur exceptionnelle.*

Le protocole reprit ses droits au Guildhall où le lord-maire offrait un *banquet auquel les représentants du* Commonwealth occupaient des places d'honneur. Répondant au toast de son hôte, la reine souligna que *la couronne était aujourd'hui* le symbole d'une *« association libre et volontaire »* conclue par des peuples qui ont été *« réunis par l'histoire »*. *Elle insista encore plus sur le fait* que, dans les circonstances présentes, le Commonwealth pourrait fournir une contribution *« rare et précieuse »* à la politique mondiale.

C'est en fin de journée que tous les records d'enthousiasme ont été *battus. Dans la grande avenue du* Mall, les cortèges ordonnés du matin cédèrent la place à une marée humaine déferlant vers *Buckingham Palace. En dépit des* averses, une foule innombrable, mais bon enfant, cria : *« Nous voulons la reine »*, jusqu'à ce que celle-ci *apparaisse* au balcon. Même lors des cérémonies du couronnement, il y a un quart de siècle, on n'avait *pas vu une telle* démonstration populaire. La souveraine de Grande-Bretagne peut assurément être satisfaite du verdict que le peuple vient *de rendre sur ses vingt-cinq ans de* règne.

JEAN WETZ.

LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PARIS ANNULE LES AUTORISATIONS DE LICENCIEMENT DES OUVRIERS DU « PARISIEN LIBÉRÉ ».

Le tribunal administratif de Paris a annulé l'autorisation de licenciement des ouvriers du « Parisien libéré ». Dans son jugement, rendu mardi 7 juin, le tribunal, qu'avaient saisi le Syndicat général du Livre et des industries connexes de la région parisienne et trois ouvriers du « Parisien libéré », s'est donc rangé aux conclusions du commissaire du gouvernement (« le Monde » du 13 mai). Celui-ci s'était prononcé, en droit, pour l'annulation de l'autorisation de licenciement de 233 employés de la Société du « Petit Parisien » et d'édition, accordée *le 2 juin 1975 par la direc*tion départementale du travail, après avis favorable du ministère du travail.

Le jugement du tribunal, après avoir rappelé les termes de l'article 321-9 du code du travail qui régit le licenciement pour motifs économiques, admet le principe selon lequel le refus de licencier (signifié dans un premier temps par l'inspecteur du travail le 15 avril 1975) crée des droits. Cette première décision ne pouvait donc être réformée ou annulée que si *elle* avait été illégale. Or, constate le tribunal administratif, le rapport de l'inspecteur du travail, en *date du 30 mai 1975*, ne comportait pas de fausses appréciations, ni du motif invoqué par l'employeur, ni de la situation de la Société du « Petit Parisien » et d'édition.

La juridiction administrative prend en considération les liens qui unissaient cette dernière société à celle du « Parisien libéré » au sein du groupe Amaury. Mais xtout, elle estime que les positions économiques et sociales de la société du « Parisien libéré » ont eu des répercussions sur *les faits qui ont entraîné le* conflit. Ainsi, le premier refus de licencier ayant créé des droits, la *décision du 2 juin*, rapportant celle du 15 avril prise légalement, ayant été entachée d'excès de pouvoir, le tribunal conclut à l'annulation de l'autorisation de licenciement.

On peut s'attendre que cette importante décision aboutisse dans un proche avenir, d'une part, à des demandes de réintégration des ouvriers abusivement licenciés ; d'autre part, à des demandes d'indemnité. *S'agissant de ces dernières*, on est en droit de se demander si c'est l'Etat ou « le Parisien libéré » qui *devrait être éventuellement* le payeur. En l'état de la jurisprudence de la chambre sociale de la Cour de cassation, c'est à l'Etat qu'est généralement dévolue cette responsabilité. *Mais le cas d'espèce offre* l'exemple complexe d'une décision jugée illégale d'une société privée rendue *possible par l'assentiment* du ministère du travail. — M. K.

Devant la presse diplomatique

M. MICHEL DEBRÉ : convaincre ou prendre sa retraite.

Reçu par la presse diplomatique, mardi 7 juin, M. Michel Debré a développé les trois thèmes classiques de l'opposition des gaullistes à une Europe *supranationale. Ils se résument* ainsi : d'une part, l'idée de nation qui est *« redevenue moderne »*, en second lieu le rêve d'une Europe politique *« s'est estompé chaque jour davantage »*, enfin les rapports franco-allemands sont de plus en plus déséquilibrés, selon M. Debré, au profit de l'Allemagne fédérale. nelle, M. Debré a déclaré : *« Maintenant, j'apparais très seul. On me trouve maximaliste. On trouve aussi que les positions que je défends ne débouchent pas sur des portefeuilles. Dans ces conditions, il faut essayer de convaincre ou de prendre sa retraite. Je suis tenté — je dis bien tenté — de prendre ma retraite. Ce n'est pas très agréable d'être seul parmi ses amis, seul dans la majorité. »*

LES SALAIRES DANS LE SECTEUR NATIONALISÉ SONT AUGMENTÉS DE 2,5 %

Comme ceux des fonctionnaires, les salaires sont relevés de 2,5 % à compter du 1er juin dans plusieurs grandes entreprises nationalisées. *C'est le cas notamment* à l'E. D. F., où les fédérations C.G.T. et C.F.D.T., protestant contre cette « décision unilatérale » qui marque le « blocage des négociations », ont décidé de demander *l'arbitrage de M. René* Monory, ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat. Elles se *réfèrent*, dans cette démarche, au statut de 1946, qui veut qu'en cas de désaccord sur les salaires du secteur public et nationalisé le ministre de l'industrie donne son arbitrage. *Les trois autres organisations* (F. O., C. F. T. C. et cadres de l'U. N. C. M.) vont également écrire au ministre pour désapprouver « l'attitude de la direction générale ». *Elles renouvellent* leur demande de négociation et proclament leur attachement à la politique contractuelle.

Le même mesure a été annoncée dès lundi aux Charbonnages de France, où la C. G. T. et la C. F. D. T. ont une fois de plus déploré l'absence de contrat salarial. Des augmentations similaires sont prévues à la S. N. C. F. — où aucun syndicat n'a non plus signé d'accord à ce sujet — et à la R. A. T. P.

Le péage du pont reliant l'île au continent

UN CONSEILLER GÉNÉRAL R.P.R. DE NOIRMOUTIER PRÉSENTE SA DÉMISSION

(De notre correspondant.)

La Roche-sur-Yon. — M. Jacques *Oudin, conseiller général* R.P.R. du canton de Noirmoutier-en-l'Ile (Vendée), a présenté sa *démission lors d'une session* extraordinaire de l'assemblée départementale, consacrée à l'augmenta*tion tarifaire* applicable au pont qui relie l'île de Noirmoutier au continent. M. Oudin, qui sou*haitait* que les iliens bénéficient d'un régime de faveur, n'a pas été suivi par l'ensemble des autres conseillers généraux, qui estimaient que les habitants de l'île devaient « payer comme les autres » en raison des avantages qu'ils tirent du tourisme.

Le conseil général a décidé d'augmenter le prix du passage de 3 F à 3,50 F. Il a également annulé la *différence* de tarif appliquée, d'une part, aux véhicules immatriculés en Vendée et, d'autre part, à ceux *immatriculés* hors du département, et il a retenu un tarif unique de 9 F applicable du 16 juin au 15 septembre, et de 6 F pour le reste de l'année. — H. L.

CERTAINES ENTREPRISES POURRAIENT SUBIR LE PRÉLÈVEMENT CONJONCTUREL EN JUILLET

Certaines entreprises devront peut-être payer en juillet un acompte au titre du *prélèvement conjoncturel*, plus connu sous le nom de « serisette » (1). Les prix des produits manufacturés du secteur privé ont, en effet, augmenté de 1,7 % au cours des quatre derniers mois et la loi de décembre 1974, qui a institué ce prélèvement (ou plus exactement les modifications qui lui ont été apportées au travers de l'article 8 de la loi de finance pour 1977), prévoit que la « serisette » sera exigible si l'augmentation a dépassé 1,8 % pendant une *période* de cinq mois consécutifs. Ce sera, à coup sûr, chose faite avec l'indice des prix de mai.

Reste au gouvernement la possibilité de ne pas *faire jouer ce pré*lèvement comme la loi lui en reconnaît le droit. Aucune décision n'est encore *prise* par les pouvoirs publics. Mais seules les entreprises ayant dépassé certaines normes de prix seraient astreintes au paiement de cette taxe (2).

(1) Du nom de M. Jean Serisé, *actuellement* chargé de mission auprès de M. Giscard d'Estaing, qui eu l'idée de ce *prélèvement*.

(2) Le prélèvement conjoncturel est calculé sur la part de l'augmentation de la marge entre deux exercices, qui ne peut être justifiée par l'augmentation des moyens de production mis en œuvre et résulte de la fixation des prix à un niveau trop élevé. La marge est « grosso modo » égale à la *différence* entre d'une part les ventes, et d'autre part le total *des achats de matières* et marchandises.

« L'ENGAGEMENT DE LA FRANCE DANS LA COMPÉTITION INDUSTRIELLE INTERNATIONALE EST IRRÉVERSIBLE », déclare M. Rufenacht.

« La croissance de notre industrie *dépend essentiellement de son* ouverture sur l'économie mondiale », a déclaré le 7 juin devant l'association des docteurs ès sciences économiques M. Rufenacht, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie et de l'artisanat. Expliquant la politique industrielle du gouvernement, le *secrétaire d'Etat a insisté sur* l'engagement « irréversible » de la France dans la compétition inter*nationale qui conduit à « choisir* un certain nombre de créneaux industriels ».

Cette « spécialisation », qui joue à l'égard des pays en voie de développement, mais aussi des pays riches, « doit être ajustée en fonction du *marché mondial* », a précisé M. Rufenacht.

● *Le Conseil constitutionnel* va statuer sur la compatibilité entre les activités professionnelles de M. Marcel Dassault, député R.P.R. de l'Oise, et l'exercice de son mandat parlementaire. Le bureau de l'Assemblée nationale a exprimé un *doute* à ce sujet, ce qui permet la saisine du Conseil constitutionnel, lequel avait jugé irrecevable une *première demande* effectuée directement à la demande de M. Dassault.

Aux Pays-Bas

UN TROISIÈME PASSAGER DU TRAIN A ÉTÉ LIBÉRÉ PAR LE COMMANDO SUD-MOLUQUOIS.

Assen (A.F.P., Reuter). — Les membres du commando nationaliste Sud-Moluquois qui retient toujours en otages les passagers du train im*mobilisé à Glimmen* depuis le 23 mai dernier ont accepté, ce mercredi 8 juin dans la matinée, de libérer l'une des cinquante-deux personnes qu'ils séquestrent. Il s'agit d'un homme de quarante-trois ans, M. Théo Van Hattem, qui était tombé malade et qui a aussitôt été hospitalisé.

Le numéro du « Monde » daté 8 août 1977 a été tiré à 555 414 exemplaires.